

APRÈS L'ASSASSINAT DU PREMIER MINISTRE MALGACHE

Le colonel Ratsimandrava

Le colonel Richard Ratsimandrava, qui a remplacé, le 5 février, le général Ramanantsoa à la tête de l'État malgache, est né le 21 mars 1931 à Tananarive. Il a suivi les cours de l'École militaire interarmes de Coëtquidan et servi dans l'armée française, notamment au Maroc et en Algérie. Le colonel Ratsimandrava, qui avait rejoint Madagascar en 1959, en avait l'indépendance, avait été affecté à la garnison de son pays. Capitaine en 1962, il avait suivi, en 1963, les cours de l'École française des officiers de gendarmerie, à Orléans, avait été nommé commandant en 1964. En 1971, il avait joué un rôle important dans l'assassinat — qui fit des centaines de victimes en pays Antandroy — de la « révolte du Sud » menée par M. Monja

Joana, leader du parti MONIMA. C'est en 1972, après le « Mai malgache », que le colonel Ratsimandrava commença sa carrière politique. Le général Gabriel Ramanantsoa, qui venait de remplacer M. Philibert Tsiranana à la tête de l'État malgache, le nomma ministre de l'Intérieur et commandant de la gendarmerie nationale.

Cet homme d'ordre mais généralement considéré comme acquis aux idées progressistes, a joué un rôle déterminant, à son poste ministériel, dans la mise en place des Forces armées nationales. Ses hommes d'ordre mais généralement considéré comme acquis aux idées progressistes, a joué un rôle déterminant, à son poste ministériel, dans la mise en place des Forces armées nationales. Ses hommes d'ordre mais généralement considéré comme acquis aux idées progressistes, a joué un rôle déterminant, à son poste ministériel, dans la mise en place des Forces armées nationales.

Le groupe mobile de police est en rébellion ouverte depuis plusieurs semaines

La radio-diffusion malgache a annoncé que les auteurs de l'attentat contre le colonel Ratsimandrava sont des agents du G.M.P. (groupe mobile de police) ayant pour chef un certain Zimbo. Avant le mai « chaud » malgache de 1972, le G.M.P. portait le nom de forces républicaines de sécurité (F.R.S.). Ces forces de police, créées par M. André Risoampy, alors ministre d'État chargé de l'Intérieur, et placées sous les ordres du commandant Georges Tsasoa — actuellement retranché dans le camp d'Antanimora avec le colonel Brechard Rajasonjato — ont été équipées et entraînées soit par des Allemands soit par des Israéliens. Elles auraient reçu ordre de tirer sur la foule des manifestants les 12, 14 et 15 mai 1972.

Après l'installation au pouvoir du général Ramanantsoa, les F.R.S. ont été dissoutes et leurs membres dispersés dans divers corps militaires stationnés dans toute l'île. Ce n'est que plus tard qu'un certain nombre d'entre eux ont été rappelés à Tananarive pour constituer le G.M.P. Celui-ci comprendrait, selon certains observateurs, trois cents ou quatre cents hommes.

Ceux-ci appuieraient sans restriction le colonel Rajasonjato, ancien conseiller militaire du général Ramanantsoa et, au soir, le 31 décembre dernier, d'une tentative de putsch qui n'a été connue que plusieurs jours plus tard, et sur laquelle on ne dispose d'aucun détail. L'armée a fait la qualité de « droite »). Après l'échec du coup d'État qui a entraîné l'arrestation de plusieurs officiers, le colonel Rajasonjato a été réintégré dans le camp d'Antanimora, qui se trouve depuis en état de rébellion ouverte contre le gouvernement. Le soutien accordé par le groupe mobile de police au colonel rebelle serait dû, pour une part du moins, à des raisons ethniques.

LE FILM DES ÉVÉNEMENTS

Voici le film des événements qui se sont déroulés à Tananarive. Les heures indiquées sont les heures françaises. Le défilé militaire avec Madagascar est de deux heures. Le chef de l'État a été assassiné à 18 h. heure locale, soit 20 h.

Mardi 11 février

19 h. 45. — L'agence France-Presse annonce que le colonel Richard Ratsimandrava, nouveau chef de l'État et du gouvernement, a été victime d'un attentat.

20 h. 4. — La radio malgache annonce dans un bulletin spécial que la loi martiale est instaurée sur toute l'étendue du territoire. Toutes les armes doivent être déposées dans les commissariats de police. Le couvre-feu est instauré de 19 heures à 5 heures du matin.

21 h. 35. — On apprend que l'attentat contre le chef de l'État a eu lieu à 18 heures. Le colonel Ratsimandrava est mort des suites de l'attentat.

22 h. 35. — Toutes les communications téléphoniques entre Tananarive et l'étranger sont suspendues, annonce les P.T.T. malgaches.

Le général Andriamahazo

Né à Fort-Dauphin, à Madagascar, en mai 1919, le général Andriamahazo s'est enrôlé dans l'armée à sa sortie de l'école et devint sous-officier dans l'armée française. Il continua de servir dans les forces françaises pendant la seconde guerre mondiale, et fut affecté ensuite en Allemagne. Sous-lieutenant en 1949, il combattit en Algérie avant d'entrer à l'École supérieure de guerre de Paris.

C'est lui qui, en tant que gouverneur militaire de Tananarive, rétablit l'ordre lors de la grève de mai 1972. C'est lui aussi qui, en décembre 1972, mit fin à la grève qui paralysait le port de Tananarive.

Dans son dernier numéro, le bimensuel Afrique-Asie cite ce propos récent du général Andriamahazo au sujet de M. Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères : « Je vous bien faire des déclarations fracassantes comme Ratsiraka, mais pour s'adapter aux réalités économiques du pays, il faudrait ranger quelque part les grands idéaux. » En d'autres termes, affirme Afrique-Asie, « pour le général Andriamahazo, renouer avec l'Afrique du Sud, coopérer étroitement avec les régimes militaires comme ce fut le cas sous le régime néo-colonial de Tsiranana, devrait être la bonne voie... »

Il est l'un des trois généraux actuels de l'armée malgache, les deux autres étant le général de division Gabriel Ramanantsoa, et le général de brigade Philibert Ramanantsoa, seul général malgache sorti du rang.

Nommé en 1972 ministre de l'aménagement du territoire, responsable des travaux publics et des communications, des ports, de la marine marchande, des chemins de fer, de l'aviation civile, et des postes et télégraphes, il était considéré au sein de l'équipe qui accéda au pouvoir après les troubles de mai comme un élément modéré.

LES PRINCIPALES FORMATIONS

Les principales formations politiques malgaches ont été écartées du pouvoir en 1972, quand le général Ramanantsoa prit le pouvoir. Certaines d'entre elles conservent un rôle important :

- LE PARTI SOCIALISTE MALGACHE de M. Tsiranana (qui n'a pas abandonné tout espoir de jouer un rôle politique) et de M. Besnainy, ancien ministre de M. Tsiranana, se déclare partisan de la restauration des libertés démocratiques. Il préconise la réintégration de Madagascar dans la zone franc et un renforcement de la coopération culturelle avec la France.
- LE PARTI MONIMA, dirigé par le vieux leader Monja Joana, représente la paysannerie misérable du Sud. Les révoltes qu'il avait fomentées en 1971 furent à l'origine de la chute de M. Tsiranana. Nettement orienté à gauche, M. Joana avait soutenu le gouvernement du général Ramanantsoa, « fait de mieux ». Pour lui, l'objectif essentiel semble être d'éviter un retour au pouvoir de l'équipe de M. Tsiranana.
- A.R.F.M. (Parti pour l'indé-

LA LOI MARTIALE EST PROCLAMÉE

(Suite de la première page.)

Certaines rumeurs faisaient état d'un différend qui l'aurait opposé au colonel Ratsimandrava. On relève que celui-ci était un Mérimé tandis que le général Andriamahazo et le capitaine de frégate Ratsiraka sont des « cotiers ».

Les formations politiques n'avaient pas encore réagi, mais le 31 décembre dernier, à l'annonce de l'assassinat du colonel Ratsimandrava. Elles avaient d'ailleurs accueilli la démission du général Ramanantsoa et la nomination d'un nouveau gouvernement avec une certaine prudence. Le journal Tolona, organe officiel du parti de gauche Monima, déclarait ne pas comprendre le départ du général.

Le quotidien Imongo Vozona, organe du parti A.R.F.M. déplorait que le général Ramanantsoa et le capitaine de frégate Ratsiraka ne fassent pas partie de la nouvelle équipe dirigeante.

AFRIQUE

Ethiopie

Le conflit érythréen donne lieu à une intense activité diplomatique

Après les affrontements de lundi soir — qui auraient fait plus de 200 morts — le conseil des forces éthiopiennes, — un calme relatif a régné durant la journée du mardi 11 février, à Asmara. Des combats de faible envergure ont eu lieu dans le nord de l'Érythrée pendant que les dirigeants éthiopiens acceptaient de voir soulever cette question lors du vingt-quatrième conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui se réunit jeudi à Addis-Abeba.

De leur côté, les représentants des divers mouvements de libération de l'Érythrée à Beyrouth se sont félicités de l'offre du président soudanais, mais ont déclaré que leurs organisations ne pouvaient cesser les combats tant que leur patrie serait occupée. La négociation avec les autorités d'Addis-Abeba ne saurait ouvrir tant que ces derniers n'auront pas reconnu le droit de l'Érythrée à l'indépendance, ont-ils ajouté.

Enfermé dans le vieux palais de Drévélik

HAILE SELASSIÉ EST PER-SUADÉ QU'IL EST TOUJOURS L'EMPEREUR.

Addis-Abeba (A.F.P.). — Enfermé depuis quatre mois dans les appartements du vieux palais de Drévélik, situé sur les hauteurs d'Addis-Abeba, Haïlé Selassié fait sa vie au milieu de ses soldats.

Ces-ci, selon des témoignages récents, s'entraînent toujours devant lui, comme aux plus beaux jours de l'Empire. Le responsable d'une organisation internationale de secours qui a récemment rendu visite à Haïlé Selassié et aux prisonniers du palais « géométrique » a pu constater que le Roi des rois reste persuadé qu'il est toujours empereur d'Éthiopie. Il est en bonne santé et lit beaucoup. Les soldats qui le servent sont changés chaque semaine. Comme dans le passé, les journées sont réglées selon un protocole immuable.

Le 10 février, Haïlé Selassié assiste à un office religieux. Parfois, il demande des nouvelles de « la révolution ». Il a toujours déclaré depuis le jour de sa déposition : « Si la révolution est bonne pour le peuple, alors je suis pour la révolution. »

Derrière le vieux palais se trouvent les bâtiments où sont enfermés quatre-vingt prisonniers, aristocrates et officiers, dont des « cotiers ».

Nominations au Quai d'Orsay

M. LEPRETTE DIRECTEUR ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES

F plusieurs postes viennent de changer de titulaire à l'administration centrale du Quai d'Orsay. M. Jacques Leprette a remplacé M. Claude Arnaud — dont la nomination comme ambassadeur à Pékin est imminente — comme directeur adjoint des affaires politiques. M. Leprette était jusqu'ici chargé des affaires Nationales et des organisations internationales, a été remplacé dans cette fonction par M. de Saint-Arzier, jusqu'alors directeur d'Amérique.

LE GOUVERNEMENT RHODÉSIE

DESIGNÉ a annoncé, mardi 11 février, que les unités de police sud-africaines stationnées en Rhodésie vont être retirées. Un porte-parole a déclaré que cette initiative a été prise pour améliorer l'atmosphère et rendre possible de nouveaux progrès vers la réunion d'une conférence sur la question constitutionnelle rhodésienne. — (A.F.P.)

LES PRINCIPALES FORMATIONS

Les principales formations politiques malgaches ont été écartées du pouvoir en 1972, quand le général Ramanantsoa prit le pouvoir. Certaines d'entre elles conservent un rôle important :

- LE PARTI SOCIALISTE MALGACHE de M. Tsiranana (qui n'a pas abandonné tout espoir de jouer un rôle politique) et de M. Besnainy, ancien ministre de M. Tsiranana, se déclare partisan de la restauration des libertés démocratiques. Il préconise la réintégration de Madagascar dans la zone franc et un renforcement de la coopération culturelle avec la France.
- LE PARTI MONIMA, dirigé par le vieux leader Monja Joana, représente la paysannerie misérable du Sud. Les révoltes qu'il avait fomentées en 1971 furent à l'origine de la chute de M. Tsiranana. Nettement orienté à gauche, M. Joana avait soutenu le gouvernement du général Ramanantsoa, « fait de mieux ». Pour lui, l'objectif essentiel semble être d'éviter un retour au pouvoir de l'équipe de M. Tsiranana.
- A.R.F.M. (Parti pour l'indé-

DIPLOMATIE

Nominations au Quai d'Orsay

M. LEPRETTE DIRECTEUR ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES

F plusieurs postes viennent de changer de titulaire à l'administration centrale du Quai d'Orsay. M. Jacques Leprette a remplacé M. Claude Arnaud — dont la nomination comme ambassadeur à Pékin est imminente — comme directeur adjoint des affaires politiques. M. Leprette était jusqu'ici chargé des affaires Nationales et des organisations internationales, a été remplacé dans cette fonction par M. de Saint-Arzier, jusqu'alors directeur d'Amérique.

LE GOUVERNEMENT RHODÉSIE

DESIGNÉ a annoncé, mardi 11 février, que les unités de police sud-africaines stationnées en Rhodésie vont être retirées. Un porte-parole a déclaré que cette initiative a été prise pour améliorer l'atmosphère et rendre possible de nouveaux progrès vers la réunion d'une conférence sur la question constitutionnelle rhodésienne. — (A.F.P.)

LES PRINCIPALES FORMATIONS

Les principales formations politiques malgaches ont été écartées du pouvoir en 1972, quand le général Ramanantsoa prit le pouvoir. Certaines d'entre elles conservent un rôle important :

- LE PARTI SOCIALISTE MALGACHE de M. Tsiranana (qui n'a pas abandonné tout espoir de jouer un rôle politique) et de M. Besnainy, ancien ministre de M. Tsiranana, se déclare partisan de la restauration des libertés démocratiques. Il préconise la réintégration de Madagascar dans la zone franc et un renforcement de la coopération culturelle avec la France.
- LE PARTI MONIMA, dirigé par le vieux leader Monja Joana, représente la paysannerie misérable du Sud. Les révoltes qu'il avait fomentées en 1971 furent à l'origine de la chute de M. Tsiranana. Nettement orienté à gauche, M. Joana avait soutenu le gouvernement du général Ramanantsoa, « fait de mieux ». Pour lui, l'objectif essentiel semble être d'éviter un retour au pouvoir de l'équipe de M. Tsiranana.
- A.R.F.M. (Parti pour l'indé-

Le Monde

publie

Des Caraïbes au Pacifique

LES «PETITES FRANCE» D'OUTRE-MER

Cette brochure de 52 pages regroupe une documentation et une série de reportages sur les départements et territoires d'outre-mer, dont SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON et la GUYANE.

PRIX DE VENTE: 6 F
 • La Maquette, 5, rue des Italiens
 75007 PARIS CEDEX 9

La mode va-t-elle faire oublier les blazers bleu-marine ?

CERTAINEMENT PAS ! Toutefois la tendance 75 sera plus à la coupe droite que croisée. Et au bleu-marine s'ajouteront d'autres teintes qui conservent leur élégance par delà les modes : noir, vert sombre ou camel.

Lanvin 2 vous propose des blazers en serge (690 F), ou en laine et mohair particulièrement légers (850 F).

Si vous recherchez une pointe d'originalité, vous serez peut-être attiré par un « naté » (990 F) ou par l'un de ces vestons de sport en gabardine dont les coutures sont renforcées dans le même tissu (990 F).

Trois remarques aussi : les pantalons assortis en serge couverte, flanelle peignée ou gabardine (à partir de 350 F).

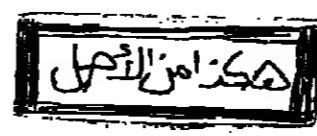
LANVIN

2 rue Cambon Paris 1er Tél. 260 38-33

LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS

Selon les indications recueillies à Tadmé, le nombre des ressortissants français actuellement en Arabie Saoudite est de sept cent trente-cinq. Quarante-cinq sont des militaires et cent quatre-vingt-cinq des civils.

Les chiffres sont en hausse par rapport à l'ensemble des ressortissants français dans le monde, mais on estimait en 1974, que la minorité française à Madagascar comptait environ soixante mille personnes, dont trente mille Français.



855
869
+ 512
288
0 h 2
2 18
- 0

صكنا من الامل

PROCHE-ORIENT

ASIE

Le président Ford affirme que l'échec de M. Kissinger pourrait conduire à une nouvelle guerre

M. Henry Kissinger est arrivé ce mercredi 12 février en fin de matinée au Caire, seconde étape de sa nouvelle « mission exploratoire » au Proche-Orient. Mardi soir, son porte-parole avait déclaré que les sept heures et demi d'entretiens que le secrétaire d'Etat avait eues avec les dirigeants de Jérusalem lui avaient permis d'adopter une conception claire et détaillée des positions israéliennes.

Jérusalem. — Avant d'apporter aux dirigeants égyptiens les informations qu'il a pu recueillir sur les dispositions d'Israël quant aux conditions d'un nouveau cessez-le-feu, M. Henry Kissinger a tenu à peseler l'opinion israélienne sur ses propres dispositions envers Israël.

Au cours du dîner officiel offert en son honneur par M. Ygal Allon en présence de très nombreux invités, le secrétaire d'Etat s'est répandu en propos rassurants et aimables. Saluant avec une très grande cordialité les chefs des partis de l'oppo-

A Topoke (Kansou), le président Ford a déclaré mardi soir au cours d'une conférence de presse que l'échec de M. Kissinger pourrait conduire à une nouvelle guerre ainsi qu'au rétablissement de l'embargo sur le pétrole. Il a cependant exprimé l'espoir que son secrétaire d'Etat reviendrait du Proche-Orient « avec quelques nouvelles encourageantes » qui lui permettraient de « retourner sous peu dans la région en vue de la conclusion d'un accord ».

Toutes ces déclarations publiques au privées n'ont cependant nullement créé un climat d'optimisme. Les Israéliens restent méfiants et estiment que des modifications ne peuvent intervenir dans la disposition des forces dans le Sinaï qu'en échange d'un engagement de l'Egypte de ne pas mettre en question ces modifications avant au moins trois ans. On craint à Jérusalem qu'une telle initiative ne soit qualifiée d'acte de désespoir et que le pays ne soit contraint de se défendre.

Repondant au discours de M. Allon, il a insisté sur deux points : les Etats-Unis ne songent pas à sacrifier Israël aux intérêts des grandes puissances, « quelles que soient les divergences entre Washington et Jérusalem » ; il ne saurait, en outre, être question d'obtenir d'Israël une évacuation dans le Sinaï sans contre-

partie et les représentants de la presse, il leur a fait reproche de l'attaquer aussi vivement, en ajoutant qu'ils finiront par se rendre compte qu'ils étaient dans l'erreur.

Des indiscretions sautées à la presse par l'un des convives ont été d'une réponse donnée par le secrétaire d'Etat à une question de M. Moshé Kol, ministre du tourisme, au cours du déjeuner de mardi à la résidence de M. Rabin. M. Kissinger aurait affirmé que son pays n'a nullement l'intention de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine et encore moins de l'admettre comme interlocuteur. « Nous ne croyons pas que l'O.L.P. représente les Palestiniens », aurait précisé le secrétaire d'Etat, et nous avons défini notre point de vue à ce sujet aux gouvernements européens intéressés par la question. « Un Etat palestinien, aurait-il déclaré, serait un « facteur négatif » dans la région. Ces déclarations rapportées par l'ensemble de la presse sont accompagnées d'observations des « milieux politiques de Jérusalem », qui font remarquer qu'en incluant la Jordanie dans sa tournée actuelle M. Kissinger semble partager la thèse israélienne selon laquelle le roi Hussein serait l'interlocuteur valable dans une négociation éventuelle sur l'avenir de la Cisjordanie.

Leader du F.P.L.P.

M. HABACHE DÉCLARE QUE LES PALESTINIENS « FERONT TOUT POUR PROVOQUER UNE NOUVELLE GUERRE » CONTRE ISRAËL.

Beirut (A.F.P.). — M. Georges Habache, chef du Front populaire pour la libération de la Palestine (F.P.L.P.), a déclaré que les Palestiniens « feront tout pour provoquer une nouvelle guerre contre l'Etat hébreu ». Dans une interview accordée au quotidien libanais de langue française « Orient le jour », publiée le mardi 11 février, le leader du F.P.L.P. a déclaré que « cette guerre devra naître d'un nouvel affrontement avec Israël quand nos masses seront converties à la nécessité d'une longue lutte de libération nationale ». « Cette nouvelle guerre, ajoute-t-il, nous la cherchons, nous l'attendons, nous l'accompagnons de tous nos vœux ».

« En supposant que l'impérialisme américain veuille intervenir, affirme le leader palestinien, nous sommes en mesure de faire face à cette intervention dans la région... Leur intervention dans le monde arabe correspondrait à un suicide ».

Abordant son conflit avec la direction du F.P.L.P. (présidé par M. Yasser Arafat), M. Habache a déclaré : « Notre différend porte sur les positions prises et il a précisé que son organisation ne réintégrera le comité exécutif de l'O.L.P. que lorsque celle-ci « mettra au second plan son programme politique, renoncera au processus Kissinger, et à la solution politique proposée et interrompra les contacts qu'elle a déjà établis avec les milieux israéliens ».

D'autre part, le quotidien Al Yom, citant des sources est-asiatiques, rapporte que M. Yasser Arafat a assuré M. Gromyko, lors de leur rencontre du 2 février, qu'il accepterait de participer à la conférence de Genève. Le président de l'O.L.P. se rendra la semaine prochaine au Caire et à Moscou. Selon Al Nahd (proche de la résistance), l'O.L.P.S. et les Etats-Unis seraient tombés d'accord pour convoquer la conférence de Genève en avril prochain.

« La revue « Appel », organe du « renouveau gaulliste », estime, lundi 10 février, que la « situation actuelle au Proche-Orient rendait aux accords de Yalta une brûlante actualité », et « constatant les conséquences désastreuses de ces accords, (...) rejette toute médiation qui elle vienne, qu'il faudrait à l'her la politique de la France à l'un des deux blocs ». L'Appel « dénonce par conséquent que son servilité au gaullisme pour faire accepter une telle politique ».

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT : les Israéliens doivent tenir compte des intérêts globaux des Etats-Unis.

Jérusalem (A.F.P.). — M. Henry Kissinger a déclaré mardi soir à Jérusalem, à l'issue du dîner offert en son honneur par son homologue israélien, M. Yigal Allon, que « l'idée qu'un cours de négociations pour un accord de paix, global ou intermédiaire, Israël pourrait être déçué selon la leçon du Sinaï ». M. Kissinger a déclaré que « l'idée qu'un cours de négociations pour un accord de paix, global ou intermédiaire, Israël pourrait être déçué selon la leçon du Sinaï ».

« Le processus menant vers la paix est une longue épreuve de volonté de la force et surtout de la foi, la confiance, nourries d'amitié. Les Etats-Unis partagent le désir de paix d'Israël. Nous voulons espérer que, dans un avenir proche, nous pourrions nous rencontrer et discuter ».

M. Kissinger a souligné, dans son allocution qu'« Israël ne sera jamais sacrifié dans le jeu politique des grandes puissances ni sa sécurité compromise. Mais, a-t-il ajouté, les Israéliens doivent tenir compte du fait que les Etats-Unis ont des intérêts globaux. Israël ne saurait les égarer, car, si la sécurité des Etats-Unis est en danger, la sécurité d'Israël en serait, elle aussi, altérée ».

A propos des divergences d'opinion existant entre les Etats-Unis et Israël, M. Kissinger a noté qu'il ne s'agissait guère, « somme toute, que de querelles de famille devant nécessairement être résolues ».

Irak

Selon le « Herald Tribune » L'EXISTENCE D'UNE BASE NAVALE SOVIÉTIQUE A OUM-QASR EST DOUTEUSE.

Ronald Evans et Robert Noah, éditorialistes à l'International Herald Tribune, ont été récemment autorisés à visiter le port irakien d'Oum-Qasr, sur le golfe Persique. Oum-Qasr avait été cité, en 1974, par le Pentagone comme étant l'une des trois principales bases soviétiques du golfe Persique et de l'océan Indien.

Les deux journalistes américains, qui ont survolé en hélicoptère le port, affirment n'avoir rien aperçu susceptible de confirmer l'existence d'une base navale soviétique à Oum-Qasr. Les seuls bâtiments en radars dans le port étaient des vaisseaux auxiliaires de la marine irakienne (transporteurs de mines, escortes, canonnières, vedettes lance-missiles, les seuls à pouvoir emprunter les eaux du golfe particulièrement ensablées dans cette région, au port proprement dit.

Pakistan

APRÈS L'ARRESTATION DES DIRIGEANTS DU PRINCIPAL PARTI D'OPPOSITION De nouvelles mesures restreignent la démocratie

Les dernières vestiges de démocratie disparaissent au Pakistan. Le Parlement est appelé à proroger l'état d'urgence en vigueur depuis 1969, et un projet de loi prévoit que les personnes arrêtées et accusées d'agir contre l'intégrité du Pakistan n'aient droit à aucune audition. Ces mesures ont été votées à l'unanimité le 8 février à Peshawar, du ministre de l'intérieur du gouvernement de la province du Nord-Ouest, M. Iqbal Khan Sherpao, membre du parti majoritaire, le P.P.P., et ami personnel du premier ministre, M. Bhutto. Une opération d'envergure a été déclenchée contre le parti national awami (N.A.P.), dont tous les dirigeants — au moins quatre cents personnes — selon l'agence Reuters — ont été arrêtés. Ce parti n'a pas été rendu directement responsable de l'assassinat de M. Sherpao, mais il lui est reproché d'agir « contre la souveraineté et l'intégrité du Pakistan ». Il a été interdit.

Peu implanté dans les provinces du Sind et du Pendjab, le N.A.P. était, en revanche, la force politique prédominante dans les deux autres provinces du Pakistan, le Balouchistan et celle dite de la frontière du Nord-Ouest. Il réclamait pour ces deux provinces un régime d'autonomie interne. C'était aussi le principal parti de l'opposition au Parlement fédéral, où son chef, M. Wali Khan, présidait un Front uni démocratique regroupant plusieurs mouvements.

Un nouvel éclatement de leur pays constitue une hantise pour les dirigeants pakistanais depuis les événements qui conduisirent, en 1971, à l'indépendance du Bangladesh.

A cette époque, et sous prétexte que son action représentait déjà une menace pour l'intégrité territoriale, le N.A.P. avait été interdit par le général Yahya Khan, alors chef de l'Etat. M. Bhutto avait autorisé à nouveau ce parti, en décembre 1971, lorsqu'il avait accédé au pouvoir. Aussi forma-t-il une véritable opposition aux gouvernements du Balouchistan et de la province du Nord-Ouest.

Cependant, Islamabad jugea rapidement que celui du Balouchistan suivait une politique trop indépendante du pouvoir central ; il prononça sa dissolution en février 1973, et fit arrêter, par la suite, les dirigeants locaux du N.A.P. En signe de protestation contre cette décision, le gouvernement de la province du Nord-Ouest préféra démissionner.

Depuis lors, Islamabad fait face à une véritable insurrection armée au Balouchistan, et à une sérieuse fronde politique au Nord-Ouest.

Les deux principaux peuples de ces régions, les Belouches et les Pathans, sont séparément implantés en Iran et en Afghanistan. Kaboul soutient le droit des « frères du Pachtoustan » à l'autodétermination, soviétique, les exilés politiques pakistanais — l'un des secrétaires généraux du N.A.P., M. Ajmool Kattar, est réfugié depuis 1973 en Afghanistan — et encourage

les activités des autonomistes belouches et pathans. Selon la thèse officielle, le N.A.P. serait à l'origine de l'attentat de Peshawar. Mais, jusqu'à maintenant, c'était plutôt les membres de l'opposition qui étaient victimes de l'intolérance du pouvoir de M. Bhutto. Le 25 décembre 1974, aussi est-il permis de se demander s'il ne s'agit pas, cette fois, d'une provocation. M. Bhutto, en tout cas, aura été prompt à saisir l'occasion pour interdire — sans attendre le résultat d'une enquête sur l'assassinat de Peshawar — un parti devenu gênant, surtout parce qu'il dénonçait le penchant à l'autoritarisme et les abus du pouvoir central, l'absence de possibilités de dialogue avec le gouvernement. L'un des responsables de l'opposition d'extrême droite qui est pas touché pour le moment par les mesures d'exception, accuse le gouvernement de vouloir « étouffer la démocratie selon un scénario préparé à l'avance ».

Le premier ministre pakistanais a reconnu récemment, dans une interview à Newsweek, qu'il n'y avait pas de mouvement séparatiste au Balouchistan et dans la province du Nord-Ouest, mais seulement des tendances au séparatisme de la part de certains chefs tribaux. Le N.A.P. était, il est vrai, dirigé par des notables, propriétaires terriens, commerçants, chefs de tribus, qui présentaient un nationalisme local, de manière à sauvegarder leurs privi-

lèges, et qui n'ont pas, contrairement à ce que l'on croit souvent, fait allégeance à l'I.R.S.S. M. Bhutto avait entrepris l'espoir d'un apaisement à la fin de l'année dernière, lorsqu'il avait promis l'amnistie aux Belouches, et laissé entendre que leurs chefs incarcérés pourraient être remis en liberté. Aujourd'hui, le temps des compromis est passé. L'épreuve de force avec l'opposition est engagée. La guerre civile, jus-qu'alors circonscrite au Balouchistan va-t-elle s'étendre au pays pathan, où, par tradition, le port d'armes individuelles est généralisé ? Islamabad paraît avoir oublié les raisons de son échec, il y a trois ans, au Bangladesh, où il y avait pourtant pas d'accalmie aussi longtemps qu'un accord politique n'aurait pas été recherché avec les autonomistes. C'est ce que vient de faire dans son pays Mme Gandhi. Le cabinet indien a approuvé, le lundi 10 février, un compromis avec les autonomistes du Cachemire en 1952 et arrêté pour « menées séparatistes ».

GERARD VIRATELLE.

Bangladesh

Un appel de la Fédération mondiale des villes jumelées en faveur des Biharis

M. Philippe Malsud, président de la Fédération mondiale des villes jumelées, nous a adressé le texte suivant :

Le Monde s'est honoré en publiant, à peu près sans dans la presse française, un article sur la situation dramatique des trois cent mille Biharis internés dans les camps du Bangladesh depuis l'indépendance de ce pays, et condamnés à mourir de faim (1).

Il faut rappeler que les Biharis sont des musulmans repelés de l'Inde au Bangladesh, alors Pakistan-Orient, lors de l'indépendance du sous-continent et de son partage entre l'Inde et le Pakistan. Réfugiés dans une province surpeuplée où ils se sont difficilement insérés, ils ont naturellement pris le parti du Pakistan laca au soulèvement du Bangladesh soutenu par l'Inde. Considérés comme « collaborateurs » après l'indépendance, massacrés ou internés dans des camps, rejetés par le Pakistan qui ne les considère pas comme originaires des provinces occidentales, ils sont désemparés et mourraient lentement dans des camps que les autorités du Bangladesh lui-même menacent de fermer, se soucient peu de ravitailler.

Il est plus anormal de constater l'indifférence des Nations unies et des institutions spécialisées dans le

domaines les plus divers, de l'élimination à l'enfance en passant par la culture ; celle du monde occidental, où l'on s'est si longtemps penché gravement sur des rapports technocratiques obscurs proposant les moyens les plus divers de chasser les agriculteurs de leurs exploitations pour réduire la surproduction menaçante ; celle du monde musulman où l'on se bat les flancs pour utiliser plus rationnellement les immenses ressources tirées du sous-sol, mais où nul ne semble se préoccuper d'en affecter une fraction au sauvetage d'autres musulmans en danger de mort.

C'est en réalité un véritable génocide qui se produit dans l'indifférence générale — si l'on excepte l'effort de ceux qui multiplient humblement les pétitions, les délégués et les climats chaque fois qu'un élève est collé, un deuxième classe privé de permission et un assassin condamné à une peine minima. Il est vrai que les Biharis ne présentent aucun intérêt politique, que leur action n'est pas placée dans la « sen » de l'histoire », qu'ils ne peuvent servir à l'avenir idéologique à aucune action, qu'ils ne sont soutenus par aucun parti ni aucun Etat.

C'est une raison de plus pour que la Fédération mondiale des villes jumelées, dans l'action d'inspiration d'idées humanitaires, apolitiques et désintéressées, lance un appel en faveur de ces hommes et de ces femmes et de ces enfants sans voix sans terre, sans patrie, sans pain et sans avenir.

La France aurait une belle occasion d'étonner le monde tout en plaçant dans le droit fil de sa vocation humaniste et universaliste et elle proposerait d'accueillir ces malheureux.

Tels, comme l'a dit le général de Gaulle : « De tous les monstres, les Etats ont les plus froids ». Aux villes de montrer qu'elles sont davantage accessibles aux sentiments de chaleur humaine.

Pérou

UN MOUVEMENT DE LA REVOLUTION PERUVIENNE a été fondé, le 11 février, à Lima, par deux personnalités politiques de l'Exil, le président Juan Velasco Alvarado. Parmi elles figurent quatre directeurs de journaux, dont certains ont été nommés après les mesures de « socialisation » de ce secteur en juillet 1974. Cette organisation, première du genre autorisée par le régime, est dirigée par ses fondateurs comme un organe de participation combattante. Libre de toute tradition partisane, bureaucratique, manipulative ou dogmatique. — (A.F.P.)

Philippines

LE PRÉSIDENT MARCOS, chef de l'Etat philippin, a révélé, le mardi 11 février, que son gouvernement avait reçu une assistance américaine dans le combat qu'il mène contre la rébellion musulmane. Il a précisé que cette aide, « très peu importante », avait consisté en envois d'armes. — (A.F.P.)

Portugal

SIR CHRISTOPHER SOAMES, vice-président de la Commission économique européenne, est arrivé, le 11 février à Lis-

Chili

M. CHRISTIAN CASTILLO A ÉTÉ ARRÊTÉ LE 3 FÉVRIER A SANTIAGO

Mme Carmen Castillo, compagne de l'ancien dirigeant du MIR chilien Miguel Enriquez, tué à Santiago le 5 octobre 1974, nous fait savoir que son frère, M. Christian Castillo Echeverría, a été arrêté par la police, à Santiago, le 3 février. Architecte, âgé de vingt-sept ans, fils de l'ancien recteur de l'université catholique de la capitale Santiago, M. Castillo Echeverría est détenu dans une caserne, mais la justice militaire a jusqu'à présent refusé de confirmer cette arrestation. Son avocat a présenté un recours devant la justice civile. Indique l'agence de presse de Santiago, Mme Carmen Castillo, qui avait été blessée lors de l'affrontement à l'issue duquel Miguel Enriquez avait été tué, est actuellement réfugiée à Paris.

COLLECTION DOCUMENTS

Le conflit israélo-arabe
Irène ERREPERA-HOECHSTETTER
Une synthèse brève et précise tirée de 50 documents essentiels à la compréhension du conflit

La croissance zéro
Raymond REICHENBACH et Sylvain URRER
pour comprendre la crise, 35 textes de Marx, Malinowski, Merchalet, Giscard, Marroux, E. Maitre, etc.

La France libre
Jean-Paul COINTET
Du gaullisme de guerre à la tradition politique.

Les origines de la seconde guerre mondiale
Maurice G. STEINERT
Quel rôle faut-il attribuer aux personnalités dirigeantes, aux nations impliquées et au système international ?

puf

Chine

M. LEONIDE FLITTCHEV, vice-ministre soviétique des affaires étrangères et principal négociateur soviétique aux négociations frontalières sino-soviétiques, est arrivé, le mercredi 12 février, à Pékin, après six mois d'absence de la capitale chinoise. On a appris, à l'occasion de cette arrivée, que le chef de la délégation chinoise aux conversations frontalières avait changé : M. Han Wen-Lang, vice-ministre des affaires étrangères, a remplacé dans cette fonction M. Yin Chan, également vice-ministre. — (A.F.P.)

Irlande du Nord

DES « CENTRES D'OBSERVATION » seront mis en place afin de garantir le maintien de cessez-le-feu, d'une durée indéterminée, décrété dimanche par l'I.R.A. et provisoirement annoncé, mardi 11 février, devant la Chambre des communes, M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord. M. Rees a promis une diminution progressive de l'activité militaire dans

A travers le monde

la province D a indiqué que les militaires et les contrôleurs d'identité pourraient être supprimés. Enfin, aucune mesure de répression n'est prévue ne sera prise pendant la durée du cessez-le-feu. — (A.F.P.)

Tchécoslovaquie

Mgr AGOSTINO CASAROLI, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, se rendra en visite à Prague le 15 février, annonce-t-on à la Cité du Vatican. Aucun ordre du jour officiel n'a été établi pour les entretiens du prélat à Prague, qui font suite à ceux de septembre dernier. — (Reuters)

Union soviétique

L'UNION SOVIÉTIQUE a ratifié, mardi 11 février, la convention portant sur l'interdiction de la mise à point, de la fabrication, du stockage, des armes bactériologiques et à toxines, ainsi que sur leur destruction. Cette convention avait été signée à Moscou, Washington et Londres en avril 1972. — (A.F.P.)

EUROPE

Grande-Bretagne

L'ampleur de sa victoire confère à Mme Thatcher une indéniable autorité politique

Londres. — Ecasant ses rivaux, Mme Margaret Thatcher a été élue triomphalement, mardi 11 février, à la tête du parti conservateur. Elle est l'une des rares femmes, en Grande-Bretagne et dans le monde occidental, qui ont réussi à gravir l'échelle des responsabilités politiques jusqu'à prendre la direction d'un grand parti. Elle peut ainsi espérer occuper un jour la résidence historique des premiers ministres britanniques du 10 Downing Street.

Son succès est incontesté. Après être arrivée en tête du vote de la semaine dernière, il lui fallait, cette fois-ci, les voix de cent trente-neuf au moins députés conservateurs pour obtenir la majorité absolue. Elle a recueilli cent quarante-six suffrages, laissant loin derrière elle son rival le plus dangereux, M. William Whitelaw, qui n'a eu que soixante-dix-neuf voix. Les autres

De notre correspondant

Mme Thatcher, elle, représentante d'un conservatisme plus traditionnel, n'a pas craint d'engager le combat contre l'adversaire. Au cours des débats sur le budget, notamment, elle a fait la preuve qu'elle est tout à fait capable de tenir tête à un politicien aussi chevronné que le chancelier de l'Echiquier, M. Healey. Des lors, il était courant d'entendre dire à Westminster qu'elle est « le seul homme » du cabinet fantôme.

La question essentielle est cependant de savoir sur quelle voie nouvelle Mme Thatcher entend entraîner le parti conservateur. Il est peut-être un peu trop simple de la considérer comme « de droite », alors que Mme Heath et Whitelaw représenteraient la gauche du conservatisme. Il est vrai que le nouveau leader des Tories s'est toujours rangé parmi les partisans d'une certaine orthodoxie économique et de la réduction des pouvoirs et des dépenses de l'Etat, et contre les nationalisations. C'est ainsi que Mme Thatcher est parvenue à rallier la majorité du groupe conservateur, qui estime l'avenir du pays menacé par les projets de réformes économiques du Labour.

Le danger d'une telle attitude — pour les conservateurs — est que les slogans qui suscitent l'enthousiasme dans leurs rangs ne sont pas nécessairement ceux qui leur permettent de gagner les prochaines élections générales. A cause notamment de ses liens avec Sir Keith Joseph, l'ancien ministre des affaires sociales, qui plaide avec un ferveur messianique pour un retour aux « valeurs traditionnelles », Mme Thatcher est écartée par certains de ses électeurs d'être considérée comme le moyen de lutte contre l'inflation.

Bien des électeurs soupçonnent les Tories de se soucier plus d'équilibrer les livres de comptes que de sauvegarder le bien-être de leurs concitoyens. La tâche la plus difficile de Mme Thatcher, surtout si elle entend modifier la politique économique de M. Heath, sera sans aucun doute de dissiper cette impression.

L'image de Mme Thatcher n'est pas non plus de nature à inspirer confiance aux classes populaires accoutumées à compter sur d'importants services sociaux et des subventions alimentaires. Lorsqu'elle était ministre de l'éducation, sa décision de supprimer les distributions gratuites de lait dans les écoles primaires lui a valu de violentes critiques.

Vers une révision des thèses du parti

Au premier abord, le nouveau leader Tory a le physique d'une lady digne de figurer sur les couvertures des magazines féminins. Dans sa jeunesse, elle a d'ailleurs posé pour des photos de mode en tailleur de tweed. Elle parle avec le timbre de voix caractéristique de la petite bourgeoisie et utilise en maintes occasions des clichés associés au vieux conservatisme : si elle se propose d'encourager les travailleurs, c'est aussitôt pour critiquer les « assistés », lorsqu'elle prend parti pour la « liberté », c'est pour dénoncer immédiatement l'« licence ».

Est-ce à dire que, sous l'im-

pulsion de Mme Thatcher, le Toryisme libéral va de nouveau faire place à un conservatisme réactionnaire ? La chose est peu probable. S'il n'est pas douteux que le nouveau leader l'ait emporté en faisant appel aux instincts primordiaux du parti, elle doit maintenant tenter de gagner le pays tout entier.

Par ailleurs, Mme Thatcher semble résolue à ne pas commettre l'erreur fondamentale de M. Heath, qui écartait de son entourage tous ceux dont les avis ne coïncidaient pas avec ses vues. Tout de suite après son élection, elle s'est chargée de faire entendre à une réunion des membres du parti et à une reorganisation du cabinet fantôme. Mais elle a promis de ne pas agir d'une manière trop hâtive, favorisant ainsi les représentants de tendances différentes. Sa volonté et son autorité personnelles n'étant guère en cause, elle pourra autoriser un peu plus de collégialité dans le nouveau cabinet fantôme qu'elle va constituer la semaine prochaine. Elle pourra ainsi offrir une place de choix à qu'il refusera très probablement.

Dans la grande bataille politique qui vient provisoirement de prendre fin, les affaires étrangères n'ont pas joué le moindre rôle. Mme Thatcher elle-même n'a pas la compétence indéniable lorsqu'il s'agit de problèmes économiques et sociaux, reconnait sa propre expérience est très insuffisante sur le point de vue. Elle a simplement indiqué, ces jours derniers, qu'elle soutient totalement la politique européenne de M. Heath. Rien ne permet de mettre en doute sa sincérité. Reste que son prestige personnel n'est pas engagé dans cette affaire autant que l'était celui de son prédécesseur. Autre part de la liste sur les soixante-dix mille du parti, en confiant des responsabilités à ceux que M. Heath avait écartés de façon trop brutale, pourra favoriser l'entrée dans le cabinet fantôme de certains conservateurs hostiles au Marché commun.

La plupart des Tories, quelle qu'ils soient, ont une préférence, paraissent-il, pour un retour à un régime libéral. Ils ont d'ailleurs eu des épreuves les plus pénibles qu'ils aient traversées, mais les réactions des autres partis sont encore confuses. Les libéraux veulent se contenter d'un retour au Toryisme traditionnel ne manquera pas d'élargir leur emprise au centre de l'arc-en-ciel politique. Quant aux travaillistes, ils admettent, dans l'ensemble, que Mme Thatcher sera un adversaire beaucoup plus vigoureux que M. Heath à Westminster. Mais ils ne peuvent pas être certains que le parti conservateur aura moins de chances de reconquérir les électeurs des classes moyennes et populaires, sans lesquelles il n'a aucune chance de revenir au pouvoir.

Tous les stratèges du Labour ne sont cependant pas d'accord. Certains excluent pas que la « formidable personnalité » de Mme Thatcher puisse donner naissance à un nouveau conservatisme bien plus efficace que celui de ces dernières années. Après tout, M. Heath, en dépit de ses qualités, a toujours eu l'apparence d'un perdant, tandis que Mme Thatcher, jusqu'ici tout au moins, appartient sans le moindre doute à la race des gagnants.

JEAN WETZ.

« CELA NE SE FAIT PAS... »

De notre correspondant

Londres. — Se chevelure blonde impeccablement coiffée, un sourire radieux, une tulle à la boutonnière, Mme Thatcher a montré mardi soir le nouveau style conservateur, lors de sa première conférence de presse, en tant que leader du parti. Elle avait trouvé le moyen, entre le palais de Westminster et le quartier général des conservateurs, de changer son traditionnel deux-pièces en tweed pour une élégante robe en tulle noir.

Elle fit immédiatement la démonstration de son aisance : « Y aura-t-il des changements dans le cabinet fantôme ? »

— Oui, il y en aura, répondit-elle, mais ce sera un mélange de changement et de continuité. En-elle surprise que le parti de Disraeli, de Baldwin et de Churchill ait choisi une femme ?

— Non, répliqua-t-elle. Il me semble que les conservateurs éliminent beaucoup les ladies. Comment se sent-elle à l'idée d'affronter M. Wilson aux Communes ?

M. Wilson doit se sentir à l'idée de me faire face. Compte-t-elle vraiment arriver à Downing Street ?

— Je n'ois, dit-elle simplement, que la plupart des leaders de ce parti

ont occupé pendant un certain temps la poste de premier ministre.

Un peu déçu par la brièveté des réponses, un journaliste lui demanda si elle ne pourrait pas expliciter quelque peu son point de vue : « Vous entendez, lui ramena-t-elle, n'oubliez pas les réponses directes : les hommes prêtent apparemment des excitations longues et embrouillées. »

Ne manque-t-elle pas d'expérience en matière de politique étrangère ? Avec beaucoup de franchise, elle répondit : « Je ne peux pas être spécialiste de tous les sujets. Mais je n'en ai pas besoin : c'est aux membres du cabinet fantôme qu'il appartient de l'être. »

Un peu plus tard, elle tendit hommage aux « fantastiques efforts » qui ont été accomplis par M. Heath pour entraîner le Grande-Bretagne dans l'Europe.

Mais lorsqu'un correspondant étranger, peu familiarisé avec les traditions britanniques, lui demanda si elle n'avait pas un message de félicitations de la reine, Mme Thatcher, chaque fois, répondit : « Oh non ! Cela ne se fait pas en une telle occasion. »

J. W.

« DROLE DE CRISE » EN ANGLETERRE

II. — Chez les mineurs « durs » du Yorkshire

Malgré une avalanche de nouvelles alarmantes, le vie quotidien des Anglais ne paraît pas sérieusement affecté par la crise économique. A Newcastle, où le taux de chômage est l'un des plus élevés du royaume, on reste optimiste, mais on regarde plus vers l'Europe du Nord que vers celle de Bruxelles (« le Monde » du 12 février).

Bradford. — Le Yorkshire cultive trois gloires : les sœurs Brontë, la laine et le charbon. Les premières ont laissé leur nom à un nombre impressionnant de pubs, la seconde se porte assez mal, le troisième va très bien.

Bradford, deux cent quatre-vingt-cinq mille habitants, est un bel exemple de rénovation urbaine. Encadrant un pompeux hôtel par le nord-ouest, bâti au siècle dernier, les structures de verre et de béton des banques, des compagnies d'assurance et de la société immobilière municipale donnent au centre de la cité l'aspect opulent et moderne qui convient à la « capitale de la laine ».

Le « roi charbon »

Les représentants de la Fédération des industries laitières sont pourtant moroses. Il y a de quoi. Après les mauvaises années 1960-1970 de la vague des textiles synthétiques, on assistait depuis 1971 à un boom de la fibre naturelle qui s'est notamment traduit par une floraison d'opérations immobilières, nouvelles usines, usines et usines. Plusieurs milliers d'ouvriers ne travaillent plus que trois ou quatre jours par semaine. Le niveau de vie se maintient tant bien que mal grâce aux indemnités compensatrices de chômage partiel. Dans les milieux patronaux, on assure maintenant que l'avenir de la laine de Bradford repose sur la Communauté européenne, qui a absorbé cette année 25 % à 30 % de ses exportations.

A l'autre bout de la vaste communauté urbaine du Sud-Yorkshire, qui compte, depuis la réforme communale de 1973, plus d'un million d'habitants, l'oppression règne à Barnsley. L'alignement néo-classique des cornues à vapeur, les nouvelles usines neuves répètent les plus « durs » du Royaume-Uni. On l'a bien vu l'année dernière, lors de la grève de quatre mois qui se termina par la victoire des travaillistes, conservateur de M. Heath et l'arrivée du Labour au pouvoir.

Le teint fleuri, les épaules carrées et le costume vert tendre du gentleman de plein air, M. Bernard Goddard, conseiller municipal de la ville de Barnsley, est un homme d'expérience. Il a deux raisons : le redécoupage communal a fait passer sa ville de soixante-dix mille à cent mille habitants, ce qui a entraîné la crise de l'énergie est en train de rendre au « roi charbon » la première place qu'il occupait au milieu du siècle dernier. Mais il ne faut pas se laisser aller à l'optimisme. L'exploitation avait cessé parce qu'elle n'était plus rentable, on est ouvert avec des moyens techniques qui permettent des forages plus rapides et plus profonds.

La réforme communale a procuré près de quatre mille emplois nouveaux, particulièrement dans le secteur tertiaire. Cela fait l'affaire des femmes de mineurs.

● L'organisation française du Mouvement européen, qui préside le Levant-Ringsted de l'Académie française, a nommé comme président d'honneur, aux côtés de M. Pierre Sudreau, député réformateur de Loire-et-Cher, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. M. André Voisin devient vice-président délégué, et M. Bernard Montaner, délégué général.

● Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe (112, boulevard Saint-Germain, Paris-6^e) organise le vendredi 14 et le samedi 15 avril des « assises pour l'indépendance de l'Europe ». Les rapports seront présentés par M. C. Trabic, le général Buls, M. Persoons, député belge, et M. Alain Ravennet.

● Les grands maîtres et représentants de la franc-maçonnerie fédérale de sept pays : Allemagne fédérale, Belgique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Suisse — viennent de se réunir à Strasbourg pour évoquer la formation d'une « Europe maçonnique ». M. Jean-Pierre Prouteau, grand maître du Grand-Orient de France, commentant les premiers débats de ces assises européennes, a précisé : « Il s'agit de savoir si la maçonnerie de notre époque parviendra à développer sa dimension internationale. Cette dimension s'exprimera dans les échanges et des contacts, mais aucune organisation n'est envisagée. »

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

qui cherchent davantage à améliorer les ressources du ménage « maintenant qu'elles n'ont plus beaucoup d'enfants », explique M. Goddard. Avec le plein emploi des mineurs, le double salaire qui entre dans certains ménages, les affaires vont bien à Barnsley. Mais M. Goddard s'inquiète un peu de l'état d'esprit des jeunes femmes. Mineur lui-même, il est dans une famille de la mine. Il se situe parmi les modérés. Il n'aurait pas, par exemple, que les hommes du Yorkshire repartent, comme l'année dernière, sur le sentier de la guerre sociale pour obtenir de nouvelles augmentations de salaires au risque de compromettre un équilibre économique tout de même fragile. Il trouve très profitable, aussi, que les Jaggerwells, comme les appellent les Anglais sous lesquels se jetaient, jadis, les hindous pieux — sillonnent maintenant la région avec leurs cargaisons de viande surgelée de verre ou de charbon. Il pense



d'ailleurs que ses administrés sont moins rétifs à la Communauté européenne qu'à l'époque de l'entree officielle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun il y a deux ans.

Un marxiste convaincu

Tel n'est pas l'avis de M. Arthur Scargill, le président du puissant syndicat des mineurs du Yorkshire qui regroupe soixante-cinq mille gneules noirs britanniques.

Barnsley est son quartier général. A peine la quarantaine, la stature et la voix du tribun, M. Scargill nous reçoit dans son bureau en présence de son adjoint, M. Briscoe. Le patron des mineurs du Yorkshire est un personnage assez exceptionnel dans la vie politique britannique : ancien membre du parti communiste, avec lequel il a rompu en 1956 après l'affaire de Hongrie, il est resté marxiste convaincu. Il est précis, catégorique, à l'occasion violent en paroles, mais ses propos sont soigneusement dosés. On le dit ambitieux et prêt à diriger un jour les destinées de la Confédération des syndicats britanniques. Ce qui constituerait un changement spectaculaire par rapport aux gestions modérées du président actuel du TUC, M. Len Murray, et de son prédécesseur, M. Vic Feather.

Pour M. Scargill, et il n'y a pas de crise économique, mais une crise du capitalisme dont les travailleurs font les frais. Il est hostile au contrat social que les majoritaires du TUC ont accepté de signer avec le gouvernement de M. Wilson. Il est aussi opposé à toute politique gouvernementale de blocage des salaires. Pour lutter contre le marxisme actuel, il faut empêcher — assurément — les sociétés multinationales d'inverser à tort et à travers en Grande-Bretagne et sur le continent. Pour les entreprises nationales en difficulté, un seul remède : la nationalisation, qui veut dire la firme automobile British Leyland que pour le pétrole de la mer du Nord.

Pour l'heure, M. Scargill entend obtenir une augmentation des salaires hebdomadaires de 25 livres en moyenne pour les mineurs de fond. Cela porterait le salaire moyen des gneules noirs les mieux payés à près de 80 à 85 livres par semaine.

M. Scargill estime que la politique actuelle de M. Wilson n'est que socialisme, mais « honnêtement social-démocrate ». Il est décidé à travailler à l'avènement d'un véritable socialisme britannique et croit fermement qu'il est possible de bâtir une économie marxiste sans tomber dans le totalitarisme politique.

Bien entendu, le patron des mineurs du Yorkshire est résolu à s'opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il entend d'ailleurs faire lancer très prochainement par son

syndicat une vigoureuse campagne pour le « non » au référendum de M. Wilson.

Les vues de M. Scargill peuvent paraître extrémistes pour la Grande-Bretagne, et peut-être y met-il une certaine complaisance devant un visiteur étranger, mais elles ne diffèrent pas sensiblement de celles des adhérents à son syndicat.

Au club Dorothy Hyman

On s'en rend vite compte en s'entretenant avec quelques amis et leurs épouses au club sportif Dorothy Hyman, à Cudworth, une petite ville minière proche de Barnsley. Sous le nom d'une bibliothèque britannique qui s'est illustrée aux Jeux olympiques de Tokyo, c'est l'un de ces nombreux clubs ouvriers où les travailleurs de ce pays se retrouvent le soir pour boire une bière, jouer aux cartes et aux échecs et, bien entendu, parler politique. Il est plus luxueux que la plupart des lieux de ce genre. Financé par les autorités locales, c'est un vaste bâtiment de briques aux lignes élégantes, qui jure avec les alignements voisins de maisonsnettes noires. Il abrite un bar, des salles de jeux, un gymnase où s'entraînent une cinquantaine de karatékas des deux sexes, une salle de spectacle et, au dehors, une piste couverte de tennis de football et de hockey, trois courts de tennis.

Le club joue un rôle important dans la vie de la communauté minière. M. Peter Tail, membre du parti communiste britannique et du conseil exécutif du syndicat national des mineurs, y vient en voisin avec sa femme. Plus modéré dans ses propos que M. Scargill, il estime cependant comme lui que le travailisme de M. Wilson n'est pas un véritable socialisme. Il pense, d'ailleurs, que ce dont le pays manque le plus, c'est d'un « véritable leader ». Pour lui, la Grande-Bretagne n'est nullement à bout de souffle. Pourvu qu'elle fasse confiance à sa classe ouvrière, « durs à la tâche et conscients de ses devoirs », souligne M. Tail, répondant ainsi implicitement aux critiques que la classe moyenne et les employeurs adressent régulièrement aux syndicalistes en période de crises.

Joviaux et solides, les clients du bar du club Dorothy Hyman s'éprouvent visiblement à ne crier que victoire. Avec leur rugueux accent du Yorkshire, ils expliquent avec des rires tonitruants tout le bien qu'ils attendent de la fameuse crise de l'énergie. « Sont-ils prêts à se remettre en grève comme l'année dernière ? Les réponses sont ambiguës : on a envie de faire peur aux bourgeois, on ne veut surtout pas perdre le moindre avantage acquis, mais on est tout de même de bons Anglais, fiers d'un système un peu essoufflé, certes, mais tout de même meilleur que beaucoup d'autres... »

Prochain article :

BIRMINGHAM : FIN DE RÈGNE SANS DRAME POUR L'AUTOMOBILE

POUR COMPRENDRE LE PORTUGAL AUJOURD'HUI

JOËLLE KUNTZ LES FUSILS ET LES URNES

denoel

L'IMPERIAL PULLMAN
ET TOUTE LA GAMME DES LITIERES
TRECA
SONT EXPOSÉS CHEZ
CAPÉLOU
DISTRIBUTEUR
37, Av. de la République - PARIS XI^e
Métro PARIENIER.
Tél. 357.48.35

JEAN WETZ

858
1
869
+ 512
218
- 9

صوتنا من الامم

EUROPE

EN ANGLETERRE

«durs» du Yorkshire

Un nouveau procès d'opinion va s'ouvrir prochainement en U.R.S.S. semblable à celui qui fut intenté en 1955 aux écrivains Sinavski et Daniel. L'écrivain Vladimir Maramzine, détenu depuis fin juillet, sera jugé à partir du mercredi 19 février par le tribunal municipal de Leningrad, pour «activités antisoviétiques», selon l'article 70 du code pénal.

Le mardi 11 février, notre correspondant à Moscou a été convoqué au service de presse du ministère soviétique des affaires étrangères, où lui fut remise une «lettre ouverte au rédacteur en chef du journal «le Monde», datée du 8 février à Leningrad et signée par M. Maramzine. On en trouve le texte intégral ci-dessous :

« Monsieur le rédacteur en chef, je suis désolé d'avoir appris que mon nom est utilisé sciemment à l'étranger dans des buts antisoviétiques. Comme on me l'a fait savoir, votre journal a été l'un des premiers à publier une information sur mon affaire, et c'est pourquoi je m'adresse à vous. Ce n'est pas la crainte d'être puni qui me fait agir, mais c'est plutôt l'indignation sincère contre les forces politiques idéologiques qui voudraient utiliser mon nom dans leur lutte contre mon pays. J'aime ma patrie et j'ai toujours été loyal à son gouvernement. Il est insultant pour un écrivain d'être utilisé dans des machinations politiques. Où que je me trouve, je n'aurai jamais rien de commun avec les organisations qui mènent une lutte antisoviétique.

« Je regrette d'avoir fait parvenir à l'étranger mes déclarations et d'avoir ainsi involontairement donné un prétexte aux ennemis de mon pays pour l'assaut et d'avoir causé un préjudice à l'État soviétique. Je voudrais cependant rappeler que même dans ces écrits je ne me posais pas en combattant politique, c'est pourquoi les ceux qui se sont empressés de me représenter comme un dissident et un antisoviétique suscitent ma vive indignation. L'emprisonnement de ces gens-là a été à un moment de vraies intentions. C'est ainsi que le 18 avril 1974, votre journal a annoncé à ses lecteurs qu'on m'accusait «d'être lié avec des organisations antisoviétiques à l'étranger, et d'avoir transmis des manuscrits à l'étranger». Si l'on agit d'un court article anonyme mais plein de sous-entendus malveillants, j'ai effectivement été envoyé à l'étranger mes manuscrits non publiés. Mais deux ou

Vladimir Maramzine «regrette d'avoir causé un préjudice à l'État soviétique»

trois personnes seulement pouvaient le savoir à Paris en avril 1974. On ne m'a jamais accusé et on ne m'accuse pas d'être lié à des organisations antisoviétiques. C'est donc que ma mésaventure servira de leçon à ceux de mes compatriotes qui font preuve d'hospitalité à la russe à l'égard des étrangers et qui font confiance à de semblables connaissances étrangères.

« En ce qui concerne l'accusation affectivement portée contre moi, je précise que je me reconnais coupable et je regrette d'avoir commis cet acte. Monsieur le rédacteur, pour autant que je sache, votre journal aspire à publier des informations objectives. C'est pourquoi j'espère que vous voudrez bien publier ma lettre. Je vous en suis reconnaissant à l'avance. »

Une lettre du poète Brodski

« Je pense que Maramzine, qui n'a pas écrit cette lettre, mourra en prison. C'est pourquoi je m'adresse à ceux qui en ont remis à la presse. Je pense que Maramzine, qui n'a pas écrit cette lettre, mourra en prison. C'est pourquoi je m'adresse à ceux qui en ont remis à la presse. Je pense que Maramzine, qui n'a pas écrit cette lettre, mourra en prison. C'est pourquoi je m'adresse à ceux qui en ont remis à la presse. »

De nombreux observateurs étrangers assistent au procès en Cassation des dix dirigeants des commissions ouvrières

Madrid. — Le 11 février, à Madrid, le tribunal suprême a examiné le pourvoi en cassation contre la sentence du tribunal régional de Barcelone qui avait condamné à l'issue du «procès 1001». Celui-ci avait vu la condamnation, en décembre 1973, de dix importants dirigeants des commissions ouvrières et socialistes de la région de Barcelone, pour les délits de «réunions et associations illégales». Parmi les avocats, des juges et des journalistes étrangers ont assisté au procès. Le tribunal suprême a confirmé la sentence de première instance, mais a réduit les peines de prison de dix à six mois.

Deux cents personnalités françaises lancent un appel en faveur d'un médecin ukrainien

Le procès en appel du docteur Michail Stern, condamné à huit ans d'internement pour avoir « touché des pots de vin et rendu des services », après avoir demandé à émigrer en Israël, doit se tenir prochainement devant la Cour suprême d'Ukraine.

APRÈS UNE RECHUTE A LA FIN JANVIER

M. Brejnev serait gravement malade

La santé de M. Brejnev continue de donner lieu à des informations contradictoires, surtout à quelques heures de la visite à Moscou de M. Wilson, visite qui est considérée un peu partout, à tort ou à raison, comme un «test» de la capacité du secrétaire général du parti à accomplir ses fonctions. C'est ainsi que M. Tchernomerkh, ambassadeur d'U.R.S.S. en France, avait dit récemment à un diplomate occidental, que M. Brejnev reprendrait prochainement ses fonctions et qu'il recevrait le premier ministre britannique. Pourtant, les informations qui circulent à Moscou ne vont pas précisément en ce sens, ainsi que le rapporte notre correspondant.

De notre correspondant

Moscou. — On ne pense pas dans des milieux soviétiques généralement bien informés que M. Leonid Brejnev recevra M. Harold Wilson durant la visite officielle que le premier ministre britannique doit faire en U.R.S.S. à partir du 13 février. L'état de santé du secrétaire général du parti communiste soviétique ne permet pas de prévoir un tel événement. M. Brejnev a été gravement aggraver à la fin du mois de janvier — ne lui permettant pas en effet cet effort. M. Brejnev n'est pas apparu en public depuis le 24 décembre dernier, soit depuis sept semaines. Il serait actuellement hospitalisé et son état est considéré comme grave.

C'est au début du mois de janvier dernier que le secrétaire général aurait été hospitalisé dans un établissement réservé aux cadres supérieurs de la hiérarchie du gouvernement et du parti ; cet établissement, qui n'aurait pas été mentionné dans les journaux, est généralement les dirigeants les plus importants du parti. M. Brejnev, au milieu d'une forêt, dans la banlieue nord-ouest de Moscou. M. Brejnev, qui aurait déjà pu se trouver à Koutsevo, au moment de la mort de son père, aurait quitté l'établissement quelques heures, le 8 janvier, pour assister aux obsèques de son père. M. Brejnev, au cimetière de Novodievitchi, l'état de santé du secrétaire général paraissant s'améliorer, il serait parti vers la mi-janvier se reposer dans une villa réservée aux membres du parti à Pitsounda, sans doute à Pitsounda. C'est à ce moment-là, rappelle-t-on, qu'on a commencé à laisser prévoir dans les milieux proches des autorités un rapide retour de M. Brejnev sur la scène publique.

Toutes les informations recueillies à des sources qui ont fait leurs preuves dans le passé mentionnent ensuite une grave rechute de M. Brejnev à la fin du mois de janvier. Il n'est pas possible, cependant, d'établir si cette rechute a motivé le retour soudain du secrétaire général à Moscou ou si elle a été consécutive à ce retour dans la capitale. En tout cas, à partir du mois de février, les milieux proches de M. Brejnev se sont montrés extrêmement préoccupés. A son retour à Moscou, le secrétaire général aurait de nouveau été hospitalisé à Koutsevo. Selon certaines informations, il n'y aurait eu qu'un très bref séjour, avant d'être transféré à sa demande dans un hôpital militaire situé dans la région nord de Moscou, à Krasnogorsk. Cet établissement, qui est réservé aux cadres supérieurs de l'Armée rouge, n'héberge pas, en général, les officiers supérieurs les plus prestigieux qui sont soignés dans un autre hôpital militaire, celui de Lefortovo.

Si toutes les informations recueillies concordent pour souligner le caractère grave de l'état de M. Brejnev, il n'en est pas de même en ce qui concerne la nature de sa maladie. Selon les uns, il s'agirait d'un cancer, selon d'autres, de troubles cardio-vasculaires aigus, qui lui auraient même enlevé, à un moment donné, l'usage de la parole.

Une succession «à l'occidentale» ?

Quoi qu'il en soit, on considère à Moscou comme hautement improbable un retour de M. Brejnev à des activités normales. Le problème de sa succession se poserait donc, mais les dirigeants voudraient donner à l'opération une responsabilité qu'elle n'a pas toujours eue dans le passé. C'est pourquoi, explique-t-on, le secrétaire général n'est pas absent de l'actualité. La presse le mentionne fréquemment soit pour rappeler tel ou tel passage d'un de ses discours, soit pour annoncer un échange de correspondance (souvent d'importance mineure) avec une trajectoire méritante ou un groupe de travailleurs de choc. La télévision fait de même et a diffusé à plusieurs reprises de vieilles bandes d'actualités datant d'un an ou deux et montrant un Leonid Brejnev recevant sa nouvelle carte du parti ou serrant M. Fidel Castro dans ses bras. Ces rétrospectives, même si elles peuvent abuser pendant quelques secondes le téléspectateur inattentif, ne trompent guère et

Après une rechute à la fin janvier

ne suffisent pas bien sûr à dépeiner le mystère. Toutes les références — ainsi que les mentions qui sont faites du «prochain» voyage de M. Brejnev au États-Unis (1) — indiquent, ajoute-t-on, le vœu des dirigeants d'y assumer le personnage politique de M. Brejnev et de préparer une relève dans le calme et dans la dignité, à l'occidentale. « Il est temps, nous a fait remarquer un interlocuteur, que nous voyons enfin un dirigeant que nous puissions mentionner sans problème dans nos manuels d'histoire. »

On se souvient, en effet, parfaitement à Moscou du choc qu'avait causé le renvoi de Nikita Khrouchtchev, non seulement parmi les dirigeants occidentaux, mais aussi parmi de nombreux partis communistes, y compris le parti français. M. Brejnev, d'autre part, ne peut être accusé de mêmes erreurs «sub-jektivistes» que M. K. ; contrairement à son prédécesseur, il a toujours pris soin d'associer les membres du bureau politique aux grandes décisions.

On voit mal comment, si M. Brejnev ne reçoit pas le premier ministre britannique, les autorités soviétiques pourront éviter encore longtemps d'aborder le problème de la santé du secrétaire général. M. Harold Wilson est attendu jeudi après-midi à Moscou. Son emploi du temps comporte de nombreux «trous» pendant lesquels il pourra être organisé une rencontre avec M. Brejnev. Mais on reconnaît de source britannique qu'avoir pu obtenir aucune assurance — même verbale — a été su-

Enfin des vacances imaginées par des cadres pour des cadres

MEDITERAMA a imaginé, pour 1975, des programmes particulièrement destinés aux cadres français et correspondant à leur manière de passer leurs vacances. Ces programmes ont été réalisés à partir d'une enquête conduite par MEDITERAMA au cours d'une série de rencontres avec des cadres d'entreprises.

Départ individuel au prix de groupe

Ceux-ci, dans leur ensemble, souhaitent voyager dans des régions de grand développement, mais refusent le «voyage de groupe».

MEDITERAMA est parvenu à mettre au point des programmes individuels dont le prix est le plus souvent égal à celui des mêmes voyages réalisés en groupe.

Voyages et séjours sur mesure

MEDITERAMA est au mesure de vos besoins, à partir de destinations passionnantes, toutes les formules de séjours au libre, avec ou sans voiture, et une multitude de variantes à votre convenance.

De la Turquie au Japon

Le Maroc, la Tunisie, la Turquie, l'Iran, l'Algérie, l'Égypte, Bangkok, Hong-Kong, la Corée, Israël et le Japon figurent parmi les destinations que vous propose MEDITERAMA.

Notre envoi spécial chez vous

Sur simple coup de téléphone, si vous habitez Paris ou la région parisienne, un envoi spécial de MEDITERAMA se rendra à votre domicile ou à votre bureau pour mettre au point avec vous le programme exact de votre voyage.

Whiskies pas à utiliser cette facilité exclusive de choisir vos vacances sans voyage forfaitaire.

Pour recevoir la documentation complète de MEDITERAMA, il vous suffit de nous téléphoner. OPÉTEI LIC. 765 A M 2

le blanc de turbot du chef

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

le feuilleté aux ris de veau

chez Cantarel

ESPAÑE

De nombreux observateurs étrangers assistent au procès en Cassation des dix dirigeants des commissions ouvrières

Madrid. — Le 11 février, à Madrid, le tribunal suprême a examiné le pourvoi en cassation contre la sentence du tribunal régional de Barcelone qui avait condamné à l'issue du «procès 1001». Celui-ci avait vu la condamnation, en décembre 1973, de dix importants dirigeants des commissions ouvrières et socialistes de la région de Barcelone, pour les délits de «réunions et associations illégales». Parmi les avocats, des juges et des journalistes étrangers ont assisté au procès. Le tribunal suprême a confirmé la sentence de première instance, mais a réduit les peines de prison de dix à six mois.

DEUX CENTES PERSONNALITÉS FRANÇAISES LANCENT UN APPEL EN FAVEUR D'UN MÉDECIN UKRAÏNIEN

Le procès en appel du docteur Michail Stern, condamné à huit ans d'internement pour avoir « touché des pots de vin et rendu des services », après avoir demandé à émigrer en Israël, doit se tenir prochainement devant la Cour suprême d'Ukraine.

UNE BAINOIRE NEUVE A TRES PEU DE FRAIS

Cédez au procédé REPARAD LES SPECIALISTES RENOVAIN REMAILLENT votre vieille baignoire en blanc ou en couleur sans aucun démontage réparations des joints — travaux garantis

Alain 75, r. de la Poissonnerie Deval 78000 Versailles 951-09-47 ou 350-17-62

PROBLEMES ECONOMIQUES

SELECTION DE TEXTES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

- L'économie américaine pourra-t-elle continuer à vivre à crédit ?
- Les États-Unis et la récession : les prévisions de l'OCDE pour 1975.
- Comment sortir de la récession ?
- La montée du chômage est-elle inévitable ?
- Trois enquêtes publiques sur les investissements étrangers aux États-Unis.
- La possibilité des hausses au temps de crise et les pouvoirs publics : l'exemple des États-Unis.
- Une commission d'enquête sur le chômage en Europe : un témoignage de George P. Shultz.
- Des entreprises rentables : les implications industrielles de la frugales de la France.

Documentation Française

la Documentation Française

le blanc de turbot du chef

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

le feuilleté aux ris de veau

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

le blanc de turbot du chef

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

le feuilleté aux ris de veau

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

le blanc de turbot du chef

chez Cantarel

12 avenue du Maine 548.59.35 fermé le dimanche

POLITIQUE

POINT DE VUE

UNE OPPOSITION ÉCLATÉE

par ALBIN CHALANDON (*)

La situation de l'opposition est-elle de nature à rassurer le démocrate ? Il peut être tenté de se réjouir de ses divisions. Pourtant, l'inquiétude l'emporte lorsqu'on s'interroge sur son avenir et sa capacité de répondre à sa fonction : offrir une alternative démocratique.

Le P.C. se réforme soudain sur lui-même, comme dans les temps les plus sombres. Certes, ses dirigeants dressent le bilan négatif du bout de chemin fait avec les socialistes ; il est décevant de voir que les socialistes ne sont pas parvenus à ce point de vue. Pourtant, l'explication est plus profonde, les raisons plus graves ! Le P.C. est, fondamentalement, c'est-à-dire révolutionnaire. Par nature, son véritable adversaire est socialiste, parce qu'il est réformiste. Le temps d'une alliance contre nature est révolu, parce que les chances de la révolution augmentent.

Ce n'est pas par hasard que les partis communistes européens parlent à nouveau à l'unisson pour affirmer leur volonté révolutionnaire face à l'impérialisme américain. L'évolution de la situation économique de l'Occident ravive leur foi dans le prochain du capitalisme. Pourquoi céder à la tentation du loyalisme et se compromettre dans des alliances tactiques avec des partenaires que l'on renvoie, juste au moment où il va falloir les combattre pour les éliminer ? Qui pourrait penser, il y a un an, que le P.C. donnerait le Portugal, et que le glas y sonnerait sans doute déjà pour les socialistes ? Tandis que l'I.R.S.S. attend patiemment la mort de Tito pour mettre la main sur la Yougoslavie, quel communiste ne peut espérer que l'Italie et l'Espagne, où le P.C. tient déjà les rênes, ne constitueraient une nouvelle et énorme tentacule du communisme soviétique ? La France deviendrait alors un champ de bataille : pour nos communistes, l'honneur n'est

plus à la démocratie avancée d'un programme commun ; il faut se préparer à la révolution.

Sourd aux attaques quotidiennement lancées contre lui par son conjoint communiste, le P.S. doit maintenir à tout prix cette union si avantageuse pour lui ; ne peut-il espérer, grâce aux voix communistes au second tour, monopoliser la représentation de la gauche ? Qu'il abandonne ceux qui l'ont fait tomber, il pourrait alors se tourner de l'autre côté en se présentant comme le pôle d'une nouvelle majorité. Comptant sur les offrandes mêmes qu'il subit pour étendre sa popularité, il lui faudrait tout accepter — même les insultes et jusqu'à la perte de la dignité — pour maintenir les derniers Bess qui fusillent au P.C. Ainsi s'accroche-t-il désespérément à ce contrat de mariage, qu'est le programme commun, dont ses dirigeants éclairés savent cependant qu'il est absurde par son incohérence et inapplicable par sa déréliction.

François Mitterrand, qui symbolise au sein du P.S. l'union de la gauche, est prisonnier de son engagement. Car, comment son intelligence politique pourrait-elle se prêter à des calculs aussi sommaires ? Deux obstacles viendraient entraver les ambitions du P.S. : le retrait probable du P.C. de l'union de la gauche, qui lui refuserait suffisamment ses voix au second tour pour ne pas en faire un triomphe ; et, plus encore, les contradictions internes du P.S.

En raison même de son succès, qui lui amène des troupes de tous les horizons — de sa gauche, comme de sa droite, — le P.S. devient un rassemblement hétéroclite qui, à la différence de l'U.D.R., n'a en commun ni objectif essentiel, ni philosophie. Seul,

M. François Mitterrand, par son autorité, en assure l'unité. L'aile gauche du parti, qui ne cessera de s'y renforcer, est révolutionnaire et libertaire. Le modèle autogestionnaire qu'elle veut imposer est radicalement contraire à l'idéologie du P.C. Elle aboutirait toutefois au même résultat, dans la mesure où l'autogestion n'est pas applicable durablement sans le parti unique et le syndicat unique. Aujourd'hui, dans l'opposition, elle s'impose d'autant plus vite que la majorité qui l'a éliminée est elle-même divisée en de nombreuses familles. Le moment arrivera vite où la fessée se croisera de façon infranchissable entre ceux qui veulent la révolution et ceux qui n'aspirent qu'au changement dans la liberté. Le P.S. sera alors voué à l'éclatement.

Dés maintenant, de nombreux militants socialistes constatent que la société libérale avancée que veut édifier le président de la République est plus proche de leurs aspirations que les certitudes stalinienne ou les illusions autogestionnaires dont leurs dirigeants se font le relais. Jusqu'au moment où de la cantonnière ? La querelle entre P.C. et P.S. demeure aujourd'hui la faiblesse principale et la préoccupation essentielle de la gauche. Elle aura pour conséquence de lui en substituer tout ou tard une autre : la querelle au sein du P.S. entre ceux qui ont ouvert les yeux à temps et ceux qui, au nom d'une union profitable de la gauche, ont d'impitoyables démentis, détournent le P.S. de la défense de la liberté.

Les socialistes le ressentent déjà : la tristesse dont on dirait des observateurs, était empreint leur congrès de Pau témoigne d'une malaise qui ne peut que croître : l'union de la gauche n'est plus crédible. Son reflux est amorcé.

(*) Secrétaire général adjoint de l'U.D.R.

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. GEORGES MARCHAIS

M. FAÛN (P.C.) : il ne s'agit pas d'une déclaration polémique

M. Étienne FaÛn, membre du bureau politique du P.C., a été interrogé par les journalistes sur la déclaration de M. Georges Marchais, le 12 février, à propos de la proposition de loi relative à la répartition des sièges à pourvoir dans les assemblées locales. M. FaÛn a déclaré que la proposition de loi n'est pas une déclaration polémique, mais qu'elle est le résultat d'un débat interne au P.C. et qu'elle n'a pas pour but de critiquer ou de condamner la politique du pouvoir actuel et d'exposer les conditions qu'il faut remplir pour faire échec à cette politique. C'est uniquement en fonction de ces problèmes que nous posons un certain nombre de questions qui nous préoccupent. Ces questions ne nous posons, il serait démentiel de penser qu'elles signifient que le parti communiste renonce à la politique d'union de la gauche.

M. FaÛn a estimé que le débat durera et jusqu'au moment où la puissance et le mouvement des masses populaires que nous nous efforçons d'attirer amèneront

à la disparition de ces ambiguïtés, de ces équivoques, de ces positions floues. M. FaÛn a déclaré que la proposition de loi n'est pas une déclaration polémique, mais qu'elle est le résultat d'un débat interne au P.C. et qu'elle n'a pas pour but de critiquer ou de condamner la politique du pouvoir actuel et d'exposer les conditions qu'il faut remplir pour faire échec à cette politique. C'est uniquement en fonction de ces problèmes que nous posons un certain nombre de questions qui nous préoccupent. Ces questions ne nous posons, il serait démentiel de penser qu'elles signifient que le parti communiste renonce à la politique d'union de la gauche.

MM. Paul Laurent et Pierre Bénédict, respectivement membres du secrétariat du P.C.F. et du P.S., ont pris contact, mardi 11 février, pour tenter de décider une réunion du comité de liaison des partis de gauche. Le P.S. compte en effet proposer, dans le cadre de ce comité, le lancement d'une campagne commune sur l'emploi.

M. CLAUDE ESTIER : un degré dans l'escalade

M. Claude Estier, membre du secrétariat du parti socialiste, a commenté mardi 11 février au micro de R.T.L. les déclarations de M. Georges Marchais reprochant à M. Mitterrand d'être « de plus en plus sûr de lui et de plus en plus sûr de son droit ». M. Estier a répondu :

Il y a une polémique, qui depuis quatre mois est déclenchée par le parti communiste, dont nous avions dit à plusieurs reprises que nous ne voulions pas la relancer, et nous constatons que chaque fois qu'ils ont l'occasion de s'exprimer, les dirigeants du parti communiste gravissent un degré dans l'escalade. Ils prétendent — comment ? — que nous sommes devenus de plus en plus sûrs de nous, de plus en plus sûrs de notre qualité de l'union de la gauche, en fait de l'union, le fait de procéder à des attaques personnelles comme l'a fait Georges Marchais n'est pas un moyen d'améliorer la situation.

L'union de la gauche n'a, évidemment, rien à gagner à la poursuite et à l'aggravation de cette polémique déclenchée par le parti communiste, et je pense, en particulier, aux millions de Français qui ont été entraînés dans le mouvement de l'union de la gauche et qui, aujourd'hui, incontestablement, sont inquiets de voir se développer ces attaques.

Mais l'union de la gauche est quand même quelque chose de beaucoup plus profond, de beaucoup plus solide et, en ce qui nous concerne, nous sommes bien décidés à la défendre jusqu'au bout. François Mitterrand, on le sait très bien, n'a jamais été dominé. Nous ne voulons dans l'union de la gauche de domination de personne sur personne. Pour nous, l'union de la gauche, c'est l'égalité de tous et de tous pour tous ceux qui y participent.

François Mitterrand, on le sait très bien, n'a jamais été dominé. Nous ne voulons dans l'union de la gauche de domination de personne sur personne. Pour nous, l'union de la gauche, c'est l'égalité de tous et de tous pour tous ceux qui y participent.

L'HUMANITÉ : pas de querelle personnelle

René Audier évoque dans l'éditorial de l'Humanité du 12 février les commentaires suscités par les déclarations de M. Marchais. Il estime :

« Le secrétaire général du parti communiste n'est libre, on le sait, à une rigoureuse critique de la politique du gouvernement de M. Giscard d'Estaing. Il n'a toutefois pas le droit de porter atteinte aux efforts de notre pays, de nous détourner de nos tâches, de nous empêcher de rejeter sur les travailleurs les conséquences de la crise, mis en lumière le renforcement de l'autoritarisme de fait sous le masque du libéralisme verbal ainsi que les manœuvres du pouvoir pour ramener une partie de la gauche à la politique d'alliance avec la droite. »

C'est en fonction de cette situation d'ensemble que le parti communiste a été amené à poser publiquement un certain nombre de questions au parti socialiste. Non pas pour chercher une querelle personnelle à son premier secrétaire, comme témoignage de la cruauté de bons esprits, ou parce que nous aurions abandonné la stratégie de l'union de la gauche, mais au contraire parce que la conjoncture exige impérieusement que l'action commune soit largement développée à l'échelon national. »

M. DIJOU : le parti socialiste est en train de reprendre sa liberté

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, républicain indépendant, a évoqué, mardi 11 février, à Marseille, la possibilité d'un dialogue entre la majorité et les éléments libéraux et démocrates de l'opposition. « Le parti socialiste, a-t-il dit, est en train de reprendre sa liberté. Il demandera pour nous un partenaire avec qui nous pourrions dialoguer en vue de l'établissement d'une majorité nationale. Ce n'est pas pour demain, mais pour après-demain. »

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, républicain indépendant, a évoqué, mardi 11 février, à Marseille, la possibilité d'un dialogue entre la majorité et les éléments libéraux et démocrates de l'opposition. « Le parti socialiste, a-t-il dit, est en train de reprendre sa liberté. Il demandera pour nous un partenaire avec qui nous pourrions dialoguer en vue de l'établissement d'une majorité nationale. Ce n'est pas pour demain, mais pour après-demain. »

A Nantes

Onze élus socialistes refusent de se conformer aux décisions de leur parti

De notre correspondant

Nantes. — Il n'y a pas de crise municipale à Nantes, c'est évident. Onze élus socialistes ont refusé de se conformer aux décisions de leur parti. Ils ont déclaré qu'ils ne se conformeront pas aux décisions de leur parti, mais qu'ils continueront à travailler pour la population. Ils ont déclaré qu'ils ne se conformeront pas aux décisions de leur parti, mais qu'ils continueront à travailler pour la population.

Il n'y a pas de crise municipale à Nantes, c'est évident. Onze élus socialistes ont refusé de se conformer aux décisions de leur parti. Ils ont déclaré qu'ils ne se conformeront pas aux décisions de leur parti, mais qu'ils continueront à travailler pour la population. Ils ont déclaré qu'ils ne se conformeront pas aux décisions de leur parti, mais qu'ils continueront à travailler pour la population.

Depuis la mi-novembre, le problème de la présence des élus socialistes dans des postes de responsabilité à la municipalité de Nantes est posé. La section nantaise du parti socialiste a décidé, par 17 voix contre 11, de sanctionner la présence de ses élus aux côtés de M. Morice et leur avait demandé de se constituer un groupe d'opposition. Une trentaine des élus socialistes ont refusé de se constituer en groupe d'opposition.

La déclaration est signée de M. André Bourdier-Freuvotte, maire-adjoint, conseiller général et membre du bureau du conseil régional (candidat à toutes les élections législatives depuis 1953) ; de M. Charles Chavaud, député de Loire-Atlantique, conseiller général adjoint au maire ; de M. Gégou et de M. Thomas, conseillers généraux et adjoints adjoints ; et de cinq autres conseillers municipaux. Seul le docteur du socialiste, M. Alain Chénard, adjoint à la jeunesse, conseiller général, s'est opposé aux injonctions de la fédération socialiste et a donné sa démission.

JEAN-CLAUDE MURGALE.

M. Émile Muller : non à MM. Lecanuet et Servan-Schreiber pour la direction d'un Mouvement réformateur rénové

M. Émile Muller, député réformateur du Haut-Rhin, vice-président du Mouvement démocrate socialiste de France (M.D.S.F.), que préside M. Max Lejeune) a déclaré mardi 11 février à l'Agence France-Presse une interview dans laquelle il affirme notamment : « Une réforme du Mouvement réformateur est nécessaire. Une chose est toutefois indispensable : M. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, ne doivent pas faire partie de la direction d'un nouveau Mouvement. Le premier parce qu'il a suffisamment de travail à la présidence de son parti, le second parce qu'il est devenu membre du gouvernement. »

« L'ancien candidat à la présidence de la République déclare encore : « Nous sommes décidés à nous battre pour une fédération d'un nouveau Mouvement réformateur dont la finalité serait

évidemment la fusion totale des deux composés actuels (Centre démocrate, parti radical, Mouvement démocrate et socialistes de France, Centre républicain, Centre Démocratique et Progressif (C.D.P.), afin que soit répercutée dans l'opposition publique l'unité qui a été celle du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale. »

Selon M. Muller, une tendance se fait jour au sein du parti socialiste en faveur d'un centre gauche qui rejeterait totalement un Mouvement réformateur en fin structuré. (1) Le Mouvement réformateur est constitué du Centre démocrate, du parti radical, du Centre républicain et du M.D.S.F. Le Centre Démocratique et Progressif n'est pas encore partie, du moins officiellement, mais si cet engagement est confirmé comme probable par nombre de dirigeants socialistes, dont M. Jean Lecanuet.

LE P.C. CRITIQUE L'ATTITUDE DU MAIRE SOCIALISTE D'AIIX-EN-PROVENCE

Dans son numéro du 12 février, l'Humanité relève qu'à l'occasion de la venue à Aix-en-Provence de M. Jean Lecanuet, ministre de la Justice et président du Centre démocrate (qui doit remettre une décoration à un magistrat), M. Félix Ciccolini, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône et maire d'Aix-en-Provence, a tenu lors de son passage à Aix-en-Provence, par le comité de ville du P.C.F. de profiter de l'occasion et d'inviter le représentant du pouvoir à un « dîner honneur » à l'hôtel de ville.

On lit dans l'Humanité : « La réception de M. Lecanuet à l'hôtel de ville ne nous paraît pas de nature à favoriser la clarification nécessaire sur les responsabilités dans la crise grave que traverse notre pays et qui se traduit, à Aix, par exemple, par l'accroissement dramatique du chômage. »

Le conseil municipal d'Aix-en-Provence est composé de sept socialistes, six radicaux, deux centristes et vingt conseillers sans étiquette.

LA JOURNÉE D'ACTION DU P.C.F. CONTRE « LA POLITIQUE D'AUSTÉRIÉTÉ »

Le parti communiste a organisé mardi 11 février de nombreuses délégations qui se sont rendues dans les préfectures pour protester contre la politique d'austérité et remettre des pétitions. Cette action, placée sous le mot d'ordre « Non au sacrifice, non au chômage et à la vie chère », a été accompagnée par des manifestations dans certaines entreprises, ainsi que par des réunions publiques dans plusieurs villes.

Les fédérations et sections du P.C.F. avaient prévu pour la soirée de mardi de nombreux meetings dans plusieurs villes du pays, pour exposer les grandes lignes de la campagne et les propositions formulées par le parti, afin de résoudre les problèmes du chômage, du logement et de l'inflation. A Rouen, M. Roland Leroy, député communiste de la Seine-Maritime et membre du secrétariat du P.C.F. s'est rendu à l'usine Francia II (Orléans à Massou), occupée depuis le 6 février par ses deux cents employés.

M. Jacques Chirac a fait parvenir un chèque de 500 F à la famille Girac, de Limoges, en accompagnement des trais qu'elle avait engagés à la suite de ce chèque. M. Chirac a été accompagné par des militants qui lui avaient annoncé la visite du président de la République pour le 22 janvier. Mme Valéry Giscard d'Estaing avait déjà expédié à cette famille un colis de victuailles de produits d'Alsace, et la préfecture une somme de 200 F.

Un ouvrage romantique rempli de passion et d'amour

TOUT VICTOR HUGO

POUR LA PREMIÈRE FOIS, TOUTE L'ŒUVRE LITTÉRAIRE ET GRAPHIQUE présentée et analysée dans l'ordre chronologique par 40 grands spécialistes hugoliens.

Une œuvre monumentale. Il a fallu attendre cette édition présentée par les Editions du Cap pour que le vou du grand Hugo se réalise enfin : sa monumentale œuvre est maintenant éditée dans son intégralité et classée dans l'ordre qu'il souhaitait. Toutes les œuvres sont là, dans 36 splendides volumes habillés de rouge et d'or.

L'édition « définitive » Tout ce qu'a produit Hugo en 73 ans se trouve ici réuni : poésie lyrique, satirique et épique, romans, drames en vers et en prose et toute son œuvre graphique. Chaque volume contient : les œuvres de Hugo et des textes autobiographiques sur l'auteur ; discours, écrits politiques, carnets de voyages, journaux intimes, correspondance.

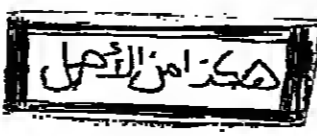
Des inédits absolus ! Ces volumes présentent une multitude d'inédits passionnants, totalement inconnus jusqu'à ce jour, retrouvés dans les collections particulières ou chez les libraires. Par ailleurs, 4 volumes sont réservés à une facette peu connue du talent de Hugo : le dessin (gouaches, plume, lavas, dessins humoristiques, etc.). Ce monument fera date dans l'histoire de l'édition française.

Bon d'examen gratuit du tome I : réservé en cadeau à tout souscripteur. (1) Je désire recevoir le tome I des Œuvres complètes de Victor Hugo pour un examen gratuit de 10 jours sans engagement. (2) Je suis entièrement satisfait par ce volume et désire souscrire à l'ensemble de la collection. Je m'engage à verser le montant de la commande et à recevoir les volumes de la collection par la poste. (3) Je m'engage à verser le montant de la commande et à recevoir les volumes de la collection par la poste. (4) Je m'engage à verser le montant de la commande et à recevoir les volumes de la collection par la poste.

Et en plus UN CADEAU INÉDIT et hors commerce.

3 superbes dessins inédits de Victor Hugo, extraits des 4 derniers volumes de cette édition et fidèlement reproduits en couleurs, vous seront adressés avec le premier volume de la collection. Ce cadeau est offert dans les 5 jours. Quelle que soit votre destination, vous pourrez les conserver définitivement. Ils sont offerts en cadeau de bienvenue.

A retourner aux EDITIONS DU CAP 7H 278 Palais de la Scala - Monte-Carlo.



ARMÉE

LES PROJETS DE STATUT DES CADRES DE CARRIÈRE

Les promotions aux grades de commandant, de colonel et d'officier général seront plus sélectives

Les officiers qui réunissent les optimaux requis bénéficieront d'une accélération de leur carrière, et l'âge d'accès aux grades supérieurs sera abaissé. Les sous-officiers bénéficieront, à la faveur d'une réduction de la durée des échelons, d'une progression indiciaire plus rapide, et occuperont, à diverses étapes de leur carrière, un ornement supplémentaire indiciaire ou indemnitaire ou encore sous la forme d'une bonification d'annuité pour la retraite. Telles sont les grandes lignes de la réforme des statuts des officiers, des officiers-techniciens et des sous-officiers de carrière que le ministère de la Défense prépare et que le dernier numéro de Terre Information, mensuel d'information de l'armée de terre, expose longuement en une série d'articles.

Les projets de statut se rapportent aux cadres de carrière dans les trois armées et leurs services. Les orientations en ont été approuvées par un conseil de défense, le 12 décembre dernier, et elles sont soumises actuellement à l'examen de différents groupes de travail constitués d'officiers et de sous-officiers dans les régions militaires, aériennes ou maritimes. Selon des évaluations du ministère de la Défense, l'application des mesures prévues nécessiterait une dépense annuelle de l'ordre de 1 200 millions d'euros. Depuis 1972, date à laquelle le Parlement a approuvé le statut général des militaires, qui fixe notamment les droits et les obligations des cadres et des hommes du rang, le gouvernement a rédigé une série de statuts particuliers, comme celui des engagés, celui des personnels militaires féminins ou celui des médecins et pharmaciens-chimistes du service de santé des armées.

Les nouveaux textes réglementaires en préparation concernent l'ensemble du corps des militaires de carrière. Après les séances de concertation avec des groupes de travail créés à cet effet par les commandements de régions, il est prévu que le Conseil supérieur de la fonction militaire se saisira en avril des projets de textes. La publication des décrets devrait intervenir en juin et les premières mesures d'application à partir d'octobre 1975.

LES PROJETS DE STATUT DES OFFICIERS-TECHNICIENS

Pour ces officiers subalternes à carrière relativement courte et exerçant leurs fonctions dans une spécialité déterminée, la possibilité sera admise d'intégrer les plus qualifiés dans les cadres des officiers au niveau de capitaine et de commandant. Le recrutement direct, par le rang, au grade de lieutenant (solution déjà en vigueur dans la marine depuis 1968), serait étendu aux deux autres armées. Le recrute-

LES PROJETS DE STATUT DES OFFICIERS

Dans le groupe des officiers subalternes (sous-lieutenants, lieutenants et capitaines), l'avancement serait automatique, ce qui n'est actuellement pas le cas pour tous les grades. Le sous-lieutenant serait nommé lieutenant à un an de grade, le lieutenant promu capitaine à trois ans de grade dans l'armée de l'air, quatre ans de grade dans la marine et à cinq ans de grade pour les autres corps. La promotion commandant au grade de lieutenant-colonel serait aussi automatique, mais avec un

certain étagement. En revanche, le caractère sélectif des promotions sera accentué entre les grades de capitaine à commandant et de lieutenant-colonel à colonel. Il est donc proposé que l'avancement au choix aux grades de commandant et de colonel résulte de la fixation, dans les grades de grades de commandant et de colonel, d'une ancienneté minimum, mais surtout d'une ancienneté maximum de grade au-delà de laquelle l'intérêt n'est plus proposable. L'avancement au choix, qui jouera donc à deux étapes de la carrière militaire, pour l'accès aux grades de commandant et de colonel, continuera d'être observé pour l'accès aux grades d'officier général. Selon Terre Information, le rajustement attendu du nouveau statut conduira les officiers des grades terminaux de la hiérarchie à demeurer dans leur grade plus longtemps qu'aujourd'hui (les limites d'âge ne sont pas modifiées) et il est indispensable d'inciter ceux qui le désirent à quitter les armées avant leur limite d'âge (avant ou après quinze ans de service selon les cas).

LES PROJETS DE STATUT DES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE

Selon Terre Information, il est envisagé de raccourcir la durée de la carrière indiciaire, afin que la progression des salaires soit plus rapide qu'actuellement, et d'améliorer les indices, spécialement en début de carrière. La carrière indiciaire pourrait, par exemple, être ramenée de vingt-quatre à vingt et un ans, ce qui réduirait dans la même proportion la durée de séjour dans les échelons. Sur le plan indiciaire, également, une autre mesure consisterait à majorer l'indice terminal de l'adjudant-chef à l'échelle 4 (actuellement, l'indice 372 net) afin que des améliorations d'indice puissent être accordées à ces sous-officiers supérieurs au-delà de vingt et un ans.

Des avantages financiers devraient compléter cette série de mesures qui instituent une progression indiciaire plus rapide à la faveur d'une réduction de la durée des échelons. Une prime pourrait ainsi être versée à tous les sous-officiers ayant au moins dix ans de service et une bonification de trois années, valable pour la retraite, serait accordée à tous ceux qui ont plus de quinze ans de service. Enfin, au-delà, la prime actuelle de technicité (10 % de la solde) ne serait plus seulement attribuée à une minorité de sous-officiers, mais aux adjudants et adjudants-chefs de l'échelle 4, titulaires d'une qualification supérieure, dans des conditions plus libérales.

Produit national brut et budget de défense

(Suite de la première page.)

Or cette dernière acception ne couvre pas forcément toutes les activités de défense ou, dans d'autres cas, en couvre trop : c'est ainsi que les pensions militaires peuvent osciller, suivant les errements nationaux, du budget des armées à celui de la Sécurité sociale ou des anciens combattants ; certaines études ou développements profitables aux armées figurent parfois dans la recherche scientifique ; le coût des forces paramilitaires, essentiellement gendarmes ou gardes-frontières, peut être couvert par le ministère de l'Intérieur, ou certaines infrastructures militaires par celui des transports ; l'assistance aux pêcheurs peut être du ressort des marines, militaire ou marchande. De même, les années budgétaires des différentes nations ne partent pas de la même date ; toute comparaison valable nécessite le rétablissement préalable d'une année budgétaire commune, ainsi que la prise en compte de rajustements qui dépassent parfois, en outre d'année, le caractère d'un simple collectif à la française.

De telles remarques pourraient s'appliquer aux modes d'établissement des P.N.B., pour les mêmes raisons. Arrêtons là cette analyse,

qui deviendrait rapidement fastidieuse.

Cela posé, si nous récapitulons dans le *Military Balance 1974-1975*, dernier en date, les pays dont le budget militaire représente un pourcentage de leur P.N.B. supérieur ou égal à celui de la France en 1973 — ils seront sans doute peu différents en 1974 et 1975, mais les données exactes sont encore incertaines — nous arrivons à une liste assez hétérogène de trente-cinq nations, ce qui est effectivement un nombre appréciable.

Cette liste a son importance car, à sa lecture, l'argument qui tend à faire du pourcentage du P.N.B. le critère d'appréciation de la validité d'un budget militaire se révèle pour le moins spéculatif. Il apparaît, à l'évidence, que ce pourcentage ne saurait être, en effet, une mesure qui s'applique en général par les caractéristiques propres ou l'environnement géopolitique du pays concerné : soit qu'il s'agisse de pays en guerre ou réputés tels, comme le Portugal ou certains pays du Proche-Orient ou du Sud-Est asiatique ; de pays motivés, avec ou sans raisons valables, par le souci de voisins puissants ou rivaux, comme l'Albanie, la Yougoslavie, le Pakistan ou

la Thaïlande ; de pays avancés et isolés dans une alliance, comme la Grèce ou la Turquie ; de pays en état de paix armée consécutive à des hostilités passées, comme la Corée du Sud ou, une fois encore, le Pakistan ; soit qu'il s'agisse, tout simplement, de pays non industrialisés, et ce fut notre cas, il n'y a pas si longtemps, où les armées peuvent encore représenter un moyen efficace de promotion sociale d'une part, une voie logique d'instruction technique des masses au profit d'un projet d'industrialisation d'autre part.

Si nous poussions le raisonnement jusqu'à l'absurde, pour aller au fond des choses, et imaginions de gonfler notre budget de défense, en pourcentage du P.N.B., au niveau de celui d'Israël, de l'Égypte, de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie ou de la Syrie, tous pays du champ de bataille, nous aboutririons, notre richesse nationale étant ce qu'elle est, à des chiffres absolus allant d'une fois et demie au plus à la moitié au moins du gigantesque budget militaire des États-Unis. Et cela illustre, je pense, le danger de cette méthode d'appréciation des efforts nationaux de défense.

En toute objectivité, il ne vaut de comparer que ce qui est comparable, et le budget militaire français, traduit en pourcentage du P.N.B., ne doit être comparé qu'à ceux des nations occidentales ou européennes, situées dans un même contexte géopolitique, ou ne présentant pas, avec nous, d'incompatibilités trop criantes de civilisation ou de niveau de vie. Vues dans cet esprit, les dépenses françaises de défense sont sensiblement égales ou supérieures à celles de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark et de l'Italie dans l'O.T.A.N. ; de l'Espagne, de la Suède et de la Suisse hors O.T.A.N. Elles sont, au contraire, inférieures à celles de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de la Norvège et des Pays-Bas. Vis-à-vis des nations du pacte de Varsovie, notre pourcentage, inférieur à celui de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de Pologne et de la Tchécoslovaquie, qui font face à des gros forces de l'alliance atlantique, est supérieur à celui de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie, nations plus en retrait. Pour coexister hors de toute passion partisane, l'effort français exprimé en termes de pourcentage du P.N.B., semble un véritable moyen, sans déséquilibre véritable d'un côté ou de l'autre.

Sans doute est-il indispensable que le pouvoir d'achat de nos armées ne continue pas de baisser comme il va encore le faire en 1975. Sans doute est-il même nécessaire qu'il remonte désormais, parallèlement au développement et au niveau de vie de la nation, et pour servir un objectif d'une volonté politique d'indépendance qui ne saurait être gratuite en termes financiers. Mais cet accroissement ne peut se faire que dans certaines limites, et tout autre espoir serait purement chimérique dans la conjoncture mondiale, économique et sociale actuelle.

Il n'en demeure pas moins vrai que, dans l'absolu, le budget militaire français a été, en 1974, le sixième du monde. Nous n'avons été dépassés en ce domaine, en dehors des Trois Grands, que par la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Qui plus est, ce budget se montait à plus du double de celui de toute autre nation dans le monde, belligérante ou pacifique, énumérée ou non dans les paragraphes précédents. Et ceci, qui est en fait la vérité première, devrait permettre à la France de disposer des armes nécessaires à la défense de ses intérêts et à l'appui de sa politique, sans difficultés particulières.

Il existe toujours plusieurs approches à un problème, et les statistiques, puisqu'elles sont aujourd'hui notre propos, peuvent nous en fournir aisément. Ainsi la France, qui n'occupe que le quatrième rang des nations au plan démographique, dispose cependant, mis à part les éternels Trois Grands et l'Inde populéuse, des forces armées les plus nombreuses de la planète : plus nombreuses, en proportion de notre population, que celles des puissants États-Unis, prétendants au « leadership » mondial. A côté de notre effort de dissuasion nucléaire, nous avons maintenu sous nos drapeaux ou pavillons, en 1974, des effectifs permanents dépassant de quatre-vingt mille hommes, soit 15 % de ceux de la République fédérale d'Allemagne, nation qui vient après nous, bien que plus peuplée et plus dense que nous pour sa défense, et pratiquant un service plus long. Et peut-être y a-t-il là aussi matière à réflexion.

ANTOINETTE SANGUINETTI.

Les nouvelles fonctions du général de Boissieu

Le général Alain de Boissieu va quitter ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre quelques semaines avant la date prévue. C'est en juillet prochain, en effet, qu'il atteindra la limite d'âge de son rang.

Son remplacement — le nom du général de corps d'armée Jean Lagarde, commandant l'école supérieure de guerre, est le plus avancé — devrait donc précéder de quelques semaines avant la date prévue. C'est en juillet prochain, en effet, qu'il atteindra la limite d'âge de son rang.

Son remplacement — le nom du général de corps d'armée Jean Lagarde, commandant l'école supérieure de guerre, est le plus avancé — devrait donc précéder de quelques semaines avant la date prévue. C'est en juillet prochain, en effet, qu'il atteindra la limite d'âge de son rang.

cliers d'une autre construction. En particulier, le général de Boissieu a dénoncé la perspective d'une armée de métier parce qu'elle serait contraire aux traditions et à la cohésion nationales, et il a condamné le service militaire de six mois parce qu'il métrait en cause l'aptitude opérationnelle des armées et leur rythme d'instruction.

De toutes les formules qui sont envisageables, à l'heure actuelle, la seule qui convienne à la France, compte tenu de ses missions, est celle qui est en vigueur actuellement, avec le service d'un an. Une telle argumentation ne dispose pas son auteur à être, dans le cas échéant, l'exécutant de réformes qui pourraient suggérer sous peu, comme on l'a vu en préface de la loi de finances de la République, tant dans le domaine de l'organisation des forces armées que dans celui d'une nouvelle définition des missions.

Une telle argumentation ne dispose pas son auteur à être, dans le cas échéant, l'exécutant de réformes qui pourraient suggérer sous peu, comme on l'a vu en préface de la loi de finances de la République, tant dans le domaine de l'organisation des forces armées que dans celui d'une nouvelle définition des missions.

JACQUES ISNARD.

Le 5 juillet 1914 à Chartres (Eure-et-Loire), le général d'armée Alain de Boissieu, fils de l'ancien saint-eyrien, est devenu le général de corps d'armée de l'armée de terre. Le 22 août 1962, il était dans la voiture de l'ancien chef de l'État, le général de Gaulle.

De juin 1941 à décembre 1942, il a été chef de la France libre à Londres, puis au commandement de la 2^e division blindée. Avec le grade de capitaine, il est, en avril 1943, au cabinet du général de Gaulle. Après avoir occupé divers postes dans l'armée blindée, il est nommé, en juillet 1958, au cabinet du général de Gaulle, délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie.

En octobre 1962, il commande la 2^e brigade blindée à Saint-Germain-en-Laye, puis, en 1964, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. En septembre 1968, après avoir commandé la 7^e division à Mulhouse, il est inspecteur de l'armée blindée et cavalerie.

Élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, il devient, en mars 1971, chef d'état-major de l'armée de terre. Dans deux directives, il fixe sa conception générale et plus dynamique de l'armée de terre, et il insiste sur la nécessité de trouver un nouvel équilibre dans les relations entre les états-majors, les régiments et les services. Dans une troisième directive, il demande aux cadres militaires de reconnaître leur droit à l'erreur à leurs subordonnés et à jeter les bases d'un nouveau règlement de l'armée de terre. Enfin, il rédige un rapport particulier sur le moral dans l'armée de terre, qui a été l'objet de conversations et de discussions avec des officiers généraux et supérieurs.

Élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur en septembre 1971, le général de Boissieu pouvait être élevé à celle de grand croix, le règlement exigeant au moins trois ans de dignité de grand officier. Au total, on compte actuellement environ cent vingt grand croix.

L'avocat du service d'un an

Dans le débat qui s'est instauré sur l'organisation de la défense en France, le général de Boissieu est très vite apparu comme l'un des responsables militaires les plus attachés au maintien des relations humaines dans les armées — pourvu qu'elles soient interprétées, par la base, comme un désaveu ou une critique de l'action passée de l'état-major de l'armée de terre.

Le général de Boissieu, sans doute parce que les préoccupations majeures et les intérêts de terre ne sont pas partagés par les deux autres armées, a fait publiquement l'avocat le plus déterminé de l'armée de conscription et de services militaires de douze mois. En conséquence, le conseil de défense du 10 octobre 1974, présidé par le chef de l'État, s'est rangé à ses côtés en décidant de ne pas modifier les missions actuelles des armées françaises et de maintenir pour l'instant l'organisation en place.

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

Posant le principe qu'un service de douze mois, égal pour tous, est absolument nécessaire pour remplir les missions définies par le gouvernement et que les armées françaises ont besoin de deux cent soixante-dix mille hommes appelés par an, le général de Boissieu a écarté de lors toute autre hypothèse. Il est en effet dans ses choix, interdisant du même coup à un gouvernement d'espérer des avantages politiques, militaires et finan-

PIANOS ORGUES CLAVECINS
piano center
242.26.30
LUDWIG
CARLO-ERASMO
BRANDENBURG
71, RUE DE L'ÉGLISE - 92220 LA GARENNE

صوت من الامم

855
869
+ 512
286
0 6 8
2 1 8
- 9

CE DE PRESSE DE M. GISCARD D'ESTAING

PIANOS ORGUES CLAVECINS
piano center
242.26.30
LUDWIG
CARLO-ERASMO
BRANDENBURG
71, RUE DE L'ÉGLISE - 92220 LA GARENNE

PIANOS ORGUES CLAVECINS
piano center
242.26.30
CROISI DE 2 à 5 ans : exclusivité PIANO-BAU



Pour la première fois : DIDEROT: LA RELIGIEUSE

Avec 30 illustrations inédites composées spécialement par José David.

« Quel homme, Diderot !... Voltaire est immortel et Diderot n'est que célèbre. Pourquoi ! L'un est le dernier esprit de l'ancienne France, l'autre est le premier génie de la France nouvelle. » (E. et S. de Goncourt)

Diderot est le symbole de l'Encyclopédie, mais il a aussi écrit de nombreux ouvrages pleins de charme et d'humour pour lesquels il fit même plusieurs séjours à la prison de Vincennes. Dans « La Religieuse », Diderot dévoile avec force les abus qui régnaient dans les couvents et le danger des vocations forcées.

C'est l'histoire troublante d'une jeune fille qui, contrainte d'entrer au couvent, découvre ses passions et sa sensibilité de femme, malgré les tabous de la religion.

Pour ce livre d'art passionnant, José David, jeune peintre et illustrateur portugais a composé spécialement 30 ravissantes illustrations inédites (réserves à mes clients) qui décorent le texte d'une façon magistrale.

GARANTIE

Il vaut mieux avoir un livre que de le louer, mais il faut aussi avoir un livre qui ne se vend pas et qui ne se trouve pas dans les bibliothèques. Les livres de poche ne peuvent pas être vendus à vil prix et dévaler à l'usage. Les livres de poche ne peuvent pas être vendus à vil prix et dévaler à l'usage. Les livres de poche ne peuvent pas être vendus à vil prix et dévaler à l'usage.

Vente exclusive par courrier chez le seul : JEAN DE BONNOT, Editeur de livres rares et précieux, 7, Fg-Saint-Honoré - 75302 Paris - Cédex 08.

Envoyez-moi ce précieux volume de : « La Religieuse » pour que je puisse l'acquiescer personnellement dans mes conditions habituelles. Je vous enverrai le livre dans son emballage soigné. Mais si je ne suis pas intéressé personnellement par l'ouvrage, je le garderai pour moi-même 17,15 francs - 4,00 de participation aux frais d'envoi.

Nom Prénom

Rue Numéro

Code Postal Ville

Signature :

ÉDUCATION

LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

M. René Haby : l'enseignement doit respecter toutes les consciences

Le ministre de l'éducation écrit notamment dans la conclusion de son projet de réforme :

La définition fondamentale de l'enseignement public est d'être un enseignement pour tous ; il doit donc respecter toutes les consciences. Un éducateur employé par l'État doit admettre comme un principe que sont respectables toutes les opinions des citoyens de cet État, à commencer par celles qui sont opposées aux siennes. Il ne peut s'abaisser à utiliser à leur égard le langage de la propagande ou du mépris ; il ne doit rien dire, laisser lire ou laisser entendre, qui offense ou scandalise un seul des enfants ou des adolescents qui lui sont confiés, une seule des familles qui les lui confient. C'est la conception même d'une laïcité fondamentale à laquelle l'éducation française peut s'honorer d'avoir donné, dès le début de ce siècle, toute sa signification dans un domaine particulièrement délicat, celui des croyances religieuses. Il est devenu indispensable de traiter de la même manière toutes les opinions qui procèdent d'une personnalité différente : philosophiques, idéologiques, morales, politiques, etc.

La conception d'un enseignement laïque n'est pas admise partout. Dans de nombreux pays, l'État s'attribue le monopole de la formation de la jeunesse et le droit de lui imposer ses dogmes. Mais nous vivons en France, dans une société libre ; l'éducation y a pour base un contrat tacite entre les familles et les jeunes, d'une part, l'État, d'autre part. Ce dernier est chargé de par la délégation qui lui en est faite, d'assurer une formation dans un champ limité, et qui, de tradition, laisse à l'écart tous les domaines controversés des connaissances et des modes de pensée ; domaines dans lesquels ne peut être abandonnée à l'école en tant qu'organisme, son administration, à un ou plusieurs enseignants, voire au groupe des élèves, la responsabilité de définir les objectifs éducatifs.

Quelques règles déontologiques

Ses barrières strictes se définissent par le consensus de tous les délégués et non seulement du plus grand nombre. Règle d'une grande prudence, mais qui est le signe d'un respect absolu des individualités.

Il reste que l'école ne peut être aveugle et fermée à certaines questions que se posent les élèves ; y répondre peut apporter un bénéfice pédagogique certain. Ainsi, l'information économique, sociale, politique, souhaitée par beaucoup de jeunes, permet d'ouvrir l'enseignement sur l'extérieur, d'adapter la vie scolaire à la maturité des élèves, de compléter leur formation dans la mesure où,

appelés à devenir très vite citoyens, ils seront responsables sur le plan civil et sur le plan civique. Il est donc nécessaire d'intégrer ces types d'information dans l'enseignement, en les confiant au professeur dont la compétence scientifique peut le mieux répondre aux questions posées (1).

Il reste qu'il débouche souvent sur des problèmes de société ou de morale individuelle. Quelle doit être alors l'attitude de l'éducateur ?

Quelques règles déontologiques simples s'imposent. D'abord, faire prendre conscience de la complexité du problème posé, par des analyses aussi approfondies et objectives que possible. Souligner notamment le poids de l'histoire, les équilibres réalisés, les systèmes de valeurs concernés, la tâche délicate, qui doit échapper aux slogans comme aux bavardages et aux faux semblants. Personne ne peut être parfaitement compris et compris par quelqu'un sans constituer une opinion personnelle, qui ne s'arrête pas à la superficialité des aspects ou à la facilité des critiques ; faire bénéficier au contraire d'une culture qui apportera des bases de comparaison.

Bien entendu, une telle information doit être faite dans le respect des consciences individuelles, des personnalités, celles des jeunes et celles des familles ; pour éviter une influence indirecte, elle doit pouvoir être parfaitement comprise par les élèves auxquels elle s'adresse. Mais surtout elle doit être envisagée par le maître comme un moyen supplémentaire mis à sa disposition pour réaliser l'apprentissage de l'objectivité. Celle-ci est une des qualités essentielles que l'éducation vise à faire acquérir ; les programmes et méthodes d'enseignement s'y réfèrent explicitement dans certains cas ; critique des sources en histoire, doute philosophique, vérification des hypothèses dans les sciences expérimentales, etc. Au même titre que la laïcité, et en rapport étroit avec elle, la notion d'objectivité est une qualité éminente de l'esprit humain ; c'est la noblesse des enseignants que d'avoir à la transmettre.

Ces exigences, pour être satisfaites, impliquent un sens moral élevé du responsable. Si un professeur estime ne pouvoir porter l'exigence d'objectivité, la conscience de ses devoirs exige qu'il s'abstienne purement et simplement de délivrer une information dont le caractère laïque serait insuffisant.

Le droit de comprendre

Et même si l'origine n'en est pas professionnelle, si elle provient par exemple de certains élèves ou de l'action d'intervenants extérieurs, même si elle ne s'adresse qu'à des volontaires, une affirmation sans preuve, une argumentation partielle, le non-respect du droit de contradiction, ne peuvent être reconnus pour valables, dans un établissement d'enseignement dont, encore une fois, une des missions essentielles est de garantir le droit de comprendre, et de débattre pour comprendre. L'absence de violence morale ou physique dans l'argumentation.

Sous couvert de liberté de l'information on ne peut envisager d'ouvrir l'école au sectarisme, à l'endoctrinement et à la manipulation, de laisser se développer en son sein des affrontements brutaux de partis ou d'idéologies. Le très grand nombre de jeunes qui se refusent à justifier à l'aveugle leur liberté de jugement, seront d'accord avec les responsables du fonctionnement du système éducatif pour interdire ou sanctionner de tels violés de l'esprit.

On soulignera au contraire la nécessité d'instaurer à l'école un

climat de compréhension mutuelle. L'esprit de tolérance, en effet, n'est qu'un autre nom du respect d'autrui. L'honnêteté intellectuelle, la capacité de remettre en cause ses propres certitudes, la modestie devant le vrai, sont aussi ouverture vers les autres ; inversement, le fanatisme intellectuel engendre nécessairement la haine.

Cela amène à poser le problème des rôles morales dans l'éducation. Si dans certains domaines d'opinions controversées, religieuses ou politiques par exemple, les divergences peuvent être grandes, sur tout le reste, les convergences entre hommes de bonne volonté sont évidentes. On n'aurait pas des parents ou des jeunes demandant à un maître d'enseigner l'égoïsme, l'hypocrisie, la lâcheté ; et qui refuserait de reconnaître la liberté, l'esprit de justice, l'amitié, comme richesses fondamentales de l'esprit humain ?

L'éducation civique doit elle-même être conçue comme la nécessaire prise de conscience des groupements sociaux dont chaque individu fait partie, des conditions de leur existence et de leur fonctionnement ; relier les collectivités locales et régionales à la communauté nationale, avec ses exigences d'indépendance politique, impliquant l'idée même de défense, exigences nées du poids de l'histoire et des façons de vivre ensemble. Cette reconnaissance ne se prolonge-t-elle pas dans la notion même d'une "Terre des hommes", avec son immense territoire et ses nombreux espoirs ?

L'éducation civique doit être un certain nombre de références restant indispensables ; elles seules peuvent assurer la dignité de la condition humaine. Il est du devoir d'une éducation civique de reconnaître et de promouvoir ce rôle de lien profond qui unit la formation d'un individu à la compréhension de ses semblables. L'ouverture d'esprit et l'ouverture du cœur.

(1) Nous analyserons dans notre prochain numéro l'ensemble du projet, dont la première édition a été envoyée dans nos éditions du 13 décembre.

* Les initiales sont de la rédaction de "Le Monde".

Les nouvelles humanités

(Suite de la première page.)

Elle les empêche également de recevoir une formation générale suffisante pour leur permettre de remettre en cause les structures sociales où on les insère. Cependant, du nombre P.-D.G. capitalistes craignent que le libre choix des matières terminales aggrave ce qu'ils tiennent pour le défaut principal du système éducatif actuel son incapacité à fournir aux grandes organisations modernes, économiques ou administratives, des gens capables de s'exprimer correctement par écrit, de classer convenablement les idées et les faits, de présenter des rapports clairs et ordonnés. Si l'on ajoute à tout cela le mécontentement des professeurs privés de ces fortresses inexpugnables que constituent les matières obligatoires, on voit que le ministre de l'éducation va probablement être attaqué de toutes les côtes à la fois.

Il faut que des spécialistes des élèves de terminales, il faudrait leur donner une formation générale de base qu'ils n'ont pas encore acquise et qui leur manquera véritablement dans les universités et dans la vie, quelle que soit leur profession. Sous la III^e République, où les lycées recevaient surtout les enfants de la bourgeoisie, dans une société libérale, le "philos" réalisait assez bien cette fonction ; en donnant l'agilité d'esprit et la vaine permettant de manier les idées générales dans une conversation mondaine, aux articles du Temps ou d'une discussion à l'académie des sciences morales. Dans une société techno-démocratique où l'enseignement secondaire s'ouvre de plus en plus à toutes les catégories sociales, dans une société libérale, le "philos" réalisait assez bien cette fonction ; en donnant l'agilité d'esprit et la vaine permettant de manier les idées générales dans une conversation mondaine, aux articles du Temps ou d'une discussion à l'académie des sciences morales. Dans une société techno-démocratique où l'enseignement secondaire s'ouvre de plus en plus à toutes les catégories sociales, dans une société libérale, le "philos" réalisait assez bien cette fonction ; en donnant l'agilité d'esprit et la vaine permettant de manier les idées générales dans une conversation mondaine, aux articles du Temps ou d'une discussion à l'académie des sciences morales.

ministre de l'éducation, le gouvernement et le président de la République étaient décidés à pousser dans ce sens. Les matières ci-dessus ne relèvent pas de disciplines ayant actuellement pigeon sur lycée et correspondant aux principaux groupes d'enseignants. Proposer de les ériger en tronc commun obligatoire dresserait immédiatement contre soi une formidable coalition de professeurs, qui trouveraient probablement des appuis chez beaucoup de parents naturellement inquiets en face des innovations. De telles réformes ne peuvent se faire que progressivement, à moins d'une révolution générale de type 1788 ou 1917.

Mais on peut se demander si le projet Haby n'ouvre pas de possibilités d'évolution raisonnables dans cette direction. La suppression des matières obligatoires et le généralisme des options sont probablement le moyen le plus efficace (et le plus démocratique) pour faire avancer les choses sans provoquer d'oppositions infranchissables. Les enseignants privés de leurs places de sûreté seront naturellement mécontents. Mais leur malaise ne trouvera guère de soutien si tous les privilèges de ce genre sont supprimés. Et si toutes les options sont placées sur le même pied, le choix des élèves décidera de leur extension ou de leur régression. On voit mal certains professeurs refuser cette nuit du 4 août et s'adresser à l'Élysée pour obtenir le maintien de leurs privilèges, comme le firent en 1972 certains de leurs collègues des universités afin d'obtenir que l'histoire du droit reste une matière obligatoire dans le premier cycle de licence en droit. On voit mal M. Giscard d'Estaing prendre un ukase semblable à celui que prit alors M. Pompidou.

En définitive, toute la question est de savoir si l'on peut trouver parmi les options proposées en terminale les moyens d'acquiescer cette connaissance des structures du monde contemporain, qui est indispensable à toute spécialisation ultérieure. Car les élèves auront une tendance naturelle à porter leur choix de ce côté et les universités également. Par les

mécanismes de la liberté, on se rapprocherait alors du tronc commun obligatoire, ébauché tout à l'heure, en contournant les obstacles qui rendent son accès direct quasiment impossible.

Deux des options prévues par le ministre de l'éducation ébauchent quelque espoir : "Histoire et études politiques", "Géographie et économie". Tout dépend de ce qu'on mettra derrière ces formules qui correspondent à de bonnes intentions, malheureusement imprécises. La risque est grand qu'elles aboutissent au même échec que l'éducation civique, cette première tentative pour enseigner dans les lycées les structures de la société d'aujourd'hui. Historiens et géographes sont capables d'accomplir fort bien les nouvelles tâches qu'on veut ainsi leur confier, encore faut-il qu'ils acceptent de le faire réellement et qu'on leur en donne les moyens.

Les élèves des nouvelles terminales ne pourront pas se contenter de géographie économique ni d'histoire politique, même immédiate. Ils auront besoin de connaître les grands systèmes économiques, dans l'ordonnement des enseignements correspondants en seconde et en première. Ils auront plus encore besoin de connaître les principaux systèmes politiques du monde, comment ils se sont développés dans l'histoire et dans la vie en ignorant comment fonctionnent les institutions américaines, soviétiques, européennes ?

Dans ces domaines fondamentaux, la réforme de M. Haby ne peut réussir que si les programmes sont mis au point par des équipes pluridisciplinaires, unissant géographes et économistes, historiens et politologues. Il paraît souhaitable qu'on invite également celles-ci à formuler des suggestions concernant un recastage éventuel. Pour l'avenir, il faudrait-il pas envisager aussi un aménagement correspondant des CAPES à géographie d'histoire et de géographie ? Le développement des nouvelles "humanités" ne concerne pas seulement l'enseignement des classes terminales, mais aussi l'orientation des sciences humaines qui en forment la base.

MAURICE DUVERGER.

La suspension de l'enseignement de la sexologie à Vincennes

« Il s'agit d'une véritable provocation » déclare M. Frioux, président de l'université

La suspension de l'enseignement de la sexologie à l'université de Paris-VIII (Vincennes) continue de susciter une très vive polémique, que le philosophe Jean Daniel, directeur de la rédaction du "Nouvel Observateur", et de M. Claude Frioux, président de Paris-VIII.

Le bureau du conseil de l'université de Paris-VIII (Vincennes) a décidé de recourir à la loi (voir nos dernières éditions du 12 février) contre M. Guy Sibon pour « négligence manifeste et omission de son devoir », ainsi que pour « autorisation et préjudice moral ». M. Guy Sibon est l'auteur de l'article sur l'enseignement de la sexologie paru dans le "Nouvel Observateur" le 10 février et qui a provoqué la suspension de ce cours.

Le conseil de Vincennes se plaint que « la campagne de diffusion de ce document n'est pas un document "triqué" ». « Il ne s'agit pas d'un cours de sexologie, affirme-t-il, mais d'un siège de bio-énergie ayant lieu hors de l'université et dans un autre cadre (1) ».

De la déclaration de M. Claude Frioux, président de l'université, déclare dans l'Humanité de ce mercredi : « Il nous est impossible de nous passer un tel document, qui est un message mensonger dans ses situations et dont les conséquences sont d'une extrême gravité pour l'université. »

« Il s'agit d'une véritable provocation, dont le pouvoir a immédiatement tiré parti pour mettre en question deux dossiers essentiels : le rapport qui oriente ou, enfin, être reconnu grâce à nos luttes ; celui des moyens permettant à Vincennes de fonctionner, celui de la reconnaissance des diplômés nationaux pour les salaires non-bacheliers. Le ministre en profite encore pour prendre une mesure de répression qui est bien dans la ligne autoritaire du pouvoir et risque de constituer un danger pour l'université. »

« Ce n'est pas un hasard si cette violente campagne se déchaîne au moment où une commission d'enquête a pu enquêter sur Vincennes, déposer un rapport et le rapport Schuorzi dont les conclusions nous sont favorables. »

M. Daniel, directeur de la rédaction du "Nouvel Observateur", avait déclaré à Europe 1, le mardi 11 février : « M. Frioux, président de l'université de Vincennes, pense que comme il est membre du parti communiste ce n'est pas sans arrière-pensées que nous avons publié à un moment particulièrement délicat cet article. (...) Je m'étonne qu'un homme

A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL

Un « président par intérim » est désigné par le secrétaire d'Etat

Une solution provisoire vient d'être trouvée par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités pour l'université de Toulouse-Le Mirail. Ces établissements n'ont plus, en effet, depuis le 5 juillet 1974, ni conseil ni président. Les administrateurs provisoires, MM. François Tallifer, Jean Roche et Fernand Lagarde, ont démissionné, et les élections pour la désignation des membres des conseils d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et du conseil de l'université n'ont pu avoir lieu normalement (le Monde du 31 janvier). Enseignants et étudiants de gauche et d'extrême gauche contestaient en effet le système électoral imposé par M. Soisson pour l'élection d'un nouveau conseil d'université.

Après l'envoi sur place d'un membre de son cabinet, M. Jacques Béguin, le secrétaire d'Etat a reçu, vendredi 7 février, M. Tallifer. Celui-ci a accepté les fonctions de « président par intérim » de l'université. Il aura notamment pour tâche, indique un communiqué du secrétariat d'Etat, « d'assurer la direction de l'université et sa représentation, à l'égard des tiers, de promouvoir et de coordonner les initiatives tendant à organiser et à adapter les forma-

Le Monde de l'éducation

mensuel

le n° 3 est paru

« ÉTUDES SOVIÉTIQUES »

Revue illustrée sur l'U.R.S.S. - Format de poche

Chaque mois : Articles et reportages sur les questions politiques, économiques, sociales et culturelles.

LEÇONS DE RUSSE

Dans le numéro 323 de février

Des sujets d'actualité : L'ARMÉE LE BIEN-ÊTRE DE L'HOMME ET SA PROMOTION SOCIALE - LA LUTTE CONTRE LE BRUIT - LE TRAITEMENT DES EAUX USEES - LA JUSTICE EN U.R.S.S.

Nombres autres articles :

- Le soldat soviétique, par le général d'armée Pavel BATOV.
- L'U.R.S.S. connaît-elle l'infatigabilité ?
- « Maïakov » soviétique. Prévenir la délinquance.
- Qu'est-ce que la propriété privée en U.R.S.S. ?
- Des portraits soviétiques en France
- Karlov contre Fischer ?... etc.

ABONNEZ-VOUS

1 an France : 17 F - Étranger : 20 F
2 ans France : 30 F - Étranger : 35 F
Cadeau exceptionnel à tout abonné contre cette annonce :

Pour 2 ans : album « Le Paris des Communards » ou « L'U.R.S.S. avant la seconde guerre mondiale »
Pour 1 an : « Les grandes manœuvres des généraux » ou « Instruction : Bilans et Perspectives »

E.S. : 8, rue de Prony, 75017 PARIS, C.C.P. 4629-20 à l'ordre du C.D.I.P.
En vente dans les kiosques. - Le numéro : 2 F.
Retenue dès à présent le numéro 324 sur les femmes et l'environnement en U.R.S.S.

ANGLETERRE

Spécial étudiants

2 semaines 680 F

3 sem 1080 F - Log et Repas - Auto-scolaire - Anglais général - 41 h de cours par jour - Intermédiaire écrits, cours de discussion - Anglais commercial - Préparation British Council - Activités sportives, club privé, etc. - Séjours annuels pour élèves de secondaire et adultes - Documentations spéciales.

British European Centre
5, rue Richemans,
Paris 8e
☎ 280.18.34

BBC-ENGLISH FOR MANAGEMENT

Cours individuels d'anglais supérieur pour les affaires

BANLIEUE DE LONDRES

ENSEIGNEMENT INTENSIF - MÉTHODE DE COURTE DURÉE - PROGRESSION MODULÉE - ADAPTÉE À VOS BESOINS - MÉTHODE ÉPROUVÉE - RÉSULTATS RAPIDES

Un prix forfaitaire sans surprise comprenant : les cours de groupe et particuliers, l'encadrement et le matériel pédagogique, l'hébergement en pension complète et les loisirs.

METHODE ET ENSEIGNEMENT garantis par British Broadcasting Corporation

Pour une documentation complète écrite ou téléphonique HTS Management Centre, Mrs E. Cable
Lane End, High Wycombe, Bucks, England
Tel. 0494-881685
ou Editions BBC 8, rue de Barré, 75008 PARIS

Journal de 1950

855
1
869
+ 512
286
0 h 2
2 18
- 0

صحة من الامل

ÉDUCATION

LES MATERNELLES VICTIMES DE LEUR SUCCÈS

III. — JOUER EN ATTENDANT...

Dès l'école maternelle, les inégalités sont la cause de bien des échecs. Le monde des 11 et 12 février. Un apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture entrepris pendant la dernière année de l'enseignement préscolaire peut encore aggraver les différences.

« Il faut commencer à apprendre... » « S'il peut sauter une classe, cela lui servira plus tard... » « L'école maternelle, ça apprend à l'enfant à aller à l'école, à rester sage devant la maîtresse... » Ces réponses à la question : « Qu'attendez-vous de l'école maternelle ? » ont été recueillies parmi d'autres auprès de parents de milieux ouvriers, les premières par la Confédération syndicale des familles, la dernière par Nicole Zoberman, pour le Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire (CRESAS).

Cette demande d'apprentissage suit de très près, dans ces familles, le besoin de garder chez le plus souvent l'inscription à l'école maternelle. Chez les familles plus aisées, la raison la plus souvent avancée est celle de l'intégration sociale des enfants (enquête du CRESAS, n° 9, 1973). Et si, lors d'interviews, se manifestent rarement de manière explicite leur attente d'un apprentissage précoce, cette attente se traduit sous une autre forme : les demandes de dérogation pour l'entrée avant six ans au cours préparatoire, dont les directrices d'école maternelle sont assaillies dès le second trimestre scolaire. Certains parents ne cachent pas qu'ils pensent déjà aux concours d'entrée dans les grandes écoles...

par CATHERINE ARDITTI

Cartes, la fréquentation de l'école maternelle est relativement « rentable » pour l'avenir scolaire. Cependant, elle n'a pas totalement supprimé les échecs au cours préparatoire. Selon une enquête faite en 1972-1973 par le ministère de l'éducation nationale, auprès de quatorze mille élèves de sixième, 10 % de ceux qui ont fréquenté l'école maternelle deux ans ou plus ont doublé ou triple le cours préparatoire. Or le taux de redoublement au cours préparatoire n'a jamais été inférieur à 20 % ces dernières années. Selon un sondage du ministère de l'éducation, le taux serait tombé à 11 % l'an dernier, grâce à la limitation à vingt-cinq des effectifs d'élèves au cours préparatoire.

Si l'on nuance ces résultats en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents, il apparaît que, parmi ceux qui ont fréquenté la maternelle pendant au moins deux ans, les enfants d'ouvriers (14,2 %), d'employés (10,4 %), d'agriculteurs (8,1 %) redoublent ou triple plus souvent que les enfants de patrons (6,5 %) ou de cadres (3 %).

Les fortes pressions de parents pour que les institutrices de « grande section » des maternelles entreprennent un apprentissage précoce des disciplines fondamentales (calcul, calcul écriture) sont le fait de toutes les catégories sociales. Pour les plus privilégiées, il s'agit de se valoriser à travers la réussite de l'enfant ; pour les autres, dans l'engrenage du système social, de faire en sorte que leurs enfants réussissent mieux qu'eux.

L'Association nationale des médecins de santé mentale infantile. Et il ajoute : « La dynamique d'éducation d'un enfant répond à un ensemble de facteurs psychologiques (qualité des échanges familiaux et de la communication, neuro-biologiques (maturation du système nerveux, structuration de l'espace et du temps, du schéma corporel, etc.), et économes (environnement socio-culturel) dont seule la conjonction harmonieuse permet la mise en route d'apprentissages divers. Or cette conjonction favorable à l'apprentissage de la lecture (langage écrit) ou du calcul (intégration des symboles) n'apparaît qu'exceptionnellement avant six ans ».

En Suède, l'âge de début d'apprentissage de la lecture a été fixé à sept ans, « ce qui, joint à un ensemble de mesures pédagogiques, a considérablement réduit le nombre des difficultés et des échecs d'apprentissage », remarque Colette Chissac, médecin psychopédagogue au Centre Alfred-Binet.

Les orthophonistes sont naturellement très sensibles à ce problème. Les résultats à un test de langage, réalisés récemment par une équipe d'orthophonistes du Centre Alfred-Binet montrent, explique Simone Piterman, « le bon quantitatif très important fait par le langage entre cinq et six ans. (...) Même si une majorité d'enfants de cinq ans sont capables, par la qualité de leur langage oral, d'accéder au code écrit, de confronter la majorité des enfants à un apprentissage précoce qui entraînerait échecs et dégoût scolaire, et accentuerait les différences socio-culturelles des cinq ans ».

Vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes, Simone Terrier insiste d'autre part sur la nécessité de dissocier l'apprentissage de la lecture de celui de l'écriture, qui fait appel à une « motricité fine ». L'enfant, selon elle, est capable d'apprendre à lire avant d'écrire. La Fédération des orthophonistes insiste d'autre part sur l'importance qu'il y a à dépasser très tôt les troubles du langage (déficits d'articulation ou retard de parole). Certains en effet ne présentent aucun caractère de gravité et peuvent être rattrapés très vite. Toutefois, la Fédération déclare que ce dépassement soit mal fait, faute d'équipes médicales suffisamment nombreuses et étoffées.

Tentation et vanité

Bien des institutrices de grande section résistent mal à la tentation de commencer les premiers apprentissages scolaires, bien qu'elles s'en défendent, préférant employer le terme d'« initiation ». Comme les parents, elles

Tentation et vanité

en tirent quelque vanité : « Après trois mois de cours préparatoire, il y en a qui savent lire... » Elles ne paient pas, bien sûr, de ceux qui sont déjà en situation d'échec.

Pourtant, de plus en plus de voix se font entendre pour attirer l'attention sur les risques d'un apprentissage précoce, et notamment dans les milieux médicaux spécialisés.

« Combien de dyslexiques, de dysorthographiques et autres troubles de lecture et d'écriture sont des victimes d'apprentissages prématurés », nous écrit le docteur Romain Liberman, président de

Détournée de sa mission

le goût et l'habitude de l'observation personnelle et par l'apprentissage méthodique de la vision directe et réelle des objets usuels qui les entourent ».

Pour préparer à ces apprentissages l'école maternelle dispose de tout un arsenal d'activités qui, heureusement, sont largement utilisées.

Le langage est certes fondamentalement mais il n'est pas le seul langage essentiel. Les psychomotrices, notamment, permettent à l'enfant de mieux prendre conscience de l'espace, de son corps, de sa gauche et de sa droite, du haut, du bas, de l'avant, de l'arrière... Les indispensables facultés perceptives peuvent être développées par exemple par l'écoute des bruits de la rue, par la musique, le chant, le rythme pour l'ouïe, par des puzzles pour la vision.

À cette thèse s'oppose celle de l'aggravation de la ségrégation mathématique que pour la lecture. De la même façon, le rangement de la classe, les danses par deux, par trois ou quatre sont un entraînement mathématique.

UN PASSAGE SANS RUPTURE A LA « GRANDE ÉCOLE »

Une enquête sur l'échec au cours préparatoire a été menée en 1974-1975 dans le département des Hauts-de-Seine, à l'initiative de l'inspection académique. Sur trois mille huit cent cinquante enfants en situation d'échec qui ont été examinés, mille huit cent quatre-vingt-dix étaient dans un cours préparatoire. Les autres ont été examinés en situation d'échec pour des raisons autres que la déficience mentale.

Les causes ont été décelées par les commissions pédagogiques et des psychologues : passage prématuré dans cette classe ; immaturité ; maîtrise très imparfaite de la langue ; problèmes de latéralité et d'organisation spatiale, mauvaise maîtrise de leur corps ; instabilité, la position assise prolongée dépassant les possibilités de beaucoup d'enfants.

À la suite de cette enquête, il a été décidé de mener une expérience de liaison entre l'école maternelle et l'école primaire : de la grande section au cours élémentaire première année.

Des enseignants de ces trois sections participent à l'expérience dans plusieurs écoles ont d'abord suivi au stage, au cours duquel ils ont enrichi leurs connaissances, notamment sur le langage et la psychomotricité. Ils tentent maintenant de faire acquiescer à leurs élèves, entre cinq et huit ans, les maîtres de la lecture dans les méthodes, sans recommencer chaque année, sans forcer les enfants, ils ont même été encouragés à donner aux parents une information concernant les dangers d'un apprentissage trop accéléré de la lecture au cours préparatoire. Un travail d'équipe est évidemment essentiel dans une telle expérience, et bien des activités communes aux différentes classes en sont issues : sorties, goûters, représentations de marionnettes, séances d'activités manuelles, de chant, d'éducation rythmique.

Des méthodes de l'école maternelle sont entrées à l'école de classe avec leurs collègues, d'autres suivent leurs élèves au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité.

Le taux de redoublement au cours préparatoire dans ces classes est nettement inférieur aux moyennes générales. D'autre part, comme le souligne le « Bulletin départemental » de décembre 1974, adressé par l'inspection académique « les enfants travaillaient dans un climat de confiance particulièrement favorable à leur équilibre et à leur évolution, même si l'on ne peut leur reprocher d'être à l'avant-garde de l'orientation vers un véritable travail d'équipe ».

Avant la communication écrite

Les exercices graphiques sont indispensables pour l'écriture. Non seulement l'enfant acquiert petit à petit une certaine souplesse du poignet, mais aussi le sens de la trajectoire. Jusqu'à trois ans, en effet, explique le directeur et directeur de recherches au C.N.R.S. et qui fut l'élève d'Henri Wallon, l'enfant, dans ses dessins, ne maîtrise qu'un seul sens de courbe. Des exercices graphiques adaptés à son évolution, mais aussi des danses, des jeux utilisant de petites voitures l'aident à dépasser ce sens dominant et à reproduire des trajectoires qui ne ressemblent pas encore aux lettres de l'alphabet.

Avant de passer à l'étape de la communication écrite, l'enfant doit encore se sentir le besoin, le désir, et comprendre donc que derrière les mots écrits, comme derrière les images, il y a une histoire. Dans certaines écoles, on fait classer des images dans un ordre tel qu'elles racontent une histoire. Dans d'autres, les élèves découvrent le langage codé. Non pas celui de l'écriture alphabétique mais celui qu'ils inventent eux-mêmes, mettant une signification derrière des dessins ou des signes. Ces activités, comme toutes celles de l'école maternelle, sont généralement appelées au jeu et épargnent aux enfants l'apprentissage contraignant.

Pourtant, certains enfants, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, font preuve d'un besoin et d'une capacité de lire et d'écrire avant six ans. N'est-il pas dommage de les freiner ? Ne faut-il pas leur donner la possibilité de

FIN

(1) La Revue de médecine, numéro spécial du 8 juillet 1974.

AEROPORT DE PARIS

3 aéroports
4 aérologares

au service des compagnies aériennes et des passagers

Roissy/Charles de Gaulle
Terminal Maillot

<ul style="list-style-type: none"> ■ AIR FRANCE* ■ AIR INTER** ■ UTA ■ AIR AFRIQUE ■ AIR CANADA ■ AIR CEYLON ■ AIR MALI ■ AIR ZAIRE ■ ARIANA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ AVIANCA ■ BRITISH AIRWAYS* ■ BRITISH CALEDONIAN AIRWAYS ■ CIVIL AER. ADM. OF CHINA (CAAC) ■ JAPAN AIRLINES ■ PAN AM ■ SAUDI ARABIAN AIRLINES ■ SAS* ■ TWA
---	---

Orly
Terminal Invalides

ORLY OUEST

<ul style="list-style-type: none"> ■ AIR INTER** ■ EUROPE AERO SERVICE ■ GROUPE TAT ■ ALITALIA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ FINNAIR ■ LUFTHANSA ■ SWISSAIR
--	--

ORLY SUD

<ul style="list-style-type: none"> ■ AIR FRANCE* ■ AIR PARIS ■ AEROFLOT* ■ AEROLINEAS ARGENTINAS ■ AEROMEXICO ■ AIR ALGERIE ■ AIR INDIA ■ AIR MADAGASCAR ■ AIR MALTA ■ ALIA/ROYAL JORDANIAN AIRL. ■ AUSTRIAN AIRLINES ■ BRITISH ISLAND AIRWAYS ■ BRITISH AIRWAYS* ■ CAMBRIAN AIRWAYS ■ CAMEROON AIRLINES ■ CSA ■ EAST AFRICAN AIRWAYS ■ EL AL 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ETHIOPIAN AIRLINES ■ IBERIA ■ IRAN AIR ■ IRAQI AIRWAYS ■ JAT ■ KUWAIT AIRWAYS ■ LAN CHILE ■ LYBIAN ARAB AIRLINES ■ MIDDLE EAST AIRLINES ■ OLYMPIC AIRWAYS ■ PAKISTAN INT. AIRLINES ■ ROYAL AIR MAROC ■ SOUTH AFRICAN AIRWAYS ■ TAP ■ TUNIS AIR ■ TURKISH AIRLINES ■ VARIG ■ VIASA
---	--

Le Bourget
Terminal Maillot

<ul style="list-style-type: none"> ■ AIR ALPES ■ AIR ALSACE ■ AIR ROUERGUE ■ AIR VOSGES ■ AER LINGUS ■ AEROFLOT* ■ BALKAN ■ BRITISH MIDLAND AIRWAYS ■ CYPRUS AIRWAYS ■ GARUDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ EGYPTAIR ■ KLM ■ LOT ■ LUXAIR ■ MALEV ■ NORTHEAST ■ SABENA ■ SAS* ■ SYRIAN ARAB AIRLINES ■ TAROM
---	---

* Certains vols. Consultez votre Compagnie ou votre Agent de Voyages.

AIR INTER

ORLY OUEST destination ou provenance

■ Hall 2:

Alger
Bata
Bordeaux (terrains vols)
Cairo
Clermont-Ferrand
Cremone
Lyon
Nice
Nîmes
Paris
Périgueux
Toulon
Toulouse (certains vols)

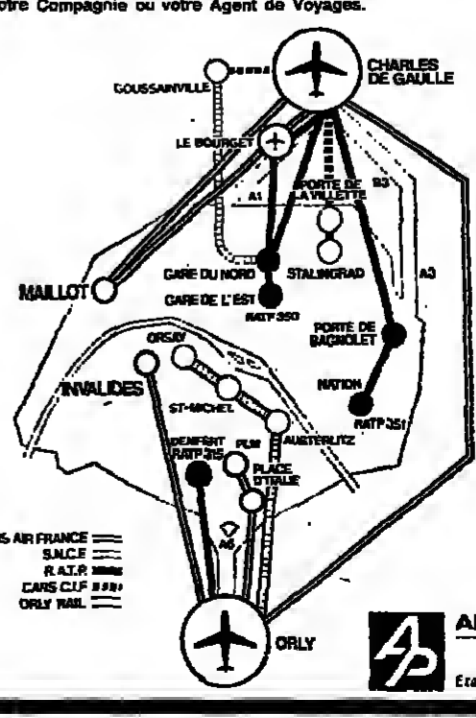
■ Hall 3:

Brest
Lyon
Marseille
Munich/Bâle
Nantes
Quimper
Rennes
St Etienne
Strasbourg

CHARENTAIS DE GAULLE destination ou provenance

Bordeaux
Lyon
Marseille
Toulouse

certains vols.



LES ITINERAIRES POUR PRENDRE VOTRE AVION

AEROPORT DE PARIS
Etablissement public autonome

voies humanités

... (faded text) ...

LA UNIVERSITE III

... (faded text) ...

mensuel
le n° 3
est paru

ETUDES SOVIETIQUES

... (faded text) ...

Prélude à l'opération « cinquante mille jeunes »

L'éducation nationale accueille deux mille stagiaires de seize à vingt ans

Chaque année, un nombre considérable de jeunes de seize à vingt ans quittent le système scolaire, sans diplôme et sans formation professionnelle...

Ces initiatives visent à assurer l'insertion socio-professionnelle des « exclus » du système scolaire par l'acquisition d'une qualification. L'objectif, toutefois, ne pouvait être atteint sans une profonde remise en cause de la pédagogie traditionnelle...

Trois actions ont été, depuis trois ans, menées à Rennes. La première s'adresse, en principe, à des jeunes de seize à dix-huit ans issus en majorité des classes pratiques. Ils suivent, pendant un an,

un stage dit de « préformation-orientation ». Au terme de ce stage, la plupart entrent dans la vie active ou cherchant à acquiescer auprès de l'A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes), une qualification plus poussée...

Les stagiaires en « préformation-orientation » reçoivent — sur les crédits, déconcentrés à l'échelon régional, du fonds de la formation professionnelle — 320 francs par mois ; ceux des actions de « première qualification » 90 % du S.M.I.C. soit environ 1 000 francs. C'est sur l'expérience acquise en ce domaine qu'entendent s'appuyer les initiateurs de l'opération « cinquante mille jeunes »...

« Si vous parvenez à me donner confiance en moi, vous aurez gagné »

Rennes. — La plupart sont des gosses peumés. Entendu chez les responsables des actions « jeunes » de l'académie de Rennes, ce jugement ne reflète pas exactement la réalité. Il y a aussi tous ceux que l'école a rejetés et qu'elle recrute maintenant — regrets tardifs — par voie de presse. Les annonces parues dans le quotidien régional Ouest-France n'ont donné, la première année, que de maigres résultats. Aujourd'hui, les candidats à la « préformation-orientation » sont si nombreux qu'il a fallu, à la rentrée, en refuser.

Certains chefs d'établissement ont vu dans cette action le moyen de se débarrasser à bon compte de leurs éléments les plus remuants. Des parents ont cru qu'elle pourrait faciliter l'entrée au collège d'enseignement technique (C.E.T.) de leurs enfants.

n'avaient guère réussi. En « première qualification », l'effluence est moins grande. Il s'agit d'un public plus âgé, auquel les perspectives de réintégrer le système éducatif — même ricolé de couleurs plus attrayantes — ne sourit guère.

La sélection — l'examen traditionnel et ébanni — se fait à partir de réponses à un questionnaire (situation familiale, scolarité antérieure, activités hors de l'école, projets) et d'un entretien avec l'équipe pédagogique. Sont refusés les candidats non « motivés », ceux à qui le système traditionnel offre encore une chance, ou ceux qui ne sont attirés que par le « salaire » versé pendant le stage. La pédagogie est assez différente de celle qui est pratiquée habituellement. Ici, pas de notes, des « évaluations », le plus souvent collectives. Libre choix des sujets, constitution de dossier, travail en groupe. L'ac-

cent est mis sur le concret. Il s'agit aussi d'armer les stagiaires pour la vie active : connaître ses droits, ouvrir un compte chèque, remplir une feuille d'impression ou de sécurité sociale. Le « français » fait l'objet d'un

De notre envoyé spécial

enseignement centré sur l'expression orale ou écrite, lors des rapports de stage ou des comptes rendus de visites d'usines. Une bonne connaissance de la vie professionnelle est jugée prioritaire.

L'équipe pédagogique

Chaque vendredi après-midi, les vingt stagiaires en « préformation-orientation » — ils ont entre seize et dix-huit ans — se réunissent dans un bâtiment du C.E.T. Laennec-Robidou : tables rassemblées au milieu de la pièce, chaises alignées le long des murs. Les cinq enseignants responsables de l'action sont présents. Un président, trois ou quatre rapporteurs par cent-groupe. Les activités de la semaine écoulée sont passées au crible. Reproches des élèves, réponses des enseignants, demandes de précisions. Bien qu'imprimé d'un certain formalisme — on n'efface pas d'un trait de plume des années de « traditionnel » —, cette séance montre que des barrières sont tombées de part et d'autre. Malgré les critiques, parfois vigoureuses, le courant « passe ».

Les relations entre animateurs et stagiaires sont un des facteurs essentiels de la réussite de ces actions. Les formateurs estiment que l'accent doit être mis avant, sinon plus, sur l'éducation que sur l'enseignement au sens strict. « Si vous parvenez à me donner confiance en moi, vous aurez gagné », a dit, l'année dernière, un stagiaire à l'un d'entre eux. « Cette demande a une disponibilité de chaque instant, observe M. Buité, responsable d'une des actions de « première qualification ». Un soir, vous êtes appelé par un jeune qui

part en stage le lendemain et dont le vétérateur ne démarre pas. Le surlendemain, vous devez essayer de sortir un stagiaire d'une situation familiale inextricable. La poignée de professeurs — ils viennent pour la plupart du « technique » — qui se sont lancés dans l'aventure insistent sur le rôle fondamental joué par l'équipe pédagogique. Le démarrage de ces opérations a été précédé de nombreuses discussions entre nous », explique M. Morlaix, responsable du Centre intégré de formation de formateurs et d'animateurs (C.I.F.F.A.) de Rennes. « Quand il a fallu décider par quel on allait remplacer la notation traditionnelle, nous nous sommes aperçus qu'il était aussi en cause notre conception de l'autorité et des relations avec les jeunes ».

Aujourd'hui que les actions sont déjà rodées, les enseignants — quatre ou cinq par équipe — se rencontrent encore plusieurs heures par semaine pour examiner les résultats obtenus et modifier leur pédagogie selon la demande des stagiaires. « Notre leçon d'enseigner dans le « traditionnel » est changée », disent aussi ces professeurs qui, pour la plupart, enseignent encore dans un G.E.T. « Certains de nos collègues insistent maintenant pour qu'on leur donne les moyens de se concentrer plus fréquemment », ajoutent-ils.

Un libre choix

Les « formateurs » ont aussi été contraints de prendre leur bâton de pèlerin pour intéresser à leur entreprise les milieux professionnels. « Au début, nos lettres restèrent sans réponse, raconte M. Legros, responsable de l'autre action « première qualification ». Quand les entreprises acceptèrent de nous recevoir, c'était

le plus souvent pour nous faire part de leurs doléances à l'égard du système scolaire. Les barrières, toutefois, sont tombées petit à petit. Les résultats obtenus ont permis de mettre au point, avec les responsables de la profession — employeurs potentiels — deux formations inédites, deux « créneaux », auxquelles

des stagiaires, un effet positif sur l'enseignement théorique reçu. Mele les entreprises — surtout en période de chômage — ne sont pas toutes enthousiastes à l'idée de recevoir des jeunes. Certains stagiaires aussi en reviennent déçus. Ils critiquent le peu d'intérêt qu'on leur a porté, l'absence de responsabilité, ou leur utilisation comme « bonne à tout faire ».

Le bilan général, aux yeux des formateurs, est toutefois positif. Un certain nombre de stagiaires n'ont certes pu, selon l'expression d'un enseignant, être « intégrés ». Mais essence vraiment le but poursuivi ? La plupart des responsables de ces actions insistent surtout sur la nécessité de permettre à ces jeunes d'exercer un libre choix : poursuivre des études, décider d'entrer dans la vie active, refuser l'une et l'autre solution. Un choix qu'il leur était jusqu'ici impossible d'exercer.

BERTRAND LE GENDRE.

Deux types de formation

Le stage de préformation-orientation dure toute l'année scolaire. Les stagiaires travaillent le mercredi, mais pas le samedi. Ils bénéficient des congés scolaires. Deux matinées par mois environ sont consacrées à la visite de chantiers, d'ateliers et de bureaux ou à l'observation prolongée d'un poste de travail. Le reste de la semaine est partagé en deux : enseignement général d'une part (dessin, mathématiques, étude du monde contemporain économique et social) ; initiation professionnelle en atelier d'autre part

(mécanique générale, imprimerie, métaux, électricité, bâtiment...). Le stage de première qualification dure trente-six semaines. Les stagiaires ne bénéficient pas des congés scolaires. L'enseignement, essentiellement professionnel, varie selon la qualification choisie (bâtiment, automobiles). Les jeunes, en « première qualification », effectuent en outre, pendant ces trente-six semaines, plusieurs stages de huit jours, quinze jours et un mois dans les entreprises de la région de Rennes.

REMY

« Remy. Mes parents l'écrivent avec un « l », moi avec un « y ». Plus qu'un détail, une distance. Celle qui sépare « Remy » du monde qui l'entoure. Mince, le visage oblong, les cheveux blonds bouclés, nerveux, presque lébrille, une intelligence à fleur de peau, il communique un peu de son inquiétude. La famille, les études, le travail ? « J'examine que ce n'est pas valable. La politique ? « Je n'en fais pas, mais disons que je suis contre pas mal de choses. La drogue ? « Cela ne m'intéresse pas. La musique ? « Il y a un piano chez mes parents. J'ai commencé à apprendre avec un maître mais avec deux c'est trop difficile. Ensuite, l'harmonica. Maintenant ce serait plutôt la « gratte » (1). Des projets ? « Il en a plusieurs : le « route », le vie en communauté, l'artisanat, la peinture, il ne sait pas, il verra. En seconde, l'année dernière, dans un établissement religieux, il s'est fait « voler ». Une meurtrissure : « Là-bas, j'avais tous mes copains. L'école peut être une bouée de sauvetage pour ceux que le naufrage menace. Je ne l'aurais rien. Et puis on avait fait un journal qui critiquait le collège. Dans le dernier numéro, on a mis le tract du docteur Carpentier (2). Ça a été le bouquet. L'établissement, en tout cas, n'accepte pas qu'il redouble. Je voulais entrer aux beaux-arts de Rennes mais je n'avais pas l'âge. Il fallait bien aller quelque part. Poussé par ses parents, il entre en « préformation-orientation ».

« Ce n'est pas intéressant. Le dessin par exemple, c'est trop technique. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le côté artistique. Autre regret : « L'autre jour, à propos de la démographie, j'ai essayé de lancer une discussion sur la surpopulation, l'écologie... Ça n'a pas pris. Avec ses camarades, Remy, dont le père est directeur d'agence d'une entreprise nationale, se sent un peu « dépassé ». Avec les professeurs, ou plutôt, les animateurs — ils préfèrent qu'on les appelle comme cela — les rapports sont bons. On peut discuter. C'est important. A la maison, avec mon père, ce n'est pas possible. L'année prochaine, à dix-sept ans, les beaux-arts. Section arts décoratifs. Un an simplement. « Juste pour les bases. Si on reste trop longtemps, on ne peut plus en sortir de personnel. « Ensuite, la majorité, la « route »... Terminer les beaux-arts ? Avoir quelques choses en poche ? La fête blonde arrête son va-et-vient perpétuel. Un instant d'hésitation. La voix se fait grave : « Je ne suis pas très sûr. Peut-être qu'il vaut mieux. Je ne veux pas partir sans être préparé. Ce doit être difficile. »

(1) Le guitar. (2) Ce tract, « Apprenons à faire l'amour », diffusé dans un certain nombre d'établissements scolaires, a valu à son auteur d'être suspendu il y a deux ans par le conseil de l'ordre des médecins.

SPECIAL CRASH Anglais-Français-Allemand-Espagnol-Italien COURS INTENSIFS : 100 LEÇONS en 2 ou 4 semaines (5 participants maximum) PRIX : 1958 F.H.T. (matériel pédagogique compris) Peut rentrer dans le budget de la Formation Professionnelle Prochaines dates d'ouverture : 17 février - 3-17 mars - 1^{er}-14 avril Inscription dans tous les centres de France. Opéra : 742.13.39 - Panthéon : 633.98.77. Nation : 346.12.65 - Pont-de-Neuilly : 772.18.16 78 Versailles : 950.80.70 78 St-Germain-en-Laye : 973.75.00 Berlitz® Organisme privé. Pour parler une seconde langue maternelle.

INSTITUT FRANÇAIS DES COMBUSTIBLES ET DE L'ÉNERGIE Association reconnue d'utilité publique pour promouvoir l'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE PERFECTIONNEMENT- INFORMATION (Formation professionnelle continue - Agrément au titre de la Loi du 16 juillet 1971) • Sessions de l'École de Thermique (6 à 6 semaines) : Chauffage et conditionnement de l'air. • Stages pratiques au Centre de Taverny (1 semaine) : Puits-à-d'eau - Puits-à-gaz - Gaz. • Ecole de Chauffage de la Région Parisienne • Cycles d'études • Centre de documentation thermique • Publications L.P.C.E. - 3, rue Henri-Beck, 75016 PARIS - Tél. : 647-41-23.

Une diapositive de 30" ? plate magnétique : 30" de son peuvent être enregistrés diapositive classique Le Système "SOUND-ON-SLIDE" 3M Je désire recevoir une documentation complète sur le "SOUND-ON-SLIDE" qui offre la possibilité de synchroniser les diapositives une à une et de les projeter. Ce système permet de construire soi-même un véritable audio-visuel, de modifier son texte à volonté ou le remplaçant à l'auditeur concerné, de changer l'ordre de présentation des vues, d'en ajouter ou d'en retirer. Nom et fonction : Société : Adresse : 3M vous propose deux autres systèmes audio-visuels : la RETROPROJECTION et le "SOUND-PAGE" ou "page qui parle". 3M France - B.P. 120 - 75019 Paris - Tél. 202.80.81 - Poste 637 3M AUDIO-VISUEL former, informer, communiquer.

FORMATION 18-19 FEVRIER 1975 HORAIRES VARIABLES Séminaire d'information sur l'implantation de L'HORAIRE VARIABLE dans l'Entreprise, animé par Claude THOMAS avec la participation de : - M. BERNE, Banque de Suez - M. BAYARD, A.G.I.P. - M. AMELOT, Crédit Chimique Présentation du matériel : HORDYNAMIQUE TRINDEL Inscriptions et renseignements : SEREP 82, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS 292.04.19 - 293.55.03

asproforc ASSOCIATION POUR LA PROMOTION PAR LA FORMATION CONTINUE fondée par la loi du 1901 104, CHAMPS-ELYSEES - 75008 PARIS Tél. 359.12.77 et 68.70 STAGES DE FÉVRIER ET MARS 1975 • Hôtesse d'accueil. • Perfectionnement aux techniques nouvelles de la vente. • Mécanisme et apprêt du Marketing et du Merchandising. • Méthodes modernes de secrétariat. • Perfectionnement pour aides-comptables. • Techniques psychol. et expérimentales de recrutement. • Relations humaines dans l'entreprise. • Droit fiscal, Commercial-Social, Droit des sociétés. • Pt conducteurs travaux et chefs d'équipe BAT. et T.P. • Techniques de chauffage intégré par isolation thermique. • Cours de langues : anglais, allemand, italien, hébreu. • Cours de français et d'alphabétisation. Cours de dactylo. • Cours de sténographie : française, anglaise, allemande. ATTENTION ! OATE LIMITE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION : 28 FÉVRIER 1975. EMPLOYEURS, rentabilisez votre cotisation de 1% formation continue

Opéra de 150

855
869
+ 512
286
0 h 2
2 18
- 9

صكنا من الامل

PERMANENTE

QUAND LES ENFANTS ONT GRANDI

Le centre « Retravailler » tente la reconversion des femmes au foyer

Comment prendre une activité professionnelle après de longues années de tâches domestiques ? A cette question, souvent angoissante, le centre Retravailler (1) veut, parmi d'autres (« le Monde » du 1^{er} février), apporter une réponse. Il accueille à Paris depuis dix-huit mois, pour des stages de cinq semaines (quatre heures par jour) à des femmes de toutes catégories sociales et de tous âges. Aucun diplôme n'est exigé, mais, jusqu'à présent, seules étaient admises des femmes ayant un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

Comment prendre une activité professionnelle après de longues années de tâches domestiques ? Parce qu'elles ignorent à peu près tout du monde du travail, les stagiaires reçoivent fréquemment la visite de professionnels qui font le point sur divers aspects. Une entraîneuse est chargée de leur donner des notions de droit du travail, etc., mais aussi des renseignements sur les salaires, sur la façon de répondre à une petite annonce et de se présenter devant un éventuel employeur. Une conseillère professionnelle s'occupe de l'orientation. Celle-ci est conçue de telle sorte que chaque stagiaire prenne peu à peu conscience de ses propres aptitudes et possibilités. C'est pourquoi on l'appelle une « auto-orientation », qui ne se précise en fait qu'en fin de stage. Ce stage se décline pour but de « déquiller » les facultés mentales, d'observation, la mémoire, l'intelligence des raisonnements et des relations entre différents termes ou situations, la méthode et la rationalisation des tâches, la fluidité verbale et la maîtrise de la parole, selon les situations. Les femmes qui ne travaillent pas fuient inconsciemment un certain vocabulaire — technique, bancaire, juridique, administratif — qu'elles entendent pourtant tous les jours. En demandant aux stagiaires d'appréhender chaque jour dix mots de ce genre et de pouvoir les utiliser, bien entendu de l'acquisition de quelque deux cent cinquante mots, l'éveil de l'esprit critique, le désir de création, le goût du savoir et de la recherche, le refus de cette ignorance dans laquelle se complait parfois le femme au foyer.

nièmes mentaux permet à certaines femmes que l'on croyait atteintes psychologiquement de se remettre à flot.

Pour reprendre confiance, la stagiaire a moins besoin d'être prise en charge que d'être mise en face de ses propres responsabilités. C'est du moins ce que les animatrices cherchent à obtenir. Chacune doit apprendre, plutôt que des techniques, la possibilité de se servir des moyens qu'elle possède, de les développer, de mieux comprendre ses propres difficultés afin de les résoudre.

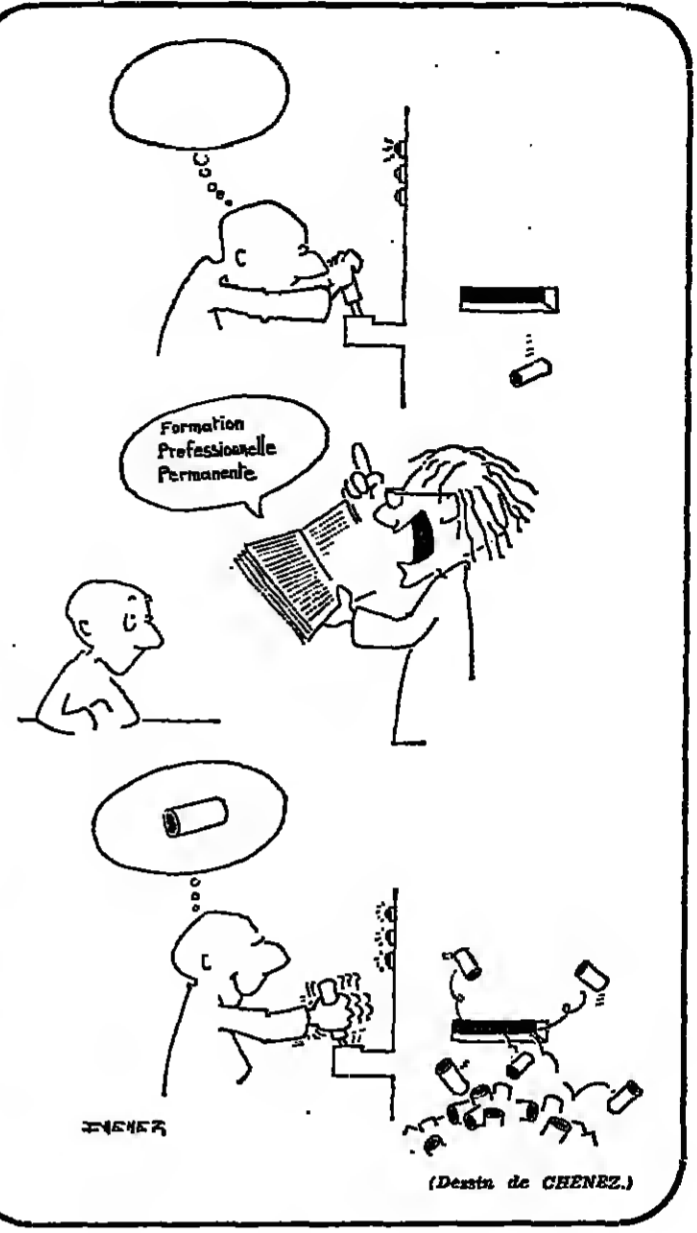
Des surprises

En fin de stage, on a parfois des surprises. « Les femmes les plus revendicatives en parole sont parfois les plus moites », les moins motivées en apparence sont souvent les plus décidées », dit Evelynne Sullerot. Environ 10 % de stagiaires ne retravaillent pas après le stage. Les autres trouvent du travail soit en cours de stage, soit un peu après. D'autres suivent des stages de formation professionnelle.

Sur cent ex-stagiaires interrogées en juillet 1974, trente-neuf étaient réinsérées professionnellement. Le centre Retravailler ayant été créé en septembre 1973, il est encore trop tôt pour mesurer son efficacité. Le conjoncture est particulièrement mauvaise pour les femmes à la recherche d'un emploi. L'âge ne joue pas toujours en leur faveur quoique les employeurs apprécient, semble-t-il, de plus en plus la stabilité et le sérieux des employées du « deuxième âge ».

ANNE GUÉRIN.

(1) 143, avenue de Versailles, 75016 Paris, tél. 224-61-64.



Un sentiment d'infériorité

Pour Evelynne Sullerot, la femme au foyer souffre, trop souvent, d'un sentiment d'infériorité qui est le principal obstacle à la reprise du travail. Ayant perdu ses compétences techniques, dépassées par un mari et par des enfants qui ont progressé intellectuellement tout en la laissant loin derrière, entre les couches, les casseroles et les grandes surfaces, cette femme hésite, au seuil de la seconde moitié de son existence, devant une réinsertion problématique.

Un millier de stagiaires

Le centre Retravailler est subventionné par le ministère de l'éducation, sur les fonds de la formation professionnelle. Au prix d'importantes difficultés matérielles, le centre a pu déjà accueillir un millier de femmes, dont certaines ont pu bénéficier d'un stage de 3 500 F par mois, 11 % disposent de moins de 1 600 F.

le refuge formation
organisme de formation professionnelle continue

Pour tous les problèmes de formation continue, nos conseillers sont à votre disposition au téléphone ou sur rendez-vous.

Stages de :
FORMATION, ENTRETIEN ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

Pour la signature des conventions le délai du 31.12.74 a été reporté au 28.2.75 (J.O n° 32 du 27.12.74)

LE REFUGE FORMATION
46 Bd de Strasbourg
75010 PARIS - Tél. : 203.55.10

Des trais de participation au stage sont demandés aux femmes qui peuvent les payer : ils varient entre 100 F et 500 F, suivant le revenu familial et le nombre de personnes à charge. Outre les stages parisiens, de nouveaux stages seront ouverts à Tours, le 17 février ; à Caen après Pâques ; ensuite à Metz, à Troyes et à Lille. Un nouveau stage est prévu à Paris, en avril, pour les femmes qui ont fait des études supérieures.

Chaque jour, une demi-heure de stage (mais pas plus) est consacrée à l'« écoute » ou « échange ». Les femmes doivent alors entre elles leur trop-plein d'inquiétude. Certaines arrivant au stage en pleine crise. Cette demi-heure — et aussi le journal de stage qu'on leur demande de tenir chez elles — leur permet de s'exprimer, mais aussi de trouver, au sein du groupe, un sou-

(PUBLICITE)

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MARSEILLE ET LA FORMATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille a réussi à constituer un ensemble intégré de formation première et de formation continue qu'elle met au service des entreprises de sa région.

Cet ensemble, auquel la Chambre consacre plus de la moitié du produit de l'impôt additionnel à la catégorie des entreprises (au total plus de 1.500 millions), quatre centres de promotion de reconversion qui ont organisé 300 stages pour plus de 3.000 personnes et une maison de la formation qui « cultive » le tout et dispose d'antennes à Aix-en-Provence et à Marseille.

Cette réussite a été rendue possible par une expérience très ancienne de l'enseignement technique, puisque la première école a été fondée par la Chambre en 1872 et par la conduite dès 1905 d'actions dynamiques d'assistance technique au commerce et à l'industrie.

La formation à la gestion est assurée par trois écoles de niveaux successifs :

- l'École Pratique de Commerce (mixte et gratuite) qui prépare aux trois baccalauréats de technique économique ;
- l'École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises qui mène au diplôme national d'études commerciales administratives et financières ;
- le Centre d'Études Supérieures du Commerce Extérieur qui reçoit des étudiants diplômés de l'enseignement supérieur et des cadres de l'entreprise pour les spécialiser.

Cette formation première est complétée par une formation continue en stages de longue durée :

- le Centre de Formation Pratique à la Gestion des Entreprises Commerciales et l'Institut de Gestion Appliquée à l'Entreprise Industrielle ;
- le Centre de Perfectionnement des Officiers en Administration des Entreprises créé avec le concours du Ministère des Armées pour la reconversion des officiers à la vie civile ;
- le Centre de Perfectionnement des cadres aux fonctions d'ingénieur-chimiste, l'Institut Supérieur de Béton Armé (pour les diplômés de l'enseignement supérieur et les Cadres), le Centre de Formation Continue de l'É.S.I.M.

Leur sont associés les cours de perfectionnement de chimie et les cours de promotion de cadres aux fonctions d'ingénieur-chimiste, l'Institut Supérieur de Béton Armé (pour les diplômés de l'enseignement supérieur et les Cadres), le Centre de Formation Continue de l'É.S.I.M.

LA MER :

Tout récemment, le Centre de Commerce de Marseille a ouvert un centre d'application à la plongée industrielle et aux travaux immergés, formation unique en France. Simultanément le centre d'études supérieures des transports maritimes.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, Maison de la Formation, 35, rue Sainte-Victoire, 13006 MARSEILLE, Tél. 1911 37-11-27 - 37-37-71.

(Publicité)

SOCIÉTÉ DE COMPTABILITÉ DE FRANCE

Établissement d'enseignement privé
Reconnu d'utilité publique

COURS A PLEIN TEMPS ET COURS DU SOIR

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Stages - Séminaires fonctionnels
Stages et Séminaires à la demande des entreprises
Comptabilité et Gestion financière
Informatique de Gestion
Droit Fiscal - Droit du Travail - Droit Commercial

C.A.P. Aide Comptable en 2 ans
B.P.C. : Brevet Professionnel de Comptable en 4 ans
D.E.C.S. : Diplôme d'Études Comptables Supérieures
Certificats Supérieurs : Juridique et Fiscal ; Révision Comptable ; Organisation et Gestion des Entreprises

Siège social : 67, bd Haussmann, 75008 PARIS - Tél. : 265-46-31 +

PLM

HOTEL SAINT-JACQUES PARIS

See 17 salles de 10 à 1500 personnes vous offrant :

- traduction consécutive
- sonorisation - projections
- téléphone dans chaque salle
- salle de presse - imprimerie

- 812 chambres
- 4 restaurants
- 3 bars
- loisirs - cinéma - golf practice - club de jeux.

17, bd Saint-Jacques 75014 Paris
Tél. : 589.59.80

CNAM

FORMATION CONTINUE

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

- Nombreux stages organisés à la demande d'entreprises après analyse des besoins et programmes élaborés en commun
- plus de 80 stages proposés chaque année pour des techniciens supérieurs, ingénieurs, collaborateurs d'entreprises (en sciences, techniques, économie, gestion, ergonomie, etc...)
- stages de formation de formateurs du C 2 F (Centre de formation de formateurs)
- émissions de télévision sur la seconde chaîne A2 (mécanique, physique, informatique, le samedi)

Pour tous renseignements, téléphone : 887-37-38 (Poste 338)
CNAM - FC - 292, rue Saint-Martin - 75141 Paris Cedex 03

séminarc séminaires et congrès aux Arcs

(cette grande station de montagne si paisible le printemps et l'été...)

Toute l'année, aux Arcs, en Savoie, des séminaires et des congrès sont organisés par SEMINARC.

Pour eux, la station est toujours ouverte, avec ses cinq hôtels, ses 33 salles de réunion (dont une de 300 places) dotées de matériels audiovisuels ultra-modernes et tous ses équipements de loisirs et d'animation.

L'environnement ? Verdure et oxygène, 15.000 hectares de forêt et d'alpage ! Avec, au loin, les glaciers du massif du Mont-Blanc.

Séminarc est le plus important centre de séminaires et de congrès des Alpes françaises. Pour en savoir davantage, demandez le dépliant "SEMINEARC" en renvoyant ce bon.

Bon à découper et à renvoyer à Séminarc, 92, Bd du Montparnasse 75014 Paris - Tél. 325.24.53 pour recevoir le dépliant "Séminarc"

Nom _____ Prénom _____
Société _____ Fonction _____
Adresse _____ Tél. _____

les Arcs
Bourg-Saint-Maurice
73010

SUPPLEMENT FORMATION

VOUS AUREZ GAGNÉ

FORMATION
10 19 11
CHANGEMENTS VARIABLES

asproforc
LA PROMOTION
FORMATION CONTINUE
1315 - 75008 PARIS

1975 DE FÉVRIER 11 MARS 1975

JUSTICE

La famille d'Alfred Dreyfus remet à la Cour de cassation un original d'Émile Zola

La bibliothèque de la Cour de cassation conserve désormais dans ses archives un document historique : le brouillon de la longue lettre (non datée) adressée par Émile Zola, fin décembre 1900 ou début janvier 1901, à Émile Loubet, président de la République, pour protester contre la loi d'amnistie concernant l'affaire Dreyfus, de décembre 1900. L'auteur de l'accusé le qualifie de « loi scélérate », parce qu'elle permettait de n'avoir pas à se prononcer sur les demandes en révision.

Ce document est dédié par Zola à Mathieu Dreyfus (le frère du capitaine Alfred Dreyfus) et fut de ses plus ardents défenseurs en ces termes : « En bon souvenir de l'héroïque combat que nous avons livré ensemble, avec toute mon admiration et toute mon affection. »

Mme France Beck, petite-fille de M. Mathieu Dreyfus, en a fait don solennellement à la Cour de cassation, mardi 11 février, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le bureau de M. Maurice Aydalot, premier président, en présence de M. Adolphe Toulain, procureur général, des présidents des six chambres de la Cour de cassation, de Mme Jeanne Lévy, fille du capitaine Dreyfus, et du fils de celle-ci, le docteur Jean-Louis Lévy.

Dans une courte allocution, Mme Beck a expliqué pourquoi « Dans cette lettre, si belle et si précieuse, Zola cite dix fois la plus haute juridiction et prophétise ce qui se réalisa en 1906, quatre ans après sa mort, en écrivant : « J'imagine même que la Cour

de cassation sera heureuse d'avoir le dernier mot pour l'honneur de sa magistrature suprême. » Quant à mon grand-père, il portait lui aussi à la Cour de cassation une très vive admiration, comme en témoigne ce texte inédit de ses Souvenirs sur l'affaire Dreyfus intitulé Après Rennes : « Seule la Cour de cassation, le juridiction suprême, le suprême représentant de la loi, était restée calme, saine dans la folle tourmente. Déjà, après le procès, Zola avait montré que les passions du dehors ne pénétraient pas dans l'enceinte où elle siégeait. Uniquement préoccupée de rendre la justice, elle avait été pour les défenseurs de la vérité la première lueur d'espoir, le premier clarté dans les ténébreuses qui les enveloppaient. »

Remerciant Mme Beck, M. Aydalot rendit, lui aussi, hommage aux magistrats de la Cour de cassation qui, à l'époque, ont donné « une image très belle de la justice » et « un exemple de sérénité en luttant certainement contre les influences de leur milieu social. »

« La justice est vue à travers un prisme qui la déforme parfois... », a-t-il ajouté. Nous espérons qu'il n'y aura plus d'affaires Dreyfus, mais sait-on jamais ? Il est toujours possible que des condamnations injustes soient prononcées. Je souhaite qu' alors l'on retrouve des magistrats dignes de nos aïeux. »

(1) Passé dans l'histoire sous le nom de « capitaine » Dreyfus, il termina sa carrière comme lieutenant-colonel.

Par solidarité avec les militants du GARI

TROIS CENTS PERSONNES MANIFESTENT DEVANT LA PRISON DE LA SANTÉ

Afin de s'associer au mouvement de grève de la faim déclenché dans les prisons de la Santé, de Fresnes et de Fleury-Mérogis, pour protester, notamment, contre les conditions de détention des militants du GARI (le Monde du 11 février), une trentaine de membres du Comité d'action des prisonniers (CAP) ont entrepris, mardi matin 11 février, un « sit-in » sur le trottoir de la rue Jean-Dolak, qui longe la prison de la Santé. Une heure et demie après, les forces de l'ordre intervenaient et procédaient à dix arrestations, avant de disperser les autres manifestants et de déchirer les journaux du CAP.

En fin d'après-midi, vers 18 heures, tout le quartier Saint-Jacques était bondé par la police, et des représentants du CAP, du Groupe multiprofessionnel des prisonniers et du Syndicat de la magistrature ne pouvaient, comme ils le souhaitent, tenir une conférence de presse devant l'établissement pénitentiaire. A l'aide d'un mégaphone, ils rappelaient cependant que ce mouvement de grève de la faim avait aussi pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique sur « la non-application des réformes promises, en août dernier, par la garde des sceaux », et sur « la recrudescence des suicides inexpliqués dans les prisons ».

Environ trois cents personnes participaient à cette manifestation, qui a été rapidement et, selon le CAP, assez vigoureusement dispersée par les forces de l'ordre. Les manifestants interpellés dans le matin ont été relâchés en fin de soirée, vers 22 heures, à Joinville-le-Pont.

Mme Léa Marin-Lafliche, la mère de M. Yves Marin-Lafliche, président-directeur général du Grand Hôtel de Lyon, disparu au mois de juillet dernier et dont le corps devait être retrouvé quatre mois plus tard, a été élue à la présidence du Grand Hôtel.

Pour occupation de locaux et séquestration

Un étudiant tunisien est inculpé après une manifestation à Montpellier

De notre correspondant

Montpellier. — Interpellé après la manifestation des travailleurs immigrés dans les locaux de la direction départementale de la main-d'œuvre à Montpellier (le Monde du 2-3 février), un ressortissant tunisien, M. Mohamed Laaroussi, a été inculpé pour occupation de locaux administratifs et séquestration de personnes.

Mis en liberté le 9 février par le juge d'instruction, M. Laaroussi avait disparu brusquement en cours d'après-midi. Son défenseur, M. Ferran, du barreau de Montpellier, aidé par plusieurs confrères de Paris, Marseille et

Aix-en-Provence, le retrouvait 48 heures plus tard dans les locaux de la police à Marseille où il avait été conduit pour vérification d'identité. M. Ferran et M. Beauvillard, du barreau de Paris, faisaient aussitôt parvenir au ministre de l'Intérieur le télégramme suivant : « Vous demandez suspendre l'éducation refoulement ou expulsion à l'encontre de Laaroussi sous main de justice à Montpellier et actuellement retenu à Marseille. » M. Beauvillard obtenait alors l'assurance de la chancellerie que l'étudiant ne serait ni expulsé ni retenu tant que la procédure judiciaire ne serait pas terminée.

M. Laaroussi, en possession d'une carte d'étudiant, avait passé l'an dernier à Marseille un diplôme d'études de physique théorique. Il prépare actuellement une thèse de troisième cycle. Il s'était rendu à Montpellier au mois de janvier dernier et avait accompagné les travailleurs immigrés à la direction départementale de la main-d'œuvre pour leur servir d'interprète.

VINGT-CINQ POLICIERS CONDAMNÉS POUR VOL

La quinzième chambre correctionnelle de Paris a condamné, le mardi 11 février, vingt-cinq policiers poursuivis pour des vols commis dans des voitures conduites en tournée.

Ont été condamnés : MM. Roger Fois, officier de police, et André Lescoeur à 15 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis et 2 000 francs d'amende ; Richard François à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 francs d'amende ; Claude Charret, René Fopard et René Badaire à 13 mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 francs d'amende ; André Bonney, Pierre Claude et René Pasquier à 1 an d'emprisonnement avec sursis ; Roger Tampionnet, Georges Ashby, Yves Leroux, Daniel Lesueur, Pierre Comzi, Robert Dentis, Christian Richard à 10 mois d'emprisonnement avec sursis ; Jacques Plasson et Georges Grunias à 8 mois d'emprisonnement avec sursis ; Serge Robert, Pierre Desforges et Joseph Lemaire à 6 mois d'emprisonnement avec sursis ; Bernard Brugnot et Claude Lelot à 4 mois d'emprisonnement avec sursis ; Pierre Delot et Claude Philibert à 3 mois d'emprisonnement avec sursis. Deux des prévenus sont relâchés : MM. Paul Bataillon et Raymond Cavallier.

PROTESTATIONS CONTRE L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE DE PAUL TOUVIER

Après les déclarations de Paul Touvier, ancien chef du deuxième service de la Milice à Lyon, récemment interrogé lors du Journal télévisé d'Antenne 2 (le Monde du 13 février), l'Association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR) accuse dans un communiqué la deuxième chaîne de télévision d'avoir « permis à Touvier de présenter un pléiotype scandaleux » et de s'être prêtée à « une tentative de justification des crimes commis par la collaboration et la trahison ».

D'autres part, la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes reproche à la société de télévision d'avoir donné à l'ancien militaire une occasion « pour tenter de se laver des accusations de crimes contre l'humanité pour lesquelles les tribunaux des victoires demandent justice ». La Fédération fait ainsi allusion aux six plaintes déposées contre Paul Touvier qui devront être examinées par la chambre d'accusation de Paris (le Monde du 8 février).

MÉDECINE

A l'Académie de médecine

ELECTION DU PROFESSEUR MARCEL ROUX

Lors de sa séance du mardi 11 février, l'Académie de médecine a élu membre titulaire dans sa deuxième section (chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales) le professeur Marcel Roux.

Né le 25 juillet 1909 à Ajaccio (Corse), M. Roux a fait ses études au collège Fesch à Ajaccio et à la faculté de médecine de Paris. Professeur de clinique thérapeutique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris depuis 1960, membre de l'Académie de chirurgie, le professeur Roux a essentiellement consacré son œuvre à la chirurgie digestive, et en particulier biliaire. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages écrits en collaboration, et notamment « Les Cancres du côlon », « Pathologie chirurgicale des voies biliaires extra-hépatiques », « Chirurgie de l'estomac grêle et du mésoentère ».

« Le droit à réparation » des anciens combattants de confession islamique. — Après la publication, dans le Monde du 5 février, d'une information concernant le conseil national du Front national des Français rapatriés de confessions islamiques, l'Union nationale des anciens combattants français de confession islamique (1) indique dans un communiqué que les anciens intermédiaires entre l'administration et eux-mêmes ont perdu toute crédibilité, pour ne pas dire toute confiance, auprès de la masse sans pour autant mettre en cause leur patriotisme et leur attachement à la France. « Le temps du sursis est passé et même dépassé, ajoute l'Union nationale. Le temps est venu d'être tenus de rappeler que la société française a un devoir sacré de solidarité envers les anciens combattants français musulmans (...). »

(1) 234, avenue Emile-Zola, 83100 Villurbanne.

CORRESPONDANCE

Les trois non-lieux dans des affaires de meurtres d'Algériens à Marseille

Après la publication dans le Monde du 4 février d'un article intitulé « La cour d'appel d'Alger a confirmé trois non-lieux dans des affaires de meurtres d'Algériens », le docteur Velleux, secrétaire général du Comité de défense des Marseillais, a précisé que « le Comité de défense des Marseillais n'a jamais appelé la population à commettre des actes racistes contre des travailleurs nord-africains, que ce soit par des tracts ou inscriptions ». « Notre seule volonté », ajoute le docteur Velleux, « était au contraire de canaliser l'indignation justifiée à la suite du lâche assassinat d'un chauffeur de bus marseillais par un « inactif » algérien. Notre but a toujours été de faire pression sur l'opinion publique et, par là même, sur le gouvernement afin que des mesures soient prises contre l'immigration sauvage et incontrôlée. Par là même, nous voulons éviter à la France les troubles raciaux qu'on connaît les États-Unis d'Amérique. Il est évident que nous n'aurions pas de violence si des mesures urgentes n'étaient pas prises en prévention. »

« Ce droit de réponse appelle une seule remarque. Un reportage, publié dans le Monde du 30 août 1974, indiquait notamment : « Affiches et inscriptions de caractère raciste commencent à renaître les murs de Marseille. La plupart de ces inscriptions sont signées du Comité de défense des Marseillais (C.D.M.) qui, selon ses dirigeants, se serait été spontanément après l'assassinat d'« inactif » algérien. » Le démenti du secrétaire général du Comité de défense des Marseillais nous arrive bien tard et il ne change rien aux faits constatés et relatés par notre envoyé spécial à Marseille. »

RELIGION

A propos de la mort de Mgr Tort

L'ÉVÊQUE DE YERDUN CRITIQUE LES JOURNAUX QUI « FOUILLENT DANS LA VIE PRIVÉE DES GENS »

Mgr Pierre Bollon, évêque de Verdun, s'élève, dans le bulletin hebdomadaire de son diocèse, contre l'attitude de « certains journaux » à propos de la mort récente de l'évêque de Montauban, Mgr Roger Tort, terrassé par une crise cardiaque dans le couloir d'un hôtel du deuxième arrondissement à Paris.

« J'ai eu mal », écrit l'évêque de Verdun, « parce que, pour vendre leur papier et amuser le public, des journalistes n'ont pas su respecter sa mort. Or, ça m'a fait mal que des journalistes français en viennent à mépriser à ce point et la douleur des vivants et la dignité d'un tel mort. Ce triste incident ne fait que illustrer un des aspects du mépris de la personne humaine dans nos sociétés : la personne a droit à sa réputation. Elle lui est nécessaire pour son équilibre et pour son insertion sociale. La réputation de faits infamants n'est admissible qu'à deux conditions : que la connaissance de ces faits soit utile à la société et que ces faits soient certains. »

« Ne sommes-nous pas témoins que certains journaux, pour pimenter leurs colonnes ou pour discréditer tel parti politique ou telle confession religieuse, se font une spécialité de fouiller dans la vie privée des gens pour élever des scandales croustillants ? » poursuit Mgr Bollon, qui

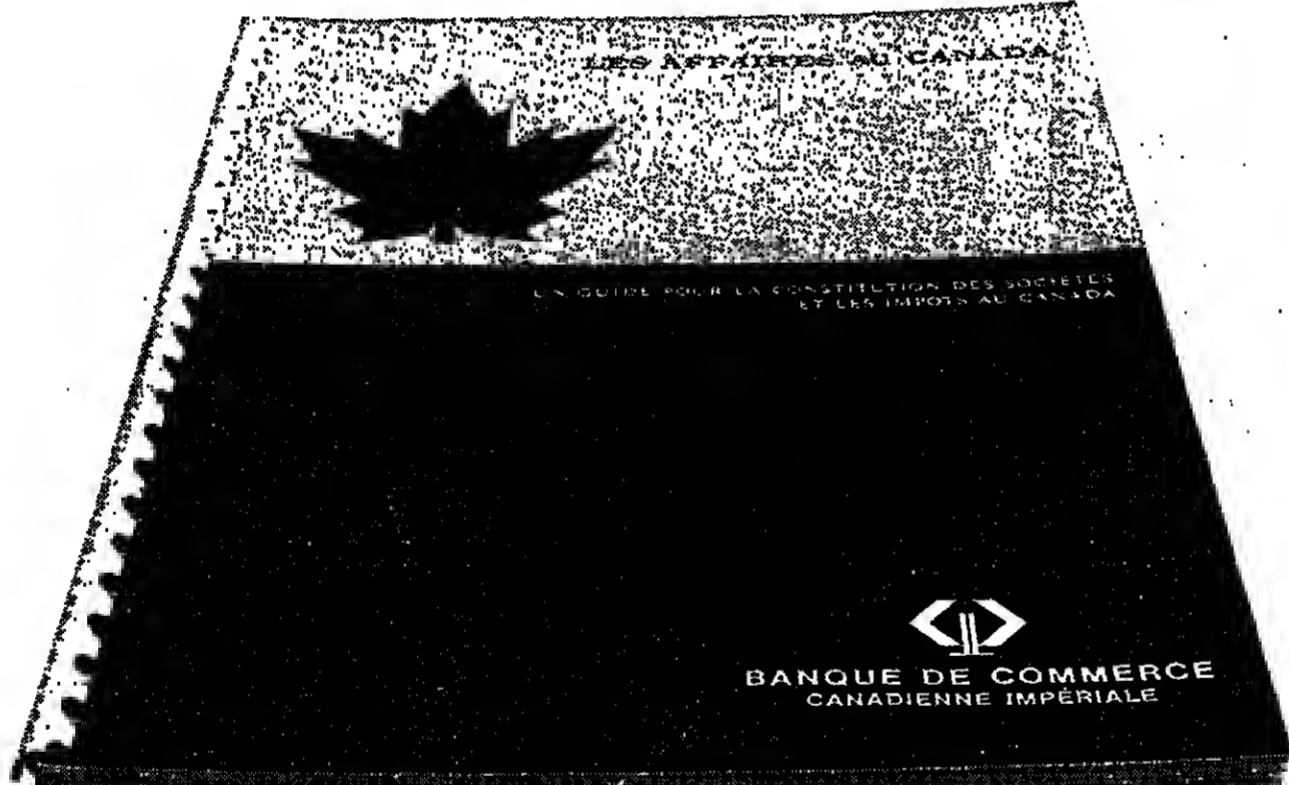
conclut : « Il faut affirmer, une fois pour toutes, que la presse n'est pas chrétienne. Voilà un critère pour choisir son journal. »

PAUL VI EXPRIME SON INQUIÉTUDE DEVANT LES « FERMENTS DE DÉSUNION » DANS L'ÉGLISE

(De notre correspondant.) Cité du Vatican. — Le thème de l'unité de l'Église, Paul VI l'a encore évoqué jeudi 10 février devant les prédicateurs de carême et les membres du clergé romain, au cours d'une liturgie pénitentielle à la chapelle Sixtine. Il a eu de nouveaux des mots très durs pour les groupes contestataires.

« Il suffit d'un petit ferment, affirme Paul VI, pour propager une peste. Un pessimisme, un dépit dans tout le corps, et ces groupes qui prennent position avec la non-communication tant de fois, justement parce qu'ils sont étrangers à la véritable communion, ont une grande responsabilité. »

Ce cri du cœur, le pape l'a quasiment improvisé, puisqu'il ne lisait pas son texte. La version officielle cootendrait peut-être quelques retouches. Elle ne changera rien à l'essentiel. — R. S.

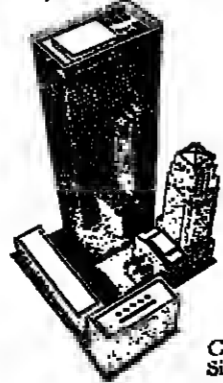


Une bonne idée en a appelé une autre. L'une de nos bonnes idées pourrait vous entraîner jusqu'au Canada.

Avez-vous jamais songé à tirer parti de l'incroyable potentiel que représente le Canada en matière d'affaires ? Nous pouvons vous aider. Nous avons écrit un livre intitulé « Doing Business in Canada » (« Les affaires au Canada ») dans lequel nous expliquons, sur plus de 60 pages, tout ce qui a rapport à l'implantation d'une entreprise dans ce pays, tout ce qui touche aux différentes formes d'entreprises commerciales, à la

taxation, les accords internationaux, la douane, les tarifs et bien d'autres choses. Si nous savons tant sur les affaires au Canada, c'est que depuis plus d'un siècle nous soutenons l'exploitation des richesses naturelles de ce pays. Aujourd'hui, nous avons plus de 1600 succursales aux quatre coins de cet immense pays, et notre actif dépasse \$18 milliards, ce qui fait de notre banque l'une des plus importantes au monde.

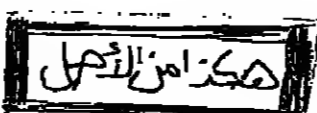
Le Canada est un pays où les bonnes idées payent encore. Si vous envisagez de faire des affaires au Canada, pensez donc à nous. Et demandez notre livre gratuit. L'une de nos bonnes idées à votre service. Ecrivez à : Dept. L.F.2, Canadian Imperial Bank of Commerce, 19 Avenue Montaigne, 75008 Paris, ou à notre siège social - Commerce Court, Toronto M5L 1A2, Canada.



CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE

Plus de 1600 succursales au Canada
Bureaux dans les centres mondiaux de la finance
Plus de 45 succursales aux Antilles.

Commerce Court, Toronto M5L 1A2, Canada.
Siège international de l'une des banques les plus importantes au monde.



858
1
869
+ 512
286
0 h 2
2 18
- 9

صوتنا من الامم

EQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

Air France et Air Inter ont perdu 35 millions en 1974 LES PASSAGERS BOUDENT ROISSY

Un an après sa mise en service, l'aéroport Charles-de-Gaulle ne satisfait personne : ni les passagers, ni les compagnies. Air France et Air Inter ont subi de lourdes pertes, depuis qu'elles sont installées à Roissy, environ 35 millions de francs de recettes.

Roissy, l'un des plus grands et des plus modernes aéroports du monde : 1 milliard et demi d'investissements dans un premier temps. Pour les pouvoirs publics, il s'agissait d'un équipement indispensable. On cherchait même le site d'une troisième plate-forme pour desservir la région parisienne. Douze mois après, ce grand projet, comme beaucoup d'autres, perd son intérêt.

Les passagers continuent de bouder l'aéroport Charles-de-Gaulle. Si le choix leur en est offert, ils préfèrent s'embarquer à Orly plutôt qu'à Roissy. Air France et Air Inter s'inquiètent de cette « résistance ou étonnement » que manifestent leurs clients.

de-Gaulle, trois rotations sur Lyon, deux sur Marseille, une sur Bordeaux et une sur Toulouse. Malgré tout, les avions de la compagnie intérieure ne transportent que 5 à 6 % des passagers en correspondance sur des vols internationaux. « La solution du « problème Air France » ne passe donc pas par Air Inter, affirme M. Lapaque. Elle passe par une meilleure distribution des transporteurs étrangers entre Orly et Roissy et une meilleure répartition des activités de la compagnie nationale entre ces deux plates-formes. »

Pour Air France, dont les trois quarts des vols ont été basculés sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, « la situation est sérieuse ». A l'Alitalia, Lufthansa et Swissair, installés à Orly-Ouest, recourent, outre leur clientèle habituelle, les passagers que rebute le voyage à Roissy. Au mois de novembre 1974, Air France et Lufthansa se partagent à égalité le trafic à destination ou en provenance de l'Allemagne fédérale. Un an plus tard, l'équilibre était rompu au détriment de la compagnie nationale qui contrôlait 40 % du marché. A Orly, certains voyageurs au long cours qui débarquent de Beyrouth pour continuer sur Londres au lieu de rejoindre Roissy...

« Dans cette affaire, nous ne prenons aucune position agressive à l'égard de quiconque, précise M. Gilbert Pérol, directeur général d'Air France. Il faut réviser la clé de répartition du trafic ; nous y réfléchissons en commun avec l'aéroport de Paris ». La duplication des services entre Orly et Roissy alourdit les frais d'exploitation. « Elle va à contre-courant de la politique d'austérité que nous avons à conduire. Une compagnie forme un tout. Hélas ! Air France, quelque soit le schéma retenu, risque, du fait de sa taille, de toujours se trouver coupée en deux. Pour l'heure, la compagnie nationale fait ce qui est en son pouvoir pour limiter la casse. Elle s'efforce, sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, d'accélérer le livraison des bagages, de simplifier les circuits, d'améliorer l'accueil. Elle mène campagne pour « vendre » Roissy à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Elle essaye maintenant de déléguer le marché français à 700 000 francs de publicité au mois de février pour sauver Roissy de l'oubli. Le délégué d'Air France en Seine-et-Marne a même constaté, par brusler, qu'il fallait quarante-cinq minutes, par des chemins choisis, pour aller de Melun à Roissy... »

Les responsables d'Air France évaluent à environ 25 millions de francs le manque à gagner en 1974, et à 35 millions de francs de trafic. Le système de pool de recettes en vigueur entre compagnies européennes ne réduit que très partiellement cette perte de revenus. « Cette année, les sommes en jeu seront considérables : 25 millions pour le seul marché français », notent-ils.

Quelle solution ? La compagnie nationale négocie avec l'aéroport de Paris le transfert de Roissy à Orly-Sud de la plus grande partie de ses vols européens. « Au demeurant, nous voudrions faire prendre conscience aux pouvoirs publics de ce handicap unique au monde. Lorsqu'il y a une question spéciale, l'Etat doit accorder une contrepartie financière, le plus clairement possible », note M. Pérol. Si, comme le veut le gouvernement, Air France doit être une affaire rentable, il lui d'en prendre les moyens, de respecter ses engagements.

La mauvaise réputation Qu'est-ce qui fait courir les passagers à Orly ? La force de l'habitude, d'abord ; on se méfie toujours du jamais vu et de l'inattendu. Aujourd'hui, les compagnies aériennes s'évertuent en vain à démolir la mauvaise réputation de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Avant son ouverture, ne disaient-elles pas qu'il était inutile, coûteux et incommode ? Des critiques souvent injustifiées que l'opinion publique a du mal à oublier.

Deux aéroports pour l'agglomération parisienne : huit millions d'habitants ; un seul aéroport pour celle de Chicago : sept millions d'habitants. A-t-on vu trop grand ? JACQUES DE BARRIN.

VOYAGES

EURO 7 + AIR TOUR : 120 000 CLIENTS

La Société de gestion d'entreprises et de tourisme, société nouvelle au capital de 1 million de francs et constituée à parts égales entre les actionnaires d'Euro 7 et d'Air Tour, a pris en charge, à compter du 1^{er} février, l'ensemble des activités des deux sociétés, a annoncé M. François-Louis Barz, président-directeur général d'Euro 7, qui devient président-directeur général de la nouvelle société.

Il est prévu que la fusion juridique d'Euro 7 et d'Air Tour sera effective fin janvier ou début février 1975. Les actionnaires d'Air Tour sont Air France, Havas et les Wagons ; ceux d'Euro 7 sont principalement le Club Méditerranéen et le groupe Charentais réunis-U.F.A. (chaque 33 %), la Banque de Paris et des Pays-Bas (33,33 %) et M. Huet personnellement (10 %). Les deux sociétés ont un capital de 1 000 000 francs (100 000 actions de 10 000 francs).

ASSEMBLÉES RÉGIONALES

BRETAGNE : une participation à la prospection de la mer d'Iroise.

M. René Flaven, président du conseil régional de Bretagne, réuni le 11 février en séance publique, a demandé une participation symbolique de la région au groupe chargé de prospecter les fonds de la mer d'Iroise.

ALSACE : un plan de cinq années.

Strasbourg. — Le conseil régional d'Alsace a innové en adoptant le lundi 10 février un budget qui sera une trame d'un plan de cinq ans. Par ce moyen, la région veut se donner la possibilité de mener des actions à long terme qui correspondront aux orientations du schéma d'aménagement régional qui doit encore être mis au point. Il s'agit de décaler 200 millions de francs pour la période 1975-1979, dont 30 millions pour l'année en cours.

De son côté, M. Marcelin, président du conseil général du Morbihan, a proposé, au cours de la réunion, la création de « zones de réaménagement économique ». « Les vocations, a dit l'ancien ministre de l'Intérieur, sont de devenir, sur le plan de l'économie régionale, ce que sont les collectivités de rénovation rurale pour le secteur rural ».

En 1975, la priorité sera donnée aux vols de communication : en 1976, lancement du plan d'équipement sportif et socio-culturel ; en 1977, au lancement d'un plan « qualité de vie » comprenant l'environnement, le tourisme et les loisirs. Les moyens financiers de cette politique peuvent paraître faibles car les conseillers se sont prononcés pour une proposition de 15 francs par tête d'habitant seulement. Ils souhaitent toutefois passer en 1976 son maximum de 25 francs. — J.-C. H.

Faits et projets

Aménagement du territoire

LE MAIRE DE L'ANNEE. — M. Jean-Claude Simon, quarante-trois ans, maire de Saugues (Haute-Loire), a été élu maire de l'année, le 12 février, des mains de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, le maire de l'année, a été élu par la revue Vie publique. Elu maire de cette commune de 2 700 habitants en 1963, et président du conseil général en 1973, M. Simon est député républicain indépendant depuis mars 1973. La dernière action spectaculaire du maire de Saugues a été d'équiper les bureaux isolés d'une radio municipale. Afin de retenir les jeunes sur place, la municipalité a aussi installé un atelier coopératif de fabrication de sacs plastiques (le Monde du 13 février 1974).

Transports

AUTOBUS SANS PÉTROLE

Après l'autobus à confort et à vitesse électrique, la E.A.T.P. met en service, à partir du mercredi 13 février, sur la ligne 85 (Gare du Luxembourg - Salnt-Denis), trois véhicules expérimentaux fonctionnant au gaz naturel. Ces autobus ont les caractéristiques des minibus (vingt-cinq places assises, quinze debout). L'autonomie de l'autobus à gaz est moindre (100 kilomètres environ) que celle des véhicules fonctionnant au gas-oil. Les 120 litres de gaz naturel liquéfié permettront néanmoins au 85 de faire sept ou huit trajets quotidiens sans avoir à refaire le plein.

FAITS DIVERS

A la Samaritaine

TROIS MALFAITEURS S'EMPARANT D'UNE SOMME DE 1 600 000 FRANCS

Lors d'un transfert de fonds, dans les sous-sols des magasins de la Samaritaine situés près du Pont-Neuf à Paris, trois hommes armés se sont emparés, le 11 février, de deux sacs contenant 1 600 000 francs. Comme chaque jour vers 16 h 30, deux employés transportent la recette de la journée de la caisse centrale située au huitième étage du magasin jusqu'au deuxième sous-sol où devait les attendre un fourgon d'une société de transport de fonds. Le visage dissimulé par une casquette, trois malfaiteurs armés de pistolets ont alors pénétré dans l'ascenseur à son arrivée au sous-sol. Ils ont contraint les deux employés à leur remettre les sacs et se sont enfuis aussitôt sans que personne n'ait pu intervenir. Il s'agit de la somme la plus importante jamais dérobée en France dans un magasin.

Circulation

EN FRANCE, UN MILLION DE CONDUCTEURS VOIENT MAL. — Les accidents de nuit sont deux fois plus fréquents que ceux de jour, et densité de circulation sur la route. Les conséquences sont quatre fois plus graves. Telles sont quelques-unes des constatations du premier Congrès international sur la vision et la sécurité routière réuni à Paris jusqu'au 13 février. Les congressistes ont recommandé notamment que l'on procède à un examen visuel avant la délivrance du permis de conduire.

Environnement

LA CÔTE D'AZUR SANS LUMIÈRE. — Le conseil général des Alpes-Maritimes a décidé de restreindre l'éclairage des routes littorales pour économiser l'énergie. Le long ruban lumineux courant de nuit presque ininterrompue sur une soixantaine de kilomètres de la zone du rivage de la Côte d'Azur pour la

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS

Parce qu'aujourd'hui, votre réussite dépend de votre culture.

Alors, il faut tout savoir. Tout ? Non... mais tout ce qui aujourd'hui est payant, utile, actuel et le sera demain. Ce choix, l'Encyclopædia Universalis l'a fait pour vous. Elle a sélectionné, synthétisé, programmé les idées et les faits dont l'homme moderne doit faire son bagage. A la base de ses travaux : les connaissances de 3.000 savants, médecins, chimistes, historiens, géographes, philosophes... A la base de son efficacité : une méthode inédite qui vous permet de choisir vous-même le degré de connaissance auquel vous souhaitez parvenir. Avec l'Universalis parcourez le monde. Pénétrez dans les laboratoires des plus grands chercheurs, consultez les plus grands juristes, dialoguez avec les plus grands philosophes, apprenez la science et les techniques, les arts et les lettres... Chez vous. Sans quitter votre meilleur fauteuil. Et quand vous le voulez... 24 heures sur 24.



Je souhaite avoir une information complète sur vos 20 volumes, descriptifs, tableaux, schémas. Ne m'envoyez pas de volume, simplement le brochure et les conditions réservées aux amis du Club Français du Livre. C'est tout ! Et, bien entendu, sans engagement. Offre valable uniquement pour la France métropolitaine.

Mon nom et prénom : _____
Mon adresse : _____
Mon code postal et ma ville : _____
à retourner au Club Français du Livre,
8, place Saint-André - 75451 Paris Cedex 10

Ce n'est pas un hasard si Hemingway écrivit "Paris est une fête" à Montparnasse.

Hôtel Sheraton à Montparnasse. Pour réserver : tel. 260.35.11.

Paris-Sheraton Hotel

Un homme inculpé

Montpellier

MÉDECIN

RESPONDANCE

RELIGION

à propos de la mort de...

l'ÉVÉNEMENT DE VENEZUELA...

à propos de la mort de...

Offre valable jusqu'au 17 février 1975 seulement!

3600^F par mois.

En cas d'hospitalisation, l'Indemnité Hospitalière vous verse 120 F par jour, soit 3.600 F par mois, (exonérés d'impôts) en plus de vos autres sources de remboursement.

Pas de limite d'âge. Pas de visite médicale préalable. Vous êtes couverts dès l'envoi de la demande d'adhésion ci-dessous

Quand on est hospitalisé les dépenses croissent et bientôt les revenus diminuent. L'Indemnité Hospitalière permet de faire face et de garder bon moral, élément indispensable à une bonne guérison.

Cette année, 8.000.000 de Français seront hospitalisés. Avez-vous pensé à ce qui arriverait si, par malchance, vous étiez l'un de ceux-là? Même si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou une Caisse de Cadres, c'est bien insuffisant. D'abord vous ne serez pas remboursé à 100%. Ensuite, si vous désirez une chambre particulière, la location d'un téléviseur, une aide familiale remplaçant la mère au foyer pendant son absence, ce sont des "extras" qui coûtent vite très cher.

Enfin, si vous êtes hospitalisé, vos revenus décroissent vite, vos économies fondent, vos dépenses imprévues se multiplient. En adhérant à notre Indemnité Hospitalière, vous aurez l'esprit plus libre parce que vous saurez que, quoi qu'il arrive, avec 3.600 F par mois d'hospitalisation (soit 120 F par jour), vous ne serez jamais pris au dépourvu. Et personne autour de vous n'aura à souffrir de votre imprévoyance. Pour les accidents, vous êtes couverts dès l'envoi de votre demande d'adhésion et pour les maladies après les 30 premiers jours d'assurance.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit des "rentées" régulières que ne vous assurent pas la Sécurité Sociale et les Mutuelles... Comment est-ce possible?

Les systèmes de protection ne prévoient que le remboursement des frais de soins (et encore pas toujours à 100%). Ils ne tiennent pas compte de toutes les autres sources de dépenses qui peuvent découler d'une hospitalisation. Alors, comment une assurance peut-elle, vous faire une proposition aussi extraordinaire? C'est simple: d'abord nous évaluons combien de personnes seront, en moyenne, hospitalisées en France sur un an et le coût moyen d'une hospitalisation.

Ensuite, nous vous proposons l'Indemnité Hospitalière dont les primes sont calculées en conséquence. Vous verrez qu'elles sont très raisonnables. Cette extraordinaire assurance qu'est l'Indemnité Hospitalière n'est pas un miracle, ni un mirage, mais le résultat d'une étude statistique très sérieuse.

3.600 F par mois si vous êtes hospitalisé.

Dès le 1^{er} jour de votre hospitalisation, et quelle que soit sa durée, vous êtes assuré de recevoir 120 F par jour. Cela peut donc représenter jusqu'à 3.600 F par mois. Vous toucherez 120 F par jour quels que soient la durée et le nombre de vos hospitalisations. Ces indemnités sont totalement exonérées d'impôts et vous êtes converti immédiatement en cas d'accident, après les 30 premiers jours d'assurance en cas de maladie.

Si vous et votre conjoint êtes assurés, il est possible, en outre, de souscrire à une option "maternité" prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire de 500 F sous réserve que l'accouchement ait lieu 10 mois au moins après la date de souscription du contrat.

Les indemnités versées au titre de l'Indemnité Hospitalière vous sont accordées directement, et indépendamment de toute autre source de remboursement. Vous en disposez librement, exactement comme vous voulez, cela ne regarde que vous.

Si vous et votre conjoint êtes hospitalisés en même temps, vos indemnités sont doublées.

Jusqu'à 14.400 F par mois sont versés si les 2 conjoints sont assurés tous les 2, et ceci tant qu'ils sont hospitalisés ensemble à la suite d'un accident.

Un capital pouvant aller jusqu'à 10.000 F est en outre versé en cas d'invalidité.

10.000 F capital en cas de perte accidentelle d'un membre ou de la vue. La perte d'un membre (pied, main) ou de la vue (même d'un seul œil) est un accident terrible. Si une telle conséquence survenait dans les 12 mois suivant l'accident, vous toucheriez jusqu'à 10.000 F d'indemnité.

Dès que votre hospitalisation nous est connue, nous commençons à vous verser, directement, vos indemnités.

Aussitôt que vous êtes hospitalisé, nous nous le faites savoir par simple courrier. Très rapidement vous recevez vos premiers paiements. Sans formalités, sans complications. Et c'est vous qui les percevez directement et les utilisez à votre gré.

Vous pouvez souscrire à partir de 18 ans. Nous nous engageons à vous garantir pendant toute votre vie aux mêmes conditions. Vous seul pouvez mettre fin au contrat.

Même si votre état nécessite des hospitalisations répétées, vous ne perdrez pas le bénéfice de votre Indemnité Hospitalière. Le montant de votre prime est fixé le jour de votre souscription: ni votre passage à une tranche d'âge supérieure, ni des hospitalisations très fréquentes ne peuvent faire augmenter vos primes ou mettre fin à votre contrat. Vous n'avez pas à craindre de modifications de votre prime personnelle. Votre contrat est renouvelable à vie. Nous ne pourrions jamais cesser de vous assister tant que vous respecterez les termes de votre contrat.

Option maternité
A la condition que mari et femme soient tous deux assurés et que cette garantie supplémentaire soit souscrite depuis au moins dix mois consécutifs, nous verserons une somme forfaitaire de 500 F pour toute hospitalisation à l'occasion d'une naissance.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit jusqu'à 3.600 F par mois même au-delà de 65 ans, même pour la vie... Et dès le premier jour d'hospitalisation.

Chaque fois qu'une maladie ou un accident vous contraignent à être hospitalisé, vous recevez jusqu'à 3.600 F par mois. Vous touchez ces 3.600 F par mois quel que soit votre âge, même au-delà de 65 ans, même pour la vie! Et dès le premier jour de votre hospitalisation.

Au-delà de 8 semaines d'hospitalisation, vous êtes dispensés du paiement des primes.

Assuré par l'Indemnité Hospitalière, si vous deviez séjourner à l'hôpital pendant une longue durée, nous vous dispenserions du paiement des primes à partir de la neuvième semaine, et pendant le reste de votre séjour à l'hôpital.

Vous seriez donc "exonéré du paiement des primes" tout en continuant à toucher, comme convenu, vos indemnités aussi longtemps que durera votre hospitalisation et vous ne recommencerez à verser vos primes qu'une fois sorti de l'hôpital.

Voici ce que nous entendons par "hospitalisation" et les pays dans lesquels l'Indemnité Hospitalière vous couvre.

Nous considérons comme "hospitalisation" tout séjour de 24 heures au moins en qualité de patient résident soumis à une surveillance médicale dans un hôpital ou une clinique, agréé par le Ministère de la Santé Publique de la République Française. Votre protection n'est pas limitée à la France, elle s'applique dans les mêmes conditions en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse, Canada, États-Unis.

Il y a malgré tout, certains cas que l'Indemnité Hospitalière ne couvre pas.

Le premier concerne les suites d'accidents ou de maladies survenues ou ayant motivé une consultation médicale ou un traitement, dans les douze mois précédant la souscription de votre contrat.

Le second concerne les maladies ayant pris naissance ou ayant nécessité une consultation médicale ou un traitement dans les 30 premiers jours suivant la souscription de votre contrat. Pour ces deux cas nous ne pourrions prendre en charge les journées d'hospitalisation qu'il pourrait nécessiter, que si elles ont lieu 12 mois au moins après la souscription du contrat.

L'Indemnité Hospitalière ne couvre pas non plus les accidents ou maladies causés notamment par faits de guerre, troubles mentaux, toxicomanie, ni les grossesses, fausses couches, avortements.

N'attendez pas pour nous répondre: plus vite vous serez converti, plus vite vous serez tranquille.

L'accident, la maladie ne viennent jamais. Qui peut savoir de quoi demain sera fait?

Alors renvoyez-vous vite votre demande d'adhésion. Nous vous ferons parvenir votre police d'assurances "Indemnité Hospitalière".

Vous verrez: il n'y a ni textes en petits caractères illisibles, ni phrases compliquées à comprendre et qui cachent souvent de désagréables surprises. Dans notre police tout est clair et précis. Et si vous conservez, malgré tout, quelque doute, faites-la lire à des gens en qui vous avez confiance, parlez avec eux de tous les avantages de ce contrat... et ensuite ne perdez plus de temps!

Voici le tarif par tranches d'âges:

Âges	Prime mensuelle par personne pour une indemnité de 3.600 F par mois
18 à 44 ans	49 F
45 à 54 ans	60 F
55 à 64 ans	72 F
65 à 70 ans	108 F
71 ans et plus	149 F

Option maternité 14 F par mois et par couple

Ces primes mensuelles (déterminées une fois pour toutes par l'âge auquel vous contractez votre "Indemnité Hospitalière") n'augmenteront pas même si vous passez à une tranche d'âge supérieure.

Si vous décidez de payer annuellement, vous faciliteriez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.

Voici les avantages que le Groupement Français d'Assurances est le seul à vous garantir avec l'Indemnité Hospitalière.

- Vous pouvez être garanti toute votre vie aux mêmes conditions. Nous nous y engageons quels que soient le nombre et la durée de vos séjours à l'hôpital.
- Vous touchez vos indemnités jusqu'à la fin de votre hospitalisation, quelle qu'en soit la durée.
- Pas de franchise. Vous êtes payé dès le premier jour d'hôpital.
- Abattement de prime égal à deux mois en cas de paiement annuel.
- Suspension du paiement des primes à partir de la neuvième semaine d'hospitalisation.
- Aucune augmentation de prime quand vous passez à une tranche d'âge supérieure.
- Aucune démarche à domicile.
- Indemnités doublées en cas d'hospitalisation simultanée des 2 conjoints à la suite d'un accident.
- Une option "maternité" donnant droit à une indemnité forfaitaire de 500 F.
- Pas d'examen médical préalable.

Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser à propos de l'Indemnité Hospitalière.

- 1. Toucherai-je des indemnités en plus de mes autres sources de remboursement?**
Bien sûr! Que vous soyez à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou assuré par ailleurs, nous vous verserons de toutes façons vos 3.600 F par mois (120 F par jour). Et toute votre vie si nécessaire.
- 2. Combien toucherai-je si je suis hospitalisé?**
Vous recevrez 3.600 F par mois soit 120 F par jour aussi longtemps que vous serez à l'hôpital ou à la clinique.
- 3. Quelles formalités faudra-t-il que je remplisse à ce moment-là?**
Vous enverrez une attestation de l'hôpital ou de la clinique indiquant votre durée d'hospitalisation, c'est tout.
- 4. Si, par exemple, ma femme et moi sommes victimes d'un accident d'automobile et hospitalisés en même temps, que toucherons-nous?**
Si vous êtes tous les 2 assurés par l'Indemnité Hospitalière, vous toucherez une double indemnité, c'est-à-dire 14.400 F par mois, soit chacun 7.200 F par mois (au lieu de 3.600 F) aussi longtemps que vous resterez tous les deux à l'hôpital.
- 5. Et si la Sécurité Sociale, une Mutuelle, etc. me remboursent déjà la totalité de mes frais d'hospitalisation, allez-vous me donner cette indemnité en plus?**
Bien sûr. L'Indemnité Hospitalière vous permettra de faire face à d'autres frais qui ne manqueront pas de surgir. De toute manière, vous dépensez cet argent comme bon vous semble.
- 6. Qu'arrive-t-il si par suite d'une longue hospitalisation, je ne peux payer mes primes?**
A partir de la neuvième semaine d'hospitalisation, vous ne payez plus rien. Ni pour vous ni pour votre famille. Par contre nous continuons à vous verser l'indemnité de 3.600 F par mois aussi longtemps que vous êtes à l'hôpital, toute votre vie même si nécessaire. Et votre famille continue d'être couverte par notre assurance.
- 7. L'assurance fonctionne-t-elle aussi pour les cliniques privées?**
Oui. Tout comme pour l'hôpital.
- 8. Tout cela n'est-il pas trop beau pour être vrai?**
Une assurance aussi complète est si nouvelle en France qu'elle peut susciter une certaine méfiance. Pourtant, des formules analogues existent depuis longtemps aux États-Unis, au Canada et en Angleterre, et avant de vous proposer l'Indemnité Hospitalière, nous avons constaté là-bas l'entière satisfaction de nombreux assurés.
- 9. Y a-t-il avantage à payer les primes annuellement?**
Oui. Vous pouvez payer tous les mois, mais si vous payez annuellement vous faciliteriez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.
- 10. Le G.F.A. peut-il mettre fin à mon assurance, si je suis trop âgé ou trop souvent malade?**
Impossible. Vous seul, par simple lettre, décidez de la durée de votre contrat. Nous nous engageons formellement à maintenir votre contrat aux mêmes conditions, quels que soient votre âge, votre état de santé et le nombre de fois où vous avez touché les versements de l'Indemnité Hospitalière.
- 11. L'Indemnité Hospitalière est-elle vraiment exonérée d'impôts?**
Oui. Les sommes qui vous sont versées n'ont pas à être déclarées.
- 12. Comment puis-je souscrire à l'Indemnité Hospitalière?**
Remplissez simplement la demande d'adhésion et envoyez-la nous. Sur tout n'avez pas d'argent. Mais ne perdez pas de temps: cette offre n'est valable que jusqu'au 17 février 1975! N'oubliez pas qu'accidents et maladies ne préviennent jamais et que vous serez couvert dès l'envoi de votre demande d'adhésion. Si, malgré tout, vous vous posez encore d'autres questions, appelez-nous au 280.63.72 ou 874.33.09. Nous sommes à votre entière disposition.

Groupement Français d'Assurances, Centre de Gestion des Particuliers, 80, rue Thibout - 75009 Paris, B.P. 709.09 - 75429 Paris Cedex 09

Assurez-vous dès maintenant 3.600 F d'indemnités par mois en cas d'hospitalisation.

Assurez-vous dès aujourd'hui à l'Indemnité Hospitalière pour être sûr que, quoi qu'il arrive, si vous êtes hospitalisé, vous-même ou votre famille, disposerez de 3.600 F par mois à utiliser comme vous le jugerez bon.

Ne nous envoyez pas d'argent. Nous vous couvrirons à la date d'envoi de votre demande d'adhésion, si vous nous la confirmez dans les dix jours.

Si vous nous renvoyez votre demande d'adhésion, nous vous garantissons que vous ne recevrez ni visite, ni appels téléphoniques. Nous vous enverrons simplement votre police d'assurance Indemnité Hospitalière.

Déposez-vous, cette offre risque de ne pas être répétée. Si votre demande d'adhésion nous est postée après le 17 février 1975, le Groupement Français d'Assurances se réserve le droit de la refuser. Passé ce délai, il ne garantit pas non plus le maintien de ce tarif de souscription. Répondez-nous avec le bon ci-dessous, sans nous envoyer d'argent.

DEMANDE D'ADHESION A L'INDEMNITE HOSPITALIERE DU GROUPEMENT FRANCAIS D'ASSURANCES
Centre de Gestion des Particuliers - 80, rue Thibout, 75009 Paris.
B.P. 709.09 - 75429 Paris Cedex 09

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code postal _____
Ville _____ Date de naissance _____ Sexe: féminin masculin

Inscrivez les noms des membres de votre famille, âgés de plus de 18 ans et à votre charge, que vous désirez garantir par l'Indemnité Hospitalière.

S303-2-01-7-6			date de naissance			
nom	prénom	parenté	sexe	jour	mois	année

Je désire en plus, l'option maternité

Je soussigné, assuré à l'Indemnité Hospitalière, Envoyez-moi dès maintenant ma police. Pendant 10 jours, je pourrai étudier tranquillement le projet de contrat que vous me ferez parvenir, avant de prendre ma décision définitive, tout en étant couvert. J'ai bien senti que je n'ai pas d'argent à vous envoyer et que mon Assurance Indemnité Hospitalière prend effet dès que vous recevrez cette demande.

Je certifie que ni moi-même, ni les autres personnes éventuellement proposées à l'Assurance Indemnité Hospitalière n'ont été refusées à la souscription d'autres assurances de maladies ou accidents et ne sont pas titulaires d'un contrat de ce type à votre compagnie.

TOUTE RETENANCE OU DECLARATION INTENTIONNELLEMENT FAUSSE, TOUTE OMISSION OU ESCAMOTAGE PRESENTÉ DANS LA DECLARATION PAR LE SOUSCRIPTEUR DES CIRCONSTANCES DU MOINS CONNUES DE LUI PEUVENT ENTRAÎNER L'APPLICATION, SUIVANT LE CAS, DES SANCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 1 ET 2 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1935.

Signature: _____ Date: _____

Groupement Français d'Assurances, Société anonyme d'assurances et de réassurances incendie, accident et autres risques.
Au capital de 5.000.000 F.
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938. Siège social: 15, rue Copernic - 75003 Paris Cedex 18. R. C. Paris 60 B 1584.

Le Groupement Français d'Assurances fait partie de l'un des plus importants groupes de Compagnies d'Assurances Françaises qui a diversifié ses activités tant dans le domaine de l'assurance-vie que celui de l'assurance automobile et de toutes les assurances de sociétés ou de particuliers. En 1974, ce groupe gère un portefeuille de contrats d'environ Deux Milliards de Francs. Son importance est la meilleure garantie du paiement des indemnités à ses adhérents. Avec l'Indemnité Hospitalière, le Groupement Français d'Assurances veut répondre à un désir exprimé de plus en plus par sa clientèle.

Garantie

Je soussigné Christian Renard, Directeur du Centre de Gestion des Particuliers, m'engage à vous faire bénéficier de la garantie de l'Indemnité Hospitalière dès la date d'envoi de votre demande d'adhésion, pendant les dix jours qui vous sont réservés pour étudier le contrat, à la condition que vous régularisiez par la suite votre souscription à l'Indemnité Hospitalière. Je m'engage ensuite à renouveler votre contrat aussi longtemps que vous le souhaitez.

Christian Renard

J'ai lu le 15/02

Une sélection

Cinéma

LE COURAGE DU PEUPLE

de Jorge Sanjines
(Lire notre article page 17.)

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER

d'Andréj Zulawski
L'histoire du lent et difficile cheminement de deux êtres l'un vers l'autre. Un film nocturne, imprégné d'angoisse, à tout est tension, violence dérisoire, jérémitisme. Une sorte de lurie shakespearienne pour dépeindre les sursauts de l'amour dans un monde de cauchemar. Le meilleur rôle de Romy Schneider. Un Jacques Dutronc éblouissant. D'excellentes compositions de Claude Dauphin et de Klaus Kiniski. Remarquablement adapté de son roman, La Nuit américaine, par Christopher Frank, ce film incontestable prouve le très grand talent d'Andréj Zulawski. (Du même auteur on peut revoir actuellement la Troisième partie de la nuit.)

DAISY CLOVER

de Robert Mulligan
Un film américain, inédit de 1965, par l'auteur de Un été 42 et de l'Autre. A Hollywood, en 1935, un producteur, qui se prend pour le diable, fait d'une adolescente pauvre et associée une jeune

star monstrueuse qui n'aura pas droit au bonheur ni à un instant de répit. Mais personne n'a de répit dans ce cauchemar organisé, car Hollywood est un mensonge. Surprenant, incontestable, mais il faut l'avoir vu.

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLÉ

de Jean-Daniel Simon
Sachant qu'on ne prête qu'aux riches, et que certains n'ont d'autre avantage d'hommes de main que d'être neutres, devinez qui sera élu au premier tour des législatives dans une circonscription rurale du Lot-et-Garonne. Et qui apprendra à la classe paysanne que les tracteurs — aussi — c'est politique, suivant en cela la « ligne générale » de S.M. Eisenstein. Un western dialectique et attachant de Jean-Daniel Simon.

DREYFUS OU L'INTOLÉRABLE VÉRITÉ

de Jean Chérasse
Un film français important sur un sujet longtemps tabou et qui soulève toujours les passions. Entrepreneurs, témoins, documents iconographiques inédits. Jean Chérasse propose, à l'usage du « grand public », qui n'est pas forcément au courant des travaux des

historiens, une reconstitution des événements divers et secrets de l'affaire Dreyfus, et de ses motivations. Il a réadapté au cinéma la méthode mise au point pour la télévision il y a quelques années avec Fresques du passé. Antididactisme, maîtrise poétique, complot capitaliste et monarchiste, que faut-il penser de l'affaire Dreyfus en 1975 ?

LA CHAIR DE L'ORCHIDÉE

de Patrice Chéreau
S'inspirant d'un roman noir de James Hadley Chase, Patrice Chéreau a réalisé un film crepusculaire, plein de cris, de violence et de caresses. Une jeune héritière séquestrée (Charlotte Rampling), une bourgeoise implacable et cupide (Edwige Fenech), une ancienne trapéziste (Simone Signoret), un homme traqué (Bruno Cremer) et deux autres caméléons sont les principaux personnages de ce drame mis en scène dans un style très élaboré.

SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE

d'Ingmar Bergman
L'usage de l'amour, la métamorphose de la complexité conjugale en indiffé-

rence, en amertume ou en haine, la nécessité d'un amour à des compromis : Ingmar Bergman fait dans Scènes de la vie conjugale la synthèse de sa conception de la vie et de sa philosophie du bonheur. Primitivement destinés à la télévision, le film est divisé en six chapitres où les dialogues jouent un rôle capital. Aucun lyrisme dans ce film sans capital. Simplement le face à face, le corps à corps de deux êtres qui se découvrent : Erland Josephson, affiné, magiquement inquiet ; Liv Ullmann, lumineuse, bouleversante.

IL ÉTAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR

d'Otar Iosseliani
Bien de plus méditerranéen que ce film soviétique. On y respire un parfum de nonchalance et d'insouciance qui donne à Tbilissi, capitale de la Géorgie, de faux airs de Naples. Curieux de tout, l'homme baladeur, le cœur toujours disponible, tendre et insaisissable, le héros détruit impitoyablement l'ordre établi. Un récit tout en notations humoristiques, en cocasses inattendues, avec juste ce qu'il faut de dérapages mélancoliques et de croc-en-jambe de dessin pour qu'on puisse croire à sa réalité. Une grande profusion sous beaucoup de charme.

DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN

au Studio d'Ivry
La passion d'un frère pour sa sœur à Parme. Elle est enceinte. Il la tue. Écrite en 1630 par John Ford, cette pièce est venue pour la plus belle du théâtre élisabéthain. L'adaptation et la mise en scène de Stuart Seide, simples mais d'une charge poétique violente, attirent le spectateur dans un univers très concret, très perceptible, mais joliment.

A.A. THÉÂTRES D'ARTHUR ADAMOV

au T.N.P. de Villeurbanne
Fantasmagorie impressionnante de Planchon, d'une grande richesse visuelle, qui montre en images comment Arthur Adamov a été poursuivi par son enfance, il faut dire bien particulière : ses parents Arméniens, propriétaires de puits de pétrole à Bakou, les perdirent au

moment de la Révolution de 1917 et émigrèrent en Allemagne, en Suisse, en France, traversant plusieurs crises. Un salut fraternel au dramaturge qui Planchon fut, avec Serreau, le premier à mettre en scène, contre vents et marées.

CRIME ET CHATIMENT

au Théâtre de Paris
Raskolnikov tue une vieille femme pour « éprouver » la liberté. Le juge d'instruction, le commissaire et le criminel ont la liberté, lui aussi, de ne pas connaître un cas qui lui échappe. Robert Hossein projette dans une lumière de nuit blanche l'inconscient collectif du peuple russe et les convulsions de l'âme.

LA SAVANE

au Théâtre de la Plaine
Une science-fiction de Bradbury. Un jeu électronique permet à des enfants de susciter dans leur chambre un peu de brousse africaine, avec des lions qui ont fait. Feodor Atkine fascinant dans le rôle du père indulgent et bon à manger.

LES IKS aux Bouffes-du-Nord

Le spectacle le plus snob de Paris. Revenu à la préhistoire, des comédiens très cultivés allument des jeux de branche à l'orchestre, font mijoter des racines, les mastiquent sans grand appétit. Du théâtre, il ne reste que les murs de soutien, qu'on a saisis et troués, pour faire plus « ruines de Berlin ». Beaucoup de charme.

LE PIQUE-NIQUE DE CLARETTA

au Théâtre Moderne
Un grand escogiffe osseux se prend pour Mussolini. Il se maquille en clown, se déguise en marquis Louis XV, et, le dimanche, dans sa résidence secondaire, même avec ses amis l'écrasement du fascisme, en donnant le tango. Les élèves d'Antoine Vitez s'assurent avec un enthousiasme parti scientifique cette curieuse surprise-belge.

VOYAGE AUTOUR DE MA MARMITE

au Théâtre Essalon
Le chœur d'enfants décroche les mâchoires de ses clients, les laisse à la bouche ouverte, et va coiffer les bijoux pour enlever sa servante sous un déluge de bouclets d'oreille. Le comique absurde de Lohbichle s'appuie sur un dialogue d'une fraîcheur troublante.
GOOD BYE Mr. FREUD et APOLOGUE à la Porte-Saint-Martin
Jérôme Savary, Copi, Micheline Preste, Jean-Paul Farris, les « magiciens » et la troupe à Shakespeare font revivre dans la folle les lous du mélodrame. On rit, on s'émerveille, et on peut même pleurer en écoutant les soupes des tanques.
A 22 heures, ce sont d'autres chansons, remises au goût du jour par Guenod, Acertitops dans un opéra bouffe à la gloire des aberrations bourgeoises. La Porte-Saint-Martin est devenue le temple de la dérision.

Théâtre

GHIAUROV DANS « DON CARLOS »

A quarante-six ans, il tient le haut du pari des basses européennes. Il est Bulgare, comme Ghiseler, et débute à l'Opéra de Sofia. Il chante à la Scala depuis 1959. Il incarne magnifiquement Boris et se rendit célèbre par ses performances verdiennes. Il tiendra le rôle de Philippe II dans Don Carlos, mis en scène par Margherita Wallmann et dirigé par Georges Prêtre. (Les 17 et 22, à 19 h. 30. Soirée de gala, le 13, à 20 h. 30.)

MESSIAEN A L'HONNEUR

La Transfiguration vient d'être couronnée par un grand prix du disque. La Turangalila symphonie figurera seule au prochain programme de l'Orchestre de

Paris : quatre-vingt-dix minutes d'incantation pour grand effectif instrumental, piano (Yvonne Loriod) et deux harpes (Jean-Loriod) ; Scitj Ozawa revient à Paris pour l'occasion : c'est presque l'année Messiaen ! (Le 15, à 10 h., au Théâtre des Champs-Élysées. Les 17 et 18, à 20 h. 30, au Palais des congrès.)

LE QUATUOR LASALLE

Créé en 1946 par les membres d'une université américaine, c'est un peu le frère cadet du quatuor Juilliard. Mais aucune formation de chambre n'a sans doute créé autant d'œuvres d'importance célèbres (de Lutoslawski, Ligeti, Brown, etc.) ni reçu autant de récompenses pour un enregistrement de musique du vingtième siècle (l'École de Vienne, un coffret paru en 1972). Le quatuor Lasalle

sera le 15 à Paris (Théâtre de la Madeleine, 17 h.) et le 17 à Lyon. Au programme : Mozart, Webern, Schubert, Verdi.

INAUGURATION DE L'AUDITORIUM MAURICE-RAVEL A LYON

Trois jours de festivités musicales à portes ouvertes, les 14, 15 et 16 février, avec l'Orchestre philharmonique et de nombreuses formations lyonnaises de professionnels et d'amateurs. Pour l'ouverture du vaste auditorium de la Part-Dieu.

LE BALLETT-THEATRE DE JOSEPH RUSSELLO présente, au Nouveau Carré, deux spectacles : Il était une fois comme toutes les fois est une évocation des saisons à partir d'impressions d'enfants enregistrées au magnétophone (jusqu'au 16 février). Mémoire pour demain suggère l'histoire d'une vie dans un climat proustien (jusqu'au 19).

Danse

— LE BALLETT-THEATRE DE JOSEPH RUSSELLO présente, au Nouveau Carré, deux spectacles : Il était une fois comme toutes les fois est une évocation des saisons à partir d'impressions d'enfants enregistrées au magnétophone (jusqu'au 16 février). Mémoire pour demain suggère l'histoire d'une vie dans un climat proustien (jusqu'au 19).

Musique

LE « COSI »

de Colin Davis
Dans la nouvelle version de Così fan tutte — récent grand prix de l'Académie du disque français — réalisée à Covent Garden, chaque voix a une originalité foncière qui colore la merveilleuse musique autant que la comédie perfide à laquelle elle se prête : l'éclat profond de Fioravanti (M. Caballe), Dorabella plus désarmée et innocente qu'inconsciente (J. Baker), le libertinage triomphant et passionné de Despina (I. Carreras, née Manon), Ferrando dont l'amour est d'abord bel cantata (N. Gedda), Guglielmo mordant dans la vie comme dans une savoureuse pâte feuilletée (W. Ganszori). Alfonso qui vétille en gourmet la justesse de son scepticisme (R. Van Allan), sous la direction de Colin Davis, à la juste distance de la buffa et du serio. (Quatre disques Philips. 6707 025 : 184 F.)
— BACH, PAR RILLING : cantates BWV 41, 43, 69, 98, 113, 120, 125, 146, 159

(cinq disques Erato. STU 70855/59 : prix spécial : 172,50 F.). Le quatrième volume de la série Rilling, qui chante de façon incomparable une manière robotisée d'être homme en plénitude. Avec les magistrales analyses historiques, théologiques et musicales de Manfred Schreier. Sept de ces cantates sont inédites en disque.

BACH : PASSION SELON SAINT MATTHIEU

solistes, chœurs de Saint-Thomas et orchestre du Gewandhaus de Leipzig, direction Günther Ramin (trois disques EMI. Da Capo, C-141-3912/123 : 79,50 F.). Ancienne (1941), jamais publiée en France, une des versions les plus religieuses, humaines et intenses de cette passion.

MAHLER : 5^e SYMPHONIE

par l'Orchestre New Philharmonies, direction W. Morris (deux disques Philips, 6700 067) : Cette œuvre, dont l'orchestration n'était qu'ébauchée, a été sauvée par la version de Deryck Cooke, modèle de fidélité, améliorée encore depuis le bel enregistrement

d'Ormandy. Une musique poignante, presque à l'égal de la Neuvième.

LISETZ : Intégrale de l'œuvre pour piano

vol. IV, par France Clidat (quatre disques Vega, 8229/32 : offre spéciale : 138 F.). La Sonate en si mineur et vingt-cinq pièces peu connues, de jeunesse ou de jeunesse, riches en surprises, dans une interprétation fervente à laquelle ne manque qu'une certaine ampleur de souffle.

HAYDN : Quatuors Tost, op. 54, 55, 54, par le Quatuor Amadeus (six disques DG, 20 2740 107 ; en souscription : 192 F.). Douze quatuors de 1788 à 1790, contemporains du dernier Mozart, pleins de charme, d'invention et de grandeur, dans l'interprétation brillante, parfois un peu froide, des Amadeus.

P-B. MACHE : Kemit, Karwar, Temes Nevindir, Canzone II, par E. Chojanaska, J.-P. Drouot, E. et M. Labèque, le quintette de cuivres Ars Nova (Erato, STU 70860) : Une tentative et réussite majeure de notre époque : la musique,

en imitation et paraphrase, dialogues avec les sons bruts de la nature métonymique ; avec la reconstitution d'un solo de percussion égyptien pré-islamique (Kemit) et une Canzone lointainement rattachée à Gabriel.

HAENDEL : Cantate Lucrezia et airs, par Janet Baker et l'English Chamber Orchestra, direction R. Leppard (Philips, 6500 523 ; 66 F.). Haendel et la grande cantatrice anglaise à leur zénith.

VIVALDI, L. MOZART, TELLMANN, HUMMEL : concertos pour trompette, par Maurice André et l'Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. von Karajan (EMI, C-069-02944) : La « trompette inspirée » dans un écrit digne d'être chanté la gloire du siècle galant.

FAURE : premier et deuxième quatuor avec piano par Marguerite Long, le ténor Pasquier, J. Thibaud, M. Vieux et P. Fournier (EMI, C-061-12815 ; 30,50 F.) : Des interprétations historiques, d'une belle vitalité, mais qui n'épuisent pas toutes les richesses de ces œuvres.

Disques

MARK BRUSSE ET ERIK DIETMAN à l'ARC

Rétrospectives. Du bois dont on fait des cubes et des planches pour occuper l'espace, au des assemblages énigmatiques avec chaînes, écrous et crochets... Des bandes de sparadrap et de gaze pour envelopper des objets usuels, chaises, miroirs ou valises... Façons de détourner l'objet.

LA GUERRE ET LA PAIX DE MANESSIER

à la galerie de France
Un feu d'artifice de soixante-quinze aquarelles récentes rend compte de la marche exagérée d'un peintre qui, sous des apparences abstraites, parle des joies et des malheurs de la vie... de la plénitude d'un paysage de la Beauce ou de la Mancha espagnole (peint aux couleurs de la lumière solaire), des drames vietnamiens et châtien sur un fond de sang et de nuit.
Des œuvres d'une fraîcheur et d'une force qui sont l'apanage de la maturité.

LICHTENSTEIN au C.N.A.C.

Il s'agit des dessins et non des peintures. Des dessins depuis quinze ans. Peints ou gravés, en noir et blanc ou en couleurs, traités en bache, ou rehaussés de peinture : dessins sans suite ou bien qui ont abouti (ou aboutiront un jour) à de grandes peintures. Pour se faire une idée précise — qui manquera à Paris — de ce qu'est devenu ce monstre sacré du pop art américain depuis qu'il a cessé de re-faire des images de bandes dessinées. Pour mesurer exactement le travail d'un « remaker » de grande classe et voir comment on peut faire du Picasso, du Léger, du Matisse, en restant soi-même et actuel.

L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN aux Arts décoratifs

Trois créateurs exposent leurs travaux au Musée des arts décoratifs. Gaetano Pesce, militant pour une architecture et un design qui soient une expression et une œuvre d'art ; Bernard Lassus, spécialiste de la perception et de l'organisation

concertée de l'espace, qui montre ses projets pour les nouveaux ensembles d'habitation ; André Lémouez, « ingénieur » de la couleur, qui a établi un combinatoire riche et varié de mille cinq cents couleurs-trois couleurs, alphabet dont il reste à tirer les conséquences artistiques. Chacun à sa manière s'attache à mettre un peu plus d'art dans notre vie quotidienne.

DECOUPIAGES DE CALDER à la galerie Muegtl

Voici que Calder quitte son univers isolé. Les petits objets colorés qui bazzent l'air se sont immobilisés en statuettes, et il descend sur terre avec sa démarche flottante pour découper dans le papier des personnages qu'il appelle « Crags and Critters ».

Arts

STUDIO DE L'ÉTOILE - 386-19-93

LE MONASTÈRE DES VAUTOURS

« La Commission de Contrôle doit signaler que le film en cause, qui est ouvert à tout public, traite de problèmes et d'options spirituels d'une grande hauteur, suscitant une tension de nature à paraître éprouvante et troublante pour un public non prévenu. »

Signé : Pour le Secrétaire d'État à la Culture.

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

867
+ 512
886
o h e
2 1 8
- 0

سكنا من الامل

LE MONDE DES

ET DES SPECTACLES

UN FILM BOLIVIEN DE JORGE SANJINES

« L'ennemi principal »

Ce film s'adresse aux paysans du continent latino-américain. Son langage est simple, sa construction sans détours, sa chronologie évidente. Aucun rapport entre l'ennemi principal et les brillantes paraboles brésiliennes d'un Glauber Rocha ou d'un Ruy Guerra. Nous collons ici à la réalité quotidienne, ses drames et ses espoirs les plus concrets, à un temps vécu dans sa continuité.

Un vif indien s'avance vers nous. C'est le narrateur, messager et chanteur de toute culture populaire. Il s'assied sur une pierre et dit en regardant l'écran : « Je vais vous raconter une histoire. L'histoire d'un homme du village de Tiniqui qui se voit voler son taureau. Cet homme est allé se plaindre au propriétaire du domaine, qui était l'auteur du vol. Le propriétaire l'a tué. »

A partir de là, les images défilent. Des images en blanc et noir que l'on pourrait croire saisies sur le vif. Du cinéma direct reconstruit. Après chaque épisode, le narrateur annonce ce qu'il va passer dans l'épisode suivant. Surtout, du clarté, volonté de bien se faire comprendre. Quand ils apprennent la mort du paysan, les villageois se rendent à la bourgade voisine pour élever le

jugo. Mais le jugo est l'ami du propriétaire et ce sont les villageois qui se retrouvent en prison.

Plus tard, des guérilleros s'installent dans le village. Les paysans commencent par se méfier d'eux. Les méfis nous ont toujours trompés. Puis, peu à peu, ils comprennent que les guérilleros sont porteurs d'espoir, qu'ils connaissent les moyens de se venger du patron meurtrier. Alors ceux-ci leur expliquent que ce n'est pas seulement contre le propriétaire qu'il faut engager la lutte, mais aussi, mais surtout, contre cet ennemi secret et tout-puissant dont le patron est le représentant, contre cet « ennemi principal » qu'est l'impérialisme américain. Les Américains, disent-ils, sont comme vous mauvais maîtres. Ils s'emparent de tous les produits de la terre nourricière. Ils vivent de la sueur des pays pauvres.

Arrêtés par les guérilleros, le propriétaire comparait devant un tribunal populaire. Il est condamné à mort, exécuté. Puis les guérilleros quittent le village. Quelques villageois rejoignent leurs rangs. Il y a une embuscade, un bref engagement avec des éléments de l'armée gouvernementale. Les guérilleros sont massacrés. Le vieil

indien dit que seule la lutte armée viendra à bout de l'ennemi principal.

Informé, expliqué, convaincu. Ce film, répétons-le, est didactique. « Nous avons voulu, déclare Sanjines, faire comprendre certains éléments simples du marxisme. C'est une leçon de choses, un spotage tondu sur des faits authentiques et destinés à provoquer la réflexion des spectateurs. »

Si le récit nous captive en dehors de son intérêt politique, c'est que Sanjines est un conteur né. De la grisaille des images, de l'absence de beauté des paysages — ces hauts plateaux entourés de crêtes enneigées — de la présence des Indiens, isolément contondus avec les personnages qu'ils incitent, de cette plante silencieuse d'un peuple trappé à mort depuis des siècles, nait une œuvre humble et grandiose, dont l'après, le duré, sont transcendés par la sensibilité de l'auteur. Un courant lyrique traverse en souterrain ce film dépourvu de pragmatisme. Ce qui change révolutionnairement l'envoûtante mélancolie de la musique andine.

JEAN DE BARONCELLI.
* Salut-Service, 14 juillet.

« Quelle chance les paysans ont-ils d'apprendre le marxisme ? »

AVEC « L'ennemi principal », Jorge Sanjines (« Le Sang du Condor », prix Georges Sadoul 1968, « Le Courage du peuple ») poursuit sa tâche à arracher à l'oubli les événements du passé, reconstituer ces fragments de la réalité qui composent l'histoire du peuple bolivien, une histoire jalonnée de sang et de massacre, une histoire qui est celle de la lutte interminable des paysans, des femmes, des mineurs, contre leurs oppresseurs — « L'ennemi principal ».

Avec son lyrisme épique, Jorge Sanjines est très certainement le maître à penser du cinéma latino-américain. Chassé de Bolivie en 1971 par le coup d'Etat du général Banzer, élu en 1973 par le coup d'Etat du général Pinochet, plusieurs fois exilé, Jorge Sanjines est aujourd'hui presque réduit au silence. Écrit en 1972, « L'ennemi principal » a été tourné l'année suivante dans plusieurs pays, au Pérou, au Chili et pour quelques scènes au Bolivie.

Malgré notre douleur de ne pouvoir rester en Bolivie, dit Jorge Sanjines, nous considérons — en tant que groupe — que nous devons continuer ce type de cinéma, militant, anti-impérialiste.

liste, dans un autre pays d'Amérique latine. Nous nous identifions en effet avec le peuple latino-américain, et pas seulement bolivien. La première difficulté fut de trouver une histoire vraie, qui, reconstituée, pouvait représenter les problèmes généraux de l'Amérique latine.

Après de longues recherches, de nombreuses lectures de documents historiques, nous sommes tombés sur cet événement, très brièvement relaté — en quelques lignes seulement — dans un journal. Nous sommes donc allés enquêter sur place pour vérifier l'authenticité des faits, pour compléter l'information, pour obtenir des détails sur l'arrivée des guérilleros dans le village, sur la manière dont était mort le propriétaire terrien, etc. Mais, pour des raisons pratiques, il n'y avait pas de doute, et pour des raisons de sécurité (la région était extrêmement surveillée et la population se montrait très susceptible à l'égard de toute présence étrangère), il n'était pas question de tourner, même clandestinement, avec les vrais « protagonistes », comme nous l'avions fait pour le « Courage du peuple ». Mais, on reconstitua cette histoire ailleurs, dans une zone géographiquement similaire et avec une population qui d'une certaine manière, avait vécu une expérience semblable. Nous avons cherché ce village pendant trois mois.

« Dans la réalité — historique — les paysans se sont-ils montrés aussi unis contre le propriétaire et son contre-ennemi ? Et aussi ouverts avec les guérilleros ? »

La situation de ces paysans était véritablement désespérée quand les guérilleros sont arrivés. Ils avaient besoin d'aide. Quand ils ont découvert des gens qui ou les voulaient pas, qui parlaient leur langue, qui étaient amicaux, qui les soignaient, alors ils se sont ouverts, mais avec une réserve ; la population, on peut le remarquer, n'a pas participé à la « capture » du propriétaire. L'adhésion des paysans restait

Une véritable colère

« Quels ont été les premiers contacts ? »

« Nous voulions que les gens soient profondément d'accord sur le projet. Nous avons pris contact d'abord avec une autre communauté. Nous lui avons projeté nos précédents films, expliqué nos objectifs, mais la communauté, à la majorité, a décidé qu'il serait préférable que nous partions. Puis, probablement parce que c'était la première fois que des Blancs et des Indiens donnaient à des Indiens la possibilité de prendre une décision, ceux-ci furent très surpris de nous voir paisiblement proposer nos affaires et une partie d'entre eux ont insisté pour que nous restions. Mais nous avions décidé de respecter l'avis de la majorité et nous sommes partis. »

« Avec l'autre communauté, celle avec laquelle nous avons tourné le film, nous avons fait

Et derrière l'armée bolivienne...

« Pourquoi avoir supprimé ce détail important ? »

« Ce n'est pas essentiel. Les paysans savent qu'il peut y avoir des trahisons à l'intérieur de leur communauté. Mais ils ne savent pas comment fonctionnent le pouvoir, la mécanique du pouvoir, les superstructures. Il est vital pour eux de le connaître. Il faut de savoir que derrière l'armée bolivienne il y a l'armée américaine. Il fallait se concentrer sur ces éléments fondamentaux. Ce détail aurait sans doute enrichi l'histoire, mais son ajout n'en rend pas le film moins utile. Et ce film a pour objectif, avant tout, d'être utile. »

« A qui est-il destiné ? »

« Aux paysans latino-américains, qu'ils soient boliviens, iraguayens, chiliens, brésiliens. Quelle chance ont-ils d'apprendre le marxisme ? Aucune. Les paysans ont leur accord, nous l'étudier dans les livres ; ils ne savent pas lire. Le cinéma représente une petite possibilité de le faire connaître. Notre film est un peu conçu comme un leçon élémentaire de marxisme. Voilà pourquoi il est très simplement construit, en trois parties. Dans la première, c'est la lutte de classes, sans orientation idéologique révolutionnaire, avec toutes les conséquences du spontanéisme et de la confusion. Les paysans font finalement confiance au pouvoir en remettant le propriétaire terrien à la justice sans comprendre que les superstructures ont été conçues pour défordre les intérêts de la classe dominante. La deuxième partie montre la nécessité pour les paysans de prendre contact avec une « avant-garde », et, par conséquent, qui nait de cette union — d'une classe politiquement plus avancée. Enfin, pour la troisième partie, le village rompt l'ordre établi — selon

conditionnelle. Ils disent qu'ils ont lutté, nous alors ? »

« Ce n'est qu'à partir du moment où le propriétaire a été arrêté qu'ils ont vraiment fait confiance aux guérilleros. D'autre part, c'est important du fait qu'il n'y avait pas de mini-littéraires (petits propriétaires) dans cette zone. Il existait une véritable communauté, née d'une union d'intérêts. Mais la situation aurait été certainement différente, beaucoup plus complexe, s'il y avait eu des petits propriétaires. Malgré tout, dans la réalité — historique — il y a eu un traître. Un commerçant, un métis, a avorté la police.

LE CINÉMA FRANÇAIS A MOSCOU

LES Semaines du cinéma franco-soviétique auront désormais lieu chaque année, dans chacun des deux pays, et non plus un an sur deux seulement. Ainsi en a décidé la commission mixte pour la coopération dans le domaine du cinéma, dont le réunion a coïncidé avec le Semaine du cinéma français à Moscou.

Une délégation de représentants des producteurs, distributeurs exploités et syndicalistes, sous la direction de M. Pierre Viot, directeur général du Centre national de la cinématographie (C.N.C.), a participé, fin janvier, aux travaux de la commission ; la participation soviétique était dirigée par M. Philippe Ermech, président du comité d'Etat pour la cinématographie et directeur des studios Mosfilm.

Les conversations ont surtout porté sur la nécessité d'une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays, qui sont loin encore d'avoir atteint un niveau satisfaisant. L'accord franco-soviétique du juillet 1967 prévoyait, en effet, l'achat de dix films par an au moins par chacun des deux pays. Or, ce minimum a rarement été atteint. Selon les dossiers du C.N.C., les achats de films français par l'U.R.S.S. auraient été de dix en 1972, de sept en 1973, et de sept en 1974, tandis que les ventes soviétiques à la France seraient de vingt en

1972, onze en 1973 et quatre pour les onze premiers mois de 1974. Encore faut-il remarquer que parmi ces films achetés au cours des dernières années figurent des œuvres comme le « Mépris », de Pouchkov (1962), « L'Homme à la caméra », de Dziga Vertov (1929), « Quel est braves », de Marcel Carné (1938) et « Jeux interdits », de René Clément (1951), films « historiques » qui appartiennent davantage au domaine des cinémathèques qu'à celui de l'industrie du cinéma.

Dans le choix des films nouveaux, les Soviétiques préfèrent nettement les films faciles, comiques, de pur divertissement — le « scabreux », en sexe comme un politicien, est résolument bonhi et, si les films de Louis de Funès ont été régulièrement achetés, jusqu'à Rebbi Jacob, jugé indésirable en U.R.S.S., on continue à ressortir périodiquement les « grands succès français » comme le « Serle de Angélique » ou les « Mystères de Paris » ; il ne faut donc pas s'étonner si les œuvres à contenu politique ne représentent qu'une infime minorité des achats soviétiques ; pour les deux dernières années on ne compte guère que « l'Atlantide » et « la Vraie vie », achetés en 1974, mais encore inédits, en même temps que « l'Enfer », tandis que les ventes soviétiques à la France seraient de vingt en

Des carrières confidentielles

« Si les films que nous vendons à l'U.R.S.S. sont vus par quinze ou vingt millions de spectateurs, nous à M. Pierre Viot, il en va tout autrement chez nous où les films soviétiques font des carrières confidentielles dans les circuits Art et Essai et sont vus par des publics de mille à vingt mille personnes, ce qui tombe à peine le prix de la copie pour le distributeur. Pourtant, il était un lois un maître chenuier, d'Ort fosse-lent (1), prouve qu'il y a d'accélération films soviétiques. Mais ce film révélera à son tour le résultat des salles Art et Essai ? Nous allons tenter prochainement un lancement sur les Champs-Élysées pour Ce deux moi liberté, du Lituanien Jelkianovus. »

« Les relations franco-soviétiques dans le domaine du cinéma ne sont pas encore très développées. Elles pourraient l'être. Il y a deux raisons à cela : la première, que nous avons constamment évoquée au cours de nos discussions, c'est que le cinéma soviétique n'a plus la place qu'il avait ; il ne donne plus de films comme Quand passent les cigognes ou la Ballade du soldat, qui avaient respectivement six millions et presque trois millions d'entrées... »

« La seconde raison, c'est que nous n'avons pas assez d'informations sur la production soviétique. On ne nous montre pas assez de films. Un résultat positif de notre réunion a été la décision de développer l'envoi de films soviétiques en France pour organiser des projections systématiques devant les professionnels et de profiter des Semaines du film franco-soviétique pour organiser des rencontres et des discussions. »

Les perspectives de coproduction ont été également évoquées. A Leningrad viendra d'arriver Jane Fonda et son mari, Tom Hayden ; on attend Liz Taylor, vedette de la coproduction soviéto-américaine à grand spectacle « l'Osseu bleu », réalisée par George Cukor. Depuis 1965, trois coproductions franco-soviétiques ont été tournées : « Normandie-Niemen » (1966) et « Le Nuit des adieux » (1968), de Jean Dréville ; « Un amour de Tolékhov », de Serge

Youtkevitch (1968). Trois nouveaux projets sont à l'étude : « Anouchka », de Jacques Demy ; « Divine Symphonie », de Jean Dréville, et « Vercors », de Christian-Jaque. »

« Mais il y a un risque, nous a fait remarquer le représentant des syndicats du cinéma. Les conditions de travail sont très différentes en U.R.S.S. : coûts de production élevés, temps de tournage presque illimité, masse de figurants indisposables à des prix élevés toute concurrence. C'est pourquoi nous avons décidé d'octroyer l'égalité des affectés de techniciens et d'acteurs pour toute coproduction. Nous ne voulons à aucun prix que l'Union soviétique devienne un autre Hongkong du cinéma. »

Une chose est certaine, en tout cas : c'est qu'il existe en U.R.S.S. un grand marché pour le film occidental en général, et français en particulier. Le Semaine du cinéma franco-soviétique a connu un énorme succès d'affluence dans les deux grandes salles de Moscou, où les projections se succédaient de huit heures du matin à minuit à raison de six, sept et même huit séances par jour ! Les horaires inhabituels, ni le prix élevé des places (1 rouble et demi, soit trois fois le prix normal), ni plusieurs heures d'attente n'ont rebuté les spectateurs, et l'on peut évaluer que cette Semaine aura fait près de cent cinquante mille entrées. Mais on ignore encore si certains des films projetés seront achetés.

En ce qui concerne la participation soviétique au prochain Festival de Cannes, aucun choix n'a encore été fait. Mais l'événement cinématographique de l'année sera vraisemblablement le dernier film d'Andrei Tarkovski, le « Mirail (Zerkalo) », évocation tout à fait subjective des souvenirs d'enfance du réalisateur. Mais sa forme ne considère certainement pas avec l'esprit du « trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme », thème officiel de 1975.

NICOLE ZAND.
1) Ce film est actuellement projeté au Studio Logos et à la Paçode.



Presque marquée par la réalité pendant l'Unité populaire. (Photo Gabey.)

un travail de préparation beaucoup plus long. L'un des membres du groupe parlait le « quechua » et a pu expliquer que nous n'étions pas des Blancs venus les exploiter. Nous sommes allés dans les maisons discuter avec les femmes, et sur les lieux de travail discuter avec les hommes. Nous sommes arrivés ainsi à connaître en un quinzaine de jours chacun des habitants personnellement — une communauté de six cents personnes environ qui avait connu une expérience très proche de celle que nous racontions dans

paysanne dont le mari a été tué s'est alors complètement identifiée à son personnage, et au fur et à mesure que se déroulait l'action, la foule a éprouvé une véritable colère contre le « propriétaire » (qui dans la vie est un personnage très sympathique), devenu le symbole du mal. Mais, ceci est intéressant, les femmes ont montré une sorte de sympathie pour son complexe, le contremaître, peut-être par identification avec leur propre situation dans la vie. Toutes ont regretté la mort de ce dernier.

LA PAGOODE / STUDIO LOGOS
Il était une fois un merle chanteur
Vif, spirituel, sans cesse ponctué d'un point d'ironie, voici l'un des meilleurs films soviétiques de ces dernières années. Une jolie réussite.
G.J. L'EXPRESS

CINE HALLES-POSTIF
Un film de Jim McBride
LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN
en complément
SICILIA de Gianfranco MINOZZI

THÉÂTRE DE L'ÉPICERIE
12, rue du Renard, — PARIS (4^e)
le
MIME DUVAL
ou
M^{me} MACHON
à 19 heures
RELA : 828-16-37

ERMITAGE HELDER UGC ODEON ROTONDE
MAGIC CONVENTION Clichy PALACE TERMINAL FOCH

WALT DISNEY
le nouvel amour de coccinelle

VERSAILLES CYRANO RUEIL GAMBETTA ENGIEN
MONTREUIL MÉLUSY PANTIN CARREFOUR
LE PERREUX PALAIS DU PARC VILLENEUVE-ST-GEORGES ANTW
BARGES DAME BLANCHE PUBLICS DEFENSE

ONASTÈRE AUTOURS

Animation

UNE ENQUÊTE SUR L'INITIATION MUSICALE

Le service de documentation du Centre d'information et d'action musicale publie, en une brochure modeste, les résultats d'une enquête très précieuse, détaillée et synthétique, sur les activités d'initiation musicale en milieu scolaire au cours de l'année 1973-1974...

Cinéma

TRENTE-TROIS FILMS FRANÇAIS A AUBERVILLIERS

Le Théâtre de la Commune à Aubervilliers aura sa cinématèque populaire. Les travaux d'équipement vont commencer prochainement...

Ce cycle a pour titre « Films pour le plaisir ». Tout en dénonçant « l'aspérité économique, les conditions de travail, les censures où se débattent les cinéastes »...

FÉLIX MARIASSY CINÉASTE HONGROIS

Mort subitement à Budapest à l'âge de cinquante-cinq ans, Félix Mariassy appartenait à la génération de Zoltan Fábri (Petit Carrousel de fête, Vingt heures), de Karoly Mark (Amour)...

EN BREF



international des écoles de cinéma et de télévision) dont le siège est à Bruxelles. Nous l'avons vu pour la dernière fois à Grenoble...

LOUIS MARCORELLE

Edition

CARNÉ, RENOIR GODARD

Les grands films, les grands classiques du cinéma français dans votre bibliothèque... C'est une collection lancée, ces derniers mois, par les éditions Baland et qui reprend, dans une présentation luxueuse (livres reliés, jaquettes noires à recoller en lettres en noir beau papier)...

vert. Un merveilleux film sur le théâtre romantique, le boulevard du crime et la destinée théâtrale de personnages inoubliables (O Arletty, Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Marcel Herrand, Louis Salou) !

Le prix assez élevé (49 francs et 79 francs pour le volume double des Enfants du paradis) est justifié par la qualité exceptionnelle de la présentation, mais il fait de ces livres des objets culturels à l'usage d'une élite...

JACQUES SICIER

Exposition

LA VIE DES GITANS

Le 14 juillet 1945, le premier après la libération, le poète gitan Tikno Adjam (tikno veut dire petit en langue tzigane) écrivait sa joie dans la France retrouvée : « Je vis libre, libre, libre sans rien qui m'arrête... »

ROGER RECHIAUX

Musique

CHARLEMAGNE PALESTINE

Un piano de concert agrémenté de quelques animaux en peluche, une bougie posée sur le sol où étaient assis les spectateurs : pour un concert donné récemment à Paris, Charlemagne Palestine avait choisi son décor. Ceux qui l'avaient entendu lors du Festival d'automne 1973 savaient un peu à quoi s'attendre...

PIERRE LATTES

VERSION ORIGINALE PUBLICIS MATIGNON STUDIO JEAN COCTEAU

Advertisement for 'FORMIDABLEMENT TONIQUE' featuring 'HARRY & TONTO' and 'RIL'.

Advertisement for 'ST-MICHEL VO' featuring 'LES 4 MARX BROTHERS' and 'MONKEY BUSINESS'.

Advertisement for 'la chaise vide' film by Pierre Jallaud, featuring Martine Chevalier and Maxime Le Forestier.

Advertisement for a film featuring 'natalie wood', 'robert redford', 'Daisy Clover', and 'robert mulligan'.

FRANCE ELYSEES - MONTFARMESE 62 - OMBIA BOULEVARD - BANTON CARBONNE - FAUVETTE - LE MEY (pl. Chézy) - LES NATION

Advertisement for 'LA RAGE AU POING' film by Eric Le Hung, featuring a group of men in suits.

Advertisement for 'ACTION RÉPUBLIQUE 12' featuring 'jim Morrison', 'the doors', 'jimi hendrix', and 'jimi plays berkeley'.

Advertisement for 'VOTRE TABLE CE SOIR' listing various restaurants and their specialties.

CINQ JOURS A GRENOBLE

Trente musiciens venus des Etats-Unis et de cinq pays d'Europe, 41 946 francs de frais de cachet, 650 à 1 400 spectateurs par concert, soit 5 375 entrées pour l'ensemble du festival...

Vient de paraître

* COLETTE AU CINEMA, par Alain et Colette Vitrac. — Colette, romancière célèbre pendant un demi-siècle et dont le cinéma ne manqua pas d'adapter certaines œuvres...

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

855
 869
 + 512
 886
 0 h 2
 2 18
 - 9

صكنا من الامل

QUAND LES OBJETS QUOTIDIENS CHANGENT DE NATURE

Arman dans le béton

Leurs débuts à Nice, Yves Klein et Arman s'étaient partagés les tâches de l'exploration d'un nouveau réalisme dans la peinture contemporaine. Le premier se réservait l'expression du monde organique, le second celui des produits manufacturés. Ainsi, au fil des ans, Arman s'est fait l'imagier des objets que la société industrielle produit, consomme et jette après usage. En une vingtaine d'années, son œuvre a fini par récapituler un catalogue imaginaire de la Manufacture de cycles de Saint-Etienne.

Dans les années 60, ses « accumulations » d'objets en vrac ou en ordre faisaient entrer pour la première fois dans l'art moderne le mythe de la civilisation de consommation. Elles figuraient le nombre, la série et la masse. De période en période, Arman exploitait de nouveaux gisements d'objets manufacturés, « accumulés » des ampoules électriques, des vis et des écrous, des rasoirs et des cafetières, des machines à coudre et des masques à gaz.

Et c'est tout naturellement qu'il lui est arrivé de se promener à travers les ateliers des usines Renault, où il a « rencontré » des culasses et des portières d'automobile dont il a fait des sculptures. Enfin, comme pour s'illustrer par l'absurde au bout de sa propre logique, Arman avait, l'an dernier, offert au regard des visiteurs de la galerie Tampion des « accumulations » d'ordures ménagères, noyées dans des boîtes de Plexiglas, debout, transparentes et impeccablement usinées, où les déchets s'arrangeaient entre eux pour nous donner l'image mythique et surannée de ce qu'une société riche jette après consommation (*le Monde* du 31 janvier 1974). Les œuvres récentes qu'Arman expose au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris ne dévient pas de son registre habituel. On y voit les mêmes objets, et des situations semblables. Mais il utilise un matériau nouveau : le béton. Le béton rustique et brut, « pauvre » d'apparence, qui prend la direction opposée de ses Plexiglas luxueux, lesquels, aujourd'hui, encombrant les magasins de « design ».



Et du même coup Arman contourne l'ancienne idée d'un art de la civilisation industrielle pour retrouver le veiné surréaliste qui e d'ailleurs parcouru son œuvre à ses meilleurs moments. Les objets choisis ont une plus grande valeur imaginaire : des instruments de musique mis en pièce, des statuettes du dix-neuvième siècle défilées en tranches qui dévalent de ses antitablesaux comme chez Marcel Duchamp le nu descendant l'escalier.

des machines à coudre, des instruments chirurgicaux et des téléphones. Ils sont tour à tour « accumulés » ou isolés mais toujours noyés dans le béton qui tapisse ces boîtes noires ouvertes, et accrochées tels des tableaux.

Arman dessine avec les courbes de ces violons brisés et avec la silhouette de ses statuettes décomposées. Il en éparpille les morceaux sur le béton frais qui engoulait tout

à demi. Comme pour mieux montrer ces violons et ces contrebasses découpés en morceaux et disposés comme le robe évasée d'une danseuse ; ces téléphones accumulés ; ces saxophones écrasés à coup de marteau dans un moment de « colère » ; ces figurines de bronze défilées en tranches, à la verticale et à l'horizontale, de face et de profil. Ainsi le béton ne lui offre pas seulement une variation de matière, mais aussi de nouvelles règles de jeu pour mener à la vie des objets morts par définition. Arman fait dans ses maçonneries l'archéologie du monde moderne avec ses objets à moitié entoués qui réservaient l'apparition étonnante et palpitante de choses disparues que le regard fait ressusciter. Jamais les violons et les tubas savamment mis en pièces n'ont été, sur ses tableaux devenus des « sites » de fouille visuelle, disposés avec autant de maîtrise et de virtuosité.

Naguère, Arman laissait les objets s'arranger eux-mêmes et faisait du hasard l'un de ses matériaux les plus sûrs. Maintenant, c'est l'homme rompu à la pratique de la composition qui arrange et dirige un monde d'objets dont le personnalité semble devenir plus forte et la présence plus irrécusable à mesure que l'artiste les défait, les brise, les brûle et les entère. Avec ces pièces de béton, Arman vient de produire les archétypes d'une œuvre où les objets quotidiens ont pris l'habitude de devenir des objets d'art.

JACQUES MICHEL.

Arman, œuvres récentes en béton au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

AU MUSÉE NOTRE-DAME

Le chapeau du cardinal

APRÈS sa réouverture, le 11 janvier dernier, le musée Notre-Dame, qui avait été fermé depuis 1971, semble toujours, au premier abord, aussi confidentiel. C'est que l'abord s'apparente à celui de quelque chapelle d'Estramadure ou de certaines grottes préhistoriques : les heures d'ouverture sont parcimonieusement proposées. Et puis, le local est exigü, le musée « privé ». Mais l'accès acquis, plus rien n'est confidentiel. Même pas le chapeau du cardinal Verdier, presque aussi monumental que l'oraison funèbre du Grand Condé par Bossuet.

Le contenu de ces étroites petites salles est évidemment trop court pour raconter un si long et riche passé. Toutefois, le ton et le niveau sont fidèles au destin d'un lieu d'élection. Choisi pour l'habitat, l'emplacement devient assez vite foyer d'affirmations capitales. La cathédrale, elle-même affirmation exemplaire, devient cadre de proclamations. A vrai dire, les documents présentés illustrent surtout l'environnement historique de Notre-Dame au cours des trois derniers siècles. Avec deux thèmes privilégiés, les fastes du XVII^e siècle et les grands ornements d'hier. Signalons que les deux toiles récemment acquises par le musée et mises en place pour la réouverture se rattachent précisément à ces thèmes.

La première toile, *Notre-Dame de Paris au début du XVII^e siècle*, œuvre hollandaise ayant déjà figuré lui-même à l'exposition « Reflets des grands siècles à Notre-Dame » (1963), et venue de la collection de Sir Anthony Blunt, a été étudiée par P.-M. Auzas. Elle restitue bien l'atmosphère silencieuse et peu éclairée de la nef sans l'encombrement

des chaises (un chien y est admis). Surtout elle représente le fameux jubé d'Anne d'Autriche — une série de tableaux dits « Mays », toiles comme on le sait offertes chaque année le 1^{er} mai, suspendues aux piliers et le tabernacle donné par les orfèvres en 1533. Petites notes rouges, des drapaux d'ennemis vaincus sont accrochés aux tribunes. La seconde toile, un portrait de Vienne, rappelle le souvenir du grand musicien aveugle qu'une embelle terrasse de la console des grandes orgues en 1937.

Une déception attend ceux qui espèrent trouver dans la belle présentation des objets de fouilles (à droite) des pièces inédites tirées du parvis à l'occasion des travaux de parking (campagne 1972-1973). Ils ne verront que quelques compléments en une autre couleur ajoutés à la maquette, d'ailleurs fort belle, relatant les découvertes précédentes (surtout 1965). Les trouvailles signalées commencent tôt : le musée Notre-Dame fait état d'une publication de Moreau de Montour (1711) qui concerne la découverte dans le sol du chœur de la cathédrale de neuf pierres provenant d'édifices gaulois et romains. Si au parvis les fouilles de Vacher sont de 1847, c'est en 1965 que s'éclaircissent les emplacements parfois enchevêtrés de la cathédrale Saint-Etienne, de l'église Saint-Christophe, du rempart du bas-empire du bâtiment gallo-romain à hypocauste etc. Un endroit rêvé pour construire un parking, et sans doute, une manière de prendre rang en un lieu d'élection de l'affirmation. Mais revenons aux objets qui, sans être inédits, sont intéressants — spécialement un fond de coupelle en verre moulé orné d'un chrisme probablement du IV^e siècle ou le chapiteau de marbre qui pourrait provenir de Saint-Etienne — ou choisis pour évoquer, dès à présent, épingles et peignes en os. Pour évoquer aussi le trône : à côté d'une portière signée par un Eisenstein on trouve celles signées en Gaule centrale. Parfois sur un antéfixe romain (terre cuite) une tête surgit en relief entre deux spirales.

Si l'on repense à une vitrine Viollet-le-Duc, à des images populaires sur la mort de Monseigneur Darbois (Pellierin) aux très nombreux documents concernant le vœux de Louis XIII aux gravures du XVIII^e siècle etc., ce musée exige est utilisé au maximum. Et il démontre que le sujet mériterait de plus amples développements.

PAULE-MARIE GRAND.

* Musée Notre-Dame, 10, rue du Cloître-Notre-Dame ; ouvert seulement samedi et dimanche de 14 h. 30 à 18 heures.

ZUKA : PORTRAITS POUR UN CENTENAIRE

GEORGE WASHINGTON et son épouse, John Adams et son épouse, posant pour la postérité... Des portraits d'autres portraits de politiciens américains offrent l'image rassurante de bourgeois bons enfants, un lien paysan avec leur menton lardé et leur maintien gauche, tandis que ces dames fort convenables ont le mince tonit soit peu pincée et puritaine.

L'art du portrait officiel avec Zuka devient quelque chose de très peu académique. Il tient de l'imaginerie populaire et de l'art naïf, du pop art et de l'art décoratif ; il tient surtout de Zuka.

et Aaron Burr, dos à dos, pistolet en main, se préparant pour le duel (fatal ou premier) ; Peter Minuit, un sacré homme d'ot-faires, achetant pour 24 dollars l'île de Manhattan aux Indiens... Bref... Zuka célèbre elle aussi le Bicentenaire.

De nez en mentons, de caps en perchours, on avance dans le domaine de la caricature, sans y tomber. Tous ces visages ont une épaisseur de chair, un lisse psychologique qui les en écarte, travaillés en touches de peinture, comme toutes les surfaces de grand format et de couleur. Et puis il y a tout le reste, qui n'est que collage de morceaux de papiers peints, de préférence très chargés de motifs : grosses fleurs tentaculaires, cochemire, petits semis pour chambre d'enfants, gros ramages pour salon cosu, décor façon falence pour salle d'eau ou cuisine... Du sol au plafond, de la serrure aux escaliers en passant par les jobots, les épau-lettes, les gilets et les bas, une orgie de brocards de pauvres. Le plus étonnant, c'est que l'on s'y retrouve, et que cela tient fort heureusement le mur. Sous des aspects hautement fantaisistes, le patchwork de Zuka suppose une sérieuse expérience de la surface, du grand format et de la couleur, une connaissance de la découpe qui n'a rien de l'ouvrage de dome.

GENEVIEVE BREKERETTE.

* Galerie Darthez Speyer, 12, rue Jacques-Callot.



so wide

I wood redford RIOVER mulligan

WOODS

WOODS

WOODS

WOODS

WOODS

THOMPSON
 23, rue La Roynie
 PARIS (1^{er})
 OUVERT TOUTS LES JOURS
 de 17 heures à 19 h. 30

HOSSEIN ALI
 Galerie Transposition,
 132, bd Raspail, Paris. DAN 75-58
 Peintures et miniatures persanes
 Du 5 février au 1^{er} mars 1975

LA BUNE
 170, bd St-Germain - LIT. 35-85
FOSSIER
 Gravures nouvelles 1973-1975
 et suite « Terrain »
 - Février

GALERIE VENDOME
 12, rue de la Paix - 073-54-77
MANGINI
 Du 4 février au 1^{er} mars 1975

11 FÉVRIER - 2 MARS
 200 PEINTRES
 CONTEMPORAINS JAPONAIS
 Radio France - Hall du 1^{er} étage
 116, av. du Président-Kennedy, 1^{er}
 10 h. à 18 h.

Galerie Rencontres
 46, rue Berge 75001 Paris
 236-84-83 (Métro Louvre)
PERICAUD
 7 Peintures
 Du 23 janv. au 27 févr.

GALERIE DE BELLECHASSE
 10, r. de Bellechasse - 75007 Paris
 641-02-10
 Enseignes
SILBERMANN
 Jusqu'au 28 février

MUSEE DE CAEN
THEO KERG
 15 janvier - 16 mars
 Retrospective tachiste

FERNAND LÉGER
 PEINTURE ARCHITECTURE
 CENTRE D'ART INTERNATIONAL
 92, boulevard Raspail - Paris-6^e
 Tous les jours sauf le mardi

galerie attali
Michel Sauphon
 Œuvres de 1974 du 4 Février au 15 Mars
 159 bd Saint-Germain 75006 Paris - tél. 548.98.93/37.80

GALERIE DES 4 MOUVEMENTS
 BACON — RAOUL DUFY — MAX ERNST
 HERBIN — MATTA — PICABIA — ARP
 46, RUE DE L'UNIVERSITÉ

De SPOT
 ROMORANTIN - Galerie Découverte
 Jusqu'au 2 mars

Le Solaire dans la Tête
 10, rue de Vaugrand - 033-80-81
DEREUX
 7 au 25 février 1975

L'OEIL
 L'avenir des musées est-il dans leur fermeture ?
 Zao Wou-ki, retour de Chine.
 Découvertes sur le Gothique à Valence.
 Décor et architecture.
 Les mystères de l'estampe : la lithographie.

GALERIE CHARDIN
 38, rue de Seine (6^e)
LEYGONIE
 - 18 Février - 3 Mars

WALLY FINDLAY
 Galleries International
 new york - chicago - palo alto - newyork
EXPOSITION
PEINTRES POST-IMPRESSIONNISTES
 DETROY - LAJOUX
 NESSI - P. PISSARRO
 O. ROCHE - ROCHER
 4 fév. - 5 mars
 Impressionnistes
 2, av. Matignon - Paris 8^e
 Tél. 225.70.74
 lundi-samedi 10-19 h

BERNARD BUFFET **GALERIE MAURICE GARNIER FÉVRIER**

855
869
+ 512
886
0 h 2
2 18
- 9

سكنا من الاصل

LE MONDE DES SPECTACLES

On a bon cœur et l'ont, et bon esprit. On est très conciliant des dangers de l'expansion. On ne tient pas tellement à laire des enfants. Quand on voit trainer des papiers gras, sans aller jusqu'à les ramasser — les jeunes le feroient plus volontiers, — on a un bon mouvement d'indignation dégoûtée. Et s'il ne tenait qu'à nous, les petits Indiens mangeraient à leur loisir. Nos pronostics pour l'avenir ? Pessimistes : au train où ce va, aucun doute, notre planète court à sa perte. Si pessimistes même, qu'au lieu de nous rassurer, l'optimisme bien nourri de ces industriels, de ces banquiers invités à débiter des troubles de la croissance, merci soit aux « Dossiers de l'écran », nous a indignés. Comme nous aimons les protestations de loi de ce syndicaliste membre de la C.F.D.T. et de ce journaliste de l'Humanité.

Surtout après le documentaire de Bernard Lenoir, des chiffres et des images qui parlent, qui hurlent. Les mines s'épuisent, les ordures s'entassent et l'écart se creuse entre pauvres et riches, les pays et les hommes. Le docteur au mur, soumis aux mêmes imp-

RADIO-TÉLÉVISION

Vu LES PETITS INDIENS

On a bon cœur et l'ont, et bon esprit. On est très conciliant des dangers de l'expansion. On ne tient pas tellement à laire des enfants. Quand on voit trainer des papiers gras, sans aller jusqu'à les ramasser — les jeunes le feroient plus volontiers, — on a un bon mouvement d'indignation dégoûtée. Et s'il ne tenait qu'à nous, les petits Indiens mangeraient à leur loisir. Nos pronostics pour l'avenir ? Pessimistes : au train où ce va, aucun doute, notre planète court à sa perte. Si pessimistes même, qu'au lieu de nous rassurer, l'optimisme bien nourri de ces industriels, de ces banquiers invités à débiter des troubles de la croissance, merci soit aux « Dossiers de l'écran », nous a indignés. Comme nous aimons les protestations de loi de ce syndicaliste membre de la C.F.D.T. et de ce journaliste de l'Humanité.

Surtout après le documentaire de Bernard Lenoir, des chiffres et des images qui parlent, qui hurlent. Les mines s'épuisent, les ordures s'entassent et l'écart se creuse entre pauvres et riches, les pays et les hommes. Le docteur au mur, soumis aux mêmes imp-

MERCREDI 12 FÉVRIER
— M. Jean-Marie Caro, du Centre Démocratique, est l'invité de la « Tribune » de TF 1 (20 h.).
— Les Républicains indépendants expriment leur point de vue à « Tribune libre » (FR 3, 19 h. 40).
— M. René Haby, ministre de l'Éducation, parle de la réforme de l'enseignement à « Inter-soir » à 19 h. 20. Sur l'A 2 à 21 h. 20, il répond aux questions de P. Harcourt, J. Bonzon et de représentants de parents d'élèves.
— M. Vitalis Cros, préfet de l'Aude, est l'invité de Jacques Chancel à « Radioscopie » (France 1) sur FR 3 (19 h.).
— Le docteur Lagarde, président de la fédération d'élèves de l'en-

TRIGUNES ET DÉBATS
signement public, est l'invité d'Étienne Mougeotte à Europe-Soir (19 h. 20).
JEUDI 13 FÉVRIER
— Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la condition féminine, parle du statut des mères célibataires au cours du magazine d'IT 1 « Satellite » (21 h. 20).
— Charles Palant, vice-président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, et M. Georges Paul-Langevin, entourés d'artistes et de travailleurs, s'expriment à « Tribune libre » sur FR 3 (19 h.).
— M. Pierre Sudreau, président du Comité pour l'étude de la

LES PROGRAMMES

MERCREDI 12 FÉVRIER
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
CHAÎNE I : TF 1
18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : « Pierrot ».
18 h. 50 Pour les jeunes : « Les Aventures de Hackberry Finn ».
19 h. 15 Les Shadoks.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Chari-Bibi ».
20 h. 35 Dramatique : « Au bois dormant », de P. Badel, d'après un roman de Th. Narcejac, avec M. Kerwin, B. Alane, R. Aloue. D'étranges événements semblent se produire dans le manoir broton gasconais, au sommet de son crêt, vers de rochers. Révoit-il ou s'il réellement aperça les anciens occupants, sont morts ou endormis dans un grand-salle ? Quelle peur secrète surruent à l'heure ? Un conte fantastique, en costumes d'époque, dont le dénouement réservera surprises aux amateurs d'épouvantes.
22 h. Les grandes énigmes : Le jeu et la vie. Prod. R. Clarke et N. Skrotzky, réal. L. Oberburger.
Les activités ludiques, complément essentiel au développement de l'enfant. Quelques anecdotes, filmées sur le set dans une école.
CHAÎNE II (Couleur) : A 2
18 h. 30 Série, Dakzari : « Judy braconnière ». 18 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi de Nouvelles : « Le cadavre en l'air ». 19 h. 20 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 45 Pour les petits : Le palmaris des enfants. 20 h. 35 Jeu : Des chiffres, et des lettres.
FRANCE-CULTURE
20 h. Orchestre et chambre de la radio, direction A. Sautter : le Roi Arthur (Parcell), The Shepherds Lament (Bovani), « Sérénade pour orchestre à cordes » (Tippett) ; 21 h. Ode et suite sur le mystère : Les opérateurs de Beethoven (en) ; 22 h. Les Lounais : La cinéme n'est plus une affaire (H.) ; avec P. Luzzo ; 23 h. 20. Musique de chambre : Variétés ; 23 h. Aux quatre vents ; 23 h. 25. Les auteurs : La Nativité, de J. Vulliamy, production de la Radio solace romande.
FRANCE-MUSIQUE
20 h. 30 (S.). En direct du Théâtre des Champs-Élysées. Orchestre philharmonique de la radiofrance. Direction G. Lohé, avec E. Martini, Th. Hermès, K. Chatelet-Rachova, J. Haas, P. Neumeister, L. Hendrix, B. Carmelit, Chour et maître de la cathédrale de la Lyrique de la sainte Elisabeth (Liszt) ; 23 h. (S.). Le concert du bibliothécaire Bach, Serfa, Offenbach, C. Gœthly ; 24 h. Musique et poésie. Georges Limbour : Bach, Purcell, Bartok, P. Boulez ; 1 h. 20. Nocturnes.

JEUDI 13 FÉVRIER

CHAÎNE I : TF 1
18 h. 40 Pour les petits : « Pierrot ».
18 h. 50 Pour les jeunes : « Les Aventures de Hackberry Finn ».
19 h. 15 Les Shadoks.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Chari-Bibi ».
20 h. 35 Série, Dakzari : « Judy braconnière ». 18 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi de Nouvelles : « Le cadavre en l'air ». 19 h. 20 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 45 Pour les petits : Le palmaris des enfants. 20 h. 35 Jeu : Des chiffres, et des lettres.
CHAÎNE II (Couleur) : A 2
18 h. 30 Série, Dakzari : « Judy braconnière ». 18 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi de Nouvelles : « Le cadavre en l'air ». 19 h. 20 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 40 Les dossiers du mercredi de l'après-midi d'A. Jamnot. « Hiez ». 19 h. 45 Pour les petits : Le palmaris des enfants. 20 h. 35 Jeu : Des chiffres, et des lettres.
CHAÎNE III (Couleur) : FR 3
19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix).
20 h. Jgn : Altitude 10 000. D'A. Jérôme et P. Vignal.
20 h. 35 Un film, un auteur : « Traquenaar », de N. Ray (1958), avec R. Taylor, C. Charisse, L.J. Cobb.
Chicaggo, dans les années 30. L'amour d'une femme, transforme un avocat, fort de son cynisme, qui rêvait sans en service d'un gangster. Une superbe Histoire d'amour et de violence.
FRANCE-CULTURE
20 h. Carte blanche, de L. Sloy : « le Passage à niveau », de D.A. Lano, avec M. Vitold, D. Levard, G. Jor, Renaud-Hary (réalisation G. Godebart) ; 21 h. 30. Biologie et météo, par les professeurs R. Debré et M. Lamy ; La fontaine ; 22 h. 20. Livre d'or ; 22 h. 40. Recherches musicales : Un langage pour dire les sons ? par M. Chion ; 23 h. 25. Les nocturnes, par Marti : Les pompes.
FRANCE-MUSIQUE
20 h. 30 (S.). Soirée lyrique, enregistrée au Festival International d'Art Lyrique et de musique d'Alsace-Provence : « La Clémence de Titus » (Mozart) ; 21 h. 30. Biologie et météo, par les professeurs R. Debré et M. Lamy ; La fontaine ; 22 h. 20. Livre d'or ; 22 h. 40. Recherches musicales : Un langage pour dire les sons ? par M. Chion ; 23 h. 25. Les nocturnes, par Marti : Les pompes.

LE JEU AVEC

LORE ZACC

SEIJI OZAWA

PHILIP

MISL

73, Bd HAUSSMANN 75008 PARIS. Tél. 265-37-00
11, Pl. A. BRIAND 69003 LYON. Tél. (78) 62-08-33

GESCHAFTSFUEHRER
160/180.000 F.F.
Konsumgüter (Frankreich)
Unser Auftraggeber ist ein führendes deutsches Unternehmen im Bereich der Konsumgüter mit umfangreichen internationalen Aktivitäten, die Entwicklung der letzten Jahre ist durch überdurchschnittlich hohe Zuwachsraten gekennzeichnet. Um den Markterfordernissen in Frankreich gerecht zu werden, wurde vor Jahren eine Produktionsstätte in der Nähe von Paris gegründet, von der aus auch sämtliche Verkaufstätigkeiten gesteuert werden. Für die Führung dieser Niederlassung suchen wir den Geschäftsführer (Frankreich). Wir denken an einen Herrn, der bereits mehrere Jahre in Frankreich tätig gewesen ist und die französische Sprache sicher beherrscht. Er sollte aus der Konsumgüterindustrie kommen und als Markenführer bereits mit dem Lebensmittelhandel zusammengearbeitet haben. Erfahrungen als Productmanager, Verkaufs- oder Marketingleiter sowie administrative Kenntnisse setzen wir voraus. Daneben muss er in der Lage sein, 250 Mitarbeiter zu führen und zu motivieren. Da wir eine Persönlichkeit auf einer breiten Altersspanne ansprechen möchten (ca. 33-45 Jahre), werden wir uns auch bei den Gehaltsverhandlungen entsprechend flexibel verhalten und Ihrer individuellen Qualifikation Rechnung tragen. Wir denken an ein Einkommensniveau zwischen FF 160.000 und FF 180.000, das durch weitere Verleistungen gesteigert werden kann. Bitte richten Sie Ihre Zusage schriftlich mit tabellarischem Lebenslauf und Lichtbild unter Kennziffer Y 2 53206 an den mit der angereichen Auswahl beauftragten Personalberater Dipl. Volkswirt P. Scwengel, MISL Deutschland GmbH, D 4 Düsseldorf - Pempfortstr. 47 - Ihre Sperrmerkmale werden selbstverständlich berücksichtigt.

INGENIEUR DE VENTE
90/100.000 F. + voiture
+ logement
Matériel Travaux Publics ALGERIE
Filiale d'un Groupe allemand de taille mondiale, une société française (C.A. 90 millions de Francs) fabrique et vend une gamme étendue de biens d'équipement mécanique, destinés aux travaux publics et à l'industrie. Elle recherche un ingénieur pour développer ses ventes en Algérie. Salarié de la société française, mais délégué en permanence à Alger, il assistera dans toutes ses fonctions un ingénieur chargé de la proposition, des contacts avec les clients, des devis, du suivi des appels d'offres et de la représentation de la société auprès des autorités algériennes. Le candidat retenu, âgé de 26 ans au maximum et connaissant bien l'arabe, l'anglais et l'algérien sera de préférence un ingénieur AM, ICAM ou équivalent, ayant si possible quelques années d'expérience de la vente de biens d'équipement destinés aux travaux publics ou à l'industrie. La connaissance de l'Algérie serait considérée comme un avantage. Ecrire à P. Vinet, référence B 3.734.

DELEGUE A MOSCOU
80/100.000 F. + Industrie
Un des premiers Groupes Industriels Français (C.A. plusieurs milliards de Francs dont un tiers à l'exportation) recherche, pour sa Direction Affaires Internationales un Délégué à Moscou. Dependunt du Directeur de Division, il sera chargé de créer et d'organiser un bureau à Moscou. Mandaté par les différentes divisions du Groupe il aura à promouvoir et à suivre des affaires de ventes de gros biens d'équipement auprès des divers organismes soviétiques. Agé d'au moins 33 ans, parlant impérativement russe, ingénieur de formation, il apportera quelques années d'expérience à un poste technico-commercial à l'étranger, dans le domaine de la métallurgie ou de la grosse mécanique si possible. Copié en France une fois par an. Ecrire à MISL, référence M 157.

ADJOINT AU CHEF DES SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER
80.000 F. + MARSEILLE
Le holding d'un groupe de grande notoriété (600 personnes), largement diversifié, recherche l'adjoint de son Chef des Services Comptable et Financier. La fonction consistera, dans un premier temps, à seconder le responsable du service, pour les problèmes de comptabilité générale, l'établissement de bilans, de rapports annuels, etc... Par la suite, elle comportera les aspects fiscaux et informaticiens liés à la gestion administrative et au contrôle d'activités de commerce international. Participant pleinement à la vie du groupe, le titulaire du poste accomplira des missions d'études et d'organisation à la demande de la Direction Générale. Ce poste conviendrait à un candidat de 28 ans minimum, de formation supérieure (HEC, ESSEC, ESCP, ESCAE ou équivalent) et possédant, si possible, le DECS. Une expérience analogue acquise dans une société commerciale de services ou bancaire est indispensable. Anglais souhaitable. Perspectives d'évolution de carrière. Ecrire à Ph. Vinchon, référence B 4.453.

UNION INDUSTRIELLE ET D'ENTREPRISE OFFSHORE PETROLIER

L'une des premières sociétés françaises d'Entreprise Générale (2.500 personnes - C.A. 350 Millions de Francs), dont la Division Entreprise exerce des activités d'engineering et d'entreprise essentiellement orientées vers l'industrie du pétrole, à tous les stades de la recherche, de la production, du transport, du raffinage et de la pétrochimie, doit faire face à une expansion rapide, en particulier pour ses activités offshore, et recherche pour étoffer cette division :

INGENIEURS D'ETUDES PROJETS
70/135.000 F. Paris
Au sein des différents départements de la société et en particulier le Département Entreprise Générale, sous l'autorité d'un Chef de Département, ils seront chargés du dépouillement des appels d'offre, de la préparation des consultations auprès des fournisseurs, sous-traitants et associés, de la comparaison et sélection des offres reçues, et de l'établissement des devis de travaux, de façon à préparer les avant-projets pour les soumissions et remises d'offres d'entreprise générale. Les candidats retenus, âgés d'au moins 30 ans, de formation Ingénieur A. S. M., ECAM, ICAM... posséderont quelques années d'expérience acquise dans une société de moyen Engineering ou d'Entreprise Générale relevant de préférence du secteur pétrolier. Ils posséderont une bonne connaissance de l'anglais. Ecrire à J. Bin, référence B 5.561.

INGENIEURS POUR GROUPES D'AFFAIRE
70/105.000 F. Paris
Au sein des groupes d'affaires, sous l'autorité de l'ingénieur d'Affaires, et selon une répartition des tâches, verticale (dossiers de constitution, sous-traitance d'une ou plusieurs parties de l'affaire) ou horizontale (tâches administratives, techniques et/ou commerciales pour l'ensemble de l'affaire), ils participeront aux lancement, organisation, suivi et contrôle des affaires confiées à leur groupe de travail. Les candidats retenus, âgés d'au moins 30 ans, de formation Ingénieur Grande Ecole, type Arts et Métiers, posséderont une expérience de quelques années acquise de préférence dans le domaine pétrolier et mettant en oeuvre les technologies suivantes : tuyauterie, chaudronnerie, charpente métallique lourde. Un diplôme de l'Institut de Soudure et/ou d'O.S.T. constituerait un atout supplémentaire. Ils seront avantant que possible bilingues Français-Anglais. Ecrire à J. Bin, référence B 5.560.

AGENTS TECHNIQUES POUR GROUPES D'AFFAIRE
45/70.000 F. Paris
Au sein des mêmes groupes, ils participeront aux activités, missions et responsabilités confiées aux ingénieurs des groupes d'affaires pour le lancement, l'organisation, le suivi et le contrôle de l'affaire confiée au groupe. Ils auront au moins 25 ans, une formation technique BT ou BTS et une expérience professionnelle acquise de préférence dans l'industrie pétrolière et faisant appel aux technologies suivantes : Tuyauterie - Charpente Métallique - Chaudronnerie. Ils devront en particulier avoir une expérience solide en préparation du travail, méthodes, métrés ou contrôle techniques. Ils devront être des réalisateurs plus que des concepteurs. La lecture de l'anglais technique est fortement souhaitée. Ecrire à J. Bin - référence B 5.562.

AGENTS TECHNIQUES PLANNING/DROON-NANCEMENT
45/70.000 F. Paris
Au sein de ces mêmes groupes d'affaires, ils seront chargés d'organiser au moyen des techniques Pert - Gont - des réalisations d'entreprise générale (travaux de fabrication et de montage, définition des quantités) y compris l'ordonnement des travaux et l'approvisionnement matériels. Agés d'au moins 25 ans, de formation BT ou BTS, ils posséderont au moins un à deux ans d'expérience du planning et de l'ordonnement de travaux pour la construction de grands ouvrages tels que raffineries, tours, ponts... La lecture de l'anglais technique est souhaitée. Ecrire à J. Bin - référence B 5.563.

AGENTS TECHNIQUES ESTIMATION
45/70.000 F. Paris
Au sein du Service Estimation, ils seront chargés d'exploiter des métrés et d'établir des devis pour des travaux de tuyauterie, de grosse charpente métallique et de mise en place d'équipements, afin d'établir des budgets prévisionnels. Agés d'au moins 25 ans, de formation BT, BTS ou équivalent, ils devront avoir quelques années d'expérience des métrés et devis en construction métallique ou tuyauterie ou chaudronnerie lourde. La lecture de l'anglais technique est souhaitée. Ecrire à J. Bin - référence B 5.564.

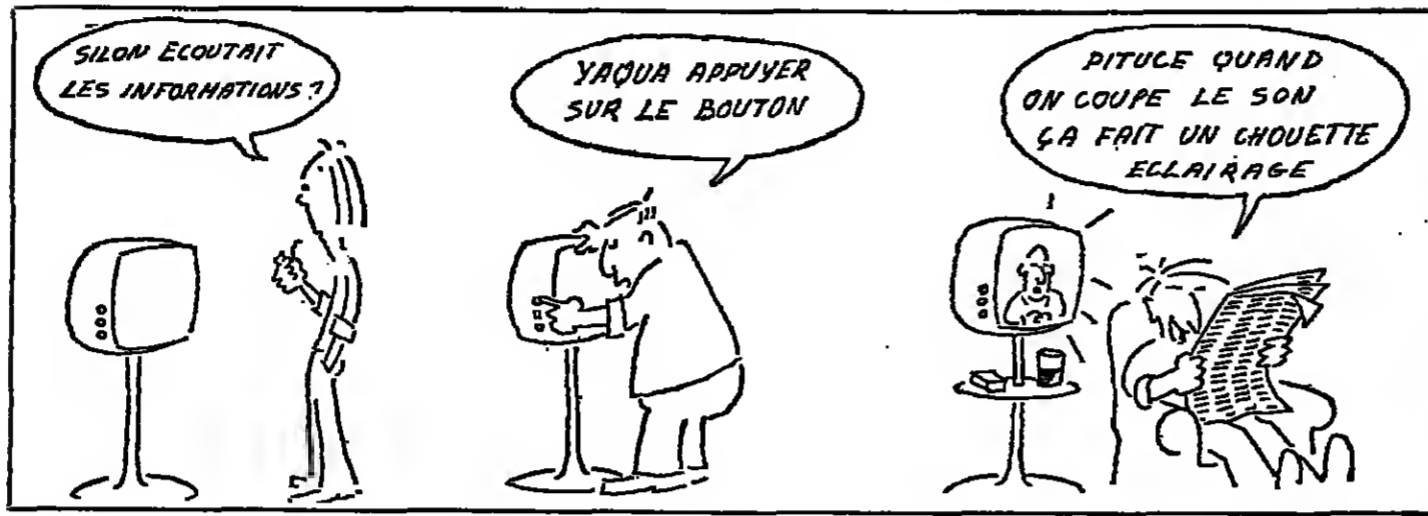
Adresser curriculum vitae à Paris en spécifiant bien la référence. Pour les annonces portant la référence B aucune information ne sera transmise sans l'autorisation expresse des candidats, donnée au cours d'un entretien personnel avec le consultant. Les réponses concernant la référence M seront transmises directement au client pour suite à donner, sauf si l'enveloppe porte la mention conditionnelles signifiant que la lettre porte en tête les noms des sociétés auxquelles elle ne doit pas être communiquée.

GRANDE-BRETAGNE - ALLEMAGNE - FRANCE - ITALIE - SUISSE - BELGIQUE - AFRIQUE DU SUD - CANADA - AUSTRALIE - IRLANDE - AMERIQUE DU SUD

AUJOUR'HUI

SILON, YAQUA et PITUCÉ

DE GUY BÉART
DESSINS DE KONK



MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 12 février à 0 heure et le jeudi 13 février à 24 heures :

Les basses pressions océaniques se développent vers l'est, à travers les Iles Britanniques, et maintiendront sur notre pays un flux perturbé de secteur ouest.

Jeu. 12 février, après des brouillards matinaux assez nombreux dans le Centre, l'Est et le Nord-Est, quelques éclaircies assez belles apparaîtront temporairement, mais les nuages deviendront plus nombreux dès le matin sur la moitié ouest de notre pays, puis sur la moitié est l'après-midi et le soir. Ces nuages donneront des pluies passagères ou des averse dans la plupart des

régions, et il neigera en montagne à partir de 800 à 1 000 mètres.

Les vents, de secteur ouest, seront modérés dans l'intérieur, assez forts sur les côtes.

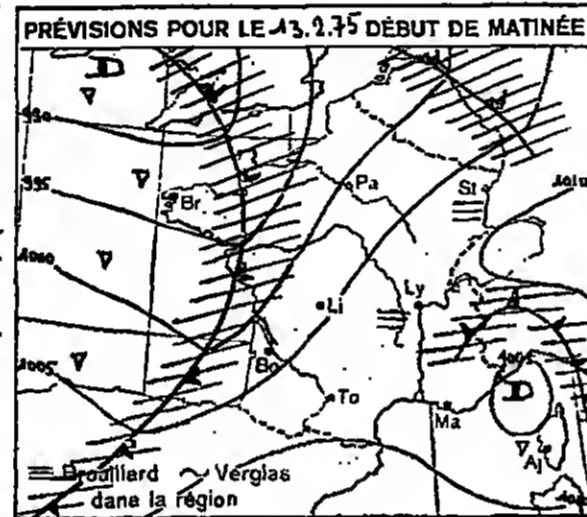
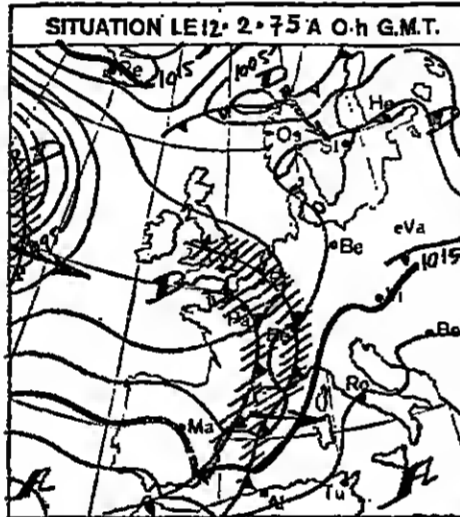
Les températures seront généralement en baisse par rapport à celles de mercredi.

Mardi 12 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 047 millibars, soit 73,5 millimètres de mercure.

Températures le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 février ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12. Biarritz, 17 et 7 degrés ; Bordeaux, 16 et 7 ; Brest, 12 et 6 ; Coëx, 11 et 6 ; Cherbourg, 12 et 7 ;

Clermont-Ferrand, 15 et 5 ; Dijon, 9 et 4 ; Grenoble, 14 et 4 ; Lille, 11 et 7 ; Lyon, 13 et 3 ; Marseille, 14 et 7 ; Nancy, 13 et 5 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 12 et 7 ; Paris - Le Bourget, 11 et 6 ; Pau, 18 et 5 ; Perpignan, 19 et 7 ; Rennes, 12 et 4 ; Strasbourg, 9 et 2 ; Toulon, 11 et 5 ; Toulouse, 18 et 7 ; Ajaccio, 19 et 10 ; Pointe-à-Pître, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 4 degrés ; Athènes, 15 et 7 ; Bonn, 11 et 6 ; Bruxelles, 12 et 3 ; Le Caire, 16 et 9 ; Les Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 2 et 2 ; Genève, 4 et -1 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 10 et 7 ; Madrid, 8 et 1 ; Moscou, -4 et -19 ; New-York, 3 et -2 ; Palma-de-Majorque, 17 et 9 ; Rome, 14 et 8 ; Stockholm, 2 et -6 ; Téhéran, 4 et -3.



Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 12 février 1975 :

UN DÉCRET

● Modifiant le décret n° 74-810 du 28 septembre 1974 relatif aux modalités de fixation des cotisations dues par les assurés obligatoires du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles institués par la loi n° 69-509 du 12 juillet 1966 modifiée.

DES LISTES

● D'aptitude pour 1975 aux emplois de cadre supérieur des organismes du régime spécial de sécurité sociale dans les mines.

● D'admission au concours de chef de service pénitentiaire.

Les publications de la Documentation française

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

● **Finances publiques.** — Vingt-huit notices de quatre pages relatives au budget, au Trésor, à la fiscalité et à la comptabilité publique composent ce recueil. (Le volume, collection « Les notices de la Documentation française », 1975, 15 F.)

● **Economie et Santé** (revue publiée par le ministère de la Santé). — « Recherches universitaires sur le coût de la santé et de l'adaptation », par E. Majnoni d'Intignano. (Numéro 5, novembre 1974, 13 F. — Deux à trois numéros par an, tarif d'abonnement envoyé sur demande.)

● **Problèmes politiques et sociaux** (articles et documents d'actualité mondiale). — « La conférence de Caracas sur le droit de la mer » : tendances principales et projets de conventions sur la mer territoriale, les détroits, la zone économique exclusive, la plateaux continental. (Numéros 251, 7 février 1975, 5 F. — Vingt-six numéros par an, 120 F.)

● **Problèmes économiques.** — Questionnaire européenne est-elle encore possible ? — Questions internationales : Les marchés des denrées et des matières premières en 1974. (Numéro 1408, 5 février 1975, 3 F. — Hebdomadaire, abonnement un an, 120 F.)

* Ces publications sont en vente à la Documentation française, 21, quai d'Orléans, 75340 Paris, Cedex 13, ou dans toutes les librairies spécialisées.

Vente par correspondance : les commandes doivent être adressées directement à la Documentation française accompagnées du titre de paiement libellé au nom du régisseur des recettes (C.C.P. Paris 5081-93) ; les commandes d'un montant égal ou supérieur à 15 F seront expédiées franco de port, par voie postale ou maritime ; les commandes inférieures à 15 F seront majorées d'une somme forfaitaire de 3 F pour participation aux frais d'enregistrement, de facturation et de port.

(PUBLICITÉ)

GRAND ORIENT DE FRANCE

2^e TRIBUNE PUBLIQUE

Mercredi 26 février 1975, à 20 h 15

Hôtel du Grand Orient de France - 16, rue Cadet, 75009 PARIS

« DEUX ASPECTS DE LA DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES EN 1975 »

LE RÔLE DE L'INFORMATION ET LE DROIT À LA CULTURE

avec la participation de

M. André HOLLEAUX
Conseiller d'Etat
Ancien Directeur du Cabinet
de M. André MALRAUX

Cette tribune publique, placée sous la présidence de M. Jean-Pierre FROUTEAU, Grand Maître du Grand Orient de France, et animée par M. Serge REHAR, Grand Orateur du Conseil de France, sera suivie d'un débat.

Les conclusions seront tirées par M. J.-P. FROUTEAU.

Certes d'invitation à retirer au G.O.F., 16, rue Cadet, 75009 PARIS.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75117 PARIS, CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 22

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 12 mois

FRANCE - D.D.M. - T.O.M.
ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)
90 F 160 F 232 F 300 F

TOUTS PAYS ÉTRANGERS
PAR VOIE NORMALE
144 F 273 F 402 F 530 F

ÉTRANGER
par messagerie
I - BELGIQUE-LUXEMBOURG
PAYS-BAS - SUISSE
115 F 210 F 307 F 400 F

II - TUNISIE
125 F 231 F 337 F 430 F

Par voie aérienne
tarif sur demande

Les abonnés qui reçoivent par chaque postal (trois fois) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitive ou provisoires (deux semaines au plus), ces abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veillez avoir l'obligance de régler tous les ordres préparés en cartons d'impression

PRESSE

Avant la « table ronde » sur la fiscalité applicable à la presse

La « table ronde » sur la fiscalité applicable à la presse se tiendra le jeudi 13 février à l'hôtel Marignan, sous la présidence conjointe de MM. André Hoesli, porte-parole du gouvernement et secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, et Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. A cette occasion, le Centre d'information civique rappelle ses positions sur le problème, en particulier :

— Application stricte de l'article 39 bis du code général des impôts, donc de la loi du 31 décembre 1945, qui exclut du bénéfice de l'aide de l'Etat à la presse des catalogues, la presse du cœur, les journaux gratuits, la presse pornographique...

— Nationalisation des messageries de presse ;

— Indépendance des régies des journaux par rapport aux agences de publicité (ce qui est le cas à l'étranger) ;

— La situation financière des entreprises de presse (recettes publicitaires et volume de la publicité). Ces mesures sont de nature à permettre l'utilisation rationnelle et juste de l'aide financière consentie à la presse par la collectivité nationale.

Rappelons que l'Union nationale des syndicats de journalistes a protesté auprès de M. Chirac pour n'avoir pas été invitée à cette « table ronde ». Pour sa part, le S.N.J. (autonome) met l'accent sur le lien de subordination matérielle des journalistes - et reproche aux « pouvoirs publics et patronat de presse [de] limiter leurs préoccupations aux seuls aspects fiscaux et financiers des entreprises de presse ».

Libres opinions

Une certaine morosité

par HENRI CAILLAYET (*)

L'HOMME éprouve le besoin impérieux de communiquer. D'ailleurs, il ne peut y avoir de société sans information, et la démocratie exige la liberté de la presse. Précisément le pluralisme et l'indépendance des organes d'information sont indispensables au développement intellectuel de l'individu et à son insertion dans le groupe.

Devant participer aux travaux de la « table ronde », qui commence jeudi, je rappelle ici les raisons d'une certaine morosité de la presse : augmentation considérable du prix du papier (près de 50 %) ; déclin du volume de publicité, la diffusion (payante ou gratuite) et l'appartenance ou non à un groupe financier.

Ces distinctions étant admises, nous pourrions imaginer qu'un Conseil national de la presse et d'un ordre des journalistes - deux créations qui s'imposent - seraient chargés de garantir l'écrit de concurrence à apporter à la presse. Mais l'indique tout de suite que la presse à but lucratif ne saurait en aucune manière recevoir de quelconques aides, directes ou indirectes, dont le but est essentiellement de protéger le pluralisme des opinions.

Une question vient alors naturellement à l'esprit. Devant tant de difficultés accumulées, pourquoi l'Etat n'aiderait-il pas davantage la presse ? Seulement, quelle presse ?

Je conviens que les critères à définir seront difficiles à cerner. Cependant dans l'élaboration d'un plan global nous pourrions retenir tout à la fois la périodicité (les quotidiens par exemple ont des charges particulières), le contenu (définition de l'intérêt général), le tirage, le volume de publicité, la diffusion (payante ou gratuite) et l'appartenance ou non à un groupe financier.

Ces distinctions étant admises, nous pourrions imaginer qu'un Conseil national de la presse et d'un ordre des journalistes - deux créations qui s'imposent - seraient chargés de garantir l'écrit de concurrence à apporter à la presse. Mais l'indique tout de suite que la presse à but lucratif ne saurait en aucune manière recevoir de quelconques aides, directes ou indirectes, dont le but est essentiellement de protéger le pluralisme des opinions.

Dans l'immédiat, pour faire face aux incertitudes de la conjoncture économique, il faudrait reprendre l'aide exceptionnelle de 1972 au cas d'une nouvelle hausse du prix du papier, aménager les tarifs postaux et assimiler, éviter l'effondrement de la subvention du Fonds culturel.

En ce qui concerne les « petits journaux », il m'apparaît que la dotation de concours devrait être révisée. Nous n'avons pas le droit de laisser périr une presse qui, quoique d'un faible tirage, reste porteuse de messages.

Enfin, est-il anormal de considérer que la presse puisse être assujettie en matière de chiffre d'affaires à la fiscalité des entreprises ? A terme, un taux de T.V.A. de 7 % avec une réfaction à chiffrer permettrait la suppression, d'une part, de la taxe sur les salaires, absurde dans son application, d'autre part, de la subvention de 14 % sur le matériel, étant précisé que cette réintégration s'opérerait dans un premier temps au taux zéro.

Telles sont quelques-unes des mesures pratiques qui s'imposent d'urgence.

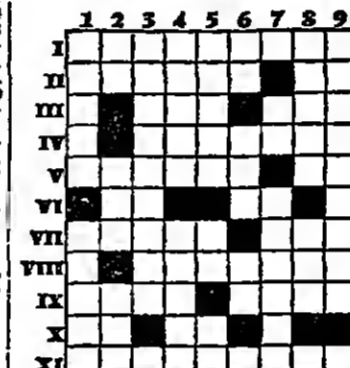
Toutefois, un grand débat de fond est-ce lui-même nécessairement à la « table ronde ». En matière d'information, nous ne pouvons pas vivre au jour le jour et assister à d'autres concentrations privées redoutables. Puisse un journal assurer un service public, quelle sera l'autorité chargée de défendre l'intérêt général ? Sera-ce l'Etat et, dans cette hypothèse, la monopole ne portera-t-il pas atteinte à la diversité ? Sera-ce un comité de la presse commerciale, à supporter, que cette dernière soit capable de ne pas toujours donner l'avantage à des intérêts privés ? Sera-ce une société mixte composée de rédacteurs et d'actionnaires combinant le droit privé et le droit public pour la défense, d'une part, des capitalistes - lucrativité limitée - d'autre part, du service public - participation des journalistes. Cette « table ronde » aura encore à examiner les modalités modernes du droit de réponse et proposer à une presse qui bénéficie des aides de l'Etat, pour une périodicité et dans des limites à définir, l'insertion d'articles non conformes à la ligne du journal. Le pire n'est-il pas, en effet, de mettre nos yeux sur la morosité de la presse, il y a de nos libertés publiques.

Où, nous avons beaucoup à réfléchir sur les raisons de la morosité de la presse, il y a de nos libertés publiques.

(*) Sénateur de Lot-et-Garonne, rapporteur spécial pour la presse, l'Information et l'O.R.T.F.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1075



HORIZONTALEMENT

I. Prêter l'oreille au moindre bruit. — II. Fut logé et nourri gratuitement une bonne partie de sa vie. Note. — III. En Suisse, à Paris lors de la délinquance. — IV. Séjour de longs moments dans un endroit sombre et humide. — V. Lancées dans le public ; se laisse parfois difficilement aborder. — VI. Fin de particule ; Divinité. — VII. Edifice champêtre ; Démonstratif. — VIII. Combat l'insipidité. — IX. Très mis ; Libère d'un poids on plonge dans l'atfection. — X. Saint ; Forme de savoir. — XI. Compliquent temporairement l'existence.

VERTICALEMENT

1. Toujours utile quand il ne se dégonfle pas ; Bouclée au moment du départ. — 2. Article inversé ; Vieux mot du temps républicain. — 3. Fendiche sur maints problèmes. — 4. Ont raison de bien des affections ; Aspire donc à se reposer. — 5. Peintre illustre ; Article étranger ; Faut chasser. — 6. Tromp ; Moyen de transmission ; Indique qu'un pli n'ira pas loin. — 7. D'un auxiliaire ; Colorent discrètement. — 8. S'abuser ; Son calme absolu doit éveiller la méfiance. — 9. Loin d'être assomant.

Solution du problème n° 1074

HORIZONTALEMENT
I. Miroir ; AL - II. Oeuf ; Ems - III. Is ; Irene ; IV. Tuiles ; RR - V. Les ; Humide ; VI. Estelle ; VII. Rôles ; VIII. Spélie ; Au - IX. Ours ; Dur - X. Lu ; Rôle ; XI. Enlames.

VERTICALEMENT

1. Moitié ; Eole. — 2. Issues ; Pau - 3. Ri ; Istres. — 4. Cell ; Eolien - 5. Irréelles. — 6. Esules ; 7. En ; Met ; DOM ; 8. Amère ; Saule. — 9. Isère ; Ures.

GUY BROUTY.

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

Jeudi
8. 3 - Art nègre, objets d'art. M^e R. et C. Boisgard
8. 5 - Table, bibel., mob. M^e Oger.
8. 7 - Tableaux anc. XVII-XIX, estampes modernes. Mme Vidal Magret, Mlle Caillet. S.C.P. Laurin, Guillaud, Autaud.
8. 10 - Tableaux modernes. S.C.P. Lodsnet. Poulain. Cornette de Saint-Cyr.

VENTE A RAMBOUILLET

M^e Antony AUBROU, Cr. Priseur
25, av. Foch, 75120 RAMBOUILLET
TEL : 483-01-31
DIMANCHE 16 FÉVRIER 1975
10 h. 30 : MONNAIES
FÉDÉRALES et RÉGIONALES
14 h. 30 : ARGENTERIE ANC.
PIÈCES XVIII^e - BIJOUX
MEUBLES ANCIENS
TAPES, TAPISSERIES
Epo samedi de 10 à 18 h.

Organisé par la S.A.B.I., le Monde.
Gérants : Jeanne Favet, directeur de la publication, Jacques Sauvaget.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

LE S.N.J. INVITE LES JOURNALISTES A « SE RASSEMBLER AVEC DÉTERMINATION SUR L'OBJECTIF D'UN STATUT DE L'INFORMATION »

Le comité national du Syndicat national des journalistes (autonome), réuni samedi 5 février, déclare, dans une résolution, que « la gravité de la situation actuelle de la presse est telle que les journalistes doivent se rassembler avec détermination sur l'objectif d'un statut de l'information ».

« Le S.N.J. autonome considère comme prioritaire que le lien de subordination matérielle des journalistes n'entraîne pas un lien de subordination intellectuelle, et que l'autonomie des équipes rédactionnelles assure l'exercice collectif de la liberté d'informar. Le S.N.J. réclame également l'application intégrale des textes régissant le fonctionnement du comité d'entreprise et leur extension ».

« Mais pour l'heure, pouvoirs publics et patronat de presse ignorent ces problèmes. En l'absence des salariés, exclus de la concertation prévue pour le 13 février, ils limitent leurs préoccupations aux seuls aspects fiscaux et financiers des entreprises de presse. Les journalistes jugent cette position inacceptable. »

« C'est pourquoi, dans sa plate-

forme revendicative, le S.N.J., en accord avec les autres partenaires de l'Union nationale des syndicates de journalistes, réclame l'élaboration et la promotion, en 1975, d'un statut des entreprises de presse et d'information, le dégageant de la subordination du capital et de l'Etat, l'aide des collectivités nationales et locales à la presse d'opinion, et le vote d'un accord assurant le droit à l'information ».

Le comité national du S.N.J. autonome demande également la reprise immédiate de toutes les actions et négociations pour la révision de la convention collective nationale engagée depuis quatre ans et en panne depuis huit mois, ainsi que l'application de la loi du 4 juillet 1974 sur les pigistes ».

Le comité a, d'autre part, adopté une motion protestant contre « les poursuites judiciaires qui viennent d'être intentées contre dix-neuf journalistes espagnols » et « d'inviter contre l'implication de M. Ernesto Garcia Herrera, correspondant notamment de la Croix à Madrid ».

150

DEMANDES D'EMPLOI	5,00	5,89	
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02	
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,22	
Offres	30,00	35,02	
Offres d'emploi "Placards Encadrés"			
minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03	

ANNONCES CLASSEES

IMMOBILIER		
Achat - Vente - Location	24,00	26,02
AUTOS - BATEAUX	22,00	25,08
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,08

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

RESPONSABLE FINANCIER BRETAGNE

La Société - 330 personnes, C.A. 260 millions - double son volume d'activités tous les 5 ans depuis sa création. Elle est implantée à 27 Km de la mer. Son expansion rapide l'amène à créer un poste de Responsable Financier et à rechercher un jeune cadre (HEC, ESSEC, ESC, IEP, Scas Eco...) qui, placé sous l'autorité hiérarchique du P.D.G., sera chargé de la gestion des fonds de l'entreprise et de la préparation de son avenir suivi de la trésorerie, relations avec les banques, recherche de moyens de financement, analyse des charges financières.

26 Rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande référence 531 M.

CHEF DE L'INFORMATIQUE 70/80.000

Un ordinateur BURROUGHS B 1726 sera livré en 1975. La société envisage de lui faire le contrôle de la production et la comptabilité. Le candidat idéal doit donc posséder un esprit d'innovation et une excellente expérience de la gestion d'un service informatique. (Références D.21).

CHEF DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE 60/75.000

La société met en place de nouveaux systèmes de comptabilité analytique, elle recherche donc un candidat possédant une bonne connaissance des comptabilités analytiques et à possible l'expérience technique permettant l'établissement des devis etc... (Références D.22).

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

recherché par cabinet interne d'un important groupe métallurgique.

Le candidat devra pouvoir faire état de références acquises en tant que CONSULTANT POLYVALENT en TROUVEUSE et GESTION et être prêt à assurer des déplacements inter-usines importants en fréquence et durée.

Résidence grande ville universitaire du Centre.

Env. C.V. manuscrit, photo, présent, n° 83.283, CONTEXTE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1^{er}), qui tr.

RECHERCHE ARCHITECTE URBANISTE 5 années d'expér., si possible, pour P.O.S. Adresser C.V. et prétentions à la direction départementale de l'équipement bureau d'études départemental, avenue Winston-Churchill, 62000 - ARRAS.

SOCIETE REGION SUB-EST recherche INGENIEUR 2 années expérience E.S.E. ou équivalent pour études systèmes logiques et assurances-ménas. Envoyer C.V. manuscrit/METAYER, 144 Fbg St-Honoré, PARIS (8^e), - Réf. 695.

CHEF D'AUDIT-INTERNE 50.000

Pour la mise en place de ses procédures d'audit interne la société recherche une personne ayant eu une première expérience anglo-saxonne dans ce domaine, apte à communiquer et possédant un excellent esprit de réflexion et de création. (Références D.23).

Les candidats recherchés doivent tous posséder une bonne connaissance de la langue anglaise. Cette société de construction mécanique en expansion rapide depuis plusieurs années offre une excellente possibilité de carrière à des candidats ambitieux, aptes à communiquer à tous les niveaux de Direction. Les postes sont situés dans leur usine près du bord de mer en VENDÉE.

Ecrire à M. SOYER - 4, rue de Ténarion - 75008 PARIS.

HESSTON
ROCHLAND S. A.

CLARK EQUIPMENT FRANCE

recherche **CONTROLEUR BUDGETAIRE**

Ce sera un homme d'études (mise en place des procédures), de calcul (établissement des budgets et plans), d'analyse et de conseil (suivi des résultats avec les responsables opérationnels). Il rendra compte au contrôleur.

Le candidat aura :

- une expérience similaire ;
- une formation comptable ou économique supérieure ;
- un esprit d'analyse tourné vers l'efficacité.

Le poste est à pourvoir à Strasbourg.

Veuillez adresser votre candidature avec C.V. et photo à la Direction de Personnel CLARK EQUIPMENT FRANCE 108, r. de la Plaine-des-Bouchers, 67100 Strasbourg.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

VARIAN S.A.
a subsidiary of VARIAN Associates Palo Alto, California, U.S.A. is looking for the following :

CHIEF ACCOUNTANT

He will be responsible for controlling a small accounting unit which provides financial and management accounting and reporting service to local divisional management as well as to European and American headquarters. The job responsibilities are wide and call for a high degree of personal involvement in getting things done. Applications are invited from qualified accountants 26 years old minimum, who already have had previous experience in an American controlled group. Excellent knowledge of English is required.

MARKETING ENGINEER

To promote the sales of microwave tubes and solid state RF components in the French market. Applications are invited from qualified engineers 26 years old minimum, with experience in selling similar components or a good background in radar, ECM and/or communications equipment. Training will be provided in Europe and the U.S.A. Fluency in English is desirable. The applicant will be joining a small team and will be required to work with a minimal amount of supervision and initiative.

If you are interested in either of the above positions, please send your C.V. and salary required to: VARIAN S.A., R.F. 12 (21, Courcouronnes), 91061 ORSAY.

Dans un marché en pleine expansion, nous venons confier le développement de nos affaires à :

4 RESPONSABLES DE SECTEURS DE VENTE

Age 27 ans minimum

3 ans d'expérience minimum dans la vente de produits de grande consommation.

Ambitieux et dynamiques, capables de progresser dans un groupe de dimension européenne.

Ecrire à : Jacques MENIGOZ, Bureau 521, 41, rue Xary, 92222 Neuilly-sur-Seine.

Joindre curriculum vitae, photo et prétentions.

BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS à PARIS

recherche **DIRECTEUR COMMERCIAL**

Formation : X - P. et C. - Centrale - T.P. - A.M. ou équivalent.

Expériences Bâtiment - Constructions Industrielles

Bonne introduction commerciale - Aisance dans les contacts humains.

Intéressement - Voiture - Avantages divers. Discretion assurée.

Ecrire sous le numéro 7.936, « Le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9^e).

franlab informatique

est une importante Société de Service et de Conseil en Informatique

ses clients appartiennent à toutes les branches industrielles et à tous les secteurs de service. Ils se préoccupent de tous les problèmes scientifiques et de gestion.

FRANLAB INFORMATIQUE rech. :

INGÉNIEUR-INFORMATIEN

(3 à 4 ans d'expérience)

- désirant exercer nos qualités pédagogiques et mettre ses connaissances au service de nos clients,
- pour participer à une activité de formation : sessions de cours et lecture de documentations techniques.

Adr. curriculum vitae détaillé et prétentions à : FRANLAB INFORMATIQUE, Direction de Personnel, 4, av. de Bois-Préau - 92004 BULLE-MALMAISON.

DIRECTEUR ENGINEERING GENERAL

Nous lançons, principalement à l'exportation, la première tranche d'un programme de réalisation d'ensembles industriels clés en main d'une valeur unitaire de plusieurs milliards dans une technologie de pointe.

Le Directeur de la partie technique est chargé de diriger et de coordonner la mission d'engineering général dans le cadre de l'association de constructeurs chargés de la réalisation du projet. Il devra constituer son équipe d'ingénieurs spécialistes intervenant de la conception à la fin des études.

Une réelle expérience d'études générales et de coordination d'études de détail d'ensembles industriels (pétrole, pétrochimie, énergie...) de préférence à l'étranger et qui devra avoir été acquise dans une Société engineering est nécessaire dans cette fonction.

Pour des raisons de confidentialité réciproque, vous voudrez bien écrire à No 92734 CONTEXTE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 - qui transmettra votre dossier.

Réf. M15

SLIGOS

GRUPE A VOCATION EUROPEENNE

recherche

INFORMATIENS ou COMMERCIAUX ayant une aptitude à la vente

pour leur confier des postes d'

INGENIEURS COMMERCIAUX

Notre Société vous offre l'opportunité de réaliser vos ambitions si vous avez le potentiel et le dynamisme indispensables à l'exercice de nos activités.

SLIGOS Adr. C.V. et photo à SLIGOS Direction Ciste 81, Rue Jean-Jaures 92807 PUTEAUX C&C

Important Groupe financier national pour son département juridique

recherche **JURISTE DROIT DES SOCIÉTÉS**

- Formation Droit privé.
- Expérience 2 à 3 années acquise dans un cabinet juridique, une fiduciaire ou éventuellement chez un notaire dans le domaine du Droit des Affaires et spécialement Droit des Sociétés.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 9.537, COPAF, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transmet.

Importante Société de Services rech. pr son siège

INSPECTEUR COMPTABLE

ayant expérience audit interne + contrôle gestion. Sérieuses références exigées.

Lieu de travail : Paris. Déplacements banlieue. Salaire suivant compétences + nombreux avantages.

Envoyer C.V., références et prêt, sous numéro 5.094, PUBLICITE 16, avenue du Château BLACK 94300 VINCENNES, qui transmettra.

Filiale française important groupe pétrolier

recherche **INGÉNIEURS COMMERCIAUX DIPLOMÉS HEC, ESSEC SUP. de CO ou équivalent**

Libérés du Service National.

Minimum 2 ans d'expérience problèmes de contacts commerciaux et gestion, pour postes

Attachés commerciaux

suivant besoins du Service, en résidence Paris ou province.

- Fonction comportant nombreux déplacements.
- Formation complémentaire assurée.
- Possibilité développement carrière en fonction aptitudes.

Adresser curriculum vitae et photo à n° 92.044, CONTEXTE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1^{er}), qui tr.

GRUPE INTERNATIONAL

recherche pour **PROCHE-ORIENT UN INGÉNIEUR ou CADRE ADMINISTRATIF**

CHARGE DE :

- gestion administrative et financière de contrats.

IL EST NECESSAIRE D'AVOIR :

- 30 ans minimum ;
- formation supérieure ;
- connaissance des techniques bascales et financières internationales ;
- pratique de la langue anglaise exigée ;
- une première expérience engineering appréciée.

Tél. pr 1^{er} rendez-vo: M. STREZ, MIR. 41-23.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ELECTRONIQUE

Banlieue Sud, recherche

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES confirmé

Pour conception et simulation de systèmes

Adresser curr. vitae, présent, et photo à n° 92.739, CONTEXTE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1^{er}), qui tr.

LE CHEF DES FABRICATIONS MÉCANIQUES D'UN CENTRE IMPORTANT

d'une grande entreprise implantée en région parisienne recherche pour le seconder :

UN INGÉNIEUR diplômé

de nationalité française.

Une expérience de 10 années est souhaitée en usage de précision, ensembles complexes, moyennes séries.

La rémunération sera fixée en fonction des capacités du candidat retenu. Il s'y ajoute d'importantes avantages sociaux.

DISCRETION TOTALE ASSURÉE

Ecrire avec curriculum vitae détaillé à n° 93.062, CONTEXTE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1^{er}), qui tr.

سوزا بن المرحون

855
1
869
+ 512
286
0 h 2
2 18
- 9

صكنا من الاعمال

offres d'emploi

UNE GRANDE ENTREPRISE FRANÇAISE FAISANT PARTIE D'UN GROUPE INTERNATIONAL a fait, en 1974, un CA de plus d'un milliard de F, avec près d'une dizaine de milliers de clients.
Son directeur cherche, pour renforcer les services du siège (banque ouest de Paris),

un comptable confirmé

réf. 2822 M
adjoint du chef des services comptables.
Il participe au travail comptable régulier (comptabilité générale, clients, banque) et produit des CE mensuels détaillés. Il perfectionne efficacement le personnel (30 collaborateurs).
C'est un comptable de très bon niveau (minimum BP), d'au moins 30 ans (appointements supérieurs à 50 000 F par an). Il peut, s'il réussit, avoir une bonne évolution de carrière.

un analyste financier et juridique

réf. 2823 M
adjoint du chef du service contentieux.
Il étudie les crédits consentis aux clients et suit les règlements, en liaison avec les services commerciaux. Il rédige et prépare les actions en contentieux.
C'est un ESC, Sciences Eco., ou équivalent d'au moins 27 ans, ayant quatre ans de pratique dans la banque ou dans une société de crédit (appointements supérieurs à 40 000 F par an).
Ecrire à Mme M.C. TESSIER ss réf. corresp.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

offres d'emploi

SPIE BATIGNOLLES

PARIS - PREMIER ENTREPRENEUR FRANÇAIS A L'EXPORTATION
complexes industriels en France et à l'étranger dans les domaines chimique, pétrochimique, nucléaire.

RECHERCHE DANS LE CADRE D'UNE LARGE EXPANSION

DIRECTEUR DE PROJETS

responsable de l'animation et de la coordination d'équipes pluridisciplinaires d'ingénieurs d'affaires et de spécialistes pour la réalisation de projets importants.
Ces fonctions impliquent :
UNE FORMATION D'INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE OU DE MÊME NIVEAU ET UNE SOLIDE EXPÉRIENCE PRATIQUE D'INGÉNIEUR D'AFFAIRES AYANT ÉTUDE, NÉGOCIÉ, PILOTÉ ET GÉRÉ D'IMPORTANTES CONTRATS.
La langue anglaise est indispensable.
Ecrire sous la référence DL 374 AM.

SPIE BATIGNOLLES RECHERCHE ÉGALEMENT A DES NIVEAUX DIVERS DE RESPONSABILITÉS

PLUSIEURS INGÉNIEURS D'AFFAIRES

Capables d'assumer selon leur expérience tout ou partie de contrats de réalisation d'ensembles ou sous-ensembles industriels.
Ecrire sous la référence EM 373 AM.

QUELQUES JEUNES INGÉNIEURS

ayant un début d'expérience industrielle et des vœux de s'orienter dans le domaine engineering et entreprise générale.

DANS LE CADRE DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE, CES POSTES OFFRENT A CANDIDATS DYNAMIQUES UNE SOLIDE FORMATION ET DES PERSPECTIVES INTÉRESSANTES DE CARRIÈRE.
Ecrire sous la référence FN 374 AM.

INGÉNIEUR PROCESS

pétrole et pétrochimie.
POUR ASSURER LIAISON ENTRE LA FIRME ET LES BAILLEURS DE LICENCE.
Ecrire sous la référence GO 373 AM.

etap En. en précisant la référence.
4, rue Masséna, 75016 PARIS.
DISCRETION ABSOLUE.

offres d'emploi

RESPONSABLE INDUSTRIALISATION

IMPORTANTE SOCIÉTÉ CONSTRUCTION ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE recherche pour sa Division MESURES INSTRUMENTATION ET SYSTEMES.
Ingénieur minimum 30 ans ayant 5 ans d'expérience au moins dans le domaine du développement et de l'industrialisation et possédant une bonne pratique de l'analyse de la valeur dans le même secteur de fabrications.
Il assurera :
- la gestion du bureau de dessin,
- la mise au point et tests des prototypes,
- la coordination avec les concepteurs et les Services Méthodes.
Adresser CV détaillé sous référence 3456 à M.A. BORDES C.D.S. 6, place d'Estienne d'Orves 75009 PARIS.

TEKTRONIX
Division Informatique

des ingénieurs informaticiens

recherche
qui seront chargés de l'assistance technique de nos produits dans un champ d'application très vaste.
Ce poste convient à des candidats ayant de bonnes connaissances :
- Du FORTRAN et d'un assembleur,
- De la TELETRANSMISSION,
- De l'ANGLAIS.
De bonnes notions système (petit et gros ordinateur) seraient appréciées.
Possibilités d'avvenir pour les personnes de valeur.
Participation aux bénéfices.
Ecrire rapidement avec C.V. et photo à :
TEKTRONIX - B.P. 13 91401 ORSAY.
ou tél. au 907.64.38 C&C

offres d'emploi

NOUS SOMMES UN GROUPE EUROPÉEN, nos activités (biens d'équipement pour L'ÉNERGIE), s'étendent au monde entier. Nous avons la première place sur de nombreux marchés grâce à la valeur de nos techniciens - 1 600 ingénieurs et cadres -.

Notre RESPONSABLE DU RECRUTEMENT et de la GESTION DES CADRES

à Paris cherche SON ADJOINT
Au sein de l'équipe de direction du personnel il se voit confier le RECRUTEMENT et participe aux actions de développement du potentiel humain de l'entreprise.
EMPLOI : à accueil, promotions, mutations.
RÉMUNÉRATION : évaluation, performances, systèmes.
DEVELOPPEMENT : gestion prévisionnelle, formation.
C'est un jeune cadre, minimum 32 ans, de formation supérieure, il a une expérience d'au moins cinq ans des relations humaines dans un groupe international.
L'anglais est indispensable et l'espagnol un atout supplémentaire pour ce poste qui peut offrir, rapidement, des responsabilités plus importantes dans cette fonction.
Ecrire à G. BARDOU, ss réf. 2830 M.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE GÉOPHYSIQUE

"ALGÉO"

Recherche pour son Centre de formation de HASSI-MESSAOUD (SAHARA) - ALGÉRIE

I - ENSEIGNANTS EN TOPOGRAPHIE

- Ingénieur ayant expérience dans l'enseignement topographique
- Connaissances en topographie sismique appréciées
- Salaire intéressant
- Nombreux avantages sociaux
- Lieu de travail : HASSI-MESSAOUD

II - ENSEIGNANTS EN ÉLECTRONIQUE

- Ingénieur ayant l'expérience dans l'enseignement électronique
- Désireux d'approfondir ses connaissances en électronique sismique
- Salaire intéressant
- Nombreux avantages sociaux
- Lieu de travail : HASSI-MESSAOUD

ECRIRE EN JOIGNANT :
- Curriculum vitae ;
- Copies conformes des diplômes

à SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE GÉOPHYSIQUE « ALGÉO »
rue Finaléri - Villa Boukandoura
EL-BIAR - ALGER

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN INFORMATIQUE (CERI) D'ALGER

Établissement chargé de la formation des informaticiens (Programmeurs, Analystes, Ingénieurs)

RECRUTE

- 2 ENSEIGNANTS en Technologie des Ordinateurs
- 2 ENSEIGNANTS spécialistes en Systèmes connaissant le Système SIRIS 7 et l'Assembleur 10070 en Langages évolués (COBOL, PL1, FORTRAN, BASIC)
- 3 ENSEIGNANTS en Méthodologie d'analyse et de programmation connaissant les méthodes L.C.S. LCP et CORIG
- 2 ENSEIGNANTS en Organisation
- 2 ENSEIGNANTS en Mathématiques
- 2 ENSEIGNANTS en Statistiques
- 2 ENSEIGNANTS en Recherche Opérationnelle
- 1 INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN.

Ces enseignants doivent avoir des titres suffisants, une expérience pratique dans leur spécialité et avoir déjà enseigné. Ils auront des activités d'enseignement et de recherche, et participeront à l'encadrement des élèves dans des projets réels en entreprise.

Les postes offerts seront libres à la rentrée d'octobre 1975.
Les candidats peuvent être recrutés soit dans le cadre d'un contrat de droit commun, soit dans le cadre de la Coopération Algéro-Française.

Les candidatures doivent être adressées au CERI - Oued-Smar - ALGER. Joindre un C.V. détaillé et toutes pièces justificatives des titres et qualifications.

Entreprise de Services implantée sur l'ensemble du territoire recherche

1 ADJOINT (TE) AU DIRECTEUR NATIONAL DE L'EXPLOITATION AFFECTÉ (E) A UNE LIGNE D'ACTIVITÉ

Ce poste fonctionnel conviendrait à un cadre :
- Répondant des responsabilités dans le domaine :
- Commercial ;
- Études économiques ;
- Ou coordination des activités concernant une ligne de produits.
- Au sein d'une firme d'engineering, de conseil en organisation, en informatique, en recrutement ou dans une société d'audit.
Rémunération de l'ordre de 85.000 F ou +.
Ecrire avec C.V. détaillé et présentations à n° 83.084, CONTESSÉ Publ., 20, av. Opéra, Paris-3^e, q. tr.

Nous sommes un très important Laboratoire Français de produits pharmaceutiques et afin de mieux faire connaître nos produits au Corps Médical, nous recherchons un

médecin

qui aura la responsabilité de l'INFORMATION MÉDICALE pour deux de nos produits originaux et d'une haute portée scientifique.
L'expérience de l'industrie Pharmaceutique n'est pas indispensable, mais le goût de l'écriture et de la communication l'est.
Nos cadres sont informés de cette recherche.
Envoyer C.V. manuscrit et détaillé sous référence 1355 à : **S.P.M.**
180 av. Ch. de Gaulle, 92222 NEUILLY SUR SEINE
qui transmettra
Discrétion totale assurée

IMPORTANTE ENTREPRISE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS BANLIEUE OUEST, recherche pour contrat à durée déterminée (6 mois environ)

JEUNE JURISTE DROIT PRIVÉ

Expér. souhaitée en contentieux et recouvrement.
Ecrire so covoyant C.V., photo et présentations, à FOUGEROLLE - B.P. 46, 78140 VELENY-VILLACOUBLAY.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE appartenant à un GROUPE INTERNATIONAL recherche

UN CHEF DES SERVICES COMPTABLES ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

Le poste requiert la connaissance de la comptabilité anglo-américaine, des bonnes notions de la langue anglaise.
Le candidat doit connaître le contrôle de gestion et être apte au dialogue avec les informaticiens.
Agré souhaité 35 ans minimum
Lieu de travail proche BANLIEUE NORD.
La rémunération sera fonction de l'expérience et ne sera pas inférieure à 90.000 F/ao.
Adr. lettre manuscrit, C.V. et photo à n° 83.397, CONTESSÉ Publ., 20, av. Opéra, Paris (3^e), qui tr.

IMPORTANTE ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE LEADER DANS SA BRANCHE

CADRE COMMERCIAL export

Formation supérieure, 30 ans minimum
Expérience de quelques années dans les négociations internationales.
Analyse parfaitement courante. Basé Région PARIS.
Nombreux déplacements dans le monde.
Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11.11 de 9h à 18h, qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.
Réf. : 516
37, rue du général Foy 75008 PARIS

SOCIÉTÉ HOLDING de BUREAUX D'ÉTUDES comportant de nombreuses filiales recherche

JURISTE

Agé de 30 ans minimum, ayant acquis une bonne expérience droit des sociétés.
Porte pouvant évoluer rapidement vers la direction du service juridique du groupe.
Ne pas téléphoner, adresser curric. vitae manuscrit, photo et références au Directeur Administratif et Financier d'U. T. HOLDING - OTE, 18, boulevard de la Bastille, - 75787 PARIS CEDEX 12.

S. I. F. A.
Société multinationale industrielle et immobilière recherche pour prendre en charge la commercialisation de ses programmes de construction et développement rapide :

ATTACHÉ COMMERCIAL

Formation Bac +, 30 ans minimum.
Expériences d'au moins 5 ans dans la négociation immobilière au sein d'une société de bonne réputation.
N'ayant pas été, de préférence, rétribué uniquement à la commission.
Lieu de travail : PARIS, SAINT-LAZARE
Ecrire avec C.V. sous référence COMST à :

CETAGEP
10, avenue Amiral Lemoine - 75008 PARIS

Cie d'ASSURANCES CARREPOUR CHATBAUDUN recherche

Programmeur Système DOS - VS et PROGRAMMEUR LANGAGE ASSEMBLEUR PLI

Ret. à n° 2664, Spenat, 12, r. J.-Jaurès, 92 Puteaux.

Importante Société, proche Bouillem Nord, cherche HONEYWELL BULL de rechercher un

analyste programmeur

• 2 ans de pratique de la fonction.
• Bonne connaissance du Cobol, d'un OS évolué, et si possible de H 2500.
Ce poste, à créer, devra déboucher rapidement sur des responsabilités d'encadrement.
Envoyer C.V. manuscrit et présentations au réf. 111 à : HONEYWELL BULL (APES 14-107) 61, 63, rue d'Avon 75009 Paris Cedex 20

emplois régionaux

INGÉNIEUR EN INFORMATIQUE

CLARK EQUIPMENT FRANCE

CONTROLER BUDGETAIRE

franlab informatique

FRANLAB INFORMATIQUE

INFORMATICIEN

INFORMATICIEN

SLIGOS

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

SLIGOS

UN INGÉNIEUR

offres d'emploi

Entreprise Moyenne Dynamique porte de Venues embauche jeune responsable sans tradition pour COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

Nous sommes une fabrique de produits chimiques spécialisée dans les produits de collage. Présentation dans votre réseau de vente et chers clients.

INSTITUT DE FORMATION RECHERCHE Ingénieur agronome pour l'horticulture et les cultures maraichères.

C.N.E.T. recherche OPÉRATEURS SUR DROINATEURS OEBUTANS

JEUNE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FILIALE TRÈS IMPORTANT GROUPE offre bonne situation stable et d'avenir à un CADRE COMMERCIAL

Jeune femme 27 ans ch. situat. stable recherche dans la région de Paris un homme sérieux.

ARCHITECTE O. E. S. A. Urbainisme, architecture, aménagement paysager, études de plans, etc.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

offres d'emploi

GRUPE IMPORTANT de Prestations de Services recherche Technico-Commercial (homme) qualifié pour développer et créer client.

Collaborateur Il sera chargé, au sein d'une équipe et sous responsabilité de chef d'équipe, de :

ENTREPRISE, leader de sa branche Quincaille nationale, recherche pour son Agence de Paris un descripteur responsable.

Secrétaire H. ou F. - STENOACTYLO Possédant solides connaissances procédurales.

Technico-Commercial Respons. des ventes, 26 à 65 pers. fabriquant articles secondaires.

Ingénieur Responsable des Fabrications 40 ans minimum Form. AM, O.E.R.I. ou équiv.

CAOIRE RESPONSABLE 35 ans minimum Gérant un fonds d'assurances formation et un centre d'apprentissage.

UN NEGOCIATEUR AMÉNAGEMENT URBAIN recherche Ce cadre aura la responsabilité de l'étude et de la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation de l'habitat ancien.

UN JEUNE CADRE ADMINISTRATIF avant des connaissances en informatique et possédant la maîtrise de la langue anglaise.

Collaborateur associé ultérieurement, à assurer des fonctions de direction, assistant à l'ère d'un directeur.

Ingénieurs spécialistes en mécanique et tuyauterie, ayant une bonne expérience de l'ingénierie.

emplois féminins

LABORATOIRE VYRON spécialisé dans le MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL à usage unique recherche UNE COLLABORATRICE

SC MARLEY GROUPE INTERNATIONAL Cinq Villes en France recherche Secrétaire Bilingue Anglois - Français

BANQUE HERVET recherche pour son département immobilier à Neuilly REDACTRICE

INGÉNIEUR avant acquis de bonnes connaissances techniques commerciales

GRAPHISTE (FORMATION PUBLICITAIRE) 28 ans cherche collaboration (intégrée ou séparée) avec bureaux d'archi.

VENDEUR et FAIRE VENDEUR des nouveaux produits d'ÉTABLISSEMENT

CADRE SUPÉRIEUR de BANQUE 41 ans - Classe VII Directeur d'Agence très import. Diplômé d'Enseignement Supérieur (D.S.H.E.C.).

R.F. d'Allemagne INGÉNIEUR ALLEMAND 38 ans, bilingue, recherche situation en Allemagne d'une filiale Française.

VENDEUR CRÉATIF 1° FORCE 28 ans Diplômé Études Supérieures Financières et commerciales.

DIRECTEUR GÉNÉRAL 50 ans VÉHICULES INDUSTRIELS 25 ans d'expérience automobile.

formation profession.

PROGRAMME D'EXPLOITATION Niveau SAC de 1er degré 6 à 8 mois - 180 h. de cours

Secrétaire Traductrice Trilingue ANGLAIS - ALLEMAND. 31 h. 45 en 5 jours.

ADMINISTRAT. D'IMMUEBL. recherche immédiatement : 1) Secrétaire STENOACTYLO, 2) Secrétaire STENOACTYLO

Secrétaire excellente steno-dactylo, bonne expérience du secrétariat et du travail administratif.

CONSEIL DE FAMILLE, 26 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

Ingénieur 38 ans, 14 ans d'expérience, diplômé de l'Université de Paris, cherche poste d'ingénieur ou de chef de service.

immobil... eluvité... PANOR... ANIMAX... INFORMATION LOGEMENT... 525-23-03... 350-11-13... 733-17-92

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUDREAU

« Une réforme progressive »

Redouté autant du côté patronal que du côté des organisations syndicales ouvrières, le rapport du Comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise voit enfin le jour. Deux cents pages d'analyse et de propositions : c'est un véritable catalogue qui émerge de la rue de Valenciennes. Au bas mot, solennelle-dix propositions « principales ». Le sommaire y jette le possible et le général le partiel. Sans d'avoir rien inventé, disent les membres du Comité, ce qui est vrai. On trouve

là la synthèse la plus sérieuse qui soit des multiples questions évoquées par ceux qui trahissent de la vie de l'entreprise depuis des années. Sauf erreur, rien n'aura été oublié, ni l'amélioration des conditions de travail, ni la critique de l'expansion dans l'entreprise, ni les ouvertures vers une plus vaste politique contractuelle, les voies nouvelles de la participation sociale, la rénovation des fonctions dirigeantes, l'aménagement des successions, la revalorisation de la situation des

actionnaires, l'amélioration de la participation financière des salariés, la nécessité de promouvoir la création d'entreprises, celle de prévenir leurs difficultés et d'y faire face, etc. L'abondance des propositions est la caractéristique majeure de ce rapport, et sans doute a-t-on voulu ainsi apporter une solution au problème politique qu'il posait. Car il ne fallait pas manquer de courage pour aborder de front cet objet de réforme, qui se trouve au centre à la fois du

débat politique, de l'activité économique et sociale, et de la vie quotidienne. Ceci étant fait, ce n'est pas au moment d'ouvrir la perspective de négociations, ou au moins de discussions, « sous astuce », sur l'entreprise que les centrales syndicales et les organisations patronales vont encenser les conclusions du Comité présidé par M. Pierre Sudreau. Mais, au moins, à la lecture du document, qu'aucun des partenaires entrepreneurs de tirer sur ses conclusions à bon droit. Les

« La société française n'échappe pas aux grandes mutations qui subissent toutes les sociétés industrielles modernes. » Ainsi, la première phrase du rapport du Comité d'étude pour la réforme de l'entreprise ne comporte-t-elle pas le mot « société », mais deux fois le mot « société ». On trouve l'explication dans la conclusion de la première partie — intitulée « Le constat » — du document. Sous le titre « Le sens d'une réforme », cette conclusion sert de charnière avec la seconde partie, sur les « propositions », cette dernière comportant cent cinquante-neuf pages, contre vingt-neuf à la première.

« La justification d'une réforme de l'entreprise doit être recherchée moins dans une déficience de son fonctionnement que dans le mouvement de la société elle-même : c'est parce qu'il y a mutation rapide dans notre société qu'il faut accélérer la mutation dans l'entreprise, écrivent les rapporteurs. Celle-ci n'est en effet qu'un sous-ensemble du système économique et social. Elle ne peut échapper à la logique générale de celui-ci. Sous l'influence des grandes forces qui agitent la société, l'entreprise évolue constamment, mais sa propre capacité d'adaptation est limitée, ainsi qu'on l'a

constaté dans le passé et qu'on l'observe aujourd'hui. Dans ces conditions, que faut-il attendre d'une réforme de l'entreprise ? « Réformer l'entreprise n'est pas réformer la société : l'économie de marché implique une certaine rationalité du comportement interne externe de l'entreprise, répondent les auteurs du rapport. Elle fixe des limites à l'autonomie de ses choix économiques, techniques, financiers et même sociaux. Si, en elle-même, elle peut constituer une existence menacée, se doit de répondre constamment aux impératifs du marché. Néanmoins, l'économie de marché n'impose pas un modèle unique et rigide d'organisation sociale. A l'intérieur de ses contraintes, plusieurs schémas sont possibles, ainsi que le montrent les exemples étrangers. Il importe donc de découvrir ceux qui sont adaptés à la société française et de répondre au besoin pressant de renouveau qui se manifeste en son sein. C'est là une tâche difficile qui se heurte à tous les blocages déjà décrits. Si, en elle-même, elle peut constituer un progrès d'une très grande portée, il faut aussi en accepter les limites. L'entreprise n'est pas toute la société. La contestation dans ce domaine est légitime, mais elle doit se limiter à des propositions sociales dans l'entreprise. »

« Ainsi s'explique la conception de ce rapport qui, sans prétendre à l'exhaustivité, aborde délibérément de façon pluraliste les problèmes de l'entreprise. Ses propositions s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle. Son ambition est de nourrir l'action aussi bien pour le court terme que pour le moyen terme, même si le type de la structure économique et sociale que la France connaîtra dans les années à venir doit être différent de celui des dernières décennies. »

« Plus qu'une réforme de l'entreprise, le rapport propose un ensemble de réformes pour les entreprises. »

taillées. Ainsi une « liste de base » des indicateurs de la situation sociale de l'entreprise est-elle notamment dressée.

« Les rémunérations : salaires horaires et mensuels, avantages sociaux, comparaison des salaires masculins et féminins, droit des rémunérations dans l'entreprise. »

« La durée du travail et la structure du personnel : durée hebdomadaire moyenne, répartition entre le travail positif et le travail de jour, horaires, absences, rotation du personnel, pyramide des âges et des anciennetés. »

« Les accidents du travail, les maladies professionnelles, le taux d'emploi des handicapés. »

« Les travailleurs immigrés : nombre, rotation, qualification et salaires moyens. »

« La promotion professionnelle : changement de qualifications et

de niveaux hiérarchiques, temps et crédits consacrés à la formation. »

« L'environnement social : éloignement du domicile et temps de trajet. »

« Les centres sociaux et les activités culturelles et sportives de l'entreprise. »

« Des études doivent être accomplies dans ces domaines, par les professions, par les syndicats et par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. »

« En outre, pourraient être recherchés des indicateurs objectifs de la qualité d'une organisation. Les indicateurs élaborés et discutés au niveau de chaque entreprise dans le cadre des instances représentatives du personnel devraient dresser un rapport annuel sur la situation sociale de

la firme et de ses divers établissements. Ce document sera soumis au comité d'entreprise, ses passages principaux repris dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ou, en l'absence de l'Assemblée nationale pour l'amélioration des conditions de travail et de la commission des opérations Bourse pour fixer les modalités de cette publication pour les sociétés cotées. »

Et cinq groupes d'objectifs sont assignés aux entreprises dans leur nouveau programme d'action : l'équilibre et la sécurité, l'adaptation de la charge physique et mentale du travail, la restructuration du travail autour des concepts d'investissement et d'investissement, la formation permanente.

Laisser une grande souplesse de choix et d'organisation

Et cette conclusion introductive s'achève sur les propos suivants : « Mais il reste que l'entreprise ne sera efficace et ne servira vraiment les finalités économiques et sociales que si elle n'est pas en décalage par rapport aux aspirations dominantes. A cet égard, plutôt que d'assister passivement à une évolution spontanée, très imprévisible, des entreprises et des branches, mieux vaut ouvrir un débat clair et approfondi, à partir d'un inventaire de l'ensemble des ques-

Les modalités de la co-surveillance

« La représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance doit être minoritaire. Elle pourrait porter sur un tiers des sièges. Naturellement, cette proportion de tiers doit être retenue sans préjudice d'une adaptation possible du nombre total d'administrateurs que le loi prévoira selon les situations concrètes. »

« La loi actuelle devrait naturellement être modifiée pour rendre compatible la qualité de membre du conseil de surveillance et celle de salarié. Les représentants salariés bénéficieront, à l'égard du licenciement, d'une protection identique à celle des membres du comité d'entreprise. Comme les autres membres, ils pourraient voter soit s'abstenir. Pour limiter à la seule co-surveillance le participation des salariés au conseil, le président du conseil serait tenu d'interroger les membres du conseil pour connaître leur avis à l'issue de chaque délibération. Les représentants des salariés pourraient recourir à leur faculté de s'abstenir quand il leur apparaîtrait que la décision à prendre constituait un acte de gestion et non de contrôle. »

« Les statuts trancheraient librement la question essentielle de la participation des représentants des salariés à la nomination et à la révocation du chef d'entreprise. »

« La durée du mandat des membres salariés des conseils serait aussi fixée par les statuts. »

III. — Consacrer la place des hommes

Le second groupe de propositions, intitulé « Consacrer la place des hommes dans l'entreprise », suggère les améliorations suivantes :

1) Reconnaître le syndicat comme partenaire.

2) Laisser un champ plus vaste à la négociation collective. Inciter les partenaires sociaux à dépasser leurs obligations légales par des accords contractuels.

3) Développer l'effort de formation des cadres syndicaux. Augmenter éventuellement le nombre des représentants syndicaux dans les grandes entreprises et accroître les moyens concrets mis à leur disposition.

4) Appliquer la loi en matière de constitution des comités d'entreprise.

5) Par accord contractuel, aménager la représentation du personnel dans les entreprises de moins de trois cents salariés.

6) Parvenir à une meilleure représentativité du comité d'entreprise ; modifier les règles de représentation des établissements, ainsi que du personnel d'encadrement.

7) Aménager le régime des élections au comité d'entreprise (éligibilité à dix-huit ans, protection accrue pour la première élection, mode de scrutin).

8) Renforcer les compétences du comité d'entreprise en matière de formation et de conditions de travail.

9) Créer au sein du comité d'entreprise une « délégation de confiance » ayant pour fonction d'approfondir la concertation sur les questions économiques et de préparer les dossiers correspondants en vue de leur présentation au comité.

10) Instituer une représentation du personnel au niveau des groupes et holdings.

11) Obliger les groupes multinationaux à désigner un représentant auprès de leurs filiales françaises afin de répondre de la stratégie du groupe ;

12) Ouvrir une voie nouvelle de participation : la co-surveillance.

« Prendre les mesures nécessaires pour autoriser la représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés qui le souhaitent. Susciter un débat public sur la possibilité d'introduire à titre obligatoire, et dans la proportion du tiers, des représentants des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés d'une certaine importance. Détermination du débat approprié et du mode de désignation. »

« L'unicité n'est pas encore faite sur le principe de la co-surveillance. Pour faire une pièce légitime aux réticences qu'elle suscite, il faut envisager une mise en œuvre progressive (...). Cependant, le comité est une unité à penser que l'on devait autoriser, dès maintenant, toutes les sociétés que ce soient leur statut et leur dimension à expérimenter la co-surveillance. »

« Dans cette perspective, il faut que la loi intervienne pour permettre aux partenaires qui le souhaitent de s'engager dans cette voie. »

« Une procédure de mise en œuvre volontaire par accord des actionnaires et du personnel doit donc être instituée. »

« Après une période d'expérimentation, que l'on envisagera plus tard, la co-surveillance obligatoire dans les grandes entreprises après une période de cinq ans selon le formule utilisée en Suède. Ainsi, seraient coordonnées l'entrée en vigueur de la co-surveillance obligatoire et la rénovation du conseil d'administration dans les sociétés anonymes après 1980. »

« La question se pose encore de savoir s'il faut combiner au conseil la présence des représentants salariés au comité d'entreprise avec voix consultative avec des représentants ayant voix délibérative. Si la co-surveillance devait être obligatoire, une telle coexistence devrait être envisagée. En revanche, tant qu'elle est facultative et ne s'applique que par collèges, la question doit être tranchée par les statuts. Bien entendu les collèges de bénéficiaires de voix délibérative conserveraient leur représentation à titre consultatif. »

I. — Le constat

« L'entreprise et la société d'aujourd'hui » et « La crise de confiance entre les partenaires sociaux », tels sont les deux chapitres d'ouverture du rapport. L'entreprise est reconnue comme l'instrument du progrès économique et technique, de l'instrument d'innovation et de promotion, mais elle est critiquée au nom d'aspirations nouvelles : la dénonciation du productivisme, la remise en cause des principes d'organisation de l'entreprise, la contestation du modèle juridique traditionnel, la critique des excès de l'économie de profit. En même temps, on constate que l'entreprise est au centre d'un mouvement de réforme qui touche de nombreux pays européens dont les réformes ont été caractérisées : d'une part, la participation des salariés au contrôle et à l'information dans l'entreprise doit s'effectuer à plusieurs niveaux et par diverses voies complémentaires ; d'autre part, quels que soient l'ampleur de la réforme et le climat social dans lequel celle-ci intervient, la dialectique complexe entre revendication et coopération subsiste inévitablement.

Quant à la crise de confiance entre les partenaires sociaux, elle est attribuée à des raisons historiques, aux difficultés du dialogue social et à l'attitude de l'Etat.

« Certaines confédérations syndicales rejettent le régime capitaliste et accusent les entreprises d'un changement de système économique », n'ont pas peur d'écrire les rapporteurs.

« Cette conception a deux conséquences principales. Les revendications, qu'elles soient individuelles ou collectives, ont parfois présentées dans le cadre ou à l'appui d'une critique globale, souvent mêlée d'idéologie et parfois d'une très vive combativité.

Des indicateurs sociaux

Ce chapitre, « Transformer la vie quotidienne », comporte à lui seul une trentaine de pages, soit à peu près autant que l'ensemble de la première partie du rapport consacré au « constat ». Sous le titre « Prendre conscience du travail d'aujourd'hui », il aborde sans blesser l'analyse de quelques problèmes fondamentaux de notre société. « L'expansion a été fondée sur la recherche de la productivité à tout prix et sur la stigmatisation consistante de la consommation », écrit-il. « La couverture des besoins fondamentaux, puis la séduction des biens

La légitimité de la fonction syndicale

De toutes ces propositions, celle qui est considérée comme la plus importante par les rapporteurs est la première, si évidente qu'elle puisse paraître à certains.

« Un dialogue ouvert ne peut s'établir qu'entre deux partenaires en situation de co-surveillance. Les écrits de l'entreprise, la condition d'un tel dialogue entre direction et salariés se réalise par l'intermédiaire d'un ou plusieurs syndicats représentatifs, capables de se poser en interlocuteurs du chef d'entreprise et d'examiner des institutions élues par le personnel. »

« C'est un fait que le niveau de l'entreprise, la direction négocie avec le partenaire syndical, soit pour la conclusion d'un accord salarial, soit en cas de conflit, poursuivent-ils. Au niveau des branches et des professions, c'est également avec les syndicats que sont conclus les conventions collectives. Enfin, la politique contractuelle dans la nation n'a d'existence qu'avec les confédérations représentatives. L'ensemble de ces actions constitue le fondement de la légitimité de la fonction syndicale : les organisations syndicales synthétisent et expriment les aspirations collectives des travailleurs. Elles les insèrent dans une perspective d'ensemble. Elles contribuent à la formation des représentants des salariés. Elles offrent une voie de promotion pour leurs militants. Enfin, tout en jouant un rôle contestataire, elles constituent un facteur de régulation sociale rassemblant les forces centrifuges en ordre dispersé. Même si le progrès social ne s'accomplit pas toujours dans le respect des équilibres économiques généraux, c'est un fait que la politique contractuelle a obtenu des résultats importants au cours des dernières années. »

« Ainsi, la généralisation de la politique contractuelle aux divers échelons de l'entreprise est-elle pour eux une condition de la réforme de l'entreprise, telle qu'ils l'ont conçue, et un préalable à

Mode de désignation

« Quatre systèmes de désignation sont concevables. Tout d'abord, il est possible de donner voix délibérative aux représentants élus du personnel dans les conseils en respectant la proportion d'un tiers. Ces représentants sont élus par le comité d'entreprise. (...) »

« La désignation syndicale constitue une deuxième solution. »

« L'élection au suffrage universel offre une troisième possibilité. Elle peut s'effectuer avec des candidatures présentées au premier tour par les organisations syndicales représentatives, selon le régime des élections du comité d'entreprise. Au second tour, si le nombre des votants n'atteint pas le moitié des électeurs inscrits, la présentation des candidatures serait libre. »

« Enfin, l'élection au suffrage universel peut être prévue avec

II. — Transformer la vie quotidienne

Dès lors, que faire ? Sur dix chapitres de propositions, ce sont les trois premiers qui traitent principalement des problèmes sociaux. Ils suggèrent de transformer la vie quotidienne de l'entreprise, de « consacrer la place des hommes dans l'entreprise », et d'adapter le droit des sociétés aux réalités d'aujourd'hui. Sur le premier point, qui concerne la transformation de la vie quotidienne, voici le résumé des propositions qui sont faites :

1) Etablir un bilan social annuel au niveau de chaque entreprise à partir d'indicateurs représentatifs de sa situation sociale et des conditions de travail.

2) Procéder, au niveau de chaque entreprise, à une programmation pluriannuelle fixant les objectifs et les moyens de sa politique d'amélioration des conditions de travail.

3) Reconnaître à chaque salarié une faculté d'expression sur le contenu de son travail.

4) Rationner le travail manuel. Réduire le travail posté et limiter le travail de nuit.

5) Inciter les entreprises à prévoir des postes de préparation à la retraite afin que les dernières années de la vie active s'accompagnent d'une moindre pénibilité des tâches.

6) Introduire dans les programmes des établissements d'enseignement technique et supérieur des conditions et relations de travail.

7) Promouvoir l'enseignement de la médecine du travail. Réduire le statut du médecin du travail au sein de l'entreprise.

8) Favoriser les formations longues dans le cadre de la loi sur la formation permanente en aménageant les conditions d'exercice et de rémunération des congés de formation.

9) Mettre l'inspection du travail en mesure de remplir pleinement son rôle.

10) Doter l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail de moyens humains et financiers très importants.

11) Associer très largement à la préparation à l'exécution et au contrôle des décisions tous

Les modalités de la co-surveillance

Tous les syndicats n'entendent pas se voir opposer l'intérêt propre de l'entreprise tel qu'il est défini et apprécié par la direction, même si celle-ci s'appuie sur les impératifs du marché et de la concurrence. De leur côté, les employeurs acceptent mal la pratique syndicale dans leur entreprise, dès lors qu'elle se manifeste, à leurs yeux, sans référence ni participation aux objectifs de l'entreprise. Pour un grand nombre de salariés, les indications syndicales sont même, a priori, suspectes dès lors qu'elles émanent d'organisations qui se disent pour objectif un changement de système économique et social. Ce procès d'intention quasi permanent sur la volonté de dénigrer la société est naturellement incompatible avec le minimum de confiance nécessaire entre des partenaires appelés à s'associer autour d'une même table de négociation. »

« Plus qu'une réforme de l'entreprise, le rapport propose un ensemble de réformes pour les entreprises. »

La mise en œuvre

« L'unicité n'est pas encore faite sur le principe de la co-surveillance. Pour faire une pièce légitime aux réticences qu'elle suscite, il faut envisager une mise en œuvre progressive (...). Cependant, le comité est une unité à penser que l'on devait autoriser, dès maintenant, toutes les sociétés que ce soient leur statut et leur dimension à expérimenter la co-surveillance. »

« Dans cette perspective, il faut que la loi intervienne pour permettre aux partenaires qui le souhaitent de s'engager dans cette voie. »

« Une procédure de mise en œuvre volontaire par accord des actionnaires et du personnel doit donc être instituée. »

« Après une période d'expérimentation, que l'on envisagera plus tard, la co-surveillance obligatoire dans les grandes entreprises après une période de cinq ans selon le formule utilisée en Suède. Ainsi, seraient coordonnées l'entrée en vigueur de la co-surveillance obligatoire et la rénovation du conseil d'administration dans les sociétés anonymes après 1980. »

« La question se pose encore de savoir s'il faut combiner au conseil la présence des représentants salariés au comité d'entreprise avec voix consultative avec des représentants ayant voix délibérative. Si la co-surveillance devait être obligatoire, une telle coexistence devrait être envisagée. En revanche, tant qu'elle est facultative et ne s'applique que par collèges, la question doit être tranchée par les statuts. Bien entendu les collèges de bénéficiaires de voix délibérative conserveraient leur représentation à titre consultatif. »

Des indicateurs sociaux

Ce chapitre, « Transformer la vie quotidienne », comporte à lui seul une trentaine de pages, soit à peu près autant que l'ensemble de la première partie du rapport consacré au « constat ». Sous le titre « Prendre conscience du travail d'aujourd'hui », il aborde sans blesser l'analyse de quelques problèmes fondamentaux de notre société. « L'expansion a été fondée sur la recherche de la productivité à tout prix et sur la stigmatisation consistante de la consommation », écrit-il. « La couverture des besoins fondamentaux, puis la séduction des biens

LES GAULLISTES DE GAUCHE ET LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Demandez le rapport « La Participation vers l'autogestion » que le FRONT PROGRÉSSISTE vient de publier.

10 bis, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris

Prix : 3 francs

LES GAULLISTES DE GAUCHE ET LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Demandez le rapport « La Participation vers l'autogestion » que le FRONT PROGRÉSSISTE vient de publier.

10 bis, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris

Prix : 3 francs

LES GAULLISTES DE GAUCHE ET LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Demandez le rapport « La Participation vers l'autogestion » que le FRONT PROGRÉSSISTE vient de publier.

10 bis, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris

Prix : 3 francs

LES GAULLISTES DE GAUCHE ET LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Demandez le rapport « La Participation vers l'autogestion » que le FRONT PROGRÉSSISTE vient de publier.

10 bis, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris

Prix : 3 francs

LA

qui respecte

directeur centrale d'achat bazar - nouveau

REGION PARISIENNE

LES HORAIRES LI ET L'ORGANISATION DE LA PRODUCTI

LANDIER et OUI

Tel. : 788-31-15

سكس في المصالح

qui respecte la diversité des entreprises

terme du rapport ont d'ailleurs été discutés, négociés et acceptés par l'ensemble des membres du Comité...

membres du Comité considèrent, pour leur part, que la « consécration » du rôle du syndicat est le préalable nécessaire à l'instauration d'un régime de co-surveillance...

M. Pierre Sudreau n'a pas fixé des priorités de réformes précises, soit dans l'ordre du possible, soit dans l'ordre du souhaitable...

JACQUELINE GRAPIN.

l'acceptation et au bon fonctionnement de la surveillance. L'action contractuelle est la voie par laquelle se manifeste la liberté de créer le droit...

mais le consensus des parties se trouve être simultanément. Or, lui seul garantit une bonne application des règles adoptées.

Pendant toute la période 1967-1974, la progression annuelle moyenne des investissements s'est établie à 8,9 %.

prolifération des associations de la loi de 1901 dans des domaines ouverts à l'esprit d'entreprise.

IV. — Adapter le droit des sociétés

Pour « adapter le droit des sociétés aux réalités d'aujourd'hui », un troisième groupe de propositions se présente comme suit.

« 1) Réviser les fonctions dérivées des sociétés anonymes : Supprimer l'obligation de collégialité dans les directeurs de sociétés à conseil de surveillance... »

« 1) Favoriser le développement des petites et moyennes entreprises en instituant une structure de financement spécialisée dans l'apport de fonds propres à ce type d'entreprises... »

« 1) Encourager l'insertion dans les conventions collectives de procédures contractuelles de solution des conflits collectifs du travail... »

Le comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise ne s'est pas dispensé de faire valoir ses préoccupations sociales, un peu d'analyse financière.

ajoutées des entreprises a progressé en moyenne de 6,7 % l'an. La part du bénéfice de cette croissance s'est effectuée au profit de la rémunération du travail salarié.

« 1) Instaurer une procédure légale de questions écrites sous le contrôle de la Commission des opérations de Bourse... »

« 1) Prendre en compte l'équilibre de la vie au travail dans la politique d'implantation industrielle. Réviser les incitations financières et fiscales aux seuls projets d'investissements qui respectent les orientations de la politique de l'environnement... »

PRIMISTÈRES FÉLIX POTIN recherche directeur centrale d'achats bazar - nouveautés RÉGION PARISIENNE

cnipe LES HORAIRES LIBRES ET L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

... et améliorer la participation financière des salariés

Offrir de nouveaux statuts de sociétés

EXCLUSIVITÉ FABRICATION-VENTE

FORMATION EN TEMPS DE CRISE? PLUS QUE JAMAIS RIGOUREUSE! stege 23 jours pour dépasser ses techniques

Vertical text on the left margin, partially obscured and difficult to read.

Vertical text on the left margin, partially obscured and difficult to read.

Vertical text on the left margin, partially obscured and difficult to read.

LA VIE ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUDREAU

S'adapter à son temps

Il contient une centaine de propositions concernant tout à la fois les conditions de travail et de rémunération, le rôle des syndicats, la réforme des structures juridiques de l'entreprise, l'assistance aux firmes en danger, l'intégration aux fruits du progrès, les pouvoirs des actionnaires et des consommateurs, le rôle de l'Etat dans l'économie... Sans forcer la mesure, il y a là matière à une bonne dizaine de lois-cadres, et à quatre ou cinq fois plus de textes d'application. Ce qui ramène à sa juste proportion la feinte humilité des auteurs.

On aurait tort de chercher là l'esquisse de solutions socialistes. Le texte, fruit d'un compromis entre onze personnes (dont trois grands patrons, un dirigeant de la C.G.C. et un autre de F.O.), est hostile à l'élection du chef d'entreprise par les salariés (car ce serait « consoler son autorité » face aux actionnaires et aux clients), à la cogestion paritaire à l'allemande (il n'est pas question de donner aux comités d'entreprise un droit de veto sur l'embauche, les licenciements ou la politique du personnel) et même à la participation des représentants de l'intérêt général (groupements d'usagers) dans les conseils d'administration des entreprises (car ce serait confondre les fonctions). Nulle part non plus il n'est fait mention de la nationalisation possible de firmes prospères ou en difficulté. Tout au plus est-il prévu que les héritiers d'un chef d'entreprise pourront acquiescer leurs droits de succession en remettant des actions à l'Etat.

Dans le cadre néo-capitaliste ainsi retenu, le rapport va reculer le refus de revenir sur les droits que la loi confère aux syndicats, comme l'auraient souhaité les jeunes giscardiens et la partie la plus traditionnelle du patronat, mais encore il propose une extension du rôle des syndicats. Une délégation de comités d'entreprise de cinq à douze membres est prévue pour définir avec le chef d'entreprise les objectifs sociaux de la firme (réduction des heures, cadences, prévention des accidents, enrichissement du travail, veiller à leur réalisation, mettre au point le plan de formation professionnelle et discuter régulièrement de la situation économique de l'entreprise).

D'autres propositions sont plus novatrices encore : que chacun dans l'entreprise puisse s'exprimer sur son travail et formuler ses critiques à l'occasion des réunions d'atelier ou de bureau ; que soient associés à la préparation et au contrôle des décisions « tous ceux qui leur compétences ou leurs attributions méritent en mesure d'y participer » — les délégués du personnel, par exemple, que soient constitués dans l'entreprise des ateliers ou des unités de production relativement autonomes, disposant de services propres et réglant leurs activités par convention avec la firme ou ses clients, et non plus par simple application hiérarchique de décisions prises ailleurs...

consiste à réserver aux représentants des salariés le tiers du conseil de surveillance (dans les sociétés à directeur) ou du conseil d'administration dans les sociétés anonymes employant plus de mille ou deux mille salariés, après un accord de cogestion sociale visant à distinguer les fonctions de directeur (ou d'administrateur délégué) de celles de président à l'avenir représentant permanent du conseil d'administration). Apparemment, il s'agit de la transposition en France de ce que les Allemands appliquent depuis 1952 dans les entreprises de plus de cinq cents salariés sous le nom de « cogestion sociale » et que la Commission européenne de Bruxelles, approuvée en juillet dernier par le Parlement européen, se propose d'étendre à tout le Marché commun dans sa « cinquième directive ».

La réforme n'est pas aussi originale qu'il y paraît, puisque l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg, appliquent déjà un système du même ordre et que le chancelier Brandt, avant de démissionner, avait proposé de confier aux salariés la moitié des sièges dans les conseils de surveillance. M. Sudreau s'en tient au tiers, là encore à titre d'essai. S'il demande au législateur d'intervenir, c'est non pas pour rendre la chose obligatoire — il préfère une expérimentation de quelques années dans les entreprises qui acceptent librement la réforme — mais simplement pour permettre aux salariés de s'en servir administrativement sans reconnaître la manière empirique du maître de Blois, qui entend « conduire le changement », mais à pas comptés.

Combien de firmes mettront en pratique la formule ? Lorsque ce sera le cas, ne verra-t-on pas se reproduire la technique actuelle des « pré-conseils » ou les administrations « déléguées » qui existent librement entre eux de la situation de la société et de ce qui doit être décidé, avant de tenir la réunion officielle du conseil, simple séance d'orientation, en présence des administrateurs minoritaires, des choix préalablement arrêtés ? L'expérience montrera si le patronat et les syndicats sont prêts à jouer franchement le jeu de la cogestion (avec les possibilités d'intervention que cela donne au personnel dont les actionnaires sociaux détestent) ou si le capital reste dispersé ; ou bien s'il faudra que le législateur les y pousse un peu.

Seconde réforme proposée dans le même sens par le comité Sudreau : l'octroi à un personnel d'actions à vote double par les héritiers qui voudraient se libérer de droits de succession en distribuant une partie du capital social dans la firme, ou en prenant des actions à vote double, ou en évitant les difficultés financières actuelles en cas de succession (vente massive des cours, si les héritiers ne s'en tiennent pas à la Bourse), tout en permettant aux salariés de jouer un rôle de contrôle puis de gestion croissant dans l'entreprise qui les emploie.

Troisième transformation envisagée : la création par le législateur de trois statuts nouveaux de sociétés en vue de permettre, là encore, aux salariés d'intervenir dans l'entreprise : les sociétés de travailleurs associés (bien adaptées aux entreprises de services ou aux firmes sous-traitantes), les sociétés anonymes à gestion participative (où le personnel choisirait le tiers des dirigeants et le tiers des bénéfices), enfin les entreprises sans but lucratif, formule adaptée aux tâches culturelles, sociales, éducatives et qui seraient intermédiaires entre les associations qui n'ont pas le profit pour objectif et les sociétés de type habituel (ouvertes aux opérations industrielles et commerciales). Là aussi, c'est l'expérience qui montrera si ces formules nouvelles sont destinées à demeurer des modes de ouïe ou si, au contraire, elles peuvent connaître un grand succès.

l'essentiel — on retiendra surtout les mesures destinées à faciliter la création d'entreprises nouvelles et à protéger celles qui visent à protéger les salariés, les actionnaires et les clients contre le danger que représente une société en péril. Des exemples récents — Lipp, Titan-Coder, Neogravure, Manuport... — ont trop montré l'actualité de ces risques pour que l'on n'ait pas à ces propositions l'importance qu'elles méritent.

La formule retenue consiste non plus comme auparavant à aggraver les sanctions contre l'entrepreneur incapable (il est souvent sans argent quand la firme disparaît), mais à prévenir la catastrophe. En donnant au tribunal de commerce du lieu des moyens de s'informer exactement de la situation de la firme, en permettant aux comités d'entreprise ou aux actionnaires de saisir le tribunal quand se multiplient les indices de difficulté (défaut de paiements, retards dans les livraisons...), enfin en autorisant le président du tribunal à alerter le conseil d'administration et dans les cas graves, à demander l'intervention d'une agence publique de reconversion (à créer), qui enverra ses spécialistes pour aider ou remplacer la direction défaillante avant qu'il ne soit trop tard.

Une procédure de ce genre avait été proposée il y a deux ans dans des colonnes, à propos de la réforme des entreprises, maintenant suggérée de façon officielle. Tout comme la mise au point d'un code de déontologie destiné à éviter les excès de la publicité ou le renforcement des possibilités données aux organisations de consommateurs, pour qu'elles luttent à armes moins égales contre les énormes moyens qu'utilisent les grandes entreprises en vue de conditionner l'usage dans notre société de consommation.

Quelles suites ?

Les propositions du rapport Sudreau, nombreuses, substantielles — bien que non révolutionnaires — ont été discutées en séance publique. Cela dépend maintenant du président de la République. Le choix qu'il a fait personnellement du maître de Blois, l'accueil qu'il a réservé au président du conseil quand celui-ci est venu l'informer de ses travaux ; enfin ce que l'on sait de ses intentions inclinent à donner une réponse positive. Cela devra être précisé par plusieurs projets de loi reprenant, dans les deux mois, les principales parties à caractère juridique du rapport.

Devant le Parlement, les consignes données par le président du gouvernement seront-elles de se battre à fond — comme on l'a fait — ou, au contraire, de laisser la majorité de l'Assemblée nationale et du Sénat faire son travail d'amendement, c'est-à-dire en clair dévitaliser le projet ? M. Sudreau tient ferme pour la première méthode et se déclare prêt à défendre, comme député, son « enfant », toutes griffes dehors. En cas de difficultés, serait-il soutenu par l'opposition de gauche ou celle d'entre elle ? On peut l'imaginer pour tout ce qui concerne le renforcement des droits des salariés et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise. Mais au-delà ?

C'est bien l'enjeu du débat qui s'ouvre maintenant. La réponse dépendra beaucoup — sinon tout à fait — de l'attitude des syndicats. Selon que ceux-ci soutiendront les parties du texte à leurs yeux positives, ou selon qu'ils feront la fine bouche devant ses limitations de gauche, la partie sera tentée d'appuyer ou de dénigrer. En ce sens l'empirisme de M. Sudreau sera justifié : maintenant qu'on a formulé toute une série de réformes possibles, « le débat doit être clair » entre ceux qui souhaitent partir d'elles pour aller plus loin et ceux qui veulent, une fois encore, tenter de freiner la marche de l'histoire.

GILBERT MATHIEU.

Protection contre les entreprises en péril

Le comité Sudreau propose toute une série d'autres réformes du droit des sociétés : vote par correspondance, des décisions empêchées d'assister à l'assemblée générale, afin d'éviter l'abus des « pouvoirs en blanc », toujours favorables à l'équipe sortante ; droit pour les actionnaires fidèles d'une société d'y proposer des administrateurs ; garantie des intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés absorbées par un groupe plus puissant ; renforcement du rôle des commissaires aux comptes, avec des sanctions prévues en cas de carence de leur part ; limitation de la durée des fonctions d'administrateur de société (trois fois trois ans) et du nombre des mandats possibles ; limitation à soixante-dix ans de l'âge du président (la règle du renouvellement périodique du mandat étant obligatoire à partir de soixante ans) ; création de sociétés personnelles à responsabilité limitée ; révision du mode de calcul des tantièmes.

Au-delà de ces suggestions — ou le détail coûte bien souvent

Cosurveillance et sociétés nouvelles

Dans le même esprit sont retenues toute une série de revendications chères aux syndicalistes : réduction du travail de nuit et par équipes ; amélioration prioritaire des salaires, des congés et des retraites des travailleurs exécutant les travaux « pénibles, dangereux, moins attractifs » ; refus de laisser aux travailleurs immigrés « les tâches les plus ingrates, qui seraient injustes et peu agréables, moins attractives » ; renforcement des conditions de vie privée ou civique des candidats à l'embauche ; extension des congés formation au profit d'abord des travailleurs manuels ; renforcement des moyens de l'inspection du travail, de la médecine sociale, de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail ; création de comités d'entreprise communs dans les grands groupes industriels ou les holdings ; communication à tout salarié qui le demandera des grands traits de la hiérarchie des salaires dans l'entreprise. Si le rapport ne propose pas une « loi de clarification » sur les rémunérations, c'est, dit-il, parce que « la société française ne paraît pas prête pour l'accepter », comme si les rémunérations versées ne paraissent pas justifiables ou « n'étaient pas proportionnelles aux services rendus ».

S'agissant de la représentation des salariés dans les instances dirigeantes de l'entreprise, le comité Sudreau propose trois séries de réformes. La plus spectaculaire, baptisée « cosurveillance »,

Protection contre les entreprises en péril

consiste à réserver aux représentants des salariés le tiers du conseil de surveillance (dans les sociétés à directeur) ou du conseil d'administration dans les sociétés anonymes employant plus de mille ou deux mille salariés, après un accord de cogestion sociale visant à distinguer les fonctions de directeur (ou d'administrateur délégué) de celles de président à l'avenir représentant permanent du conseil d'administration). Apparemment, il s'agit de la transposition en France de ce que les Allemands appliquent depuis 1952 dans les entreprises de plus de cinq cents salariés sous le nom de « cogestion sociale » et que la Commission européenne de Bruxelles, approuvée en juillet dernier par le Parlement européen, se propose d'étendre à tout le Marché commun dans sa « cinquième directive ».

La réforme n'est pas aussi originale qu'il y paraît, puisque l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg, appliquent déjà un système du même ordre et que le chancelier Brandt, avant de démissionner, avait proposé de confier aux salariés la moitié des sièges dans les conseils de surveillance. M. Sudreau s'en tient au tiers, là encore à titre d'essai. S'il demande au législateur d'intervenir, c'est non pas pour rendre la chose obligatoire — il préfère une expérimentation de quelques années dans les entreprises qui acceptent librement la réforme — mais simplement pour permettre aux salariés de s'en servir administrativement sans reconnaître la manière empirique du maître de Blois, qui entend « conduire le changement », mais à pas comptés.

Combien de firmes mettront en pratique la formule ? Lorsque ce sera le cas, ne verra-t-on pas se reproduire la technique actuelle des « pré-conseils » ou les administrations « déléguées » qui existent librement entre eux de la situation de la société et de ce qui doit être décidé, avant de tenir la réunion officielle du conseil, simple séance d'orientation, en présence des administrateurs minoritaires, des choix préalablement arrêtés ? L'expérience montrera si le patronat et les syndicats sont prêts à jouer franchement le jeu de la cogestion (avec les possibilités d'intervention que cela donne au personnel dont les actionnaires sociaux détestent) ou si le capital reste dispersé ; ou bien s'il faudra que le législateur les y pousse un peu.

Seconde réforme proposée dans le même sens par le comité Sudreau : l'octroi à un personnel d'actions à vote double par les héritiers qui voudraient se libérer de droits de succession en distribuant une partie du capital social dans la firme, ou en prenant des actions à vote double, ou en évitant les difficultés financières actuelles en cas de succession (vente massive des cours, si les héritiers ne s'en tiennent pas à la Bourse), tout en permettant aux salariés de jouer un rôle de contrôle puis de gestion croissant dans l'entreprise qui les emploie.

Troisième transformation envisagée : la création par le législateur de trois statuts nouveaux de sociétés en vue de permettre, là encore, aux salariés d'intervenir dans l'entreprise : les sociétés de travailleurs associés (bien adaptées aux entreprises de services ou aux firmes sous-traitantes), les sociétés anonymes à gestion participative (où le personnel choisirait le tiers des dirigeants et le tiers des bénéfices), enfin les entreprises sans but lucratif, formule adaptée aux tâches culturelles, sociales, éducatives et qui seraient intermédiaires entre les associations qui n'ont pas le profit pour objectif et les sociétés de type habituel (ouvertes aux opérations industrielles et commerciales). Là aussi, c'est l'expérience qui montrera si ces formules nouvelles sont destinées à demeurer des modes de ouïe ou si, au contraire, elles peuvent connaître un grand succès.

Protection contre les entreprises en péril

Le comité Sudreau propose toute une série d'autres réformes du droit des sociétés : vote par correspondance, des décisions empêchées d'assister à l'assemblée générale, afin d'éviter l'abus des « pouvoirs en blanc », toujours favorables à l'équipe sortante ; droit pour les actionnaires fidèles d'une société d'y proposer des administrateurs ; garantie des intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés absorbées par un groupe plus puissant ; renforcement du rôle des commissaires aux comptes, avec des sanctions prévues en cas de carence de leur part ; limitation de la durée des fonctions d'administrateur de société (trois fois trois ans) et du nombre des mandats possibles ; limitation à soixante-dix ans de l'âge du président (la règle du renouvellement périodique du mandat étant obligatoire à partir de soixante ans) ; création de sociétés personnelles à responsabilité limitée ; révision du mode de calcul des tantièmes.

Au-delà de ces suggestions — ou le détail coûte bien souvent

Protection contre les entreprises en péril

Le comité Sudreau propose toute une série d'autres réformes du droit des sociétés : vote par correspondance, des décisions empêchées d'assister à l'assemblée générale, afin d'éviter l'abus des « pouvoirs en blanc », toujours favorables à l'équipe sortante ; droit pour les actionnaires fidèles d'une société d'y proposer des administrateurs ; garantie des intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés absorbées par un groupe plus puissant ; renforcement du rôle des commissaires aux comptes, avec des sanctions prévues en cas de carence de leur part ; limitation de la durée des fonctions d'administrateur de société (trois fois trois ans) et du nombre des mandats possibles ; limitation à soixante-dix ans de l'âge du président (la règle du renouvellement périodique du mandat étant obligatoire à partir de soixante ans) ; création de sociétés personnelles à responsabilité limitée ; révision du mode de calcul des tantièmes.

Au-delà de ces suggestions — ou le détail coûte bien souvent

Protection contre les entreprises en péril

Le comité Sudreau propose toute une série d'autres réformes du droit des sociétés : vote par correspondance, des décisions empêchées d'assister à l'assemblée générale, afin d'éviter l'abus des « pouvoirs en blanc », toujours favorables à l'équipe sortante ; droit pour les actionnaires fidèles d'une société d'y proposer des administrateurs ; garantie des intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés absorbées par un groupe plus puissant ; renforcement du rôle des commissaires aux comptes, avec des sanctions prévues en cas de carence de leur part ; limitation de la durée des fonctions d'administrateur de société (trois fois trois ans) et du nombre des mandats possibles ; limitation à soixante-dix ans de l'âge du président (la règle du renouvellement périodique du mandat étant obligatoire à partir de soixante ans) ; création de sociétés personnelles à responsabilité limitée ; révision du mode de calcul des tantièmes.

Au-delà de ces suggestions — ou le détail coûte bien souvent

AUTOMOBILE

UN « GROUPE DE RÉFLEXION INTERMINISTÉRIEL » EST CRÉÉ

M. d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la Recherche, qui assistait le mardi 11 février au lancement de la campagne « Faites vérifier votre moteur », a annoncé la création d'un « groupe de réflexion interministériel sur l'automobile ».

Créé en liaison avec les ministères de l'équipement, des transports et des finances, ce groupe aura vocation, « à partir d'une réflexion de l'horizon 1985 sur l'évolution de l'offre et de la demande en matière de transport individuel et collectif », d'intégrer, en les harmonisant, les objectifs et les contraintes existant en matière d'industrie automobile, de cadre de vie et d'urbanisme (...). Dans ce cadre, il élaborera et proposera des stratégies d'interventions de la puissance publique.

« Faites vérifier votre moteur »

L'opération « Faites vérifier votre moteur » se déroulera de la façon suivante : du 15 février au 15 mars, les constructeurs français proposeront aux automobilistes ayant un véhicule de leur marque de procéder aux vérifications essentielles pour un prix forfaitaire de 45 francs, T.T.C. Les opérations portent sur le filtre à air, les bougies, l'allumage, les commandes de carburateur et sur le réglage du ralenti. Elles entraîneront une réduction moyenne de 8 à 7 % de la consommation d'essence.

B.M.W. ÉLARGIT SA GAMME AVEC QUATRE NOUVEAUX MODÈLES

Poursuivant ses efforts de diversification afin d'élargir sa clientèle, la firme allemande BMW va prochainement mettre en vente quatre nouvelles variantes de modèles actuels.

La plus intéressante se trouve au bas de la gamme : il s'agit d'une 1502 (deux portes), dérivée, à quelques détails près, de la 1502, mais dont le prix est inférieur de 2 500 F. Cette 1502 est équipée du même moteur de 1 573 centimètres cubes, dont la puissance a été ramenée de 85 ch à 77 ch et à 5 800 tours par minute et le couple à 5,1 kg m de 12,5 à 12,2 kg m à 3 700 tours. Les performances sont légèrement réduites (maximum : 153 kilomètres-heure au lieu de 160 ; accélération de 0 à 100 kilomètres-heure en 14,3 secondes au lieu de 12,8). En revanche, l'abaissement de taux de compression de 8,6 à 8,1 permet l'utilisation d'essence ordinaire.

BMW propose en outre une 528 — une 528 à moteur six cylindres de 2,8 litres — et, au sommet de sa gamme, deux nouvelles versions de 2,8 et 3 litres équipant le même type de carrosserie et correspondant à la gamme des 3 litres. Les 1502 et 1528 seront livrables en mars au prix (catalogue) de 23 900 F et 49 900 F ; les 2,8 et 3 litres à 29 900 F et 49 900 F en mai au prix de 57 500 F et 63 900 F — D.C.

LA « PACER », UNE « SUB-COMPACTE » PRODUITE PAR AMERICAN MOTORS, VENDUE EN EUROPE

Longue de 4,35 mètres seulement, mais très large (1 m. 96), cette deux-portes, dont les lignes trapues sont assez peu couronnées, offre une très grande surface vitrée et quatre places confortables. Deux moteurs à six cylindres sont prévus : l'un de 3,8 litres, l'autre de 4,2 litres, et deux transmissions ; mécanique à trois rapports et surmultiples ou automatique. Autre particularité : la porte côté passager est plus large que l'autre afin de faciliter l'accès.

La Pacer que l'American Motors se propose de vendre en Europe sera exposée au prochain Salon de Genève.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le véritable départ des négociations de Genève est donné

Genève. — Les négociations commerciales multilatérales, comme sous les deux appellations de « Nixon round » et de « Tokyo round », qui ont débuts dans la capitale japonaise en septembre 1974, ont repris mardi 11 février pour quatre jours sur les bords du Léman. Ces négociations étaient alors conçues dans l'espoir d'améliorer, pour les quatre-vingt-huit pays qui y participent, les échanges mondiaux de produits industriels et agricoles en démantelant les barrières commerciales, notamment les droits de douane.

La Chine soutient les résolutions de Dakar

En cours de la deuxième journée de session de la commission des produits de base du Conseil des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.C.E.D.), qui se déroule à Genève, la Chine a apporté son soutien aux propositions de la conférence de Dakar pour la réévaluation des matières premières. Les résolutions adoptées à cette occasion pour les pays du tiers-monde constituent « un pas important » dans la lutte des États les plus pauvres pour protéger leurs ressources nationales, a estimé le délégué chinois.

À Londres, la conférence élargie internationale n'a pas permis aux États-Unis d'avoir l'accord des autres grands pays producteurs pour que soient étudiées séparément la création d'une réserve stratégique internationale de grain et la stabilisation du régime mondial, c'est-à-dire l'évolution des prix et l'accès aux marchés. — (A.F.P., Reuter.)

Le vrai départ des négociations de Genève est donné

Le vrai départ des négociations de Genève est donné mardi, dans le cadre du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs). En des les premiers jours de l'année, les négociations n'auront apparemment que tout récemment, dans le Trade Act, le mandat de négociation des États-Unis. Les délégations n'ont pu avoir que des « contacts techniques » ne permettant pas d'engager des pourparlers véritables.

Le vrai départ des négociations de Genève est donné mardi, dans le cadre du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs). En des les premiers jours de l'année, les négociations n'auront apparemment que tout récemment, dans le Trade Act, le mandat de négociation des États-Unis. Les délégations n'ont pu avoir que des « contacts techniques » ne permettant pas d'engager des pourparlers véritables.

En revanche, le porte-parole de la C.E.E. M. Hilsen, a pu habiter

« l'harmonisation » plutôt qu'une « réduction pure et simple qui priverait certains tarifs de toute valeur significative pour des négociations ultérieures ». Dans le cas particulier des produits agricoles, M. Hilsen a proposé une

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars	Deutschemarks	Francs suisses
60 heures	5 1/2	6 1/2	3 3/4
1 mois	5 3/4	6 3/4	4 1/4
3 mois	7 1/4	7 3/4	6 1/8
6 mois	7 3/4	7 3/4	6 3/4

Institut d'Administration des Entreprises

Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne

FORMATION PERMANENTE

- Réévaluation, fusions et consolidations : Le vendredi 14 et le samedi 15 mars 1975, de 9 h à 18 h.
 - Crédit-Bail et emprunt ? : Le vendredi 21 mars 1975, de 9 h à 18 h.
 - Pratique de la gestion budgétaire : Les lundis du 7 avril au 12 mai 1975, de 14 h à 18 h.
 - Principaux éléments du marketing : Les mercredis du 9 avril au 25 juin 1975, de 14 h à 19 h.
 - L'organisation de la force de vente : Tous les mardis, du 1^{er} avril au 29 avril, de 14 h à 18 h.
- L'I.A.E. réalise également des programmes « SUR MESURE » pour les entreprises des branches les plus diverses.

Nom :
 Adresse :
 désire recevoir le documentation complète
 I.A.E., 162, rue Saint-Charles - 75015 PARIS
 Téléphone : 578-12-37 (postes 324-327) - 578-02-28

RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

AVIS INTERNATIONAL DE PRÉQUALIFICATION

Le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire a décidé d'engager un bureau d'ingénieurs conseils pour effectuer une étude de préconception d'un chemin de fer minier reliant le gisement de fer du massif Kibabo, situé à l'est de la ville de Man, à la côte atlantique près du port de San-Pedro.

La longueur de cette ligne est estimée à environ 350 km. Le trafic minier envisagé est de 12 millions de tonnes métriques.

De plus, le chemin de fer assurera le trafic commercial de voyageurs et de marchandises, qui se développera en conséquence de l'implantation de cette voie ferrée.

Le chemin de fer sera relié à la ville de Man et au port de San-Pedro par des antennes.

Un embranchement reliera les villes de Daloa et Issia à la ligne principale.

Les bureaux d'ingénieurs conseils intéressés par cette étude sont priés d'adresser leur dossier de préqualification au Secrétaire d'Etat chargé des Mines - B. P. 50, à ABDJAN, AVANT LE 20 FÉVRIER 1975.

Le dossier de candidature doit préciser le potentiel humain, matériel et financier ainsi que les références du bureau.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX (S.O.N.E.D.E.)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONALES

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (S.O.N.E.D.E.) lance un appel d'offres pour la fourniture, la mise en œuvre des conduites et des ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable de Sfax.

Cet appel d'offres concerne :

- Lot n° 1 : la fourniture de 155.000 ml de tuyaux compris entre 400 mm et 1.100 mm de diamètre.
- Lot n° 2 : la fourniture de pièces de raccord en fonte, robinetterie et appareils de montage.
- Lot n° 6 : le transport et pose de 246.000 ml de conduites et la construction des ouvrages de génie civil.

Le financement de ces travaux est assuré par le Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.). Seules sont autorisées à participer à cet appel d'offres les entreprises ou groupements d'entreprises des pays membres de la B.I.R.D. et de la Suisse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la S.O.N.E.D.E., dont le siège social est sis 23, rue Docteur-Braquehaye, Montferrand - Tunis.

Les dossiers d'appel d'offres, rédigés en français, pourront être acquis contre paiement à la S.O.N.E.D.E. de 50 dinars pour les dossiers des lots 1 et 2, et 200 dinars pour le dossier du lot 6.

LA DATE DE REMISE DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS EST FIXÉE AU 16 MAI 1975, A 11 HEURES.

سكنا بنو الراسل

صباحنا من الامل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

Le « sommet » des chefs d'État de l'OPEP se tiendrait le 4 mars à Alger

Après l'escalade verbale entre pays producteurs et consommateurs, le temps de l'apaisement serait-il venu ? Des déclarations que les divers protagonistes ont pu faire au cours de ces dernières semaines ont dégagé une impression de modération.

A Londres, M. Ender, adjoint au secrétaire d'État américain aux affaires économiques, a rappelé, mardi 11 février, que si « les États-Unis ne sont pas favorables au projet d'indexation du prix du pétrole sur le taux d'inflation mondiale, les pays producteurs ont le droit de bloquer les prix du pétrole jusqu'au 30 septembre, en « toute connaissance de cause ». « Je ne m'attendais pas à ce qu'ils modifient cette décision sans un changement important (une dévaluation) de la valeur du dollar intervenant. »

M. Fejide a indiqué que les pays producteurs ne feraient aucune objection à ce que la proposition Kissinger (fixation d'un prix-plancher pour le pétrole) soit débattue lors du dialogue entre producteurs et consommateurs. « Nous sommes ouverts à toutes les propositions, mais nous n'avons encore aucun détail sur la nature de ce prix-plancher. »

A Caracas, le ministre vénézuélien des mines et hydrocarbures a tenu sensiblement le même langage mardi. Selon lui, les pays producteurs de pétrole sont déterminés à maintenir les prix à leur niveau actuel jusqu'en septembre, en dépit de la baisse de valeur du dollar et de la poursuite de l'inflation mondiale.

Le secrétaire général de l'OPEP a également indiqué que les économies d'énergie décidées par les pays consommateurs et n'acquiescent pas l'organisation. Il a démenti les affirmations qui circulent dans les pays industrialisés sur le marché mondial du pétrole d'un montant de 6 millions de barils/jour (300 millions de tonnes/an). Il évalue pour sa part les excédents actuels entre 3 et 2,5 millions de barils/jour (100 à 125 millions de tonnes/an). (A.F.P., A.P., U.P.I.)

● EN SUISSE, REFERENDUM SUR LE PRIX DE L'ESSENCE. — Les Suisses seront appelés dans les prochains mois à se prononcer par référendum en faveur d'une baisse des prix des carburants automobiles et du fuel domestique.

EUROPE

Les ministres de l'agriculture pourraient accepter des ajustements monétaires pour moduler les hausses de prix

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'agriculture des Neuf, réunis à Bruxelles depuis le lundi 10 février, ont l'espoir de parvenir à s'entendre sur les prix à appliquer au cours de la campagne 1975-1976 avant jeudi matin. La Commission européenne a indiqué son intention de présenter mercredi après-midi une proposition de compromis global.

En début de soirée, le traditionnel marathon commencera. Les chances de conclure dépendent pour une large part d'un bon vouloir de M. Ertl. En effet, le ministre allemand défend, et de très loin, les positions les plus restrictives. Redoutant une réapparition d'excédents coûteux à résorber, il s'oppose en particulier à un relèvement substantiel du prix de la viande et du lait, alors que celui-ci est souhaité par la plupart des autres délégations.

En ce qui concerne la viande bovine, la Commission a indiqué mardi soir son intention de proposer un relèvement de 8 % du prix d'orientation (au lieu de 7 %) et de 5 % (au lieu de 4 %) du prix d'intervention. La Commission a donc renoncé à remettre en cause le système d'intervention permanente. C'est à un premier succès pour M. Deniau, le secrétaire d'État à l'Agriculture qui conduit la délégation française.

Du débat de mardi, il ressort que les Allemands et les Français pourraient accepter de profiter du changement de campagne pour répercuter partiellement sur les prix agricoles intérieurs, d'une part la réévaluation du mark ; d'autre part, la dépréciation du franc. De tels ajustements modéraux, dont il est déjà clair qu'ils resteront modestes et en tout cas très inférieurs à ce que pro-

posait la Commission (— 5 % pour l'Allemagne et + 3,5 % pour la France), se traduiraient par une augmentation des prix en Allemagne intérieure à celle décidée par les prix communautaires et, au contraire, légèrement supérieure en France.

Cette formule, à laquelle les deux gouvernements étaient opposés, est, à première vue, la seule permettant de concilier les positions éloignées de la France et de l'Allemagne.

Le Fonds de développement régional. Mardi, les ministres des affaires étrangères ont délibéré des conditions de la création d'un Fonds européen de développement régional. Au cours de ces trois premières années de fonctionnement et à titre expérimental ce fonds sera doté d'un budget de 1,2 milliard d'unités de compte, soit 7,15 milliards de francs. Les principales difficultés sont le fait des Britanniques : ceux-ci entendent bien recevoir une fraction importante de l'aide communautaire ainsi consentie aux régions, mais refusent, pour l'instant, de se plier aux disciplines et contraintes proposées par la commission pour pouvoir en bénéficier. Le débat sur cette question sera repris lors du conseil de mars. — Ph. L.

BANQUE

M. Fourcade « étudie le problème » des « listes noires » arabes

Interrogé mardi par les journalistes, à l'issue d'une session du Conseil économique et social, à propos d'un « boycottage arabe » vis-à-vis de certaines banques françaises dirigées par des Israéliens. M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a déclaré : « Nous étudions le problème. Il s'agit de savoir s'il y a discrimination ou s'il n'y a pas discrimination. »

M. Fourcade a aussi rappelé auparavant que les banques avaient pour « pratique normale » de choisir leurs différents partenaires en fonction de critères de consociation chargés de placer des prêts internationaux. On précise d'autre part que le ministre a pris contact au cours de cette séance avec M. Jean Guyot, directeur général de la banque Lazard.

De son côté, la banque Rothschild a saisi de l'affaire l'association professionnelle des banques. Par ailleurs, dans une question écrite au ministre de l'économie et des finances, M. Claude-Gérard Maron, député U.D.R. de Paris, demande à M. Fourcade « quelles mesures il entend prendre pour empêcher certains groupes internationaux de s'arroger le droit d'imposer en France une discrimination contre des banques étrangères à l'égard des institutions françaises ».

Signalons enfin que la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a protesté « avec la plus grande véhémence » contre

« les pressions exercées par certains pays producteurs de pétrole pour discriminer certains des sociétés françaises dans les domaines des concessions pétrolières ».

Les banques arabes veulent apaiser les esprits

Mais l'affaire est en train, semble-t-il, de prendre une tournure nouvelle, notamment depuis qu'un banquier libanais, M. Roger Aar, directeur de la Banque arabe et internationale d'investissements, dont le siège est à Paris, a fait des déclarations conciliantes dans notre confrère l'« Herald Tribune ».

« Les banques arabes, a-t-il dit, continueront à demander l'exclusion des banques figurant sur la liste noire, dérangées les premières par leurs associés (le co-chefs de file) avec les seconds dans une émission. » Mais, a-t-il ajouté, les Arabes « ne se retireront pas si le chef de file insiste pour que les banques juives demeurent dans le syndicat d'émission ».

Or, personne n'a jamais dénié aux banques arabes le droit de choisir leurs associés. L'important, nous le faisons remarquer, est que les banques arabes, est-ce que les banques arabes pédiées ne pas être cobegs de file avec des banques juives, elles ne font pas d'objections à faire partie, à côté de banques juives, de ce que l'on appelle le « syndicat de garantie » formé par tous les établissements qui souscrivent à une émission. Or, c'est cette opération de souscription qui constitue véritablement le marché.

Dans ce domaine, les banques arabes ne jettent aucune exclusion. Notre interlocuteur a ajouté qu'on avait beaucoup exagéré au cours des derniers jours la portée des « listes noires » et qu'on avait voulu en quelque sorte « créer un problème là où il n'y en avait pas ». — P. P.

FISCALITÉ

PAS DE FONCTIONNAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉTUDE POUR L'IMPOSITION DES PLUS-VALEURS.

La composition de la commission d'étude pour l'imposition des plus-vaueurs est maintenant connue. Outre M. Monguillan, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation qui la présidera, cette commission comprendra huit membres :

MM. Barroux, adjoint de direction ; Cournel, expert comptable ; Labarre, chef d'entreprise ; Mme Latornerie, maître des requêtes au Conseil d'État ; M. Laval, syndicaliste ; Lavall, conseiller d'État ; Méruvillat, du Vignaud, président de chambre à la Cour des comptes ; Waline, président d'université.

Point significatif : aucun fonctionnaire ne fait partie de cette commission. Le ministère de l'économie et des finances n'est représenté qu'à travers les rapporteurs, qui sont M. Delmas, inspecteur général des finances, assisté de MM. Bodevin, conseiller référendaire à la Cour de cassation, et Dumas, inspecteur des finances.

La commission, déclare un communiqué publié par les services de M. Fourcade, procédera aux plus larges consultations, s'inspirant notamment des réflexions qui s'expriment au sein de la commission du Plan, consacrées aux inégalités sociales.

Le rapport de la commission d'étude des plus-vaueurs devra être remis le 30 juin. M. Fourcade assistera à la première séance de travail de cette commission, qui aura lieu le 18 février.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le C.N.P.F. : la sécurité doit être intégrée à la production.

M. Yvon Chotard, vice-président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) et M. Jean Bédarride, président de la Fédération française de la sécurité du travail, ont créé récemment au sein de cet organisme un comité de travail « sécurité » qui va être constitué après des entretiens et des fédérations patronales, aussi bien qu'au niveau interprofessionnel.

Cette action a déclaré M. Chotard, n'a pas pour but de créer une diversion au moment où vont s'ouvrir les négociations sur les conditions de travail. Elle s'inscrit dans la suite logique des études faites par le C.N.P.F. et d'autres organismes, et qui montrent qu'il faut adapter le travail à l'homme, et non plus l'homme au travail. Il s'agit de favoriser une prise de conscience chez les travailleurs comme chez les chefs d'entreprise, sans pour autant décharger ces derniers de leurs responsabilités, notamment dans le domaine de la prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, pour que leur fréquence diminue. C'est d'ailleurs l'un des objectifs prioritaires du C.N.P.F.

Pour M. Cayé, le souci de la sécurité doit désormais s'inscrire dans l'organisation même des conditions de travail : « Nous voulons, a-t-il dit, que la sécurité soit profondément intégrée dans la production, dans tous les actes de la vie, dans la conception des machines, des bâtiments, des processus de travail, dans les formations mêmes de la hiérarchie. »

Le rapport de la commission d'étude des plus-vaueurs devra être remis le 30 juin. M. Fourcade assistera à la première séance de travail de cette commission, qui aura lieu le 18 février.

EMPLOI

PLUS DE HUIT MILLE SALARIÉS SONT MIS EN CHOMAGE TECHNIQUE PENDANT UNE SEMAINE, A USINOR-DENAIN

De notre correspondant

Lille. — L'ensemble du personnel d'Usinor-Denain, soit 8 300 travailleurs, sera en chômage technique du 24 février au 3 mars. Cette information a été communiquée, mardi 11 février,

par M. Diers, directeur de l'usine de Denain (Nord). Les journées de chômage forcé devront être prises sur les congés payés supplémentaires, les repos anticipés ou compensateurs. Cette modalité évitera de devoir faire appel aux indemnités de chômage partiel.

On attend qu'une décision semblable soit prise à l'usine de Trith-Saint-Léger, dans la banlieue de Valenciennes. Les dirigeants du groupe justifient cette mesure par la nécessité d'adapter la production aux fluctuations des carnets de commandes. La crise qui frappe actuellement l'industrie sidérurgique est en effet, en Europe, une crise de baisse des commandes — de 30 à 40 % — au cours du dernier trimestre 1974 (le Monde du 6 février).

La décision a également été prise de faire chômer trois jours en février et en mars certains personnels de l'usine de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

LE PREMIER GOUVERNEUR AFRICAIN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A PRIS SES FONCTIONS.

Dakar (A.F.P.). — La direction de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, institué par l'Assemblée générale de l'Union monétaire d'Afrique (U.M.O.A.), qui était jusqu'à présent assurée par un Français, M. Abdoulaye Fadiga, ressortissant togolais, et son siège qui était à Paris a été transféré à Dakar.

Ces décisions qui font suite à la réforme de l'Union monétaire, décidée lors du « sommet » franco-africain de Paris, le 14 novembre 1973, et la signature de nouveaux accords monétaires entre la France et les six États de l'Union (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Sénégal et Togo), le 4 décembre 1973, avaient été prises par le « sommet » des États africains, tenu à Lomé, le 11 octobre dernier.

Au cours de la cérémonie d'installation du nouveau gouverneur de la banque, M. Edouard Kodjo, ministre togolais de l'économie et président du conseil des ministres de l'U.M.O.A., insisté sur le fait que la réforme de l'Union s'est opérée « sans remettre en cause la solidarité des États membres ni les principes essentiels de la coopération avec la France ».

AVIS PUBLIC D'APPEL DE CANDIDATURES

Le Département de MORBIHAN projette de construire un immeuble administratif d'environ 2.500 m2 destiné à la Préfecture de YANNES.

Les concepteurs intéressés seront mis en compétition en nombre limité, conformément aux décrets des 28 février et 29 juin 1973 et devront déposer leur demande de candidature à la Préfecture, au plus tard le 1^{er} mars 1975.

Toute information générale sur le projet peut être recueillie auprès du B.R.E.A., 53, rue Charles-Laffitte, 92200 NEUILLY, T. 637-26-90.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La véritable départ des négociations de Genève est donné

Genève. Les négociations pour la mise en œuvre de l'accord de Genève sur le pétrole ont commencé mardi 11 février. Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs.

Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs. Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs.

Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs. Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs.

Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs. Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs.

Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs. Les négociations ont été précédées par un colloque informel et des échanges de vues entre les représentants des pays producteurs et consommateurs.

Formation permanente

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Formation permanente. Les formations de la banque Lazard. Formation permanente. Les formations de la banque Lazard.

Quand vous saurez comment nous sommes devenus une grande banque internationale, notre nom ne vous étonnera plus.

Aujourd'hui, Chemical Bank est une des premières banques mondiales. Nous traitons avec plus de 80% des compagnies dont le chiffre d'affaires dépasse 2 milliards de dollars. Notre réseau mondial de services est si étendu que, quel que soit le champ d'activité de votre entreprise, nous sommes en mesure de vous apporter le soutien bancaire dont vous avez besoin. Mais, il y a 150 ans, nous n'étions même pas une banque. Nous étions la New York Chemical Manufacturing Company, située dans une zone rurale de Manhattan, appelée Greenwich Village.



Le passé de Chemical Bank.

Bien avant que nous ne soyons connus comme banque, nous étions déjà une entreprise d'hommes d'affaires. Un fabricant local de peinture, un pharmacien, et le propriétaire d'un grand magasin d'alimentation new-yorkais en furent les fondateurs. En 1824, nous introduisîmes une requête pour obtenir une licence bancaire. Un peu plus tard, le privilège nous fut accordé. Des jours, bien des choses ont changé. D'une part, nous ne fabriquons plus de produits chimiques. D'autre part, nous ne demandons plus à nos caissiers d'habiter au-dessus de la salle des coffres pour « garder au mieux les fonds de la banque ».

Le présent de Chemical Bank.

En 1917, nous occupions le 129ème rang dans la hiérarchie bancaire des États-Unis. Aujourd'hui, nous occupons la sixième place, et nous ne cessons de nous développer. En l'espace d'un an, nous avons ouvert de nouveaux bureaux à Beyrouth, Chicago, Milan, Djakarta, Singapour et dans les îles Anglo-Normandes. A tout moment, nous approvisionnons les hommes d'affaires en énergie financière pour faire face à la demande toujours changeante du monde des affaires. Dans tous les domaines. Depuis le financement de produits et de projets dans les marchés en plein développement du Moyen- et de l'Extrême-Orient, jusqu'aux programmes spécialement conçus, comprenant le leasing ainsi que le financement commercial et industriel et le factoring.

L'avenir de Chemical Bank.

De nouveaux marchés se développent, et nous y jouerons un rôle encore plus important comme banque internationale. En renforçant notre position dans les principaux marchés du monde, en offrant un éventail toujours plus vaste de services financiers. En Europe et dans le monde entier.

Chemical Bank dans le monde.

Succursale à Paris: 85, avenue Marceau - 75116 Paris - Tél.: 720-74-30. Siège central: New York. Les Bermudes, Beyrouth, Birmingham, Bogota, Bruxelles, Buenos Aires, Caracas, Chicago, Djakarta, Francfort, Hong Kong, Îles Anglo-Normandes, Londres, Madrid, Manille, Mexico, Milan, Monrovia, Nassau, Paris, Rio de Janeiro, San Francisco, São Paulo, Singapour, Sydney, Tokyo, Vienne et Zurich.

CHEMICAL BANK
International business: When needs are financial, the reaction is Chemical.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DIVISION DES SERVICES COMMUNS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour la fourniture de films et autres matières d'imprimerie, selon les spécifications suivantes :

Table with 4 columns: Ordre, DESIGNATION, FORMAT, QUANTITE. Lists various printing materials like film, paper, and ink.

Les offres complètes doivent parvenir sous pli fermé, au plus tard 20 jours après la parution du présent avis d'appel d'offres, à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense Nationale, Direction Financière, B.P. 246, ALGER - GARE.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour la fourniture de matériel d'imprimerie suivant :

- 1. — Une chaîne de reliure dure ;
2. — Une autobobine ;
3. — Une photocomposeuse avec claviers arabe et français.

Les offres complètes doivent parvenir sous pli fermé, au plus tard un mois après la parution du présent avis d'appel d'offres, à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense Nationale, Direction Financière, B.P. 246 - ALGER - GARE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ELECTRICITE DE FRANCE

EN 1974

- Consommation nationale : 179,7 milliards KWh : + 4,9 %
— Production nationale : 180,3 milliards KWh : + 3,3 %
— Production E.D.F. : 146,3 milliards KWh : + 4,8 %

E.D.F. vient de lancer un emprunt de 1,5 milliard de francs. 1.500.000 obligations de 1.000 F ont été émises au pair avec un intérêt de 11,20 %...

Cet emprunt doit assurer une partie du financement du programme d'investissement 1975 estimé à 9,22 milliards de francs.

Les principaux postes bénéficiaires de ce financement sont par ordre d'importance :
— Equipement Nucléaire : 30 % ;
— Distribution et Electrification Rurale : 21,7 % ;
— Production et Transport d'Electricité : 9,2 % ;
— Equipement Thermique : 8,5 % ;
— Equipement Hydraulique : 5,14 %.

— Rappelons que par « source thermique » d'Electricité il est fait référence au « nucléaire », et surtout au « classique » ; ce dernier faisant intervenir trois principaux combustibles : gaz et charbon (17 %), charbon (25 %) et notamment le fuel (58 %).

PECHINEY UGINE KUHLMANN

CHIFFRE D'AFFAIRES 1974

Le chiffre d'affaires consolidé, 1974 s'éleva à 22 221 millions de francs. A structure constante, la progression par rapport au chiffre comme suit :

Table with 2 columns: 1973, 1974 (en millions de francs). Lists various industrial products and their sales figures.

Ces chiffres tiennent compte, pour les deux années considérées, des modifications intervenues en 1974 dans la répartition des activités par secteur et dans la liste des sociétés prises en consolidation. Les sociétés nouvellement intégrées sont les suivantes : Tuboplast France (aluminium), Straliner et Laboratoire Fournier (chimie), Freccabio (transformation du cuivre).

Le taux moyen du dollar utilisé pour la consolidation s'établit à 4,83 F. en 1974 contre 4,55 F. en 1973.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DIVISION DES SERVICES COMMUNS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour la fourniture de papier selon les spécifications suivantes :

Table with 4 columns: N°, DESIGNATION, QUANTITE, FORMAT. Lists various types of paper and their quantities.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé, au plus tard 20 jours après la parution du présent avis d'appel d'offres, à l'adresse suivante : Ministère de la Défense Nationale, Direction Financière, B.P. 246, ALGER - GARE.

AUSSEDAT REY

Le chiffre d'affaires provisoire, hors taxes, de l'exercice 1974, s'est élevé à 1 223 millions de francs auxquels s'ajoutent 8 millions de ventes diverses, formant ainsi un total de 1 231 millions de francs...

MOULINEX

Le chiffre d'affaires, hors taxes, de 1974 s'éleva à 284 626 francs, en accroissement de 22,82 % par rapport à celui de 1973.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ELECTRICITE DE FRANCE Obligations 5 % 1962

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 12,50 F par titre de 250 F, contre détachement du coupon n° 13, après une retenue à la source...

ELECTRICITE DE FRANCE Obligations 7,75 % (ex-5,75 %) 1965

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 27,00 F par titre de 400 F, contre détachement du coupon n° 11, après une retenue à la source...

ELECTRICITE DE FRANCE Obligations 8,50 % février 1972

Les intérêts courus du 16 mars 1974 au 15 mars 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 16 mars 1975, à raison de 36,25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 3, après une retenue à la source...

Le Monde PUBLIE CHAQUE LUNDI (numéro daté mardi) UN SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE Obligations 5 % 1964

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 11, après une retenue à la source...

GAZ DE FRANCE Obligations 8,50 % février 1972

Les intérêts courus du 16 mars 1974 au 15 mars 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 16 mars 1975, à raison de 36,25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 3, après une retenue à la source...

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Coumartin, à Paris, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

BURROUGHS CORPORATION

Le 34e dividende trimestriel, fixé à 12 cents ou base de 20 %, sera réglé à partir du 7 mai 1975.

APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE INDUSTRIEL POUR LA PRODUCTION DE FARINE DE POISSON ET D'HUILE DE POISSON, A AL-MUKALLA, DANS LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE DU YÉMEN.

La République Démocratique et Populaire du Yémen a reçu un crédit du Fonds arabe de Développement Social et Economique pour la construction d'un complexe pour la production de farine et huile de poisson dans la zone d'Al-Mukalla, à deux kilomètres à l'est de la ville d'Al-Mukalla.

- 1) Une usine pour la production de farine et huile de poisson, ayant une capacité de traitement de 500 tonnes de sardines par 24 heures.
2) Une Centrale Electrique d'une puissance de 4.000 KW, avec puissance maximum de 8.000 KW.
3) Un port, dont la première phase consiste en un quai ou pier, et les quais de mouillage accessoires pour les chaloupes, ou un navire cargo d'un poids de 5.000 tonnes de jauge brute.

855
869
+ 51E
88C

صكمان الامل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 FÉVRIER

Net repli des valeurs françaises

La tendance baissière, qui s'était dessinée en début de semaine, s'est très nettement accentuée ce mardi à la Bourse de Paris. D'abord faible à l'ouverture, le repli des cours s'est accentué devant la séance, qui en clôture, une bonne cinquantaine de valeurs avaient reculé de 2 % au minimum.

Les compartiments qui ont souffert le plus sont ceux des valeurs industrielles, à l'exception de la construction mécanique avec Michelin qui a gagné. Les établissements financiers, les chemins de fer et les travaux publics, les assurances et les sociétés d'investissement ont également subi des pertes. Les grandes valeurs traditionnelles (S.G. Bobin, P.U.F., L'Air Liquide, B.S.N., Michelin, Peugeot) n'ont pas été épargnées.

Cette baisse a entraîné une dégradation des rendements de M. Foucaud à prendre des mesures de résilience économique et la pause marquée dans la dégradation des taux d'intérêt, dont on commence à évaluer notamment aux Etats-Unis qu'il ne soit le signe annonciateur d'une probable renouveau des rendements. Cette dégradation a eu un effet favorable sur le marché et incite les investisseurs à prendre leurs bénéfices, à l'approche des opérations de liquidation.

Mais l'amplification du mouvement de repli a surtout été due au tassement presque complet des actions étrangères. Ainsi, l'indice des actions étrangères a diminué de 1,57 % de 24,30 F. Aux valeurs étrangères, les mines d'or se sont redressées sur les cours de Londres. Bonne tenue des allemandes, des pétroles américains, des métaux internationaux et des néerlandaises.

LONDRES

Calme

Après sa forte baisse de mardi, le marché se montre plus indécis. A l'ouverture, les affaires sont calmes et les cours varient peu. Evidemment des industriels, mais progrès des pétroles et des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

OR (nouveau dollar) : 174 50 contre 174 50

NEW YORK

Reprise en fin de séance

Après avoir assez sensiblement baissé durant la majeure partie de la séance de mardi, les cours se sont brusquement redressés à l'approche de la clôture. Toutes les valeurs, industrielles, ou presque, ont été affectées et l'indice des Industriels s'est élevé à 70,8, soit à 0,70 point au-dessus de son niveau de la veille.

L'activité est restée modérée : 16,47 millions de litres ont été échangés sur le marché des actions.

L'intervention de la Réserve fédérale sur le marché monétaire qui a eu pour effet d'abaisser les taux d'intérêt à court terme, renouveau de la vente sur la déclaration du secrétaire au Trésor, à un peu calme les appréhensions des investisseurs et explique pour l'essentiel la reprise enregistrée fin de journée.

Recul des stérilisations des mines d'or, du bâtiment et du papier. Ailleurs, la tendance a été très irrégulière.

Sur 178 valeurs traitées, 79 ont baissé, 58 ont monté et 41 n'ont pas varié.

Indice Dow Jones : transports, 136,31 (+0,53) ; services publics, 306,2 (-0,70).

Indice Standard and Poor's : cinquante valeurs, 338,1 (-0,22) ; industrielles, 374,45 (+0,28) ; services publics, 404,5 (-0,10).

VALEURS

VALEURS	Clôture	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

CLÔTURE

Clôture	Dernier cours
24 8/4	24 7/8
122 1/2	122 1/2
260	259 3/4
216	215 3/4
210	209 1/2
92	91 1/2
32 3/4	32 1/2
132	131 1/2
112	111 3/4

NEW YORK

VALEURS	Clôture	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

MARCHE MONÉTAIRE

VALEURS	Clôture	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

INDICES QUOTIDIENS

INDICES QUOTIDIENS	Clôture	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA MER ET DES ACTIVITÉS SOUS-MARINES (GIMEX)

Le GIMEX a annoncé la découverte de nouvelles réserves de pétrole et de gaz offshore au large de la côte de l'Etat de New York. Ces réserves sont estimées à un montant de 110 milliards de barils.

CHIFFRES D'AFFAIRES H.T. POUR 1974

CHIFFRES : 1 204,000 millions de francs (+ 11,8 %).

DUMEX : 1 201 millions de francs (+ 11,8 %).

General Foods : 1 201 millions de francs (+ 11,8 %).

Indes Danes : 1 201 millions de francs (+ 11,8 %).

Indes Standard and Poor's : 1 201 millions de francs (+ 11,8 %).

BOURSE DE PARIS — 11 FÉVRIER — COMPTANT

VALEURS	Cours	Dernier cours
3 %	37	37
4 1/2 %	111	111
5 %	150	150
5 % amort. 45-54	78 50	78 50
4 1/4 % 4/4 5/4 6/4	1 244	1 244
Emp. N. 5 1/2 %	96 50	96 50
Emp. N. 6 1/2 %	92 50	92 50
Emp. N. 7 %	92 50	92 50
E.D.F. 11 1/2 %	1 015	1 015
5 % 1950	96 50	96 50

VALEURS

VALEURS	Cours	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

VALEURS

VALEURS	Cours	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

VALEURS

VALEURS	Cours	Dernier cours
Wm Linn 3 1/2 %	24 8/4	24 7/8
Deutsche 100	122 1/2	122 1/2
British Petroleum	260	259 3/4
Shell	216	215 3/4
Imperial Chemical	210	209 1/2
Carbone	92	91 1/2
Westerlo Holdings	32 3/4	32 1/2
Wm Linn 2nd Corp	132	131 1/2
West 100	112	111 3/4

MARCHÉ A TERME

Compos.	VALEURS	Précéd.	Prém.	Dernier cours	Compt.	Précéd.	Prém.	Dernier cours	Compos.	VALEURS	Précéd.	Prém.	Dernier cours	Compos.	VALEURS	Précéd.	Prém.	Dernier cours	Compos.	VALEURS	Précéd.	Prém.	Dernier cours	Compos.	VALEURS	Précéd.	Prém.	Dernier cours
306	4,50 % 1975	528 50	521 50	521 50	306	4,50 % 1975	528 50	521 50	306	4,50 % 1975	528 50	521 50	521 50	306	4,50 % 1975	528 50	521 50	521 50	306	4,50 % 1975	528 50	521 50	521 50	306	4,50 % 1975	528 50	521 50	521 50

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS	COURS	COURS
Etats-Unis (5 1/2 %)	4 341	4 327	4 302
Canada (5 %)	4 337	4 320	4 302
Allemagne (100 %)	184 735	184 676	184 604
Belgique (100 %)	112 325	112 315	112 310
France (100 %)	77 770	77 770	77 770
Grande-Bretagne (100 %)	7 770	7 770	7 770
Italie (100 %)	16 345	16 317	16 310
Japan (100 %)	16 345	16 317	16 310
Norvège (100 %)	16 345	16 317	16 310
Portugal (100 %)	16 345	16 317	16 310
Suisse (100 %)	16 345	16 317	16 310

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MARCHÉ LIBRE DE L'OR	COURS	COURS	COURS
Or fin (100 %)	242 50	242 50	242 50
Or fin (99,9 %)	242 50	242 50	242 50
Or fin (99,5 %)	242 50	242 50	242 50
Or fin (99,0 %)	242 50	242 50	242 50
Or fin (98,5 %)	242 50	242 50	242 50

UN JOUR DANS LE MONDE

- 2. APRES L'ASSASSINAT DU CHEF DE L'ETAT MALGACHE**
— Le groupe mobile de police est en rébellion ouverte depuis plusieurs semaines.
- 2. AFRIQUE**
— ETHIOPIE : le conflit érythréen donne lieu à une intense activité diplomatique.
- 3. ASIE**
— PAKISTAN : de nouvelles mesures restreignent le démocratie.
- 3. PROCHE-ORIENT**
— Le président Ford affirme que l'échec de M. Kissinger pourrait conduire à une nouvelle guerre.
- 4-5. EUROPE**
— GRANDE-BRETAGNE : « Drole de crise » en Angleterre (II), par Nicole Bernheim.
— U.R.S.S. : Vladimir Morozov se regrette d'avoir causé un préjudice à l'Etat soviétique.
- 6. POLITIQUE**
— Après les déclarations de M. Georges Marchais.
- 7. DEFENSE**
— Les promotions aux grades de commandant, de colonel et d'officier général seront plus sélectives.
- 8-9. EDUCATION**
— Un président par intérim à l'université de Toulouse-Le-Mirail.
— Les maternelles victimes de leur succès (III), par Catherine Arditti.
- 10-11. FORMATION PERMANENTE**
— Période à l'opération « cinquante mille jeunes », l'adéquation nationale occultera deux mille stagiaires de seize à vingt ans.
— Le centre « Retrouver » tente la reconversion des femmes au foyer.
- 12. JUSTICE**
— Une lettre d'Ennio Zelo à la Cour de cassation.
— Trois cents personnes manifestent en faveur des militants inculpés des GARI.
- 12. MEDICINE**
- 13. EQUIPEMENT ET REGIONS**
— TRANSPORTS : les passagers aériens bouclent Roissy.
— LES ASSEMBLÉES REGIONALES : l'Alsace, la Bretagne.

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES
Pages 15 à 23

- EXPOSITIONS : Le centenaire de l'Opéra de Paris; Armand dans le béton; Au musée Notre-Dame; Portrait de Zulu.
- CINÉMA : « Au nom du peuple italien », de Dino Risai; « L'Enfer principal », de Jorge Banlines; Le cinéma français à Moscou.

24. PRESSE
— A la table ronde sur la faculté, libre opinion de M. Henri Coullaut.

25. SPORTS
— OMNISPORTS : les réactions de la C.F.D.T. au « projet Mezeaud ».

30 à 34. LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE
— REFORME DE L'ENTREPRISE : le rapport Sadroun.
— ENERGIE : le « sommet » des chefs d'Etat de l'OPEP se tiendra le 4 mars à Alger.

LIRE EGAGEMENT
RADIO-TELEVISION (23)
Annuaires classés (28 à 31)
Aujourd'hui (24); Chronique (25); Journal officiel (26); Météorologie (27); Mots croisés (28); Finances (29).

Le numéro de « Monde » daté 12 février 1975 a été tiré à 549 722 exemplaires.

Louer une voiture est facile.
Europcar. 645.21.25

A B C E F G H

Les décisions du conseil des ministres des Neuf à Bruxelles

Les médecins pourront s'installer librement à l'intérieur de la Communauté européenne

Vers un marché commun des médicaments

Bruxelles (Communautés européennes). — Les médecins ressortissants de la Communauté pourront bientôt librement s'installer dans n'importe lequel des pays membres (1) : leur diplôme national suffira pour qu'ils soient autorisés à y exercer leur profession.

Les échanges de produits pharmaceutiques entre pays de la Communauté vont pouvoir se développer plus librement que dans le passé.

Les directives traitant du libre établissement des médecins dans la Communauté entreront en vigueur d'ici à dix-huit mois. Elles prévoient la reconnaissance mutuelle des diplômes ainsi que l'harmonisation de toute une série de dispositions administratives réglementaires — par exemple celles ayant trait aux conditions d'honorabilité et de moralité — concernant les activités du médecin. Toutes les précautions ont été prises pour écarter le risque que la liberté d'établissement, qui vient d'être décidée, puisse être mise à profit par des médecins dont le qualification professionnelle serait considérée comme insuffisante. Les quelque cinq cent mille médecins que viennent d'être pris. Personne ne pense cependant qu'il puisse résulter de leur application des mouvements migratoires importants. La libéralisation approuvée par les Neuf permettra de résoudre — et c'est là un progrès très appréciable — des cas personnels ou érogatoires, mais ne risque guère de modifier soudainement et de façon importante le carte de la médecine en Europe occidentale.

Telle était pourtant la crainte diluée qui existait à l'évidence dans plusieurs Etats membres. Celle qui explique qu'il est fait près de dix ans d'efforts pour faire aboutir la directive. Les Belges ont été les derniers à résister. Leurs médecins, proportionnellement les plus nombreux dans la Communauté, redoutaient — un peu nettement, est-on tenté d'écrire — d'être envahis par leurs confrères, italiens, hollandais ou français. Mardi matin, on ignorait encore si M. de Seegher, le ministre de la Santé, se laisserait fléchir. Toutefois, le premier ministre, considérant l'importance politique de cette affaire sur le plan européen, a finalement décidé de passer outre à ce réflexe conservateur. Les Neuf, notamment pour rassurer les Belges, ont cependant décidé de créer un comité chargé de surveiller la bonne application de la directive et d'intervenir dans le cas où des difficultés sérieuses surgiraient.

Médicaments: une ébauche de libre circulation

Il n'existe pas actuellement de marché commun des produits pharmaceutiques, et certains Etats membres, telles la France et la Belgique, ouvrent encore très peu leurs frontières aux spécialités fabriquées dans les laboratoires des pays partenaires. La directive approuvée mardi a pour objectif, non pas encore d'assurer une libre circulation complète des produits pharmaceutiques, mais au moins de permettre de réaliser un début de décloisonnement des marchés.

A cette fin, elle prévoit la reconnaissance réciproque des contrôles qui sont exigés dans chacun des Etats membres en matière de fabrication. L'autorisation de mise sur le marché demeure de la compétence exclusive des Etats membres. En d'autres termes, l'administration française pourra toujours refuser qu'une spécialité allemande ou belge soit commercialisée sur le territoire national, mais elle ne pourra plus le faire aussi facilement que dans le passé puisqu'elle devra reconnaître la validité des contrôles de fabrication effectués dans les pays de production. La directive prévoit l'institution d'un comité dit des spécialités pharmaceutiques dont le rôle sera de faciliter les contacts entre administrations nationales et entreprises, et de

Telles sont les conséquences concrètes importantes d'une série de « directives » adoptées mardi 11 février par le conseil des ministres des Neuf en présence de plusieurs ministres responsables de la Santé publique, dont Mme Simone Veil. L'adoption de ces textes, a prouvé que la Communauté est capable de prendre des décisions qui touchent à la vie quotidienne des gens.

De notre correspondant

donner son avis en cas de litige, c'est-à-dire dans le cas où une administration nationale refusait une autorisation de mise sur le marché déposée par un autre Etat membre.

Corporatisme et abaissement des prix

Pour que ce début de libre circulation, fondée sur la reconnaissance mutuelle des contrôles, puisse jouer, il était nécessaire, on s'en rend compte, que les spécialités pharmaceutiques soient fabriquées et contrôlées dans des conditions à peu près équivalentes d'un bout à l'autre de la Communauté. A cette fin, le texte adopté mardi définit des normes communautaires concernant en particulier les essais. Pula il trace un profil type auquel devront répondre les responsables de fabrication des spécialités. C'est la mise au point de cette définition au plan européen des « conditions minimales de qualification » qui a provoqué les controverses les plus aigres et qui explique qu'il ait fallu des travaux préparatoires avant que la directive soit enfin adoptée.

Pourquoi de telles difficultés ? En France, en Belgique et aux Pays-Bas, le responsable de la fabrication est obligatoirement un pharmacien, alors que dans les autres Etats membres — et en particulier en Allemagne, des chimistes ou des médecins peuvent être reconnus capables d'assumer cette responsabilité. Les pharmaciens français et surtout belges faisaient preuve d'une réaction émotionnelle

et corporatiste ont vu tout simplement pour que la définition d'une réglementation communautaire mette en péril leur monopole. Jusqu'aux derniers instants, ils ont exercé des pressions très vives pour que la directive ne soit pas adoptée, alors pourtant que l'auteur du texte avaient consenti un effort très important pour aller à la rencontre de leurs préoccupations.

Le projet qui était soumis aux ministres et qui a été finalement adopté non seulement garantit que le monopole des pharmaciens ne sera pas atteint dans les pays où il est de règle, mais décrit un profil de chef de fabrication qui correspond à une formation professionnelle très proche de celle du pharmacien. Cela est sans doute pour conséquence que dans les pays où le monopole de pharmacien n'existe pas les laboratoires, en raison de cette nouvelle législation communautaire, auront de plus en plus tendance à faire appel à des pharmaciens. Les alarmes de ce genre, on s'en rend compte, étaient donc particulièrement vives.

Les conséquences de ce premier pas vers la libre circulation des produits pharmaceutiques peuvent être considérables : l'ouverture des marchés de détail, en effet, rapidement faciliter une rationalisation des productions et par là même entraîner — c'est ce qu'on espérait à Bruxelles — une diminution des prix offerts au consommateur.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne fédérale, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et France.

Les centrales nucléaires

LA POSITION DES COMMUNISTES

Commentant l'appel lancé par quelque quatre cents scientifiques à propos du programme nucléaire français (le Monde du 11 février), l'« Unité » du parti communiste :

« Le parti communiste est favorable à l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire, pourvu qu'il soit assuré de la production d'énergie, et que l'atome peut prendre des formes nouvelles dans une industrie nationale. Elle s'inscrit dans le cadre d'un essai de la recherche scientifique et technique, y compris sur les problèmes d'environnement, avec la préoccupation d'assurer progressivement et s'appliquant sur un secteur nationalisé en expansion, le C.E.A., l'E.D.F. et ouest l'industrie nucléaire, dont le programme commun prévoit la nationalisation. »

« KLAPPERSTEIN 68 » REPARAIT

Le directeur de « Klapperstein 68 », journal gauchiste alsacien qui n'avait pas été publié en février par suite de difficultés financières — constatées à des progrès — nous informe que son bimélangé reparaitra le 5 mars après s'être accordé une interruption d'un mois.

Raymond que « Klapperstein 68 » est édité à Mulhouse (66, rue Gutenberg).

NOUVELLES BRÈVES

● Mlle Marion Viomet a été nommée par le préfet de Paris à la tête de la Direction régionale pour la Ville de Paris. Elle sera chargée, au cabinet du préfet, des relations avec la déléguée à la condition féminine pour la région parisienne ainsi qu'avec le secrétariat d'Etat à la condition féminine.

● La crise ouverte au Danemark le 25 février par la démission du gouvernement minoritaire libéral de M. Hartung a rebondi mardi 11 février. L'ancien premier ministre a dû, en effet, renoncer à se reconstruire de former un cabinet de coalition. Pour la seconde fois, la reine a demandé à M. Joergensen, ancien ministre de l'Intérieur, de tenter de mettre sur pied un gouvernement « qui n'aurait pas une majorité contre lui ». (Corresp.)

● M. Onassis a été opéré. — M. Aristote Onassis a été opéré le 9 février d'une hernie biliaire compliquée d'ictère intense. Il a subi une cholecystectomie complétée par un drainage de la voie biliaire principale. L'opération a été réalisée par le professeur américain de Neully.

● Les suites chirurgicales immédiates sont satisfaisantes », précise le bulletin, qui conclut que « en raison de la maigreur, qui est contrôlée, mais surtout de conditions cardiaques anciennement atteintes, le pronostic reste réservé. »

● La couleur sur TF1. — M. Jean Cazeneuve, président de la première chaîne de télévision, a annoncé mardi 11 février, au micro de France-Inter (13-14 heures), que les téléspectateurs de la région parisienne pourront capter les émissions de TF1 en couleurs à partir de Noël 1975.

Après la décision prise par le conseil d'administration de l'établissement public de diffusion (le Monde du 12 février), la présidence de T.D.F. précise que « la duplication ne permet en aucune manière la constitution d'une quatrième chaîne ». Elle n'est effectuée qu'à titre transitoire, dans l'attente de l'extinction définitive du parc des anciens récepteurs, et à laquelle le réseau émetteur première chaîne 619 lignes devra être mis à la réforme. Aucun calendrier n'est encore fixé pour le développement du réseau de duplication. »

● Une rue de Marseille rebaptisée rue « Robert-Brasillach » par des élus locaux. Le rue Edmond-Rostand a été rebaptisée à Marseille « rue Robert-Brasillach », à l'occasion du trentième anniversaire de l'exécution de l'écrivain.

A LA « TRIBUNE LIBRE » DE F.R.3

M. Vidal-Naquet met en cause le général Bigeard

« Le général Bigeard est un tortionnaire et un tueur », a déclaré, mardi 11 février, dans l'émission « Tribune libre de F.R.3 », M. Pierre Vidal-Naquet, qui exprimait, à titre personnel, sur l'invitation de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.), « il a torturé des milliers de prisonniers désarmés, en Algérie », a ajouté M. Vidal-Naquet, qui a indiqué que « les cadavres répétés dans le port d'Alger, cette époque, étaient appelés les crevettes de Bigeard ». M. Vidal-Naquet a aussi accusé le secrétaire d'Etat à la Défense d'être « l'homme de main qui a fait que les armées envahissent la jeunesse française ».

Toujours dans le cadre de cette émission de F.R.3, M. Jean Mettais, membre du bureau politique de la L.C.R., qui parlait ouvertement comme l'ennemi de l'intérieur et de préparer la guerre civile. Selon le responsable de la L.C.R., l'armée est le dernier rempart des patrons contre les travailleurs. M. Mettais a lu, d'autre part, un texte qui a présenté comme étant un document confidentiel, qui prouverait, selon lui, que des armes destinées au Chili sont chargées à l'aéroport de Tours, avec l'accord de la France.

A propos des comités de soldats créés dans certains régiments, M. Serge Ravet, l'un des trois membres du bureau politique de la L.C.R., a conclu en janvier à un an de prison, dont huit mois avec sursis, a affirmé : « Nous sommes très bien organisés. Nous sommes très résistants de moins en moins clandestins, et nous sommes prêts à riposter, si le général Bigeard ne fait pas les réformes que nous demandons. M. Mettais a conclu en souhaitant « une organisation permanente des soldats aux côtés des travailleurs » et en réclamant « le droit à l'improvisation des armes pour tous les travailleurs ».

(1) M.D.L.R. — Professeur et historien, M. Pierre Vidal-Naquet a été l'un des chefs de file les plus actifs et courageux de la bataille contre la torture en Algérie; il est l'auteur d'un livre la « Torture dans la République » (les Editions de Minuit, 1972).

A Saint-Pierre-et-Miquelon

LE CONSEIL GENERAL DÉMISSIONNAIRE VEUT CONFÉRER AVEC M. STIRN

Saint-Pierre (A.F.P.). — Les membres du Conseil général démissionnaire de Saint-Pierre-et-Miquelon ont finalement accepté de venir à Paris, répondant ainsi à l'invitation qui leur avait été faite par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, de tenir avec eux le 18 février une réunion de « concertation » sur les problèmes du territoire. En contrepartie, il a été convenu que le gouverneur M. Cluchard, dont le tiers de la population du territoire a signé une pétition demandant le rapatriement, accompagnerait la délégation à Paris.

Ce compromis constitue une concession de la part des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui s'étaient opposés au rapatriement de M. Cluchard soit la venue à Saint-Pierre, au plus tard mercredi 13 février, de M. Stirn, M. Poullet, conseiller économique et social de Saint-Pierre, et le député du territoire, M. Gabriel (app. républicain indépendant), ont déjà fait connaître leur accord de participer à la réunion proposée par M. Stirn, qui doit examiner divers problèmes concernant notamment le traitement des fonctionnaires et la population du territoire. Il s'agit d'une solennité de grandes mobilités.

Exposé en 1972 à l'Orangerie

UN GEORGES DE LA TOUR ACQUIS PAR UN MUSÉE AMÉRICAIN

Une œuvre de jeunesse de Georges de La Tour a été acquise en France par le Chrysler Museum of Art de Norfolk, en Virginie. Le tableau, qui représente l'apôtre saint Philippe prêchant dans une ville, a été acheté par le musée de Norfolk pour 100 000 dollars. Georges de La Tour pour l'église d'Albi aux alentours de 1620. De cet ensemble, qui fut dispersé au dix-huitième siècle, quatre tableaux seulement, dont celui qui vient d'entrer dans les collections du musée Chrysler, ont été retrouvés (deux sont à Abri, avec plusieurs autres copies, celle du saint Philippe notamment).

Le saint Philippe, qui figurait à l'Exposition de l'Orangerie en 1972 (n° 6), appartenait à un collectionneur privé français. Il a été acheté contre une collection de tableaux d'une valeur de 1,5 million de dollars.

A PARIS BUREAUX A LOUER A PROXIMITE IMMEDIATE DU PERIPHERIQUE ET DU METRO

A la Porte d'Orléans **PERISUD**
de 300 à 7000 m² - 445 F le m²

A la Porte de Pantin **EVOLUTION**
de 140 à 5000 m² - 415 F le m²

SAF 42 Av. de Friedland 75008 PARIS
622.10.10

العدد 150